



Catherine Arlaud (dir.)

Lyon, les dessous de la Presqu'île
Bourse, République, Célestins, Terreaux, Sites Lyon Parc Auto

Alpara

Chapitre 4. La ville médiévale et moderne

DOI : 10.4000/books.alpara.1855

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Lyon

Année d'édition : 2000

Date de mise en ligne : 2 juin 2016

Collection : DARA

EAN électronique : 9782916125374



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

Chapitre 4. La ville médiévale et moderne In : *Lyon, les dessous de la Presqu'île : Bourse, République, Célestins, Terreaux, Sites Lyon Parc Auto* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2000 (généré le 09 juin 2023).

Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/1855>>. ISBN : 9782916125374. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.alpara.1855>.

Ce document a été généré automatiquement le 9 juin 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Chapitre 4. La ville médiévale et moderne

La place des Terreaux : les premières fortifications

- 1 La fouille de la place des Terreaux a révélé une portion de la fortification médiévale, principalement le fossé encadré de son escarpe (au sud) et de sa contrescarpe (au nord). Cette section, comprise entre Saône et Rhône, est connue sous le nom de fossés de la Lanterne, du nom d'une porte placée entre la future place des Terreaux et la Saône.
- 2 Parallèlement au terrain, la recherche d'archives a exploité une petite partie de la masse d'informations conservées dans les comptes consulaires, du XIV^e au XVI^e s. Comme on pouvait le prévoir, la corrélation entre les deux types de sources n'est pas toujours parfaite. Si les fourchettes chronologiques obtenues sur le terrain pour la création du fossé, son agrandissement et son comblement final concordent assez bien avec les dates tirées des archives, ces dernières révèlent cependant plusieurs phases de travaux qui n'ont pas été identifiées sur la fouille. Il s'agit de toutes les réparations et reconstructions conduites sur la courtine elle-même, qui n'a pas été retrouvée sur le terrain, ainsi que des opérations de curage successif des terreaux (les fossés).
- 3 En revanche, la fouille n'a pas manqué de mettre en évidence de façon détaillée, au début de l'abandon du fossé, son comblement graduel par des séquences successives de sédimentation naturelle. Ces dépôts sont associés à des occupations sporadiques, puis à de vastes dépotoirs, qui sont évoqués occasionnellement dans les sources écrites. Ces dernières décrivent en détail les opérations de remblaiement des fossés, réalisées par la Ville ou par des particuliers, et l'urbanisation rapide des terrains gagnés sur les anciennes fortifications. Un tableau (**Tab. 11**) rappelle les principales étapes de cette histoire.

Tableau 11 : les principales étapes du comblement du fossé de l'enceinte, mises au jour place des Terreaux

Sur le terrain	Dans les archives
le fossé primitif : escarpe I probable, XIIIe-XIVe	première mention des fossés de la Lanterne : 1208
	travaux entre 1346 et 1378, récapitulés par un mémoire décrivant l'enceinte : fossé, tours, échiffes ; portes...
	nombreux travaux d'entretien durant tout le XVe
le grand fossé : élargissement du fossé, réfection du mur d'escarpe (escarpe II) et construction de la contrescarpe, fin XVe	1ère phase de travaux d'agrandissement 1468-1474 2ème phase : démolition de maisons en 1475-1480 élargissement du fossé et construction (de la contrescarpe) : 1478-1482
	réparations, entretien et curages attestés au moins jusqu'en 1520 (dernier curage mentionné en 1512)
traces d'occupation au fond du fossé sédimentation naturelle par ruissellement des eaux pluviales 1ère moitié du XVIe	2 juillet 1539 : lettre des conseillers à François Ier sur le mauvais état des fortifications et la situation des fortifications "dans la ville" 2 septembre 1539 : l'autorisation d'abattre la tour de la porte de la Lanterne marque le début de la destruction de l'enceinte A partir de 1539 : comblement du fossé à l'ouest de la place des Terreaux et construction d'une boucherie municipale
sédimentation naturelle apport de remblais dépotoirs au milieu de la 2e moitié du XVIe	création de la place des Terreaux : 1ère mention 1556 comblement d'un cloaque résiduel sur la place en 1581

Les découvertes archéologiques : le fossé et le premier mur d'escarpe

Un fossé primitif

- 4 L'urbanisation progressive de la Presqu'île conduit, comme dans de nombreuses villes à la même époque, à créer sur un périmètre élargi un nouveau système de fortification.
- 5 Après l'ouverture naturelle d'une lône tardive, il semble bien qu'au pied de la colline de la Croix-Rousse, entre ville et faubourgs, un axe déprimé subsista longtemps. Cette topographie, atténuée au fil du temps, semble encore fortement présente au Moyen Âge. Elle a d'ailleurs pu induire naturellement le choix de l'emplacement ainsi que le tracé directeur des remparts de la ville. L'existence de cette dépression naturelle, entre Rhône et Saône, dominée au nord par la colline de la Croix-Rousse représente naturellement un relief défensif, logiquement réutilisé en fossé.
- 6 Un premier fossé participe à ce nouveau système de fortification qui barre la Presqu'île, au nord, entre la Saône à l'ouest et le Rhône à l'est. Simplement taluté, ou bordé d'un mur de soutènement au sud, il se développe au pied du rempart.
- 7 Repéré dans les niveaux de remplissage de la lône supposée, un creusement témoigne de l'existence de ce premier fossé (**fig. 61**). Son talweg est inférieur à 161,80 m d'altitude en moyenne. Le négatif n'est visible que sur une seule coupe stratigraphique (sur les autres coupes, ce décalage entre lône et fossé n'est pas visible) ; les deux bords coïncident peut-être en certains points. Le fossé médiéval semble reprendre, en le redressant quelque peu, le tracé sinueux de l'ancienne lône, entaillant sa berge par endroits. Si l'on peut imaginer avec logique un tracé rectiligne à ce fossé, on ne peut

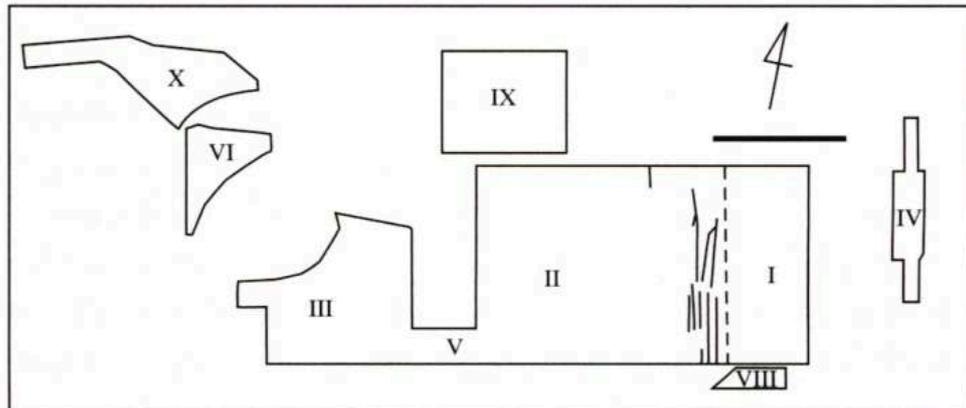
restituer ni sa largeur initiale, ni son profil sur le versant nord, car il sera à son tour fortement entaillé lors du réaménagement des fortifications au XVe s.

L'escarpe I

- 8 Ce fossé serait simplement taluté ou bordé d'un mur de soutènement au sud (escarpe I) ; l'altitude du fond du fossé, à plus de trois mètres en contrebas des niveaux de circulation du XIIIe s. attestés sur la Presqu'île par d'autres fouilles, justifierait la construction d'un mur de soutènement au pied du talus dès cette époque. Cette affirmation nouvelle dans l'histoire du fossé et des fortifications de la ville, qui n'a jamais été avancée, mérite que l'on s'attarde à une argumentation détaillée. L'étude du mur, mais aussi celle des coupes stratigraphiques réalisées de part et d'autre, admet en effet l'éventualité d'une première phase de construction du mur d'escarpe au sud du fossé : un changement d'appareil et la tranchée de fondation de ce mur scellée par les sols du premier fossé en sont les principaux arguments.
- 9 Le parement nord : l'étude de l'élévation nord de l'escarpe dégagée sur plus de 3 m de haut (entre 162 m NGF et 165,30 m NGF) révèle un changement d'appareil vers 163,50 m NGF. Les assises régulières de moellons de la partie haute contrastent avec l'appareil irrégulier de l'élévation inférieure. Entre 162 m et 163,60 m NGF des moellons de tailles variables sont juxtaposés sans réel souci d'ordonnance ; de gros blocs informes, agrégats de galets et mortier de chaux très durs en réemploi à ce niveau accentuent la différence. Un niveau de petites pierres plates et fragments de briques souligne le changement d'appareil. Il marque également la limite d'une croûte de concrétion calcaire qui recouvre l'appareil depuis le bas jusqu'à ce niveau.
- 10 S'agit-il d'un temps d'arrêt dans la construction du mur d'escarpe à l'époque du grand fossé ou d'un premier mur de soutènement (escarpe I) en bordure du fossé médiéval, relayé plus tard par l'escarpe II ? L'étude des stratigraphies au contact du parement nord orienterait la discussion vers cette deuxième hypothèse. En effet, la base du mur s'ancre très profondément et par endroit une tranchée de fondation est visible dans les remblais de la lône sous les sols de circulation du premier fossé. Il paraît probable que les constructeurs aient fondé le mur d'escarpe sur le plancher alluvial au fond de la lône pour des raisons de stabilité, évidentes. Il a été repéré jusqu'à la cote 160,70 m NGF⁴⁶.
- 11 Sans l'existence de ces tranchées de fondation scellées par les sols du premier fossé, on aurait pu suggérer une fondation très profonde de l'escarpe II en tranchée fermée malgré le changement d'appareil ; celui-ci pourrait se justifier par de multiples raisons. Toutefois, ces tranchées scellées à ce niveau, ne s'expliquent que par l'édification d'un mur, dès cette époque. Argument supplémentaire, le mode de construction de l'escarpe II, qui sera étudiée en détails, n'a pas utilisé une technique de construction en tranchée profonde. Selon les cas, aucune tranchée n'est creusée, ou une petite tranchée de faible profondeur recoupe les sols du premier fossé. En aucun cas, elle ne descend jusqu'à 160,70 m NGF. A l'inverse, la contrescarpe dont la construction est contemporaine de l'aménagement du grand fossé au XVe s. présente une tranchée unique jusqu'au bas de sa fondation.
- 12 Le parement sud : à l'altitude du changement d'appareil sur le parement nord, la face sud marque un ressaut très net d'une vingtaine de centimètres à 163,46 m NGF qui pourrait matérialiser la reprise de construction de l'escarpe II (US 3262) sur l'escarpe I

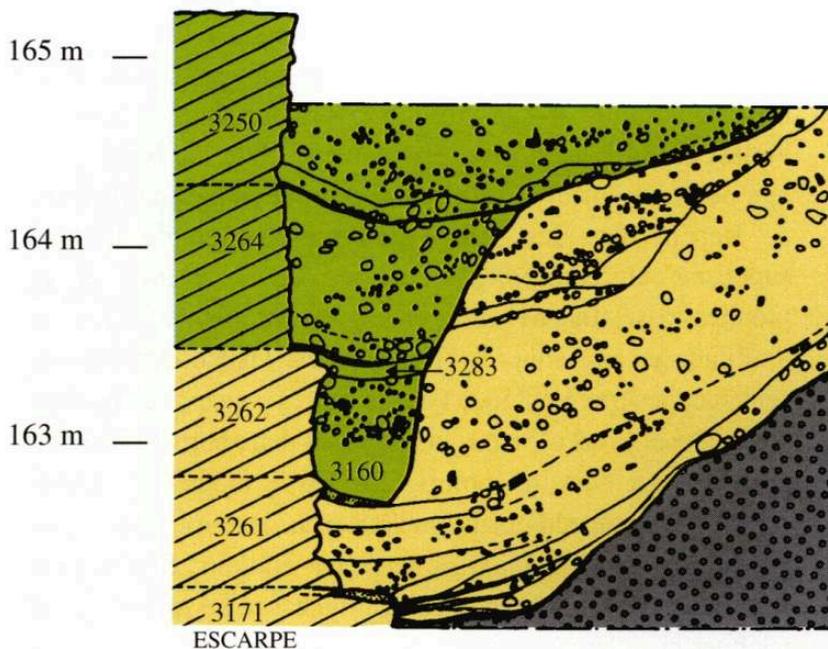
(US 3261) (**fig. 62**). Cette reprise traverse toute l'épaisseur du mur et ne peut être interprétée comme une simple réfection des parements. Cependant il semble difficile d'imaginer qu'il s'agisse du sommet du premier mur d'escarpe à 1,50 m seulement au dessus du fossé. Il paraît préférable de considérer qu'il montait plus haut à l'origine et qu'à la suite de dégradations ou pour des raisons techniques de construction, il ait dû être repris depuis ce niveau. Le sommet des remblais derrière le mur et le niveau d'ouverture de la tranchée de l'escarpe II, semble lui attribuer une hauteur d'origine quasiment identique (**fig. 62**).

62- Coupe stratigraphique nord-sud au sud de l'escarpe, place des Terreaux



nord

sud



- 13 La face sud du mur, enterrée sous le talus n'est pas parementée ; elle présente des assises irrégulières de grosses pierres non équarries et quelques gros galets liés au mortier. Dans un unique sondage⁴⁷ deux élévations sont visibles : l'une inférieure liée au mortier gris bleu, légèrement plus saillante, l'autre liée au mortier jaune dont la base correspond à celle de la tranchée de fondation de l'escarpe II à 163,56 m NGF. Il

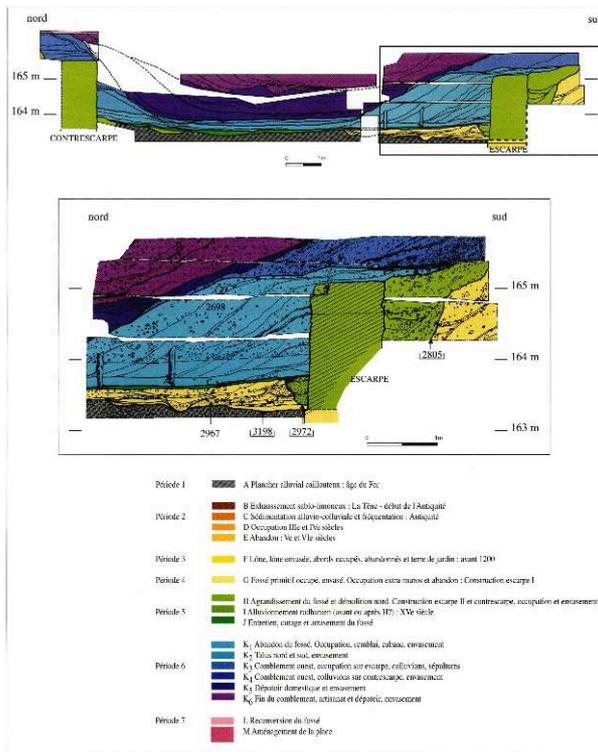
s'agit en fait de deux étapes de travail dans la construction d'une même élévation, la couleur du mortier s'étant probablement modifiée au contact de la vase dans la partie basse (milieu réducteur).

- 14 Tout au fond du sondage, une fondation de mur (3171), étudiée sur 12 cm de hauteur dans l'eau, formait un ressaut sous l'escarpe à la cote 162,16 m NGF. Dans ces conditions difficiles, une seule assise de pierres plates et galets recouverts de mortier a été repérée sur 1,50 m de longueur. Il peut s'agir d'une construction tout à fait indépendante comme il en a été vu dans la fouille du site de l'Opéra (Rapport, Raynaud 1990) ; en l'absence d'arguments contradictoires, il ne sera pas isolé de l'escarpe I dont il pourrait être la semelle de fondation installée dans le plancher alluvial.

Des vestiges au fond du fossé

- 15 Des sols de fréquentation ont été identifiés dans ce premier fossé. Ils sont représentés par des niveaux de cailloutis damés situés à l'altitude 162 m NGF et repérés en coupe au sud-ouest (fig. 63G). Sur les autres stratigraphies, le fond du fossé, situé au dessous du niveau de la nappe, n'a pu être atteint ; ces sols repérés sur les bords de la dépression sont localisés d'est en ouest, entre 161,80 et 162,12 m (fig. 61G).

63- Coupe stratigraphique nord-sud, place des Terreaux



- 16 Une idée du dénivelé côté nord peut être schématiquement donnée par les niveaux d'habitations situées en haut du fossé à 166,35 m, soit 4,50 m au dessus et à une vingtaine de mètres plus au nord, soit un talus de près de 22 %. Au sud, ces sols buttent contre la base du mur d'escarpe quand ils ne sont pas entaillés par une tranchée plus tardive. Ils semblent bien être contemporains de la partie basse de l'escarpe. Aucune pente est-ouest du fossé ne peut être définie en raison des observations trop ponctuelles et non comparables.

Datation

- 17 Dans le sondage réalisé au sud du mur d'escarpe, le remblai rapporté derrière le mur et taluté, postérieurement recoupé par la tranchée de fondation (**fig. 62**), a livré trop peu de mobilier pour proposer une datation du remblai et à *fortiori* de la confection du talus. En céramique commune grise, des fonds bombés, des lèvres évasées simples, et quelques lèvres en bandeaux, de facture plutôt archaïque sont identifiables. En céramique commune rouge glaçurée, les principales formes représentées sont des pichets décorés et des cruches à bec pincé. Tout ce matériel, également étudié lors des fouilles de la place de la Bourse (*cf. supra*), du quartier Saint-Vincent (Lascoux *et al.* 1989) et de la rue Palais-Grillet (Ayala *et al. op. cit.*), est comparable à celui du château d'Anse et date des XIII-XIV^e s.⁴⁸.

L'envasement du fossé primitif

- 18 Un niveau d'envasement, repéré dans le fossé, succède aux niveaux de fréquentation ; ces derniers sont fossilisés par des dépôts naturels jusqu'à une altitude moyenne de 162,00 m dans l'axe du fossé. Cette sédimentation se traduit par trois types de dépôts (morphoscopie) issus principalement de la CroixRousse révélateurs de trois modes de transport :

- des sables limoneux transportés en suspension uniforme dans une lame d'eau à courant diffus et lent ;
- des sables transportés en suspension graduée par des courants plus turbulents qui assurent le tri du matériel ;
- des limons argileux issus de décantation, dont la granulométrie révèle qu'un léger courant anime la nappe d'eau : les sédiments sont plus grossiers que ceux observés lors du niveau d'envasement de la lône.

A noter, dans la partie sud-est (zone 1), lors des observations profondes en paroi étanche, la présence d'une couche de sables gris bleu entre 162,0-162,27 et 162,04-162,30 m d'altitude (**fig. 61G**). Ce dépôt, qui dessine une topographie en creux, s'inscrit dans cette phase d'envasement : les altitudes sont assez similaires. Ces sables légèrement limoneux pourraient témoigner d'une crue du Rhône qui inonderait cette partie du fossé. Cette influence fluviale a pu se limiter à l'extrême est du site, secteur le plus proche du Rhône (présence de minéraux noirs et de biotite, grains caractéristiques des sédiments transportés par le fleuve). Dans ce secteur, ce dépôt alluvial est fossilisé par un remblai caillouteux comprenant des galets, des fragments de granite, de schiste, de brique, de tuile et de mortier, le tout noyé dans une matrice limoneuse grasse, témoin de processus de décantation. Le pendage sud-nord du toit (de 162,55 à 162,15 m) semble résulter du creusement du fossé lors de son élargissement postérieur.

- 19 Après le dépôt de cet envasement, les altitudes du fond du fossé, conservé en place, sont les suivantes.

Tableau n° 12 : Altitudes de l'envasement du fossé d'après les relevés d'ouest en est

Localisation (zone)	côté nord	axe du talweg	côté sud
Zone III	162,15	?	162,15
Zone II ouest	?	<161,88	?
Zone II sud	?	?	>161,95
Zone II centre	162,08	?	?
Zonne II sud est	162,20	161,68	162,48

Les sources écrites

Le traité de 1208

- 20 La première mention relative aux fortifications de la Presqu'île date du tout début du XIII^e s. Au terme du conflit qui opposait, depuis 1193, l'Archevêque et le chapitre métropolitain d'une part, et les citoyens de Lyon d'autre part, les deux parties conclurent en 1208, un traité stipulant que les citoyens pouvaient « à leur gré améliorer les fossés [et la clôture] qui se trouvaient du côté de Saint-Marcel, mais [qu]'il leur [était] interdit d'établir de nouvelles fortifications sans le consentement de l'Archevêque et du chapitre. (*Clausuras quoque et fossata que sunt a parte Santi-Marcelli possunt cives (...) meliorare, novas autem munitiones sine consensu Archiepiscopi et capituli non possunt edificare...*) (Guigue 1876 : XXX-XXXI et 377).
- 21 Ce traité atteste donc la présence en 1208, d'une clôture, maçonnée ou non, et de fossés défensifs sur la partie nord de la Presqu'île, puisque le lieu-dit Saint-Marcel était situé au bas des pentes de la colline de la Croix-Rousse.
- 22 Il reste à déterminer si le site correspond à celui des Fossés de la Lanterne. En effet, le texte emploie l'expression *du côté de Saint-Marcel* pour laquelle on peut proposer plusieurs interprétations :
- soit il s'agit d'une localisation du type de celles en usage tout au long de la période médiévale, qui distinguaient la rive droite de la rive gauche de la Saône par des formules comme : du côté de Saint-Nizier, *a parte imperii* pour signifier en rive gauche et du côté de Fourvière, *a parte regni* pour qualifier la rive droite. Dans ce cas, la mention du côté de Saint-Marcel voudrait dire : en rive gauche de la Saône ;
 - soit il s'agit d'une indication topographique qui désigne un endroit bien précis. Or par des textes postérieurs, on sait qu'il existait une porte Saint-Marcel qui est d'ailleurs figurée sur le plan scénographique, au bas des pentes de la Croix-Rousse, à quelques centaines de mètres au nord de la porte de la Lanterne. S'agit-il alors de cette construction avec des fossés et murailles attenantes ? Aucune mention ultérieure n'évoque pourtant d'autres ouvrages que la porte, à cet emplacement.
- 23 Déjà, B. Vermorel s'était intéressé à ce problème. Sur la foi d'une mention où la porte de la Lanterne était dite : de la Lanterne ou de Saint-Marcel, il concluait que les fortifications désignées dans le traité de 1208, correspondaient en fait à celles des Fossés de la Lanterne⁴⁹. Cette double appellation est également exprimée dans une

reconnaissance passée en 1368, pour une maison située en avant de la porte Saint-Marcel, dite aussi de la Lanterne, du côté de la Saône, jouxtant d'un côté les fortifications de la ville et de l'autre, la rue du Bourg de Seine *quamdā domum (...) sitam ante portant Sancti Marcelli dictamque de la Lanterna ex parte Sagone, juxta clausuras civitatis ex una parte et juxta rutam del Borc de Seno ex altera*.⁵⁰

- 24 Pour l'heure, cette explication semble préférable à toute autre, y compris et surtout à celle qui ferait passer une ligne de fortification par la porte Saint-Marcel édifiée sur les pentes de la Croix-Rousse (*cf. infra*).

La crise de 1269

- 25 C'est seulement un demi siècle plus tard, à partir de 1269 et à la faveur d'une autre crise entre les citoyens et le chapitre métropolitain, que les archives font à nouveau allusion aux fortifications de la ville. Ce conflit armé, véritable guerre civile, est détaillé par le menu dans l'histoire de Lyon de Kleinclausz (Kleinclausz 1939 t. I : 173 *et sq.*). Les textes étudiés par l'auteur proviennent des transcriptions de Guigue (Guigue 1876) et Menestrier (Menestrier 1696 Preuves : 2) auxquels nous ferons également référence⁵¹.
- 26 Pour prévenir une incursion des troupes foréziennes ralliées au parti de l'Archevêque, les citoyens de Lyon avaient renforcé les défenses de la cité. Aux yeux du parti ecclésiastique, cet acte constituait un abus de droit et une provocation intolérables. Il les dénonça une première fois dans une trêve conclue le 27 juin 1269 (Menestrier 1696 Preuves : 2), puis dans un compromis passé le 22 janvier 1270. Dans ce dernier, les représentants de l'Église exigeaient que les nouveautés réalisées par les citoyens de Lyon soient détruites, à savoir : les ponts, fossés, barricades, tours, chaînes, casemates (?), portes, clés etc⁵².
- 27 Aucun des deux textes ne localisent précisément ces nouveaux ouvrages, pas plus d'ailleurs que la plupart des actes postérieurs qui réitérent les mises en demeure du chapitre, devant l'évidente mauvaise volonté des citoyens à effectuer ces démolitions. Toutefois, une sentence de la même époque donne une indication supplémentaire en précisant qu'une partie au moins des fortifications mises en cause se trouvaient *trans Ararim, ex parte Sancti Nicetii* : au delà de la Saône, du côté de Saint-Nizier, c'est-à-dire dans la Presqu'île⁵³.
- 28 Pour trouver des éléments topographiques détaillés concernant ces nouveautés, il faut consulter les mémoires présentés par chacun des deux partis — ecclésiastique et municipal — à l'occasion d'un arbitrage engagé à la suite du conflit. Seul Menestrier cite ces mémoires datés des années 1270. Ils proviennent d'un manuscrit rédigé au XVI^e s. par Claude de Bellière, à partir de documents conservés dans la bibliothèque de l'abbaye d'Ainay⁵⁴.
- 29 Dans le mémoire rédigé par le parti canonial et sous l'intitulé : *ce qu'il restait à démolir parmi les nouveautés et les fortifications des citoyens*, plusieurs articles énoncent les modifications apportées aux divers ouvrages défensifs⁵⁵. Seuls ceux relatifs à l'enceinte des Fossés de la Lanterne sont repris ici :
- Memorandum quod haec quae sequuntur sunt illa quae remanserunt ad demoliendum de novatibus et fortalitiis civium (...).
- 30 Mémoire sur ce qui reste à démolir parmi les nouveautés et fortifications réalisés par les citoyens.

- Item in quodam ingresso murorum qui sunt apud Turretam versus Rhodanum, remanserunt lapides habentes gossetos ferres ad applicandum ostium.
- 31 - Item, ils ont laissé des pierres garnies de gonds en fer destinés à recevoir une porte, à certaine entrée ménagée dans les murs proches de la Tourette, du côté du Rhône.
- Item in retis qui sunt in dictis muris non removerunt quosdam parietes per quos obturaverunt latrinas.
- 32 - De même, *in retis* (?) qui sont aux murs susdits, ils n'ont pas enlevé les parements au moyen desquels ils ont bouché les *latrinas* (latrines ?).
- Item fossata juncta dictis muris non sunt reducta ad antiquum modum, nam ex parte curtium sunt altiora eis ad mensuram unius cubiti et plus ad quant curtilia solebant esse altiora ; ex parte vero murorum remanserunt altius elevata solito ad mensuram unius tesae.
- 33 - Item, les fossés mitoyens des murs susdits ne sont pas réduits à l'ancienne manière, en effet, du côté des jardins, ils sont plus profonds que ces derniers d'une coudée et plus, du côté des murailles, on les a approfondis d'une toise par rapport à leur profondeur habituelle
- Item in turre apud portant Sancti-Marcelli, remansit removendo quedam fenestra et lapides angulares in summitate turris et circumferentia muri ad mensuram unius cubiti et solarium novum quod fecerunt ibi quae predicta non consueverunt ibi esse.
- 34 - Item, dans la tour proche de la porte Saint-Marcel, il reste à ôter certaine fenêtre et des pierres angulaires au sommet de la tour et autour du mur, à la mesure d'une coudée ; outre la terrasse neuve qu'ils firent à cet endroit, toutes choses qui ne s'y trouvaient pas d'habitude (auparavant).
- Item transpositi sunt abamuri cum archeriis sunt reductae ad pristinum statum ad mensuram unius tesae (...)**
- 35 - Item il y a des contre-murs transformés avec des archères (?), lequel(le)s sont remis(es) (ou à remettre) à l'état primitif, à la mesure d'une toise.
- Item pars muri qui fuerat constructus ad sustinendum barras versus portant Piscariae superest ad demoliendum ad mensuram unius tesae et trabes de corallopositae in muro(...)
- 36 - Item, du côté de la porte de la Pêcherie, il reste à démolir (jusqu') à la mesure d'une toise la portion de mur qui fût construite pour soutenir des barres et (ainsi que les ?) les poutres de *corallo* (?) posées dans le mur.
- Item fecerunt glatiam subter Turretam que est in ripa Rhodani et fossata fecerunt ibidem et adhuc ea aedificata de novo tenent nec diruerunt.
- 37 - Item, ils firent un glacis au pied de la Tourette, sur la berge du Rhône et firent des fossés au même lieu et ils les maintiennent jusqu'à ce jour sans les avoir détruits.
- 38 L'ensemble de ce texte appelle plusieurs réflexions. En premier lieu sur la localisation de l'enceinte et des ouvrages (portes, tours) dont il est question. Les mentions du Rhône, de la Pêcherie et de la Tourette indiquent sans conteste qu'il s'agit bien de l'enceinte des Fossés de la Lanterne, puisque ces dernières en formaient les extrémités : la Tourette, sur le Rhône et la Pêcherie, sur la Saône. Quant à la description des fossés, bordés de jardins, elle correspond tout à fait à celle donnée par les textes ultérieurs. Ensuite sur l'identité de la porte Saint-Marcel : dans le commentaire du traité de 1208, on avait proposé l'hypothèse selon laquelle la porte de la Lanterne s'était d'abord

appelée porte de Saint-Marcel. Dans l'énoncé des travaux, il est question d'une tour, proche de la porte dite alors de Saint-Marcel. Or la porte de la Lanterne était bien flanquée d'une tour qualifiée, deux siècles plus tard de *vieille* tour.

- 39 En outre, tout au long du conflit de 1269, les chanoines reprochent aux citoyens d'avoir renforcé leurs défenses, en aucun cas il ne fustigent des ouvrages construits *ex nihilo* ; si les fossés ont pu être approfondis, c'est qu'ils existaient auparavant. Par ailleurs, les fortifications des Fossés de la Lanterne forment bien une véritable enceinte, avec une muraille, des fossés, une porte au moins (la Pêcherie) et une tour (la Tourette).
- 40 En conséquence, pour rattacher la porte Saint-Marcel à une autre enceinte, implantée à flanc de colline, à quelques dizaines de mètres seulement de celle des Fossés de la Lanterne, il faudrait admettre que ces deux enceintes ont coexisté, ce qui paraît bien peu probable.
- 41 Ces arguments, ajoutés à celui de la double appellation évoquée dans l'analyse du traité de 1208, nous font préférer l'hypothèse du changement de nom de la porte à celle du doublement de l'enceinte récemment avancée par B. Gauthiez (Gauthiez 1994).
- 42 Le bilan des travaux recensés ne se prête pas aisément à l'interprétation. S'il est fait état de travaux d'exhaussement à la tour et à certains pans de murs, comment faut-il comprendre les mesures énoncées ? S'agit-il des mesures à atteindre après démolition ou de celles de la démolition à entreprendre ?
- 43 En ce qui concerne les fossés, les données sont un peu plus précises. Au nord, du côté des jardins, ils ont été approfondis sur une cinquantaine de centimètres environ (une coudée). A l'opposé, au pied de la muraille d'enceinte, il semblerait qu'ils aient été recrusés jusqu'à 2,50 m de profondeur (une toise).
- 44 Au terme des injonctions répétées du clergé, les citoyens finirent-ils par détruire les améliorations qu'ils avaient apportées à leurs fortifications ? On peut en douter quand on sait qu'en 1274, ils n'avaient toujours pas obtempéré. Cette mauvaise volonté est dénoncée sans détour dans une bulle de Grégoire X qui rappelle que
 les citoyens avaient consentis à détruire toutes les fortifications édifiées depuis l'époque où Philippe, comte de Savoie se démit du siège archiépiscopal [1267], mais qu'ils y contrevenaient non seulement en ne tenant pas cet engagement, mais encore en élevant de nouveaux de travaux défensifs plus étendus et plus forts (Guigue 1876 : XXXIV).
- 45 Sur le chapitre des *nouveaux* travaux défensifs, la bulle papale ne donne malheureusement aucun détail.
- 46 Au terme de cette présentation, et malgré toutes les incertitudes, il est utile de récapituler les quelques éléments relatifs aux Fossés de la Lanterne au XIIIe s. Le site est fortifié depuis 1208 au moins et même si le système défensif mis en œuvre n'est guère décrit, il est composé de fossés et d'une *clôture*. Au cours des années 1269-1274, l'enceinte est renforcée ; à cette date elle comprend les fossés et une muraille garnie au minimum de deux tours, l'une près de la Lanterne et celle de la Tourette, et de deux portes, Lanterne et Pêcherie. Les fossés sont bordés au nord par des jardins et ils sont approfondis du côté de l'escarpe sur 2,50 m et du côté de la contrescarpe, sur 0,50 m de profondeur.

Les travaux au XIVe siècle

- 47 Il n'existe pas de textes directement relatifs aux fortifications des Fossés de la Lanterne pour la période comprise entre les années 1270 et la deuxième moitié du XIVe s. Les luttes entre l'Archevêque et les citoyens avaient trouvé un terme dans l'obtention des franchises accordées à la ville en 1312-1320 et les fortifications n'étaient plus d'actualité.

Les fortifications de Lyon et la Guerre de Cent Ans : conséquence ou antériorité ?

- 48 Les troubles engendrés par le conflit franco-anglais ont eu pour conséquence la multiplication des ouvrages défensifs. A l'exemple de nombreuses cités du Royaume, c'est en effet durant la Guerre de Cent Ans que Lyon entreprit de réorganiser son système de fortifications. Cela dit, il apparaît très vite en comparant le calendrier des épisodes militaires avec celui des travaux réalisés par la ville, que les deux événements ne sont pas liés, dans les premières années du moins. Ainsi, les Lyonnais commencèrent à renforcer leurs ouvrages défensifs une bonne dizaine d'années avant d'être effectivement menacés : les travaux débutèrent en 1346 mais les premiers engagements armés contre les bandes de routiers, les « TardVenus », ne touchèrent la vallée du Rhône qu'au cours des années 1360⁵⁶.
- 49 La bataille de Poitiers (1356) constitue en effet le point de départ de l'extension de la guerre à des régions, dont le Lyonnais, jusque-là épargnées. En terme de poliorcétique, la répercussion du conflit se traduisit en 1358, par la promulgation de l'ordonnance de Sens qui commandait de fortifier
- tous les lieux susceptibles de se défendre, [et] plus particulièrement les villes (Dubant 1991 : 15).
- 50 Certains auteurs soulignent d'ailleurs qu'à partir de 1356 une
- véritable psychose de l'insécurité envahit les communautés urbaines, [et que] l'activité de fortification en milieu urbain connaît alors un fulgurant essor (*ibid*, p 4).
- 51 Force est de reconnaître que l'exemple lyonnais s'insère mal dans ce cadre général. Une lettre de Philippe VI, datée du 21 avril 1347, fait état de travaux de fortifications entrepris par les citoyens de Lyon depuis six mois environ :
- les bourgeois de la dite cité, à la seurté et deffance d'elle et au proffit commun de tous les habitons en ycelle et de notre royaume, [avaient] comencié depuys demi an ença, si comme nous avons entendu, à la faire enforcier et clorre de fossez et de murs et à y faire plusieurs réparations et autres choses convenables (Guigue 1876 : 340).
- 52 La suite de la lettre porte
- mandement au juge du ressort et au gardiateur de la cité de Lyon de contraindre, les habitants, clerks, religieux possessionnés dans la ville à participer au frais
- 53 occasionnés par ces travaux (*ibid*, p LVII).
- 54 Les termes mêmes de ce document amènent plusieurs remarques. La première sur la date à laquelle les travaux de fortifications ont été décidés : dans le courant du dernier trimestre 1346, soit très peu de temps après la défaite de Crécy (26 août). Il était improbable qu'un conflit éloigné et, à bien des égards encore, de type "chevaleresque" ait pu être perçu comme une menace par la cité de Lyon, au point de lui faire entreprendre un réaménagement de ses fortifications.

- 55 La lettre royale ne contient d'ailleurs pas d'allusion au conflit, à l'inverse d'un acte postérieur, daté de 1368 qui insiste sur les *éminents périls de la guerre* pour justifier l'effort fiscal de la population (*ibid*, p LX et 362).
- 56 Le financement local constitue le dernier point sur lequel il paraît important d'insister. Pour subventionner les travaux, les conseillers avaient imposé une taxe, assise sur la propriété immobilière et même si certains contribuables renâclaient à l'honorer, il n'en demeure pas moins que le coût des fortifications était entièrement supporté par la ville⁵⁷. La crise engendrée par l'épidémie de peste de 1348 allait modifier les modalités de ces subventions. En effet, dans une lettre du 3 mai 1351, Jean II, eu égard à la diminution des feux et des habitants qui ne permettait plus aux citoyens d'assurer les charges considérables qui leur incombaient pour clore et fortifier leur ville, autorisait la perception d'une taxe
- 57 à lever sur les marchandises et dont le produit serait affecté exclusivement et pour cinq ans, aux ouvrages de fortifications (Guigue 1876 : LVIII et 454).
- 58 La poursuite du financement est très mal connue pour cette période, peut-être y aurait-il encore des éléments à glâner grâce au dépouillement minutieux des quelques registres de comptabilité municipale de cette époque, mais les données resteraient sans doute fragmentaires.

Le mémoire de 1378

- 59 En revanche, un mémoire rédigé en 1378 permet, à défaut de répondre aux questions posées plus haut, de dresser un bilan des travaux réalisés au cours de cette période et de proposer un état récapitulatif des ouvrages qui composaient les fortifications de la ville à la fin du XIV^e s.⁵⁸ Des pièces comptables isolées fournissent en outre des précisions chronologiques sur les travaux réalisés aux seuls Fossés de la Lanterne.
- 60 Ce mémoire récapitule les travaux réalisés aux défenses de la ville entre 1346 et 1378. Les dépenses engagées pour la réfection ou la construction des portes, tours, murailles, fossés s'y succèdent par ordre topographique : depuis la porte de Saint-Georges jusqu'à Pierre-Scize, pour la partie du royaume, et depuis la tour Chenevier jusqu'à la vieille porte des Frères Mineurs (les Cordeliers), pour la partie de l'empire. Seuls les travaux pratiqués de la tour Chenevier à celle de la Tourette ont été étudiés.
- 61 Il ne semble pas que ce mémoire, pourtant publié en 1886 par G. Guigue (Guigue 1886 : 393-419) ait été pris en compte par B. Gauthiez lorsqu'il analyse les travaux de fortifications conduits dans la seconde moitié du XIV^e s. (Gauthiez : 34-37). La portion de l'enceinte comprise entre la Saône et les Cordeliers n'est même pas portée sur la figure qu'il consacre à *la réalisation de l'enceinte décidée en 1346* (Gauthiez 1994 : 37 fig 26).
- 62 Ce mémoire est avant tout un document à caractère comptable. Les éléments descriptifs, sur la nature des ouvrages ou des travaux, constituent donc des références, des renvois, qui se résument souvent à de simples allusions. Faute de documentation complémentaire — plan, devis technique — la plupart de ces descriptions restent difficiles à interpréter. Par exemple, si les coûts des travaux de maçonnerie, de serrurerie... effectués aux tours de la Lanterne sont détaillés, on ignore tout de la forme de ces ouvrages : ces tours étaient-elles rondes ou carrées, engagées ou non dans l'enceinte ?
- 63 En dépit de ces incertitudes, il a été néanmoins possible premièrement de résumer les informations énoncées dans le texte et, ensuite, d'aborder quelques points particuliers

dont celui des fossés au sens strict. L'énumération des travaux est donnée d'ouest en est, de la Saône au Rhône.

- 64 Elle débute par la mention de la construction d'une *pile* édifée sur la rivière même, afin d'assurer la protection en période d'étiage. Cette pile est surmontée d'une tour et l'ensemble est situé *derrière* la maison de Michel Chenevier. Cette maison est signalée dans une lettre royale datée de 1382, où elle est dite *joignant aux diz murs [de la ville] là où est le plus périlleux de la forteresse*⁵⁹. Outre que cet édifice gêne l'accès à l'enceinte, son propriétaire est accusé d'avoir endommagé le mur en y aménageant des ouvertures pour son usage privé. On serait donc tenté de situer cette maison, rue du Bessard, au sud du mur d'enceinte contre lequel elle était adossée. La tour située *derrière* cette maison est-elle placée sur l'arrière de la maison ? Peut-être, mais tout dépend de l'interprétation du mot *arrière*.
- 65 La suite du mémoire se divise en sections rythmées par les tours, les échiffes et portes qui rompaient, de place en place la continuité de l'enceinte. Ces sections sont composées comme suit :

Section I : depuis la tour sur Saône jusqu'à une échiffe assise *sur* la porte ou *sur* la tour de la Pêcherie, construction de 7 toises (17,90 m) de *prin* mur, y compris le mur portant l'échiffe, 4 toises (10,25 m) de *gros* mur de 5 pieds de large (1,70 m), y compris le mur portant l'échiffe.

Le " *prin* " mur est à opposer au " *gros* " mur. Il s'agit d'une appréciation d'épaisseur.

- à l'échiffe située sur la porte de la Pêcherie (?) paiement pour *l'ouvrage*, le bois, la tuile et les clous

- construction du pont traversant les fossés, *du costé* de la porte de la Pêcherie :

18 toises (45 m) de murs (de soutènement ?) de 2,5 pieds d'épaisseur (0,75 m), compris la fourniture de chaux, bois d'œuvre, et main-d'œuvre pour fonder les pieux, mais pas la pierre (?). Il pourrait s'agir d'une réalisation à prix-fait, conclue avec Pierre Chastel-Viel. Ce dernier est mentionné dans un manuscrit daté de 1346 (registre de comptabilité), pour le paiement des travaux à *faire la réparation dous murs de les Esdoysons devers Sancta-Katerina*⁶⁰. Peut-être cette *réparation* comprenait-elle la construction du pont de la porte de la Pêcherie.

Sections 2 et 3 : depuis l'échiffe de la Pêcherie jusqu'à *un point d'œuvre* et depuis ce point jusqu'à la tour (ou porte) de la Lanterne :

reconstruction de 30 toises (76 m) et de 22,75 toises (58,24 m) en *gros* mur de 5 pieds d'épaisseur (1,70 m)

pose de 40,5 toises (103,65 m) de *pancères* et de 7 toises (17,90 m) de *prin* mur de *pancères*

pose de 15 toises (38,40 m) de *prin* mur en *arrière* *pancères* pour *garder de cheoir* sur les maisons sises rue du Bessard et adossées au mur d'enceinte.

Le mur est édifié depuis ses fondations sur pieux jusqu'à son sommet garni de *pancères*. La traduction de ce dernier terme pose un problème d'interprétation. S'agit-il d'un parapet plein ou de créneaux ? Parmi les articles consacrés au côté de Fourvière, mais aussi à celui de l'Empire, plusieurs font mention de créneaux, d'autres emploient le terme de *pancères* sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit de synonymes ou si ces mots désignent respectivement un parapet crénelé et plein. En revanche, il semble bien que le *gros* mur de 5 pieds d'épaisseur, déjà mentionné pour la section I et que l'on retrouve régulièrement tout au long du mémoire, corresponde au mur d'enceinte au sens strict.

- porte de la Lanterne. Elle se compose :

1. d'une tour *vieille*, à deux étages, réparée en plusieurs points dont la couverture en tuile. Le premier étage est garni de *barbequanes* soutenues par des corbeaux de pierre. Le terme de *barbacane* semble bien qualifier ici des machicoulis (même si le terme *marchice* est par ailleurs employé dans le manuscrit)

2. d'une petite tour située à côté de la vieille tour et à la *partie de Royng* (?), dont on ignore si elle a été réparée ou construite au cours de cette campagne de travaux. Elle compte 3 étages, dont le dernier garni de machicoulis, et des lieux d'aisance.

3. d'une tour construite à neuf, sise sur le pont, à la partie du bourg, mitoyenne de la vieille tour de la Lanterne. Il s'agit sans doute de la porte au sens strict puisqu'elle ouvre sur le pont de bois situé devant ses vantaux. L'ouvrage adoptait sans doute un plan quadrangulaire (*pour les deux quarrés de ladite tour, au dehors*).

L'ensemble est complexe (mentions de voûtes, de pavement intérieur, d'une porte à coulisse, d'escaliers donnant sur une rue-rue Lanterne ?-) mais il est impossible d'en proposer une reconstitution.

Section 4 : depuis la porte de la Lanterne jusqu'à l'emplacement d'une tour projetée.

haussement (?) en fait il s'agit d'une augmentation, peut-être pas forcément d'une surélévation. (Le terme : *accressement* signifierait reprise, rajout plutôt que haussement) sur 21,75 toises (55,70 m)⁶¹ de long de *prin* mur. S'agit-il de prin mur de pancères, soit la pose d'un parapet-crénelé ou non cf. *supra*-sur une longueur de 55 m ?

pose de 7 toises (17,90 m) d'arrières pancères à proximité de la future tour.

Section 5 : de la première tour projetée à une deuxième tour projetée

pose de 18 toises (46 m) en prin mur, en pancères

Section 6 : depuis la deuxième tour projetée jusqu'à une tour couverte

pose de 25 toises (64 m), en prin mur, en pancères

les travaux décrits dans cette section laissent entendre que la tour couverte est également appelée échiffe couverte, sans qu'il soit possible de déterminer s'il existait des différences architecturales entre les deux qualificatifs. L'ouvrage est couvert en tuiles et il comprend la construction d'un montant d'escalier.

Section 7 : de la première à la deuxième échiffe

pose de 39 toises (99,80 m) de pancères en *prime murallie*. Ces 39 toises comprennent une petite portion de mur lequel fut raccordé au montant des escaliers, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une mesure correspondant à la distance séparant les deux échiffes, puisqu'elle peut inclure des murs en retour.

La deuxième échiffe, comme la première comprend un montant d'escaliers.

entre ces deux ouvrages, un pan de mur tombé en 1348 (*circa*) a été refait entièrement, des fondations comprises jusqu'aux pancères. Son épaisseur de 5 pieds permet de l'identifier avec le mur d'enceinte.

Section 8 : de la deuxième à la troisième échiffe pose de 18 toises (46 m) en pancères, du côté des fossés, la troisième échiffe comprend des montant d'escaliers et elle est couverte en tuiles

Section 9 : de la troisième à la quatrième échiffe pose de 18 toises (46 m) en pancères, en prin mur quatrième échiffe : montant d'escaliers et couverture en tuiles.

Section 10 : de la quatrième à la cinquième échiffe 30,5 toises (78 m) en pancères du côté des fossés cinquième échiffe : montant d'escaliers et couverture en tuiles

Section 11 : depuis la cinquième échiffe jusqu'à la tour de la Tourette.

20,5 toises en pancères, le montant d'escaliers comprend des pancères *au-dedans* (?)

- tour de la Tourette

Cette tour est située au bout de l'enceinte, du côté sud des fossés, semble-t-il. Peu de travaux, si ce ne sont des refections de son huisserie.

Section 12 : le long du Rhône, de la tour de la Tourette en allant vers le nord construction d'un mur de 25 toises (64 m) en prime muraille pour faire *cloissons* devers *Ron* et *tot lo travers douz terreaux*.

S'agit-il de barrer ou fermer les fossés à l'est, sur le Rhône ! Deux questions cependant, d'une part, le mur est dit de prime muraille, donc peu épais, d'autre part, sa longueur excède celle des fossés, de 15 toises (38,4 m). Longueur totale : 64 m

Ce mur est sans doute celui qui a été contreforté au cours des années 1381-1383⁶².

La toisée des fossés

- 66 En fin de manuscrit, il est rappelé *seit memory* que depuis la maison de Michel Chenavel, qui est située sur la Saône, jusqu'au Rhône il y a 240 toises de large et que l'on compte 5 francs par toise. Les fossés courraient sur 619 m environ et s'étendaient sur 25 m de large.
- 67 La formulation employée pour évoquer les terreaux, c'est-à-dire les fossés au sens strict, pose un problème. S'il s'agissait d'un rappel pour mémoire *seit memory*, sous-entendant que les fossés n'ont pas été concernés par les travaux, pourquoi malgré tout les comptabiliser dans les dépenses engagées ? Le prix est d'ailleurs élevé : 5 francs la toise. La toise de terreaux du côté de Lourvière est d'identique valeur, mais les éventuels travaux qui y furent réalisés n'y sont pas décrits non plus. Comme pour ceux de la Lanterne, les fossés de Lourvière sont toisés de section en section et présentés en résumé — mais sans la mention *seit memory* — à la fin du chapitre ; les fossés ont 9 toises de large et le prix par toise revient à 5 ou 6 francs. On peut se demander à quelles opérations correspond ce prix par toise. Et surtout peut-il comprendre des maçonneries, comme celle d'un mur d'escarpe ? Etant donné les prix de revient par toise des murs, on pourrait le penser. Ceux-ci variaient en fonction des épaisseurs : 2 francs pour des murs de 2,5 pieds, 6 pour des murs de 5 pieds, 9 pour des murs de 7 pieds, cela reviendrait à dire que la toise de fossé reviendrait *grosso-modo* au prix d'un mur de 5 pieds, c'est-à-dire au prix d'un *gros* mur, de 1,70 m d'épaisseur environ.
- 68 En fait, le problème est double : d'une part ces comparaisons sont-elles justifiées ? La variété des maçonneries est inconnue (fourniture des matériaux comprises ou non, qualités de ces derniers, modes de mises en œuvre...) ⁶³ ; la hauteur des élévations n'est pas estimée ; enfin, la recension des travaux peut s'étendre de 1346 à 1378, soit 32 années pour lesquelles on ignore l'évolution des coûts. L'incidence de tous ces paramètres sur le calcul des prix de revient des maçonneries, nuancerait sans doute beaucoup ces essais de comparaisons. D'autre part, même s'il semble bien que, le prix de revient de la toise de fossés était élevé, il n'est pas possible pour autant d'en déduire la nature des travaux et à fortiori la présence de murs d'escarpe ou de contrescarpe. Tout au plus peut-on souligner que la composition de l'ensemble du mémoire plaiderait plutôt en faveur de leur absence : il semble en effet que ces maçonneries auraient été comptabilisées comme les autres, avec leur épaisseur et non sous un intitulé global.

La physionomie du mur d'enceinte et de son fossé

- 69 Les toises de prin mur en pancères semblent bien signifier que l'on a (re)garni d'un parapet (plein ou crénelé) un gros mur de 5 pieds de large (1,71 m), existant avant les travaux commencés en 1346. Seul le pan tombé en 1348 (environ) a été refait de fonds en cime, fondation comprise. Il n'est pas fait mention de *pieson*, ou pieux, pour cette fondation. A l'inverse d'une autre portion de ce mur qui fut refait également, avec la même largeur, à l'ouest de la porte de la Lanterne. Ce dernier mur a été garni d'arrières-pancères pour prévenir les chutes sur les maisons mitoyennes au sud. Cette dernière précision semble bien assurer qu'un seul mur de 5 pieds formait l'enceinte au sens strict (comme celui représenté sur le plan scénographique, le long de la rive droite du Rhône).

- 70 En résumé l'enceinte des Fossés de la Lanterne se présentait sous la forme d'un mur d'un peu moins de deux mètres d'épaisseur, percé de 18 archères de pierre de taille sur sa section comprise entre la porte de la Pêcherie et la porte de la Lanterne et de 23 archères sur celle courant de la porte de la Lanterne à la tour de la Tourette.
- 71 La pierre de taille n'est mentionnée que pour les maçonneries des tours et les ouvertures des échiffes ; l'appareil du mur d'enceinte proprement dit devait être composé de moellons irréguliers de granite ou de schiste, matériau abondant à proximité des Fossés de la Lanterne (carrières de la Roche, de Pierre-Aigle, sur les deux rives de la Saône). Le sommet de ce mur était garni d'un parapet, peut-être crénelé, mais qui ne semble pas avoir porté ni hourds ni machicoulis. De part et d'autre de la porte de la Lanterne, ce mur était en outre agrémenté d'un parapet arrière pour assurer la protection des maisons mitoyennes de la rue du Bessard. Cinq échiffes, toutes situées sur la section allant de la porte de la Lanterne au Rhône, garnissaient ce mur. Ces échiffes, couvertes de toitures en tuiles, devaient ressembler à des petites tours, sans étage, dont la principale fonction était d'assurer l'accès à la muraille.
- 72 Trois ouvrages principaux rythmaient son parcours ; à l'ouest, deux portes peu distantes l'une de l'autre : la porte de la Pêcherie, prolongée dans la Saône par une pile surmontée d'une tour, et la porte de la Lanterne. Sans conteste cet ouvrage est le plus complexe de toute l'enceinte : à une tour ancienne s'ajoute deux autres tours dont une, nouvellement édifiée, située sur le pont de bois (levant ou dormant, le manuscrit ne le précise pas). Malheureusement il n'est pas possible de proposer de schéma de reconstitution de l'agencement de ces trois tours les unes par rapport aux autres.
- 73 La tour de la Tourette fermait l'extrémité orientale de l'enceinte, mais il ne semble pas qu'elle ait assuré la fonction de porte comme les ouvrages de la Lanterne et de la Pêcherie. Le fossé n'était donc franchissable qu'en ces deux points, aux moyens de deux ponts de bois. Large de 25 m environ, il courait sur 615 m entre la Saône et le Rhône, mais on ignore sa profondeur. Sans doute simple talus de terre, l'escarpe et la contrescarpe ne paraissent pas avoir été revêtues au XIV^e s. L'extrémité orientale du fossé a été fermée au cours de cette campagne de travaux par un mur de protection construit le long de la rive droite du Rhône ; la physionomie de l'extrémité ouest est inconnue.
- 74 Les travaux effectués au cours de la deuxième moitié du XIV^e s. se répartissent en réparations et constructions nouvelles. Exceptée la construction de la tour neuve de la Lanterne, il n'est pas toujours aisé de les distinguer. Les échiffes, entre autres, sont elle édifiées *ex nihilo* ou s'agit-il de reprises ? Quant au mur d'enceinte, dont deux pans au moins sont réédifiés en totalité, il semble bien que l'essentiel des réfections ont porté sur son couronnement. Les travaux pratiqués au fossés sont les plus difficiles à caractériser : simples opérations d'entretien (curage, reprofilage des talus) ou travaux d'agrandissement, d'approfondissement ? La question reste posée.

Les travaux au XV^e siècle

- 75 Les mentions concernant les fortifications des Fossés de la Lanterne abondent dans les archives consulaires du XV^e s. Néanmoins, force est de constater qu'elles n'en sont pas plus faciles à traiter. En effet, la plupart concerne des phases de travaux ponctuels et il n'existe pas de document présentant le caractère de continuité qu'offrait le mémoire comptable réalisé à la fin du XIV^e s. Aussi les épisodes importants de l'histoire de cette

enceinte sont abordés en privilégiant les éléments qui concernent le fossé proprement dit.

- 76 A partir de 1417 il apparaît clairement que les conseillers de la ville hésitent à restaurer les fortifications de Saint-Sébastien sur le plateau, c'est-à-dire à la Croix-Rousse, ou celles des Fossés de la Lanterne (Guigue 1876 : 47). En dépit d'arguments stratégiques en faveur des ouvrages de la colline Saint-Sébastien (*ibid.* p. 275-276), des considérations matérielles font qu'en février 1421, il est décidé de procéder d'abord au travaux des fossés de la Lanterne *déjà fort avancés* (*ibid.* p. 245, 286). A partir de cette date, il est possible de diviser les travaux menés sur le seul fossé en deux parties : travaux de *nettoyage* et travaux de construction.

L'entretien des fossés

- 77 Le 2 août 1417, les conseillers ordonnent de bailler à prix-fait *de nectoyer les fossés de la Lanterne des herbes* qui s'y trouvaient (*ibid.* p. 65).
- 78 En mai 1418, ils passent mandement à un *terraillon* pour avoir récuré les fossés de la ville, près de la porte de la Lanterne, pendant 27 jours à deux hommes⁶⁴.
- 79 En octobre 1420, décision est prise de récurer les fossés de la Lanterne, depuis la Saône jusqu'au Rhône, sur les deniers communs de la ville (Guigue 1876 : 274).
- 80 En juin 1428, une ordonnance du Bailli commande de faire ôter, si besoin, les colonnes de treilles *de dessus les fossés de la Lanterne* afin que l'on puisse y passer à char ou charettes ou autrement, facilement. S'agit-il de la partie arrière des maisons sises rue du clos Saint-Pierre, au nord de la contrescarpe du fossé (sans mur encore). Plus qu'un simple nettoyage, il semblerait que cette opération soit destinée à faciliter le bon fonctionnement du chantier en cours sur les fossés (*cf. infra* en 1421-1422).
- 81 En avril 1448, le nettoyage général du fossé, sur sa section porte de la Lanterne-Rhône, est ordonné. Les constructions et les clôtures, les vignes et les plantations diverses installées par les habitants dont les jardins jouxtent - ou empiètent - les fossés, doivent être détruites, étant donné qu'elles usurpent le terrain de la ville⁶⁵. La destruction est attestée par un compte rendu rapide de la chose.
- 82 Un procès-verbal de visite, daté de 1472, affirme pourtant que les fossés se trouvaient dans le même état quelques années plus tard. En effet, il est fait état de latrines et d'étables à cochons déversant leurs déchets qui s'accumulaient dans les fossés de la ville⁶⁶. La localisation de ces *fossés de la ville* n'est pas donnée précisément, mais le document est conservé avec d'autres relatifs aux fossés de la Lanterne. Les étables ne sont pas inconcevables sur ces fossés, car un texte de 1454, relatif à une maison située à l'est de la porte de la Lanterne, signale que son propriétaire a construit une *porche et stable* sur une place jouxtant sa maison⁶⁷, édifices qu'il s'engageait à détruire à la demande des conseillers de la ville.
- 83 Ces trois mentions démontrent qu'il n'y avait pas de mur de contrescarpe et que les fossés de la Lanterne étaient utilisés à des fins pacifiques, tels que le jardinage, l'élevage, etc.

Travaux d'aménagement

- 84 En 1421 et 1422, les travaux à *faire les fossés de la ville* comportent l'exécution du *glacis des Fossés de la Lanterne* et des opérations de creusement. Des manœuvres, dont des terrassiers sont employés à ces ouvrages (Guigue 1876 : 286-287, 318, 336).
- 85 D'autres travaux sont plus difficiles à analyser : d'une part il est dit que l'on a travaillé en 1421 à *rompre les murailles des fossés de la Lanterne* (*ibid.* p. 303), mais sans savoir de quelle muraille il s'agit ? D'autre part, un mandement daté de 1422 consigne de la chaux employée
 au gros mur qui se fait au pié des moctes de terres que l'en a fait au pié des murs d'entre la Lanterne et la porte Chenevier (*ibid.* p. 335).
- 86 Comment interpréter ce document ?
- 87 Les mottes de terre sont-elles synonymes de talus, ce qui situerait ce talus au pied de l'enceinte, côté nord ? Ce talus est retenu par un *gros mur*, qui pourrait bien être un mur d'escarpe.
- 88 La localisation est importante : seule la partie de la porte Chenevier (sur la Saône) à la porte de la Lanterne semble concernée. Ceci est confirmé par une pièce comptable qui couvre la période de la fin de l'année 1420 à novembre 1421⁶⁸. Elle consigne les travaux de creusement réalisés aux fossés par plusieurs dizaines de manœuvres entre ces deux portes (*missions faites pour le commencement des terreaux commencés à faire neufs, depuis la tour Chenevier jusqu'à la tour de la Lanterne*). Des fossés neufs, avec la construction d'un mur d'escarpe (peut-être) auraient donc été réalisés dès 1421-1422 sur la section porte de la Lanterne-Saône, sans concerner pour autant la partie orientale, où se trouve la place des Terreaux.

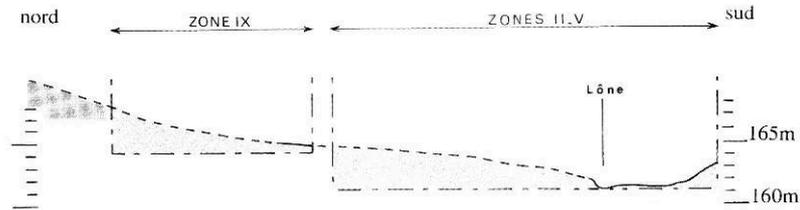
Le grand fossé (fin XVe-XVIe siècle)

Sur le terrain : agrandissement du fossé et édification du mur de contrescarpe

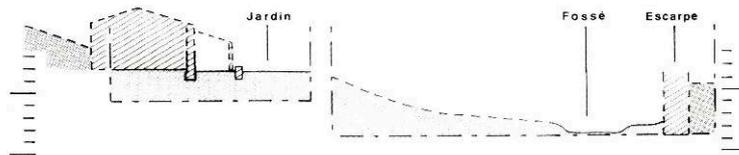
Le profil du grand fossé

- 89 Il est difficile à restituer en raison des phases postérieures de curage répétées (**fig. 61 et 64H**). Dans l'ensemble, son profil transversal, entre les deux murs, est en cuvette (plus haut en bordure des murs). Ce profil présente une sorte de plateforme au nord dans la partie agrandie le long de l'ancien fossé (en moyenne à 162,70 m). Cette plateforme, légèrement incurvée, remonte aussi le long de l'ancienne berge nord de la lône, formant un bourrelet central. Le profil longitudinal semble mettre en évidence une pente en direction de l'est soit vers le Rhône, notamment dans l'axe de l'ancienne lône. La partie sud, au dessus de l'ancien fossé s'approfondit d'une quinzaine de centimètres (**Tab. 13**).

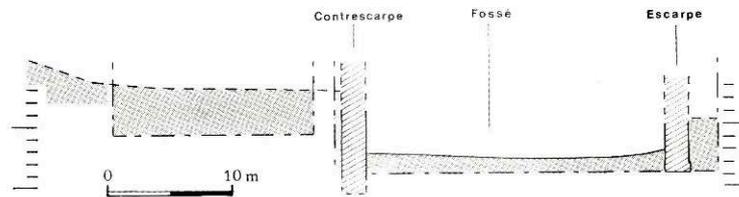
64- Restitution en coupe nord/sud du site et de ses abords



F. Une lône (?) au pied de la colline de la Croix-Rousse durant le Moyen Âge



G. Un fossé primitif et des habitats au pied de la colline au XVe s.



H. Le grand fossé des Terreaux au XVIe s.

Tableau 13 : Altitude du fond du nouveau fossé d'après les stratigraphies d'ouest en est

Localisation Zone	Extr. nord	Plate-Forme	Axe lône	Extr. sud
Zone III	>162,95 m	162,72 m	162,66 m	162,95 m
Zone II ouest	162,95 m	162,70 m	162,42 m	>162,60 m
Zone II ouest	162,70 m	162,70 m	162,36 m	162,60 m
Zone II centre	162,50 m	161,80 m cunette ?	?	>162,14
Zone II est	161,95 m	161,95 m	?	?
Zone I	?	162,6	?	?

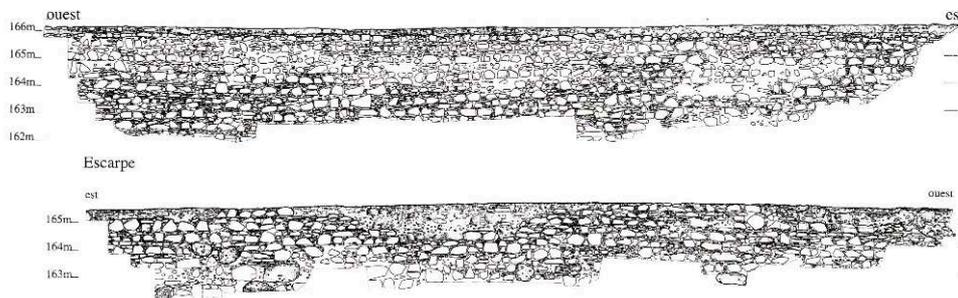
- 90 Ce fossé est large de 22 m. La hauteur totale du mur d'escarpe est de 3,70 m pour une largeur de 2 m. Le premier mur d'escarpe est remis en état sur 1,50 m de hauteur et surélevé. Le mur de contrescarpe, au nord du fossé, est érigé sur 4,90 m de haut et 2 m de large.
- 91 Leurs techniques de construction, comme leurs proportions, sont à peu près identiques (**fig. 65**). L'appareil est relativement régulier ; les moellons sont plus imposants pour l'escarpe que pour la contrescarpe. La face extérieure de l'escarpe n'est pas appareillée avec le même soin ; elle est destinée à être cachée par les remblais d'un glacis, quant à la face nord de la contrescarpe, elle n'a pas pu être dégagée lors des fouilles.

Réfection du mur d'escarpe

- 92 Il présente une face parementée sur le fossé et un appareil plus frustre de galets essentiellement et de pierres à l'extérieur, le tout soudé par un blocage interne de pierres non équarries.

- 93 Le nouveau parement nord surplombant le fossé, parfaitement ajusté au-dessus de l'escarpe I, présente un grand appareil régulier d'assises de moellons rectangulaires, hauts de 30 à 50 cm et longs de 50 à 80 cm (**fig. 65**). Les vides créés par l'irrégularité des moellons sont soigneusement comblés par de petites pierres plates et quelques cailloux. Le mortier non apparent laisse l'appareil saillant. Ceci a sans doute facilité la récupération des moellons lors de l'abandon et pourrait expliquer l'actuel état de dégradation. La hauteur moyenne de cette maçonnerie est de presque 4 m et l'élève de la cote 161,25 m à 165,30 m NGF. Sur certaines sections très dégradées, il est repris très bas. Ainsi, sur l'ensemble des coupes étudiées, seulement deux tranchées de fondation ont été relevées : l'une jusqu'à 161,76 m (**fig. 63H**) 1 autre a 161,55 m (**fig. 61H**). Il semble s'agir de reprises locales. Dans l'ensemble il ne fut apparemment pas nécessaire de reprendre les parties basses ; les remblais du fossé antérieur s'appuient sur l'élévation ancienne, même si ils accusent quelquefois une légère dépression due au tassement sans doute occasionné par les piétinements.

65- Elévation des murs de contrescarpe et d'escarpe



- 94 Le parement sud de l'escarpe II, destiné à être enfouie sous les remblais, n'est pas appareillé avec le même soin que la face nord. Sa face irrégulière et bosselée est essentiellement composée de lits de gros galets posés à plat et de quelques pierres non équarries, rythmée par une assise plus saillante tous les 70 à 80 cm, selon la même technique que celle utilisée précédemment. L'absence de tranchée de fondation dans l'ancien fossé remblayé contre le mur d'escarpe, à la lecture de quatre stratigraphies sur six, conforte l'hypothèse, avancée au chapitre précédent, de l'existence d'un premier mur d'escarpe.
- 95 La présence de remblais à l'arrière (au sud du mur) a obligé au creusement d'une tranchée de fondation tout au long du mur. Elle a été suivie en plan lors des décapages et étudiée sur quatre coupes stratigraphiques (US 3283) (**fig. 62**). Large de 1,50 m et plus au sommet à 165 m NGF, elle se rétrécit jusqu'à 1 m - 1,20 m à la cote 164 m NGF, pour rejoindre le mur à 162,70 m NGF dans le sondage profond, seul secteur où elle a pu être étudiée sur toute sa hauteur. On y voit très bien la méthode de construction du mur : chaque assise saillante correspond en fait à un remblaiement partiel de la tranchée scellée par un sol de travail de mortier piétiné. Le premier niveau de mortier (US. 3160), au fond de la tranchée, se situe à 162,70 m NGF. Le deuxième, 3156, à 163,40 m NGF, repose sur le ressaut de 3262 et marque la base de l'escarpe II. Le troisième qui correspond à la dernière phase de travail de cette construction se trouve aux alentours de 164,10 m NGF.

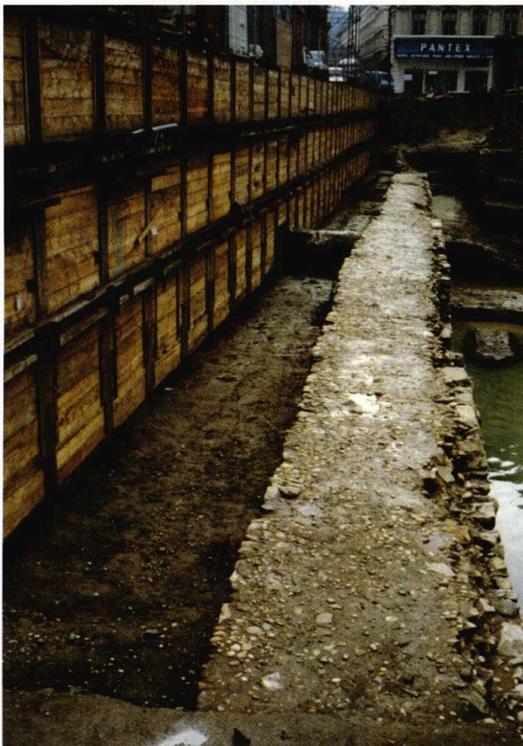
Un glacis contre le parement sud du mur d'escarpe ? (zone VII)

- 96 Un ensemble d'unités correspondrait à un comblement contre le parement sud du mur d'escarpe ; il s'agirait plutôt d'un glacis prenant appui contre le parement sud du mur d'escarpe et remontant en pente régulière jusqu'à la base du mur d'enceinte de la ville. Le pendage sud-nord des grands remblais relevés dans les coupes était d'environ 25 à 30 %.
- 97 En suivant la déclivité du talus (vu dans le sondage) et en mesurant la distance qui sépare le sondage VII du parement sud du mur d'escarpe, le glacis devait probablement mourir à mi-hauteur du parement sud de l'escarpe.

Le dessus du mur

- 98 L'escarpe large de 2 m s'élève à environ 165,30 m NGF. Aux Terreaux, son sommet accuse une légère pente régulière vers l'est : de 165,35 m en zone II à 165,14 m en zone I. Sur le site de l'Opéra (Raynaud 1990), le sommet du mur est plus haut et la pente est inversée, phénomène déjà noté pour le fond du fossé.
- 99 Le dessus du mur est recouvert d'un lit de petits galets de 5 à 10 cm, d'éclats de pierres, de fragments de tuiles ou briques, et de quelques grandes pierres (30 cm) noyés dans un mortier très dur et lissé (**fig. 66**). Il semble bien qu'il s'agisse là du sommet d'origine ; ce niveau de mortier enrichi de petits éléments permettait de protéger la maçonnerie. A t-il aussi été utilisé occasionnellement comme voie de circulation. Il faut d'ailleurs noter ici que les niveaux des sols contemporains de la Presqu'île sont plus ou moins à cette altitude.

66- Escarpe vue depuis l'est



- 100 Les dégradations diverses, sur le parement nord, et la démolition jusqu'à la cote 164, 08 m NGF en zone III ont fait apparaître la composition du blocage intérieur : de gros galets sont mêlés à un mortier de chaux très dur dans toute l'épaisseur du mur.

La construction du mur de contrescarpe

- 101 Au nord du fossé, le pied du versant de la colline de la Croix-Rousse, formé de colluvions à faciès hétérométrique plutôt caillouteux, nouvellement entaillé sur plus de 3 m de hauteur, impose d'être soutenu désormais par la construction d'un mur de contrescarpe.
- 102 À la différence du mur d'escarpe, il est entièrement édifié en une seule grande campagne de travaux, même si son élévation a progressé par étapes, depuis la fondation située à 161,35 m NGF (**fig. 65**), jusqu'à son sommet aux environs de 166,20 m NGF.
- 103 Large de 2 m, il est construit selon la même méthode que l'escarpe : parement sur le fossé, élévation plus fruste à l'extérieur et blocage interne de galets et mortier de chaux.
- 104 Le parement sud présente sur 4 m de hauteur des assises épaisses de 30 cm environ, composées de moellons de 30 à 40 cm de long avec quelques exemples de 80 cm. A la différence de l'escarpe, un mortier très dur déborde largement sur le contour des pierres et atténue les lignes d'assises, sauf peut-être dans la partie basse où les joints ne sont pas beurrés et laissent apparaître par endroits quelques lits de petites pierres plates. On ne peut toutefois pas, invoquer un changement radical dans la construction, tout au plus une étape ; il est également possible qu'il s'agisse simplement d'une dégradation du mortier provoquée par l'enfouissement précoce de la base sous les talus fortement imprégnés d'humidité. Autre particularité de ce mur, également constatée sur tout le parement sans distinction de niveaux, de grosses pierres saillantes rompent ça et là l'homogénéité de l'appareil, sans raison apparente.
- 105 La fondation, profondément ancrée dans le plancher caillouteux, n'a pu être étudiée en détail au dessous de 162 m, niveau de la nappe phréatique, au cours de la fouille 1991-1992. En 1993, lors de la construction du parking, la base de la fondation a été repérée à 161,35 m.
- 106 Le haut de la tranchée de fondation a été dégagé et fouillé tout au long de la zone II. (**fig. 63H**).
- 107 Le bord intérieur de la tranchée était souligné par un bourrelet caillouteux dominant le fond du fossé. Ce bourrelet avait peut-être pour fonction de constituer un espace plus sec pour faciliter la tâche des constructeurs. Trois trous de poteaux alignés dans cette tranchée, à distance égale, ont été observés. Peut-on y voir les vestiges d'un échafaudage ?
- 108 Le remplissage de cette tranchée est assuré par la succession de deux types de matériaux :
- des niveaux caillouteux à matrice limoneuse provenant sans doute du cailloutis rhodanien excavé et réutilisé en comblement. Il est possible que le cailloutis alluvial très meuble ait glissé dans la tranchée en cours de réalisation, ce qui a fortement atténué la limite du creusement, la rendant ainsi parfois difficile à lire.

- des dépôts sablo-limoneux ocre composés de minéraux de la Croix-Rousse pourraient être le témoignage de niveaux colluviaux entaillés lors de l'élargissement du fossé en direction du versant ; ils auraient été alors réutilisés en remblai.
- 109 Cette tranchée a livré quelques céramiques ; cinq tessons antique, 13 tessons des XIIIe-XIVe s. comprenant des fragments de cruches à bec pincé et de marmite à col court ; et 14 tessons fin XVe s. Les fragments ne renvoient pas à des types des XVIe-XVIIe, ni à des types des XIIe-XIVe s. ; ils pourraient appartenir au XVe s., époque pour laquelle la céramique est encore mal connue. Les céramiques de la fin du XVe s., en nombre insuffisant pour dater la construction du mur, sont toutefois en accord avec la date des travaux évoqués dans les archives.
- 110 Le parement externe (nord) du mur de contrescarpe, en limite de fouille sur la majeure partie du chantier, a pu être dégagé sur 1 m de longueur et 1 m de hauteur, à l'angle nord-ouest de la place (zone VI). Ces conditions rendent difficile toute interprétation générale. Sur le petit secteur étudié, la face extérieure du mur est comme celle de l'escarpe, très frustre, peu soignée et composée de moellons non équarris de tailles diverses et de quelques pierres plates.
- 111 Derrière le mur, une tranchée de construction entaille le talus. Elle a sans doute été comblée au fur et à mesure des travaux, de lits de cailloux, de graviers et de limons. Le lot de céramique recueilli dans ce comblement est composé d'une forte proportion de fragments antiques résiduels qui peut provenir des niveaux retaillés lors des travaux et de quelques tessons médiévaux qui fournissent des indices de datation :
- deux tessons XIIIe s., un tesson en commune rouge glaçurée plombifère et un bec tubulaire de la même famille, décoré de bandes moletées rapportées, déjà étudié sur le site de Bourse dans un contexte XIIIe s.
 - trois tessons médiévaux qui se situent dans une fourchette chronologique allant du début du XIVe s. à la fin du XVe s. : fragments en commune rouge glaçurée plombifère et une lèvre de marmite en commune grise.
- 112 Ces données placent le *terminus post quem* pour la construction du mur de contrescarpe aux XIIIe-XVe s. Cette datation n'est donc pas incompatible avec l'hypothèse du XVe s. évoquée plus haut.
- 113 Le talus a été créé en tronquant les murs et jardins proches. Il a, semble-t-il, été surélevé dans le même temps par l'amoncellement des terres rejetées au-dessus des niveaux abandonnés.
- 114 Le dessus de la contrescarpe, identique à celui de l'escarpe, est recouvert par un lit de petits cailloux, pierres et céramiques concassées, noyés dans le mortier. L'horizontalité n'est pas parfaite, sans pour autant suggérer cette fois un phénomène de pente. Tout au long du secteur dégagé, elle varie de 166,52 m à l'ouest (zone VI) à 166,14 m au milieu (zone II) et 166,24 m à l'est (zone I). Sous l'Opéra, près du Rhône, elle remonte à 166,90 m NGF. Dans l'ensemble on remarque que le mur de contrescarpe est édifié 1 m plus haut que le mur d'escarpe.

Des dépôts témoins d'un alluvionnement rhodanien

- 115 Les observations effectuées à l'est de la place des Terreaux, ont permis d'identifier une phase d'alluvionnement rhodanien jusque là inconnue sur l'emprise du site fouillé (**fig. 61I**). Elle est représentée par une séquence caillouteuse composée de graviers, galets et

cailloutis à matrice sableuse grise bien lavée, repérée entre 161,85-162,20 et 161,70-162,55 m selon un pendage nord-sud. Cette couche n'est présente que dans la partie centrale du fossé et correspond à la charge de fond d'un chenal du Rhône. Elle repose sur un cailloutis de même texture pour les fractions grossières, mais dont la matrice est limono-sableuse et de couleur orangée. Cette formation sous-jacente, dans laquelle s'est installé ce chenal, semble correspondre au plancher alluvial de la Saône.

- 116 Cet alluvionnement rhodanien se traduit par une autre séquence, mais de texture sableuse et localisée uniquement au nord entre 162,65 et 162,75 m. Ces sables reposent directement sur le cailloutis orangé et les aléas du sauvetage n'ont pas permis de définir la relation stratigraphique de cet alluvionnement fin par rapport à l'alluvionnement grossier rhodanien. Ces sables sont issus d'un transport en suspension uniforme par le débordement d'un chenal du Rhône éloigné du site : ce dernier fonctionne alors en plaine d'inondation.
- 117 Cette couche se caractérise par une pureté du sédiment qui, observé sur une largeur de 3 m, ne présente aucune trace de fragments anthropiques (types briques, tuiles, etc....).
- 118 Si la phase caillouteuse précède la phase sableuse, comme le laisse supposer les cotes d'altitude, seul un déplacement du chenal rhodanien ou l'arrêt de son fonctionnement, mais de façon brutale, peut expliquer cette superposition texturale : c'est-à-dire le passage d'un milieu aquatique type « fond de chenal » à un milieu terrestre atteint par des débordements lents.
- 119 Quelle est la chronologie de cet alluvionnement ? A-t-il lieu avant la mise en place de la lône du haut Moyen Âge, avant ou pendant l'élargissement du fossé à la fin du XVe s. ?
- 120 D'une part, l'absence de ce cailloutis rhodanien à la même altitude dans le bourrelet caillouteux qui forme la berge nord de la lône semblerait indiquer qu'il est postérieur au fonctionnement de cette lône.
- 121 D'autre part, le pendage nord-sud du toit de cette formation pourrait être le résultat du creusement réalisé lors de l'agrandissement du fossé : en effet, cette couche disparaît au sud où elle est coupée par le négatif d'un recreusement lequel appartient probablement à la phase d'agrandissement ou au moins à un niveau de curage de ce fossé agrandi.
- 122 Ces éléments suggèrent que ce dépôt a été réalisé après la mise en place de la lône et au plus tard durant l'élargissement, c'est-à-dire avant la fin du XVe s. Néanmoins, si cet alluvionnement s'est réalisé pendant les travaux d'agrandissement du fossé, il paraît surprenant de ne retrouver aucun témoin anthropique dans les dépôts caillouteux et sableux du Rhône alors que l'on peut imaginer une forte présence humaine nécessitée par la nature des travaux de décaissement !
- 123 En conclusion, ces observations réalisées à l'extrême est du site sont venues confirmer la présence d'une phase alluviale issue du Rhône déjà repérée sur le site de l'Opéra. Les dépôts de cailloutis et sables exhausent le secteur oriental au minimum jusqu'à 162,50 aux Terreaux et à 162,90 m à l'Opéra. Ces alluvions témoignent du passage du lit vif du fleuve sur la rive orientale de cette partie amont de la Presqu'île.
- 124 La mise en place de ce dépôt aux XIVe-XVe s. permet de relier ce changement de dynamique fluviale aux modifications de charge et de débit entraînées par la crise climatique du Petit Âge Glaciaire qui débute dès le milieu du XIVe s. Cette crise provoque en effet une métamorphose des rivières (Bravard : 1989 et 1993) et pourrait expliquer la phase d'exhaussement du Rhône identifiée sur le site.

- 125 Ce changement de dynamique qui aurait accentué la contrainte fluviale sur la Presqu'île n'a-t-il pas accéléré la décision d'agrandir le fossé, de le maintenir entre deux murs et de fermer l'accès de ces terres basses au Rhône menaçant ? Cette hypothèse pourrait expliquer en partie l'arrêt brutal de l'alluvionnement grossier rhodanien sur le site. En effet, lors d'épisodes de crues débordantes, l'édification d'un mur le long de la rive droite du Rhône a pu bloquer la charge de fond caillouteuse, tout en laissant transiter les dépôts de sables.
- 126 L'étude des archives apporte peu de renseignements sur la liaison du fossé avec le Rhône et la Saône. Du côté du fleuve, une campagne de travaux de 1346 à 1378 assure la fermeture de l'extrémité orientale du fossé par un mur de protection *en prime muraille* ; ce dernier est donc peu épais et sa longueur excède celle des fossés. Il semble avoir été contreforté au cours des années 1381-1383. Côté ouest, la mention d'une crue de la Saône en mai ou juin 1475 qui inonde les fossés jusqu'à la porte de la Lanterne, indique que la bordure occidentale du fossé est peu ou mal protégée. Il est même signalé qu'une campagne d'approfondissement du fossé pourrait en être responsable. Ces données sont trop éparpillées pour en tirer des conclusions. Seul le plan scénographique, au milieu du XVI^e s., confirme que le grand fossé était fermé côté fleuve, mais sans pouvoir appréhender la date exacte d'édification du mur et son type.

À travers les textes : le grand fossé à la fin du XVe siècle

Les décisions politiques

- 127 Plusieurs séries de documents issues des comptes de la ville concernent des travaux réalisés aux fortifications des fossés de la Lanterne, au cours de la deuxième moitié du XVe s. Leur étude démontre qu'une première séquence de travaux, effectuée entre 1465 à 1472 portèrent essentiellement sur l'enceinte, c'est-à-dire, le mur et les tours qui la garnissaient, avec la reprise d'anciens ouvrages, mais aussi l'adjonction d'éléments nouveaux⁶⁹. Ces travaux se poursuivirent au cours des années 1473-82 (au moins), mais ces dernières sont surtout marquées par la mise en route d'un vaste chantier destiné à modifier la physionomie du fossé aménagé au pied de cette enceinte. Il s'agissait en effet d'agrandir et d'approfondir ce fossé sans doute, même si l'argument n'est pas énoncé, dans le but d'adapter la défense aux progrès de la balistique et plus spécialement à la portée supérieure des tirs d'artillerie.
- 128 Une ordonnance du gouverneur de Dauphiné lieutenant du Roi, datée d'août 1468 commandait à la ville de réparer les fortifications et plus spécialement les murailles situées entre le bourg Saint-Vincent et la ville proprement dite, depuis le Rhône jusqu'à la Saône, c'est-à-dire les fortifications des Fossés de la Lanterne. Il était prévu de récurer les fossés et de
fortifier lesd. tours et murailles avec canonnières et archières [et de poser] en chacun des portaux de la Lanterne et de Chenevier un bon pont leviz⁷⁰.
- 129 Les travaux effectués aux fossés sont consignés dans un registre de comptabilité de la ville enregistrant les dépenses militaires à partir de cette même année 1468⁷¹.
- 130 En intitulé, la comptabilité porte la notice suivante : dépenses faites aux fortifications sur avis et commandement du comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné et lieutenant du Roi,
tant en finissez, murailles et tours comme artillerie.

- 131 Elle débute par deux mandements faisant état de la visite des lieux par des hommes de l'art afin d'évaluer les travaux de fortifications à entreprendre⁷². La première pièce laisserait entendre que l'aménagement de fossés était envisagé entre la porte du Griffon et celle de Saint-Marcel. Comment interpréter pareille indication topographique, sachant qu'aucune de ces deux portes ne se trouvent sur le tracé de l'enceinte de la Lanterne, sans toutefois appartenir non plus aux fortifications de Saint-Sébastien ?
- 132 Localisation approximative ou projet sans suite, la question n'est pas résolue. Une chose est sûre cependant : des travaux furent bel et bien entrepris aux fossés de la Lanterne. La délibération consulaire des 24 août 1468⁷³ soit à la même date que le début de la comptabilité et plus encore celle du 25 septembre⁷⁴ sont formelles sur ce point ; les propriétaires du faubourg Saint-Vincent
 ayans maisons sus les faussez tendons du portai de la Lanterne à la revière de Saonne, c'est-à-dire sur la limite nord des fossés, étaient en effet taxés pour faire la muraille desd. faussez au long et devant desd. maisons,
- 133 la muraille correspondant sans doute à celle de la contrescarpe. Enfin, la suite des articles énoncent des travaux réalisés sans conteste aux fossés de l'enceinte de la Lanterne, y compris des travaux de curage⁷⁵.

Des travaux sur la section Saône/porte de la Lanterne (1468-1474)

- 134 En 1469, un mandement passé en faveur de deux maçons fait état de la construction de 37 toises de muraille⁷⁶ faites sur les fossés de la ville, entre les portes de Chenevier et de la Lanterne⁷⁷ ce qui laisserait entendre que le mur de contrescarpe a pu être aménagé, entre la Saône et la porte de la Lanterne, avant 1470. En outre, ces mêmes maçons ont *parfait et enduit l'autre muraille que déjà et auparavant avait été faite audit lieu*. Cette autre muraille qualifie-t-elle un mur d'escarpe en cours d'achèvement ? Difficile de l'assurer ; le qualificatif "auparavant" n'est pas d'un grand secours pour dater ces premiers travaux, mais ils pourraient se rapporter à la construction du mur édifié au pied des *mottes de terre* mentionnées en 1421, sur la seule section porte Chenevier/porte de la Lanterne (Guigue 1876 : 335).
- 135 Quoi qu'il en soit, il apparaît que la section du fossé comprise entre la Saône et la porte de la Lanterne a sans doute connu des phases de travaux distincts de ceux de la section suivante, de la porte de la Lanterne au Rhône⁷⁸ (c'est-à-dire au niveau du site étudié).
- 136 Ainsi des travaux d'approfondissement du fossé sont signalés à cet endroit au fil d'une enquête sur les droits de pêche dans la Saône. En effet, à la suite d'une crue de la rivière survenue en mai ou en juin 1475, la partie des fossés située à l'ouest de la porte de la Lanterne était inondée au point qu'il était possible d'y pêcher. La légitimité du droit perçu par la ville, sur la pêche des poissons qui s'y trouvaient nager en toute innocence, fut immédiatement contestée par l'Archevêché. Les mémoires rédigés par chaque partie présentent des argumentations dont la longueur n'a d'égale que la mauvaise foi procédurière⁷⁹, mais qui toutes mentionnent la réalisation de travaux au fossé. Situation que résume un procès-verbal dressé en juillet 1475 par un officier royal, après visite du
 lieu contentieux (...) [situé] entre la porte de la Lanterne et portai appelé Chenevier,

- 137 dans lequel il est clairement indiqué que si les eaux de crue de la Saône avaient pu pénétrer dans les fossés, c'est parce que les conseillers de la ville
pour peu de temps en cà, avoient fait profunder et nectier lesd. fossez⁸⁰.
- 138 Bien sûr, l'ampleur de cet approfondissement reste inconnue. S'il a sans doute favorisé l'inondation du fossé, difficile, faute de données chiffrées⁸¹, de préciser dans quelles proportions.

Des travaux, sur la section porte de la Lanterne/Rhône

- 139 Si la première phase de travaux paraît bien avoir été localisée sur la partie ouest, il semble en revanche que la deuxième phase ait porté sur la section porte de la Lanterne/Rhône dans laquelle s'inscrit le chantier de fouille des Terreaux. Une délibération de février 1476 consigne sans ambiguïté qu'une vaste campagne d'élargissement et d'approfondissement du fossé est en cours.
- 140 Le pouvoir royal, à l'origine de la décision est représenté sur place par des commissaires chargés des fortifications. Le projet est d'ailleurs énoncé dans une délibération du mois d'août de la même année :
- le plésir du Roy (...) avoit esté et estoit que lad. ville fust et soit fortiffiée et réparée tant en faussez que en murailles, tours et autres emparemens et tant du cousté devers Savoe, mesmement au long des faussez du portai appelé de la Lanterne par dehors led. portal, et depuys le fleve du Rosne jusques à la revière de Saonne ou desia lesd. réparations avoent esté et sont encommenciées (...)⁸².
- 141 La définition du projet n'est guère développée dans cette ordonnance. En revanche, les textes relatifs aux conséquences des travaux prodiguent des renseignements sur leur déroulement et sur leur impact. Les *réparations, eslargissement et approfondissement desd. fossez* sont en effet citées dans une requête présentée en février 1476 aux conseillers de la ville par les propriétaires de
- maisons, vignes et jardins sis de part et d'autre de la rue du Clos-Saint-Pierre, et près des fossez du portail de la Lanterne tendant de Rosne en Saonne. qui ont deia esté et plus seront endommagés
- 142 par les travaux d'élargissement. En vertu de quoi, ils requièrent de faire cesser ou de différer la *démolition ou rupture* des maisons et, dans le cas contraire, d'obtenir des dédommagements.
- 143 La demande d'interruption du chantier est formellement rejetée par les conseillers. Sur le chapitre des dédommagements, les requérants sont dans un premier temps déboutés, au moins tant qu'il touche les fons et propriétés et revenus desd. possessions mises et à mettre en ruine pour raison des réparations, eslargissement et profondite desd. Fossez.
- 144 Toutefois, les conseillers reconnaissent le bien-fondé de la demande et décident, après consultation d'experts, de dédommager pour les
- murailles abatues et à abatre et autres matières qui seront prises pour convertir esd. réparations⁸³.

La démolition des maisons riveraines

- 145 Il est probable que la démolition des maisons et autres jardins a été entreprise dès 1476 (ou 1475) puisque la requête de février de cette même année mentionne des murailles *abatues*, outre celles à *abatre*. En juillet 1477, les conseillers accordent une remise

d'imposition à deux propriétaires, pour une maison et un jardin *employés et occupés par et dans les fossés*⁸⁴.

- 146 Par la suite, les mentions de ces démolitions sont suffisamment abondantes pour que le fait soit incontestable.
- 147 Les dégrèvements fiscaux se poursuivent, consignés au gré des délibérations consulaires, mais aussi des pièces comptables de la ville. Les rôles d'imposition des années 1479 et 1480 signalent ainsi respectivement 22 et 23 contribuables (dont huit en commun), *omnes isti morabantur in Claustro Sancti-Petri*, exonérés parce que *domus eorum fuerunt disrumpite in fossalibus*⁸⁵ ; autrement dit *ceulx du clos Saint-Pierre qui ont perdu leurs héritages à cause des fossez*⁸⁶.
- 148 La plupart de ces biens relevait, jusqu'à leur expropriation, de la rente de l'abbaye Saint-Pierre-les-Nonains. En 1556⁸⁷, les moniales protestèrent du préjudice financier que les démolitions leur avaient fait subir, à l'occasion d'un inévitable procès qu'elles intentèrent à la ville⁸⁸. En vertu de quoi les religieuses rappellent que plusieurs *maisons, granges, jardins, vignes et possessions* situées au Clos-Saint-Pierre, dans un tènement compris entre le Rhône et la porte de la Lanterne,
 ont été prises, mises et appliquées en place publique et commune pour agrandir et eslargir les anciens fossés de ladicte ville.
- 149 La démolition des maisons est évoquée également dans les carnets de dépenses pour les fortifications, à partir de septembre 1479 et plus explicitement à partir de janvier 1480⁸⁹. Il s'agit d'abord de pierre *menue achetée (...) sus lesd. fossez [des] maisons abatues*. Plusieurs contribuables cités dans les chartreaux de 1479 et 1480 sont nommés pour une cause identique⁹⁰.
- 150 Ensuite, quelques articles mentionnent directement le chantier de démolition que ce soit à l'occasion du paiement de la main d'œuvre qui a *houvré à la démolicion des maisons de devers la porte de la Lanterne ou hors la porte de la Lanterne*⁹¹, ou de la rétribution pour le forgeage de pointes de pics utilisés pour *houvrer es démolicions*⁹².
- 151 Enfin, la comptabilité de l'année 1480 conserve la copie d'une estimation effectuée par le maître de l'œuvre des réparations, des matériaux « estoffes » provenant de la démolition d'une des maisons de la rue du Clos-Saint-Pierre⁹³. Une phrase du procès-verbal signale d'une part que les fondations sont restées en place, d'autre part que les pierres des murs que le propriétaire *avoit fet fere jusques dessus terre* ont été prélevées pour le chantier du fossé. S'agit-il de soubassements maçonnés supportant des élévations de terre identiques à celles trouvées en fouilles ?
- 152 Quoi qu'il en soit, les pierres récupérées sont remployées dans le chantier de réparation des fossés, mais sans que l'on sache à quelle utilisation précise elles étaient destinées⁹⁴ ; étant donné la qualité du matériau (pierre menue⁹⁵), il est probable qu'elles aient servi au fourrage des maçonneries de la contrescarpe, par exemple, ou au calage des pierres des parements.
- 153 Au-delà de ces remarques, il est bien difficile de donner une description plus précise de ces constructions. Les reconnaissances des derniers tenanciers, extraites des terriers de Saint-Pierre, sont laconiques sur ce sujet, excepté une maison haute et basse, la majorité des mentions signale des maisons, sans les caractériser⁹⁶.
- 154 La plupart des maisons situées sur le côté sud de la rue du Clos-Saint-Pierre, possédait des jardins *contigiis* ou *derrière*, qui joignaient directement au fossé, semble-t-il, avant son agrandissement.

- 155 Cette mitoyenneté n'était pas sans provoquer des abus. En 1448 déjà, le consulat de la ville protestait contre l'empiètement des jardins et des vignes sur le terrain public. Ajoutons sur le même propos, une information rédigée en 1472 qui rappelle et renouvelle les interdictions d'installer sur les fossés des
 latrines, étables pour les porcs et autres animaux et tous autres édifices ou aménagements, qui provoquent l'accumulation jusqu'au milieu du fossé des déjections provenant des étables et des latrines⁹⁷.
- 156 La création d'un nouveau fossé allait offrir à la ville une meilleure *défense et tuicion d'icelle* mais aussi un bon nettoyage tout au bénéfice de l'hygiène publique !

Les murailles d'escarpe et de contrescarpe

- 157 Sur ce secteur l'agrandissement du fossé est évoqué pour la première fois en 1476. Son aménagement, c'est-à-dire la construction d'un mur d'escarpe et/ou de contrescarpe n'est pas abordé avant 1478.
- 158 En effet, le 26 février 1478, au cours d'une délibération *touchant l'avancement des réparacions des fossez*, les conseillers décidaient de consulter *massons et gens experts*, pour évaluer le nombre de toises à maçonner, les matériaux et le prix de revient pour *faire la muraille nécessaire*⁹⁸.
- 159 Si cette expertise a été effectuée, soit elle est restée orale, soit son compte rendu n'a pas été conservé. Faute de quoi et face au laconisme des délibérations consulaires au sujet de cette « *muraille* », il faut chercher à travers les pièces comptables à retracer l'évolution et la nature des travaux, sachant que cette documentation pourtant abondante, n'offre qu'une vision partielle du chantier. Par exemple, la destination des pierres livrées par batelées ou charetées sur le fossé de la Lanterne n'est pas directement indiquée. Autre exemple : s'il est très souvent question des *murailles* du fossé, difficile la plupart du temps de reconnaître sous ce mot un mur d'escarpe ou un mur de contrescarpe.
- 160 L'analyse de ces documents comptables implique donc un gros travail de déduction, dans le meilleur des cas, ou d'interprétation dans la plupart des cas ! En outre, ce travail n'est guère facilité par la quasi totale disparition des pièces justificatives des années 1477-78 (mars à février) et 1482-83 (septembre à août), soit le début et la fin de la campagne de travaux⁹⁹.

Chronologie

- 161 En dépit de la masse qu'ils représentent, ces comptes énoncent relativement peu d'événements. En effet les étapes et même la nature des travaux demeurent souvent confuses. Ainsi, s'il est entendu que les maçons œuvrent *es fondations et murailles que l'on fait esd.fossez*, tandis que les pionniers sont affectés au *talus et emparement des fossés*, ni la situation, ni l'élévation ou l'épaisseur des murs, ni la localisation, ni le pendage ou la hauteur des talus ne sont indiqués. En fait, le programme des travaux n'est évoqué qu'accidentellement, au fil de mentions plus prolixes que l'intitulé des rubriques en vigueur la plupart du temps. Quant aux techniques mises en œuvre, elles ne sont guère mieux documentées.
- 162 Ces données, isolées de leur caractère comptable, se présentent comme suit.

1478, 4 février 1478

- À un maître pionnier pour 5 jours qu'il a houvré de son mestier au talu et emparement des fossés de lad. ville devers la Lanterne

- à deux maçons pour les fondacions et murailles que l'on fait de présent esd. fossez

- à deux maçons qui ont vacqué à la pierre des bétons pour lesd. fondacions et murailles¹⁰⁰.

9 mars 1478 :

- Item à Pierre Pastour royet (roier : charron), pour troys bates de boys pour batre les talluz desd. fossez¹⁰¹.

20 avril 1478 :

- Item à Jehan Pasquelet. fustier pour VI postz de sapin achetées de luy lad. sepmaine pour chauffer sus les talluz desd. fossez¹⁰².

1479, 19 janvier 1479

- Item à Pierre Darey, charpentier, pour sa peyne d'avoir fait une retenue près du portai de lad. Lanterne, pour garder de tomber la terre d'entre la tour dud. lieu et le mur sur quoy se porte le tallu desd. fossez¹⁰³.

Le mur dont il est ici question est-il le mur d'escarpe, qui serait en cours de construction depuis 1477 ou 1478 (cf. fondacions et murailles) !

15 février 1479 :

- à Jehan Delarche, maréchal, pour une livre de crosses et demie dont l'on a fait la retenue de la terre du tallu d'emprès la porte de la Lanterne¹⁰⁴.

28 juin 1479

- à Barthélémy Cadet, pionnier, pour 5 jours où il a vacqué et houvré à la réparation des tours et ronptures du mur de dessus les fossez de lad. ville devers la Lanterne¹⁰⁵.

12 juillet 1479 :

- à Barthélémy Cadet, pionnier, pour 6 jours qu'il a vacqué à rompre - rompir-le mur d'entre les tourelles de dessus lesd. fossez, pour fayre l'alée et avant mur de l'une à l'autre¹⁰⁶.

1481, 28 mai 1481 :

- à B. Cadet qui a houvrer en la chavée et tallu des fossez de lad. ville devers la Lanterne¹⁰⁷.

8 et 13 juin 1481 :

- Item à Bastien Brochet pour XII jours de ses variez chevaux et tombereaux qui ont charroyer de terre de la chavée que l'on fait ausd. fossez pour fondez les murailles qui portent la terre et tallu d'iceulx fossez¹⁰⁸.

25 juin 1481 :

- à B. Brochet 9 jours (de ses valets, chevaux et tombereaux qui ont charroyé terre pour vuyder la chavée desd. fossez où l'on fondera la muraille pour porter le tallu d'iceulx¹⁰⁹.

9 juillet 1481 :

- à B. Brochet pour 12 jours avec ses valets, chevaux et tombereaux pour charroi de terre pour vuyder la chavée des murs que l'on fait esd. fossez, pour porter le tallu¹¹⁰.

4 septembre 1481 :

- à B. Brochet, 15 jours avec ses troys variez, chevaux et troys tombereaux qui ont vacqué lad. sepmaine à menez terre de la chavée desd. fossez sur les bors et tallus d'iceulx¹¹¹.

17 décembre 1481

- Item à Robin Beillort et sa femme pour considération de leur povreté et viellesse et pour ce que leurs maisons qu'ilz avoient sur lesd. fossez ont esté desrochées et abatues en faisant la chavée d'iceulx fossez¹¹².

1482, 15 avril 1482

- à J. Drevet et au valet de B. Brochet, 8 jours (2 chevaux et 2 tombereaux) pendant lesquels ils ont mené (...) de terre de lad. chavée desd. fossez sur le replat d'iceulx¹¹³.

163 Les quelques pièces justificatives conservées sous la cote EE 82 attestent que le creusement de la tranchée (la chavée) des fossés se poursuit encore au mois de septembre 1482.

Les matériaux mis en œuvre : la pierre

164 Les livraisons de pierre, toutes espèces confondues, sont relativement bien documentées qu'il s'agisse de leur origine ou du mode de transport par voie d'eau ou

voie de terre. Ainsi, les batelées de pierre en provenance des carrières de Bourgneuf, sur la rive droite de la Saône, ou de Pierre-Aigle¹¹⁴, sur la rive gauche de la rivière, sont déchargées sur le port des Augustins puis, sans doute transportées par tombereau jusqu'au chantier.

- 165 Les pierres en provenance de Crépieu ou de Rilleu étaient¹¹⁵ quant à elles transportées jusqu'au Rhône par charettes ou tombereau, puis chargées sur des bateaux, avant d'être à nouveau transportées par tombereau¹¹⁶.
- 166 Si les pierres extraites à Bourgneuf et à Pierre-Aigle se rattachent aux roches granitiques, celles en provenance de Rilleu ou Crépieu sont plus difficiles à identifier. En effet, l'environnement géologique de ces deux communes laisserait supposer qu'il s'agit de galets d'origine fluvio-glaciaire, mais sans certitude. Leur emploi dans les bétons serait possible, bien qu'à l'inverse de ceux extraits sur le territoire de Cuire, les comptes ne le mentionnent pas expressément¹¹⁷.
- 167 Enfin, la fréquence des livraisons varie considérablement suivant les années. Au cours de l'année 1478, il n'est guère de semaine sans livraison d'un ou plusieurs bateaux de pierre depuis Pierre-Aigle ; les arrivées de pierre de Crépieu ou Rilleu sont fréquentes. Les livraisons de pierre de Pierre-Aigle s'espacent au cours du premier semestre 1479 et disparaissent totalement à partir d'octobre 1480 jusqu'à la fin août 1481. Les mentions de cette dernière période correspondent au creusement des fossés et à l'édification d'un talus sur les bords de celui-ci.
- 168 On serait tenté alors d'affecter les pierres livrées au cours des années 1478-1480 à l'édification du mur d'escarpe ; à la suite desquels travaux, le chantier aurait été consacré au creusement et à l'approfondissement du fossé proprement dit, avant la construction du mur de contrescarpe, en 1482 au plus tôt. Mais ce schéma, n'est pas certain d'autant que le déroulement du chantier pouvait tout aussi bien s'effectuer d'ouest en est que du nord au sud.

Les dépôts au fond du grand fossé

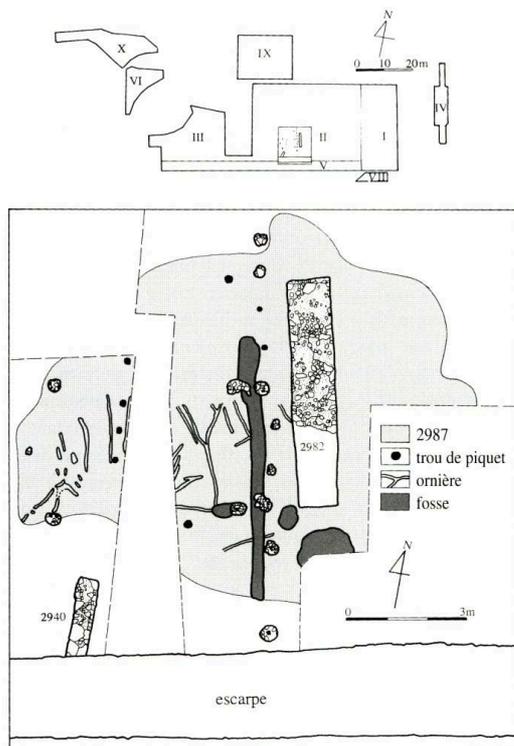
- 169 Le fond du fossé définitif enregistre de nouveaux processus hydriques : les rares niveaux sédimentaires conservés témoignent de l'existence de séquences de ruissellement qui drainent de manière plus ou moins diffuse des sables dans le fond du fossé (**fig. 63H**). Si ces grains proviennent des matériaux en place sur le versant de la colline, ils ne peuvent résulter que du lavage de remblais constitués à partir de ces dits matériaux puisque la construction du mur de contrescarpe doit bloquer tout apport direct. D'ailleurs plusieurs niveaux de remblai ont été repérés au fond de ce fossé. Ils sont assez hétérogènes, principalement caillouteux et noyés dans une matrice limoneuse ; cette dernière pourrait être le témoin des séquences d'envasement. Ces dépôts traduisent la présence de l'homme et une volonté d'aménagement que confirme aussi l'existence de secteurs surcreusés. En effet, des irrégularités topographiques semblent être des témoins de micro-aménagements conservés partiellement en raison des différents niveaux de curage postérieurs. Aussi leur interprétation reste limitée. L'existence de cunettes pourrait expliquer une volonté de drainage de la nappe d'eau noyant le fossé et donc le maintien de courants hydriques qui expliquerait la présence des grains grossiers. Néanmoins, ce matériel grossier a pu être ruisselé durant la période d'édification du mur qui incomplet pouvait laisser transiter les eaux de ruissellement depuis le versant.

- 170 On note l'absence d'un nouvel envasement dans ces remplissages par rapport à ceux observés dans le fossé médiéval à l'exception de niveaux à l'est pouvant appartenir à cette phase¹¹⁸ ; celle-ci a pu être décapée lors des curages postérieurs ou elle n'a pu se développer justement parce qu'un drainage a assuré un courant à la nappe d'eau (?). Ces niveaux partiels permettent de reconstituer le nouveau talweg du fossé à une altitude qui pourrait être comprise entre 161,95 et 162,90 m en direction du Rhône.
- 171 Si on compare ces couches sédimentaires d'origine hydrique à celles du fossé médiéval, il est intéressant de noter l'apparition de sédiments plus grossiers qui supposent des flux hydriques plus concentrés, dans la partie ouest du secteur.

Des traces de fréquentation

- 172 Des ornières et des traces de sabots d'équidés ont été découvertes dans le fond du fossé, sur une couche incendiée qui succède à la vase. Des vestiges de structures, trous de poteaux, murs, cloisons... attestent une occupation encore indéfinie (**fig. 67**). Les curages ont détruit une partie des dépôts, ce qui nous empêche de relier de façon certaine ces vestiges à telle ou telle étape de l'histoire des fortifications : sont-ils contemporains de la construction de l'escarpe près de laquelle ils sont placés ou suggèrent-ils une activité postérieure au fond de ce fossé ?

67- Traces de fréquentation au fond du fossé et le mur 2982 plus tardif



- 173 La couche incendiée (2987) était sans doute plus étendue à l'origine, avant le curage : elle ne subsiste en effet que sur une surface vaguement circulaire de 10 m sur 20 m légèrement plus profonde. Sillonnée en tout sens d'ornières avec des empreintes de sabots d'équidés, elle est également perforée d'une vingtaine de trous de poteaux et de

traces de murs ou cloisons. Certaines ornières, sinon toutes, précèdent les constructions car celles-ci les recourent.

- 174 Le curage postérieur qui restreint l'emprise d'origine de l'unité 2987 a fait disparaître les niveaux qui la recouvraient. Il est désormais impossible de savoir si ces structures précèdent le curage ou si elles lui succèdent. Il est en effet tentant d'attribuer les nombreuses ornières qui marquent directement la surface de la vase et celles de la couche incendiée au transport de matériaux destinés au chantier de construction des murs ; il est tout aussi possible d'affecter ces cabanes aux équipes de ce chantier et de concevoir leur destruction à la fin des travaux, ou autre hypothèse, y voir les vestiges d'une occupation, beaucoup plus tardive sans aucun lien avec la construction de l'escarpe, selon qu'on les situe avant ou après le curage.
- 175 La plupart des pieux ont disparu ; il ne reste que leurs négatifs qui traversent l'épaisseur de la couche, quelquefois jusqu'à la vase, mais ils ne s'enfoncent jamais plus profondément. Deux types de trous de poteaux se différencient : les uns, simples pieux de section grossièrement carrée de 10 cm directement enfoncés dans le sol¹¹⁹ les autres aménagés dans un trou circulaire d'environ 20 cm de diamètre, et calés au moyen de pierres et galets¹²⁰.
- 176 Le négatif d'une cloison, mur ou sablière nord-sud de 30 cm de large s'étend sur 6,50 m entre les poteaux. Sa trace se perd progressivement à l'approche du mur d'escarpe ; elle devait s'y appuyer à l'origine, mais le curage en a effacé l'extrémité. Un départ de tranchée peu profonde, perpendiculaire, s'amorce à mi-longueur. Il est cependant trop ténu pour que l'on puisse conclure à une cloison transversale.
- 177 Il est impossible de restituer le plan des structures associées à ces trous de poteaux même si quelques axes généraux se dégagent : un ensemble de pieux semble longer la cloison nord-sud ; plus à l'est, un alignement de 4 pieux se dessine¹²¹. Autre figure possible : un quadrilatère de 4,50 m sur 3,50 m peut être dessiné par la cloison 3088 et les calages des pieux 3117, 3123, 3356 et 3073 similaires. Ces essais de regroupement, toujours hasardeux, et multipliables à l'infini, resteront à l'état de simples propositions. Ces trous de poteaux et tranchées sont dans tous les cas autant de preuves de fréquentation du fond du fossé.
- 178 L'étude du matériel céramique joue ici un rôle modeste puisque tous les tessons proviennent exclusivement de la couche incendiée, antérieure au curage. Aucune céramique ne concerne les ornières ni les installations postérieures. La fouille de l'ensemble de l'unité a fourni environ 70 tessons répartis en 5 familles : la commune grise regroupe 45 fragments, essentiellement des jattes et des marmites à anses coudées, la commune rouge glaçurée, 17 fragments sans aucun type identifiable, la Meillonas, 5 fragments non identifiables, de même que les 2 fragments de céramique verte sur engobe et l'unique tesson de faïence verte et brune. La datation reste délicate : les marmites en commune grise et la Meillonas nous placent dans le XVIe s. ; mais que dire de la dizaine de tessons en commune rouge, à glaçure plombifère saupoudrée, technique qui n'est employée qu'à des époques antérieures ?
- 179 L'entretien et le curage du fossé restituent évidemment des profils légèrement modifiés et ont créé des négatifs dans la stratigraphie en évacuant des vestiges. Le dernier profil du fossé observé témoigne du dernier curage effectué à une altitude moyenne de 161,80-162,80 m dans l'axe du talweg. Le profil longitudinal traduit une légère pente en

direction du Rhône avec une valeur moyenne de 1,7 %, sur 47 m de longueur (**fig. 60J et 63J**) ce qui reste peu significatif¹²² Le profil transversal dessine une cuvette (**Tab. 14**) :

Tableau 14 : Altitudes du fond du fossé curé d'après les relevés d'ouest en est

Localisation Zone	côté nord	axe du talweg	secteur sud
Zone III	>163,04	162,80	163,15
Zone II ouest	162,90	162,67	?
Zone II ouest	163,10	162,60	162,80
Zone II centre	162,65	161,95	162,60
Zone II est	162,70	161,85	162,54
Zone I	162,75	162,10 ou 161,60	162,78

L'envasement du fossé après le dernier curage

- ¹⁸⁰ Il est représenté par des dépôts composés de grains issus de la Croix-Rousse mis en place dans le fond du fossé par une lame d'eau à courant lent, c'est-à-dire par un ruissellement plutôt diffus. Ensuite, ces sédiments ont décanté dans une nappe d'eau stagnante qui noie la totalité du fossé puisqu'un lit de vase légèrement argileuse s'étend d'un mur à l'autre. Ils culminent dans l'axe du talweg entre 162,15 et 162,92 m d'altitude (**fig. 63J**).
- ¹⁸¹ Ces deux types de dépôt et donc de transport supposent l'existence de processus plus limités que dans la phase du fossé agrandi où le ruissellement de l'eau au fond du fossé était plus concentré. Le pendage du toit de ces couches, dans l'axe central du fossé, révèle dans l'ensemble un léger écoulement en direction du Rhône¹²³ de la zone III à l'est de la zone II. (**Tab. 15**) :

Tableau 15 : Altitudes de l'envasement du fossé curé d'après les relevés d'ouest en est

Localisation Zone	côté nord	axe du talweg	secteur sud
Zone III	> 163,08	162,92	163,15
Zone II ouest	162,90	162,70	?
Zone II ouest	163,10	162,64	162,80
Zone II centre	162,65	162,05	162,60
Zone II est	162,70	162,10	162,58
Zone III	163,00	162,15	162,80?

Un système défensif inadapté : l'abandon des fossés de la lanterne au milieu du XVI^e siècle

L'emplacement des fortifications septentrionales de la ville, un choix difficile

- 182 La question de l'emplacement des fortifications septentrionales de la ville, déjà débattue au début du XV^e s., trouve un terme lorsque, à partir des années 1512, le site de Saint-Sébastien, au long du rebord méridional du plateau de la Croix-Rousse, fit l'objet de travaux défensifs importants.
- 183 Les préoccupations de Louis XII au sujet de la réorganisation de la défense de la ville du côté de la Bresse, point sensible en cas de conflit avec les marches orientales du Royaume (Suisse et Italie), relancèrent en effet la vieille question de savoir quel était le site le plus favorable pour établir les fortifications : les fossés de la Lanterne ou ceux de Saint-Sébastien¹²⁴ ?
- 184 Selon les termes d'une lettre royale datée du 30 juin 1512, la menace ou *esmocion de guerre qui court de présent* et la position stratégique de la ville *sans défense*¹²⁵, nécessitaient de construire une
grosse et puissante muraille garnie de portaulx, tours, boulevards et batteries fors et deffensables, à prendre au-dessus de la montaigne Saint-Sébastien dud. Lyon, à l'endroit des vielz fosséz qui jadiz y ont esté faiz, en y comprenant depuis la rivière du Rosne jusque s à la rivière de Saonne...
- 185 Le choix du site de Saint-Sébastien paraissait ainsi agréer au Roi.
- 186 Une lettre du général de Languedoc, adressée au commissaire royal chargé des fortifications, le sieur de la Voulte et soumise aux conseillers le 13 août 1512, remettait néanmoins tout en cause. En effet, le Roi voulait
que l'on procède à faire la fortifficacion de ceste ville du costé dudit Bresse, au bas de la montaigne et au droit des Carmes, et non au-dessus icelle montaigne, ains que l'en laisse la fortifficacion commencée au-dessus lad. montaigne pour procéder au pié et au bas d'icelle¹²⁶.

- 187 Aussitôt, les conseillers soulignaient qu'en optant pour cet emplacement,
il seroit nécessaire abatre tout le bourg Saint-Vincent et grant nombre de maisons
de lad. valée, qui seroit grant dommaige irréparable à lad. ville¹²⁷.
- 188 La question de la démolition du bourg Saint-Vincent était donc envisagée et si le site
des fossés de la Lanterne était, dans cette hypothèse, conservé, on voit bien qu'on
projetait une refonte importante du système défensif existant, voir sa disparition, au
moins sur le secteur voisin du bourg Saint-Vincent.
- 189 Heureusement pour les habitants, le projet de démolition de Saint-Vincent déjà évoqué
en 1474, tourna court¹²⁸. Dès le 13 août 1512, les conseillers se mobilisaient¹²⁹ contre
cette éventualité et décidaient d'adresser une délégation au Roi, pour plaider leur
cause¹³⁰. En outre, le 18 août, ils trouvèrent bon d'avertir le chapitre de Saint-Paul, de
ce que la chose les touche fort (...) à cause du bourg Saint-Vincent, s'il failloit abatre
des maisons joignons les muralles de la porte de la Lanterne, où ilz ont leur directe
et grans revenuz,
- 190 leur conseillant dans le même temps d'envoyer auprès du Roi
quelque bon personnage de leur costé pour faire les remontrances neccessaires¹³¹.
- 191 La cause était gagnée puisque, le 19 septembre, dans un compte rendu de mission du
secrétaire de la ville auprès du Roi, il est déclaré que
led. secrétaire a fait faire aud. S(eigneur)r. toutes les remontrances neccessaires
par plusieurs gens et amys de lad. ville estant en court, tellement que led. seigneur
a ordonné et permis qu'on continue lad. closture au-dessus de la montaigne Saint-
Sébastien ainsi qu'il avoit ordonné et déclaré par ses lettres patentes sur ce
octroyées ; et par ainsi qu'on ne face aucune démolicion oud. bourg Saint-Vincent
ne ailleurs¹³².
- 192 Le bourg était sauvé, les fortifications de SaintSébastien confirmées et, à plus ou moins
long terme les Fossés de la Lanterne, condamnés à perdre leur rôle initial¹³³.

Un projet grandiose mais sans suite : le détournement des eaux du Rhône dans les fossés de la Lanterne

- 193 Pour comprendre les raisons de ce revirement au sujet de l'emplacement des
fortifications, il faut peut-être évoquer un autre projet royal. Si l'on en croit Vermorel,
Louis XII envisagea le 20 juillet 1512,
de faire passer un bras du Rosne autourt des murailles et fortiffications que sont et
pourront estre du costé des Carmes.
- 194 Dans cette optique, le site de Saint-Sébastien devenait bien sûr impropre mais celui des
fossés de la Lanterne paraissait favorable. Ce projet n'eut semble-t-il guère de suite, si
ce n'est la décision, le 02 août 1512, prise par le sieur de la Voulte de faire
nectoyer et mettre à point les premiers fossez de la ville que sont depuis le Rosne
jusques à la Saonne, à l'endroit des portes de la Lanterne et Chenevier (...) prestz à
mectre l'eaue dedans quant besoing seroit¹³⁴.
- 195 Seuls les travaux de nettoyage furent réalisés, sans autre allusion à de quelconques
travaux hydrauliques.
- 196 Faut-il voir dans ce seul projet l'origine de tant de fables relatives à la mise en eau des
fossés de la Lanterne, y compris la théorie qui suppose tout un système d'écluses¹³⁵ de
régulation du cours du Rhône ? La lettre royale du 20 juillet demandait en effet

s'il seroit possible faire passer ladite rivière au tour de la ville du costé susdit, en y faisant quelque encluse ou autre rétention d'eau à ce propice et convenable¹³⁶.

Les travaux de fortification de Saint-Sébastien

- 197 Une fois choisi le site de Saint-Sébastien, sur la colline de la Croix-Rousse, les travaux allèrent bon train, au moins jusqu'en 1515. D'importants dossiers comptables conservent en effet de nombreuses pièces relatives aux travaux qui y furent effectués au cours de ces trois années¹³⁷.
- 198 Un mémoire sur les fortifications de Saint-Sébastien, rédigé en 1528, décrivait les aménagements réalisés. Ainsi depuis le boulevard situé en rive gauche de Saône, en face de Pierre-Scize, jusqu'à Saint-Sébastien courait une *grosse muraille de 15 à 16 pieds de large*¹³⁸ contrefortée par un talus de terre d'une telle hauteur qu'elle est (...) imprenable et telle que par artillerie ne autrement on ne la pourroit rompre ne esbrécher¹³⁹.
- 199 Les fortifications de la Croix-Rousse paraissaient opérationnelles dès les années 1530. Il devenait dès lors possible d'abandonner la vieille enceinte des Fossés de la Lanterne, au pied de la colline sur la presqu'île.

L'abandon du fossé : les étapes du comblement

- 200 Comme le montre le plan scénographique (**fig. 68**) le comblement se fait dans un premier temps depuis l'ouest, côté Saône. Cette zone sera urbanisée avant la partie orientale qui nous intéresse ici.

Les signes de l'abandon dans la partie orientale

- 201 L'arrêt de l'entretien du fossé se manifeste d'abord par des amoncellements au pied des murs, en alternance avec des phases d'occupation, tandis qu'au centre du fossé, se maintient une zone inondée et insalubre qui se traduit par des dépôts d'envasement.

Traces d'occupations au fond du fossé (KI) (zone II)

- 202 Dans le secteur ouest de la zone II, un premier amoncellement de graviers et de cailloux s'étend au pied de l'escarpe jusqu'au milieu du fossé. L'ordonnance des strates qui le composent semble résulter d'étapes successives. Une maçonnerie nord-sud (2982) isolée, est également installée dans la couche incendiée (**fig. 67**). Elle est conservée uniquement à l'extrémité nord sur 1 m de hauteur, où elle atteint 162,92 m NGF. L'appareil est assez grossier, non assisé ; diverses pierres et des galets liés au mortier sont juxtaposés sans ordre contre les parois de la tranchée. Au sud il ne reste que le radier de mortier à 161,90 m NGF, au fond du négatif dont le contour se dessine nettement. La longueur totale de la maçonnerie est ainsi restituée à 5,60 m. Elle ne se poursuit pas au delà jusqu'à l'escarpe. Son épaisseur est de 1,06 m. Aucun retour d'un côté ou de l'autre n'est amorcé. On note que l'extrémité nord de la fondation coïncide exactement avec la remontée de la berge de l'ancien fossé comme si, à l'occasion de la construction d'une structure transversale aujourd'hui disparue (bâtiment, clôture,...) la traversée de l'ancien fossé avait posé un problème de stabilité. Une fondation en dur, sorte de long support, aurait été construite dans le comblement du fossé. Au bord de

l'ancienne berge nord, cette fondation, devenue inutile, s'arrête dès son contact avec le cailloutis naturel plus solide.

- 203 Il est possible que pour cet aménagement, une tranchée plus large ait été d'abord creusée dans l'amoncellement de cailloux ; une palissade aurait pu le maintenir en place le temps de la construction de la fondation. On trouverait là une autre interprétation possible de l'alignement des trous de poteaux contre la cloison¹⁴⁰.
- 204 Les pierres de la maçonnerie sont à leur tour récupérées et remplacées par un comblement. Toute la zone est alors plus ou moins nivelée, puis scellée par un niveau d'envasement, qui tapisse tout le fossé. Ce nivellement pourrait correspondre aux divers nettoyages et curages recensés dans les archives, notamment celui de 1512, le dernier à être mentionné dans les textes. Mais il peut être postérieur.
- 205 D'autres traces d'occupations ont subsisté, qu'il n'a pas toujours été possible de mettre en relation entre elles ou avec les maçonneries.
- 206 Des sols en terre battue (**fig. 63K1**) encore présents au pied de la contrescarpe en sont un premier exemple. Des pieux isolés, taillés en pointe pour mieux se fichent dans le gravier sont dispersés sur tout ce secteur.
- 207 Enfin, quelques pieds de vignes, des souches et autres racines, s'ajoutent à la liste et donnent une image particulière de ce fond de fossé qui doit alors ressembler à une sorte de terrain vague que les habitants s'approprièrent peut-être au hasard de leurs besoins ou des périodes d'assèchement.

Des buttes de remblais caillouteux contre l'escarpe et une cabane (zones I, II et III) (K1)

- 208 Au sud-est de la zone II, toujours contre le mur d'escarpe, un autre important remblai de terre et cailloux forme une butte adossée qui recouvre en partie le sommet du mur (**fig. 63K1**). Divers remblais de graviers et cailloux se succèdent, dont la densité variable et la composition de la matrice sablo-limoneuse plus ou moins jaune ou grise sont les seuls critères de distinction.
- 209 Cette butte enfouit les souches précédemment citées et sa base est entourée par un nouveau dépôt d'envasement. Son isolement et l'absence du moindre fragment de céramique ne permettent aucune datation.
- 210 Au sommet de la butte est installée une cabane dont il reste les pieux de fondation ; s'agit-il d'une utilisation tardive profitant de l'opportunité de ce promontoire de terres ou, cette butte a-t-elle été édifée pour l'occasion ? Cette construction repose sur une série de 7 pieux enfoncés de 60 cm à 1 m, dans les remblais de cailloux¹⁴¹. La disposition en plan de ces pieux dessine un arrondi sur une emprise de 3 m environ. Un sol en terre battue (à 165,56 m) recouvre l'espace ainsi délimité et se poursuit sur l'escarpe et plus au sud, sur les comblements de la zone V. Il peut être attribué à la cabane et à ses abords.
- 211 L'installation de cette cabane comme la durée de son occupation sont impossibles à préciser. Toutefois, ces traces pourraient illustrer certaines mentions d'archives attestant que des installations plus ou moins précaires existent au fond du fossé. Peut-on par exemple associer ces vestiges à la butte des arquebusiers des fossés de la Lanterne, souvent mentionnée et notée comme le *ieu de l'arbeileste* sur le Plan Scénographique ? Certes, rien n'a été trouvé dans le fossé qui puisse faire penser qu'il servait de champ de tir, si ce n'est deux projectiles ainsi que des moules à balles jetés

dans les comblements. Cette quasi absence de balles n'est peut-être pas un contre argument puisque l'on sait qu'elles étaient systématiquement récupérées.

- 212 Vers cette époque également, un talus¹⁴² se développe jusqu'au sommet de l'escarpe (zone III). Les remblais ont un pendage ouest-est fortement marqué de 45 %.
- 213 Non loin de là, un peu plus à l'est, en zone I, un sol de cailloutis damé repose directement sur le sommet de l'escarpe et se prolonge vers l'intérieur du fossé sur un talus large de 3 m qui rappelle la butte de la zone II. Ce sol de cailloutis, par sa nature, semble réservé à la circulation (desserte d'une construction, chemin d'accès ?).

Une zone humide au centre du fossé (K1)

- 214 Le fond de ce fossé non entretenu et partiellement occupé connaît une séquence de sédimentation naturelle d'origine hydrique. Le dépôt est représenté par un lit de vase à texture limono-argileuse. Il témoigne de l'existence à nouveau d'une nappe d'eau stagnante au fond du fossé favorable à la décantation des fines. Les sédiments déposés sont plus fins que ceux mis en place après le curage du fossé. Ces deux dernières séquences d'envasement se caractérisent par l'installation d'herbiers aquatiques comme le démontre l'analyse des restes de cladocères. La présence d'espèces hydrophytes (plantes aquatiques vivant totalement immergées dans l'eau) et d'espèces héliophytes (plante dont seule la partie racinaire est immergée, les parties végétatives et de reproduction étant aériennes) confirme la réalité d'une nappe d'eau au fond de ce fossé où aurait pu se développer une végétation aquatique de type roselière.
- 215 L'écoulement dans le fond du fossé se maintient en direction du Rhône avec un dénivelé atténué de 1,36 %, de la zone III à la zone II (0,64 m pour 47 m) (**Tab.16**).

Tableau 16 : Altitudes de l'envasement du fossé abandonné (K1) d'après les relevés d'ouest en est

Localisation Zone	Nord	axe du talweg	Sud
Zone III	>163,14	163,04	163,08
Zone II ouest	163,44	162,75 ?	?
Zone II ouest	163,32	162,75	?
Zone II centre	163,05	162,52	>163,0
Zone II est	?	162,40	?

Constitution d'un talus au nord (K2)

- 216 Du côté de la colline de la Croix-Rousse un petit talus (zone II) se développe dans le fossé sur 1 à 1,50 m d'épaisseur, au pied du mur de contrescarpe (**fig. 63K2**). Formés de graviers, cailloutis et de rares fragments anthropiques, ces dépôts sont répandus par dessus les sols. Ils semblent résulter de processus essentiellement naturels, c'est-à-dire de séquences de ruissellement plus ou moins concentrés en provenance du versant de la colline, à la différence du talus sud où les remblais imposants et inégalement répartis

évoquent un apport volontaire. Or, pour que des sédiments mis en place par ruissellement arrivent du versant à l'intérieur du fossé, jusqu'au pied de la contrescarpe, il faut supposer que le mur ne joue plus sa fonction d'obstacle et que l'espace entre le pied de la colline et le mur soit totalement remblayé. Les arguments font défauts, d'autant qu'il est possible que ce talus soit formé de remblais issus de dépôts colluviaux déplacés (dépôts allogènes).

Nouvelles séquences d'envasement dans le fond du fossé (K2)

- 217 Le fossé en partie remblayé continue d'être partiellement ennoyé : une nouvelle séquence de vases se développe. Les dépôts se concentrent dans la partie centrale du fossé limité par les talus qui progressent de part et d'autre. Par rapport aux niveaux d'envasements précédents, l'étude des cladocères démontre, à partir de cette phase, que seules des espèces hélophytes se maintiennent. Elles caractérisent un milieu qui devient mésotrophe avec une hauteur d'eau peu profonde (maximum 1,50 m) laquelle permet la décantation des particules fines. Des sables semblent provenir de ruissellements concentrés sur les talus sud et nord de comblement. Il est possible d'imaginer un fond de fossé envasé très insalubre (**fig. 63K2**).
- 218 Après ce niveau d'envasement, le fond du fossé présente un écoulement en direction du Rhône avec un dénivelé de 2,36 % de la zone III partiellement comblée à la zone II (1,11 m pour 47 m) (**Tab. 17**).

Tableau 17 : Altitudes du 2ème envasement du fossé abandonné (K2) d'après les relevés d'ouest en est

Localisation Zone	Nord	axe du talweg	Sud
Zone III	?	163,64	163,9
Zone II ouest	163,6	163,25	163,55
Zone II ouest	163,12	162,85	162,87
Zone II centre	?	162,63	163,2
Zone II est	162,96	162,53	163,02 (vase) 165,60 m (butte)

Le comblement rapide de la moitié occidentale de la place (zone III et partie ouest de la zone II) (K3)

- 219 L'avancée du comblement définitif se fait par l'ouest : des apports massifs de décombres de démolition et d'importants volume de terre et graviers sont déversés.

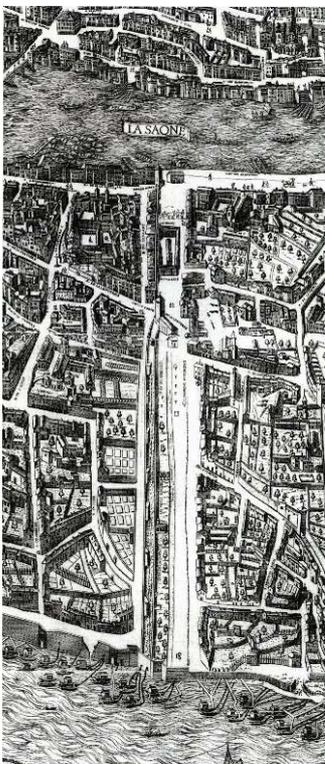
L'urbanisation de la partie ouest (zone III) (K3)

- 220 Dans la zone III, les talus se croisent et dorénavant chaque nouveau versement recouvre le précédent sur toute la largeur et sur toute la hauteur du talus. L'opération

semble être menée rapidement ; les remblais caillouteux peuvent provenir de terrassements alentour : peut-être dans les colluvions de bas de pente de la Croix-Rousse par exemple, ou encore éventuellement de dragages effectués dans le Rhône...

- 221 Il semble qu'il y ait eu, dans cette partie, une accélération du comblement pour permettre la réalisation, en 1556, de la rue Saint Pierre qui traversera les anciens fossés à l'ouest de la zone III (**fig. 68**). En effet, le remblaiement est déjà achevé entre la Saône et la limite occidentale des Terreaux lorsque celui de la zone III s'amorce. La grande boucherie est construite depuis 1540 sur le fossé comblé, vers la porte de la Lanterne alors que le fossé est encore ouvert devant le monastère Saint-Pierre, à l'emplacement de la fouille, en 1556. En 1554, la rue Saint Pierre est prolongée au-dessus du fossé, par conséquent à la limite ouest de la zone III, pour rejoindre les quartiers bas de la Croix-Rousse ; des maisons sont édifiées en bordure. Cela suppose que le fossé soit remblayé bien au-delà, dans la zone III, au minimum pour soutenir les nouvelles constructions et la rue.

68- Extrait du plan scénographique de la ville de Lyon



De la porte de la Lanterne au Rhône le système de fortification est représenté dans son état avant abandon : du sud au nord, le mur d'enceinte, avec les *échiffres*, le mur d'escarpe, le fossé ; quant au mur de contrescarpe l'angle de représentation choisi empêche sans doute qu'il soit figuré à l'instar du mur d'escarpe : il est caché par le talus septentrional.

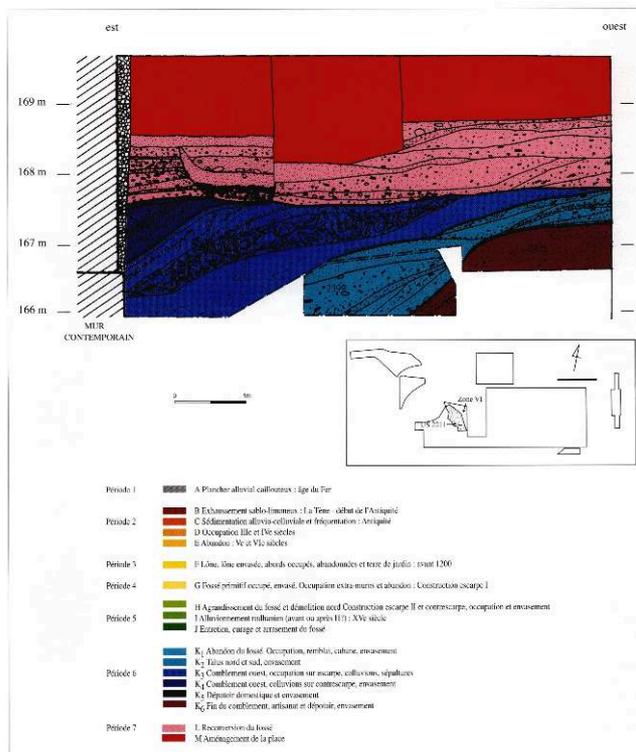
(AML. 1S 165)

- 222 Parmi les décombres jetés dans ce secteur du fossé, l'un des dépôts, essentiellement composé d'ossements humains (**fig. 69K3**) a retenu plus particulièrement l'attention. Il s'agit surtout d'os longs (bras ou jambes) et de crânes, auxquels sont mêlés quelques pierres, tuiles et mortier. Il est difficile d'évaluer le volume initial et le nombre moyen d'individus représentés. Une estimation est tentée par quatre prélèvements répartis sur toute la hauteur du talus afin de prendre en compte les variantes liées au

phénomène d'accumulation en bas de pente. Quatre carrés de 1 m de côté ont été fouillés sur toute l'épaisseur de la couche ; le moindre fragment d'os a été prélevé afin d'obtenir un échantillonnage complet. La présélection des os les plus importants, et la présence dans cette couche de matériaux de construction suggèrent le déménagement d'un cimetière ou la destruction d'un ossuaire, jeté au fossé. Il est difficile d'en connaître la provenance exacte. Les églises et cimetières alentour ne manquent pas.

- 223 Un lot de 79 tessons prélevés dans l'unité recouvrant ce dépôt est daté du milieu du XVI^e s. par la présence des familles El (verte sur engobe), F (faïence), E4 (jaune décorée) et surtout E2 (rouge décorée). Le dépôt de l'ossuaire, par conséquent contemporain ou légèrement antérieur au milieu du XVI^e s., est ensuite recouvert par une série de couches sableuses et limoneuses (**fig. 69K3**).

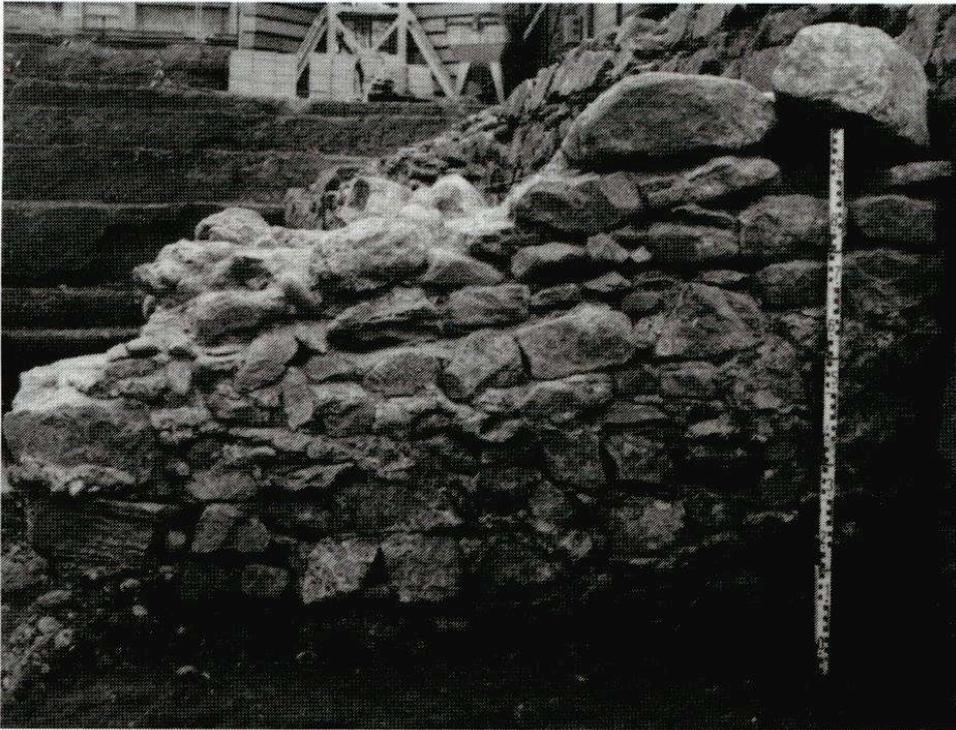
69- Stratigraphie est-ouest



Une construction contre l'escarpe (zone II) (K3)

- 224 On note au même moment un arrêt provisoire du comblement dans la zone II. Le long de l'escarpe, dans la partie occidentale de la zone II, entre le comblement massif de la zone III et la butte, les remblais caillouteux se sont entassés jusqu'à 164 m d'altitude (1,20 m plus bas que le sommet de l'escarpe). Au sud, une nouvelle structure est adossée au mur d'escarpe en contrebas de la cabane de la butte. De cette construction, il ne reste que le départ du mur appuyé contre l'escarpe et un sol de terre battue. Le mur, posé sur les remblais caillouteux, n'est pas fondé. Contre l'escarpe, là où il est le moins endommagé, il présente une élévation de 8 assises de 16-17 cm chacune sur une longueur de 1,75 m. Grossièrement construit de moellons de calcaire jaune, il est parementé sur les deux faces et lié à l'aide d'un mortier très sableux. Sa largeur est de 50 cm (**fig. 70**).

70- Mur 2657, vue de l'ouest



- 225 La fonction de ce bâtiment, de construction précaire, reste inconnue. Mais sa présence prouve que durant un certain temps, les déversements de remblais se sont arrêtés de ce côté du fossé. Cette structure pourrait être contemporaine de la cabane de la butte sud, mais aucun élément ne permet de l'affirmer. On sait seulement qu'à cette époque, cette dernière n'est pas encore atteinte par la progression du talus, puisque la nouvelle cabane, maison ou atelier, s'installe à proximité et en contrebas.

Un colluvionnement issu des pentes de la Croix-Rousse (zone III) (K3)

- 226 A l'ouest de la zone III, des couches successives de graviers et cailloutis s'accumulent jusqu'au sommet du mur de contrescarpe en formant un talus (**fig. 63K3**). Des couches plus sableuses peuvent être interprétées comme des séquences de colluvionnement en provenance de la colline qui déposent des sables et cailloutis plus ou moins triés selon l'intensité du courant. Ces sédiments sont issus soit du "lavage" du talus lui-même, lors d'épisodes de précipitations, soit de séquences de colluvionnements en provenance du versant. Ce dernier cas suppose que l'espace entre le pied de la colline et le mur est comblé pour permettre le débordement de ces colluvions dans le fossé, ce que rien ne prouve.
- 227 Une période d'accalmie succède à la séquence de colluvionnement et d'apports de remblais. Le nouveau talus nord ainsi constitué se transforme en terrain vague non entretenu, où se développent herbes, broussailles et arbustes divers, utilisé en décharge occasionnelle par la population qui abandonne là immondices et déchets de toutes sortes. Ceux-ci restent sur la pente ou descendent jusqu'au pied pour s'enfouir dans la vase qui continue de se former. Ce fond vaseux a assuré la conservation des matériaux

organiques et offre ainsi un échantillonnage d'objets, outils et vaisselles du XVI^e s., jamais retrouvés à Lyon jusqu'à ce jour.

- 228 Le total des tessons de céramique issus de cet ensemble de couches (**fig. 63K3**) se monte à 4053 fragments répartis en 12 familles, dont les types recensés sont propres au XVI^e s., datation confirmée par celle des monnaies (2^e moitié du XVI^e s.) (cf. analyse détaillée de la céramique *supra*)
- 229 La comparaison avec le matériel des phases postérieures montre qu'il n'existe pratiquement aucune différence tant au niveau des types que dans la répartition des familles. En conséquence, il n'est pas possible, uniquement d'un point de vue céramologique de singulariser ce remplissage.

Des sépultures dans les remblais (K3)

- 230 À mi-pente du talus ont été retrouvés trois squelettes, illustration macabre de l'utilisation du fossé abandonné. A peine inhumés, pour ne pas dire qu'ils ont été déposés sans plus de cérémonie, ces individus donnent une image de l'état d'abandon du fossé. Aucune des trois sépultures ne présentent de fosse visible. Les squelettes sont posés à même le sol de cailloutis en pente et sont sans doute recouverts de pelletées de graviers et cailloux, difficiles à différencier des remblais jetés plus tard par-dessus.
- 231 La première sépulture est la plus haute, située à 166,35 m NGF. Le squelette placé sur le dos, tête au nord-est, est complet : le corps est légèrement déplacé sur la droite, bras droit allongé le long du corps et bras gauche replié sur le bassin. Les pieds sont maintenus en position relevée. Il s'agit d'un adulte de taille moyenne de 1,54 m.
- 232 La deuxième sépulture, à proximité immédiate de la précédente, présente les mêmes conditions d'inhumation hâtive. Le squelette est également posé sur le dos, tête au nord-est, les avant-bras repliés sur le sternum. L'état de conservation est très médiocre, les os en place sont très friables, les pieds et l'humérus gauche ont disparu, et la tête est très abîmée. Le squelette a été trouvé sous des remblais caillouteux, environné d'os animaux.
- 233 Quelques mètres plus bas, à l'altitude 165,83 m NGF, la dernière sépulture, est la plus endommagée. Le squelette posé sur le sol, très pentu, a subi un déplacement ; la main droite est entre le bassin et les dernières vertèbres. Orienté tête au nord-est, comme les deux autres, le squelette est très incomplet : il ne reste que la moitié droite du corps jusqu'au genou. L'avant-bras replié sur le bassin, ces doigts passent sous les vertèbres déplacées au dessus du bassin ; le crâne est enfoncé. Ces sépultures, comme celle qui sera présentée plus loin, illustrent les descriptions plutôt sinistres de ce lieu évoquées dans certains textes.

Fin du comblement de la moitié ouest de la place (zones III et II) (K4)

- 234 Le comblement progresse toujours d'ouest en est avec des déblais de démolition au sud et un important colluvionnement sur le talus nord lequel va recouvrir la contrescarpe jusque dans la partie orientale (**fig. 61K4**).
- 235 À l'ouest, le comblement emplit le fossé jusqu'au futur premier niveau de place. Gravats, imposantes couches de démolition, de cailloux, de graviers et de galets, sont toujours massivement et rapidement versés dans le fossé et restreignent au fond le dépôt de vases. Celui-ci se rétrécit sous la forme d'un "chenal", resserré entre l'avancée

de ce comblement, et l'accumulation des talus latéraux. Il s'agit du dernier niveau d'envasement dans la zone occidentale (**fig. 69K4**).

- 236 Au centre du site (zone II), la construction sud-ouest n'existe plus, elle est recouverte par le talus qui progresse vers l'est. Les derniers remblais sont toujours très sableux ou caillouteux et chargés de démolitions diverses : fragments de sols, matériaux de construction, un deuxième ossuaire. Ce dernier est beaucoup moins important que le précédent, mais toujours constitué d'une sélection d'os longs et de crânes. La céramique n'abonde pas dans ces couches, ce qui ne surprend pas, dans ce contexte de remblaiement.

Exhaussement colluvial du pied du versant (K4)

- 237 À l'extérieur du fossé, au pied de la colline, les niveaux d'abandon des structures arasées sont fossilisées par un ensemble de dépôts sédimentaires issus de processus colluviaux repérés dans le secteur nord des deux zones de fouille.
- 238 L'étude stratigraphique permet de définir de nombreuses unités aux faciès différents. Des limons-sableux et des sables fins de couleur jaune ocre alternent avec des couches de cailloutis et/ou des graviers (module de 0,5 à 3 cm selon les lits). Les dépôts grossiers renferment des fragments de granite et de gneiss, souvent concentrés à la base de la couche : ces dépôts grossiers ont été redistribués par l'action de la gravité vers le fond du fossé, soit en direction du sud (**fig. 63K4 et 61 K4**). Au sein de cette sédimentation, on note des lits ou des nodules noirs, témoins de fragments de terres végétales de type "sol", en transit sur le versant. Cet ensemble sédimentaire présente un fort pendage ouest-est et exhausse les zones étudiées jusqu'à 169 m-168,20 m d'altitude.
- 239 L'alternance de couches à dominante sablo-limoneuse puis à dominante caillouteuse traduit une succession de processus sédimentaires d'intensité différente. Lors d'épisodes de ruissellement aréolaire, seules les fines transitent en nappe, emballant quelques fragments plus grossiers. Lors d'épisodes plus érosifs, se déclenchent des processus de ruissellement plus concentrés, capables de charrier des éléments tels que cailloutis, graviers, galets, fragments du socle (granite ou gneiss) et d'assurer un certain tri.
- 240 Cet important colluvionnement vient se bloquer contre le mur de contrescarpe jusqu'à le déborder, puis le recouvrir dans la partie orientale et enfin glisser sur le talus nord à l'intérieur du fossé. Cette sédimentation naturelle s'amoncelle sur le talus broussailleux sur 1,30 m de hauteur et recouvre définitivement la contrescarpe puis descend jusqu'au centre du fossé sous la forme d'un cône de déjection. Ces dépôts présentent une superposition de sédiments grossiers et fins entre 166,20 et 167,50 m (**fig. 61K4**). Cette alternance suppose la succession de séquences de paroxysme où le ruissellement est suffisamment puissant et concentré pour prendre en charge des cailloutis (2 à 3 cm) et des graviers (10 cm) dans une matrice limoneuse. Il est possible de conclure à l'existence d'épisodes torrentiels et d'épisodes calmes où seules des colluvions limoneuses sont déposées par un écoulement diffus qui entraîne quelques cailloutis.
- 241 Les pendages ouest-est traduisent plusieurs épisodes de déplacement en masse avec une progression croissante du minéral, au détriment des niveaux organiques situés plus en amont.
- 242 En conclusion, le développement des processus de colluvionnement sur le versant sud de la Croix-Rousse, traduit une forte déstabilisation de la pente. Cette importante phase

de sédimentation naturelle s'inscrit chronologiquement au cours du XVI^e s., date du paroxysme du Petit Âge Glaciaire (Bravard 1989 et 1993). Cette crise climatique qui a débuté vers la fin du XIV^e s. s'est traduite par une aggravation des conditions hydroclimatiques. L'incidence de la pluviométrie a pu entraîner la déstabilisation des pentes tout d'abord de la couverture pédologique, puis peu à peu de la couverture sédimentaire assurant un relais des matériaux en transit, du fin au grossier. Ces processus érosifs à ruissellement torrentiel auraient conduit à l'exhaussement naturel du bas de pente, d'abord bloqué contre la contrescarpe puis recouvrant le mur et enfin participant au comblement définitif du fossé abandonné.

- 243 En outre, il n'est pas possible d'exclure la probabilité d'un défrichement anthropique sur le versant, ou de l'abandon d'un entretien des terrasses. La suppression de la couverture végétale, qui assure la protection des formations sédimentaires superficielles, ou la détérioration d'un système de maîtrise des sols en pente, ont pu accélérer les processus érosifs. Pour cette séquence de colluvionnement intensif, facteurs anthropiques et climatiques ont du se conjuguer.

Un niveau d'envasement (K4)

- 244 Le fossé comblé sur toute la partie ouest se restreint au fur et à mesure que les talus nord et sud progressent depuis les murs de contrescarpe et d'escarpe. Son talweg cote entre 162,62 et 163,94 m d'altitude en moyenne. Il présente un dénivelé de 1,32 m sur 47 m, soit un pendage de 2,8 % en direction du Rhône, de l'ouest vers l'est. Les murs sont recouverts, mais le centre du fossé, toujours envahi de vases, ressemble à une immense flaque où les ruissellements sur les talus continuent d'apporter leur part de dépôts. La nouvelle vase en formation est progressivement repoussée vers le centre et vers l'est où se poursuit une sédimentation naturelle (**fig. 63K4**). Elle est formée de trois types de dépôts qui révèlent :

- des processus de décantation des fines dans la nappe d'eau résiduelle occupant toujours le fond du fossé.
- des écoulements diffus des eaux de ruissellement sur les talus.
- des écoulements concentrés dans un "chenal" resserré au centre du fossé par la progression des talus sud et nord ce qui provoque l'accélération du courant animant la nappe d'eau.

Le comblement progressif de la partie orientale (partie est de la zone II et zone I)

Un vaste dépotoir domestique

- 245 Dans la partie orientale de la zone II, un dépotoir domestique et artisanal se substitue à un nouvel arrêt du comblement massif. La nature même des dépôts contraste complètement avec les remblais : c'est une énorme flaque de boue et de vase qui s'étend jusque sous l'emplacement de l'actuel Hôtel de Ville.
- 246 Ce cloaque est décrit dans les textes. Cette zone fait office de décharge domestique et artisanale : fragments de vaisselle, objets, outils, ordures et déchets divers, en céramique, mais aussi en bois et en cuir s'enfoncent dans ce cloaque et cette fois depuis le talus sud et en abondante quantité. La vase a conservé intacts jusqu'à aujourd'hui, objets en bois, cuir ou tissu, vannerie, dont l'étude est une illustration enrichissante de la vie quotidienne durant la deuxième moitié du XVI^e s. (**fig. 71**). Ces objets sont présentés dans le chapitre suivant.

71- Vannerie *in situ*

- 247 Le changement de nature des unités de comblement se lit aisément sur la fouille. Les remblais jaunes caillouteux, et sableux font place à une succession de dépôts cendreux, charbonneux, ou très organiques, de provenances diverses.
- 248 Le total des tessons issu de ces couches est nettement inférieur à ceux étudiés précédemment puisqu'il se monte à 819 fragments, répartis en 12 familles : 195 en commune grise, 159 en verte sur engobe, 141 en Meillonas, 134 en commune rouge glaçurée, 95 en jaune décorée, 30 en faïence, 26 non identifiés, 12 *sgraffiti*, 11 en rouge décorée, 8 en commune rouge, 4 en commune grise glaçurée et 4 en divers. Cette répartition reste semblable à celle des phases précédentes ; dans l'ensemble, les types de céramiques demeurent inchangés ; la datation typologique également. En se basant uniquement sur le mobilier, il n'est pas possible de distinguer un changement dans le mode ou la nature du remplissage.

Poursuite de l'envasement du fossé (K5)

- 249 En zone III, des derniers remblais finissent de combler le fossé jusqu'à 165,20 m d'altitude au plus creux. La matrice argileuse de tous ces dépôts traduit encore la persistance d'une nappe d'eau.
- 250 Dans la zone II, la sédimentation est toujours assurée par la même alternance de processus de transport : décantation et écoulement plus ou moins diffus. La progression du comblement ouest a conduit à la formation d'un creux resserré, large de 3,5 m, où se concentrent tous les écoulements provenant des talus, alors qu'un peu plus à l'est, le fond du fossé conserve encore une largeur de 11,5 m qui permet aux eaux de ruissellement de s'étaler et de perdre ainsi leur compétence de transport. Dans cette séquence se développent des lits très humifères bien que non turbifiés qui illustrent la disparition épisodique de la nappe d'eau résiduelle, ou au moins la baisse du niveau d'eau occupant le fond du fossé (**fig. 63K5**).

- 251 À l'est de la place (zone I), entre 163,75 et 164,10 m se superposent vases et sables. Les couches sableuses riches en fragments divers (briques, tuiles, bois, charbons de bois) révèlent l'importance du lavage des remblais anthropiques par un ruissellement concentré (fig. 61K5).
- 252 Cette sédimentation d'origine naturelle nivelle le fond du fossé qui conserve un écoulement en direction du Rhône avec un pendage de 2,55 % sur 47 m de longueur, soit un dénivelé de 1,20 m depuis la zone III (165,20 m, US 2486) jusqu'à l'est de la zone II (164,00 m, US 2335). L'étude paléolimnologique montre que cet envasement reflète une stabilisation des conditions du milieu et présente une baisse relativement progressive du nombre de restes de cladocères. Le fossé connaît un atterrissement progressif avec une diminution de la hauteur de la nappe d'eau.

Installations artisanales sur le fossé en cours de comblement (K6)

- 253 Toute la zone III et la moitié ouest de la zone II sont désormais comblées. Plus à l'est (bord oriental de la zone II et zone I), les murs sont recouverts, mais le centre du fossé, toujours envahi de vases, ressemble à une immense flaque où les ruissellements sur les talus fournissent des sédiments grossiers.
- 254 Certains artisans en profitent pour s'installer sur ce nouvel espace disponible. Des traces d'une activité à caractère métallurgique dont on ignore la fonction exacte, ont été fouillées, au sud de la zone II, à 167,30 m NGF, 2 m au-dessus de l'escarpe en bordure du talus. Deux niveaux de sol se succèdent.

Le premier sol de terre battue, très compact, parsemé de quelques cailloux, est jonché de fines scories, de traces de feu. Un amas de scories sur le sol et un petit foyer, portant encore des traces d'incendie et recouvert lui aussi de scories, semblent indiquer la présence d'un petit atelier à cet emplacement en bordure de fossé. Les résidus de fabrication, sont jetés au fur et à mesure, directement en contrebas dans le cloaque. Ils participent dans une faible proportion, à la progression du talus et dans le même temps, à l'extension de l'aire d'activité. Les déblais composés de cendres, scories, charbons de bois, traces d'incendie, sont recouverts à leur tour par un deuxième sol en terre battue et cailloutis damés.

Deux petites fosses rectangulaires de quelques 50 cm sur 40 cm, creusées dans le sol, sont peut-être les seuls vestiges d'éléments de construction : négatifs de poteaux, supports de toiture ? Une troisième fosse, beaucoup plus grande, large de 2,80 m et profonde de 1 m est scellée, quant à elle par le sol. Le fond est comblé de démolitions diverses (pierres calcaires, mortier, galets...). Par dessus scories, cendres et charbons de bois sont plus directement liés à l'activité environnante. Le haut du comblement relève plus de la décharge domestique : céramique, os etc.

Au-dessus du sol, des épandages se superposent pour rattraper la pente et engendrent de nouveaux sols, tandis que le dépotoir est toujours alimenté de résidus ferreux, charbonneux, cendreux. Le sol, constitué de cailloux, et de fragments de tuiles damés appartient au même contexte. L'activité métallurgique se poursuit sur ce sol : un foyer aménagé dans une cuvette circulaire, creusée dans le sol, porte encore les traces de chauffe, et est tapissé de cendres, de charbons de bois, et de scories. La cabane de la butte sud a disparu sous les comblements. Ce sol est sillonné de longues ornières (de charrettes !) plus ou moins parallèles, qui ne concernent pas forcément l'artisanat en activité. Il peut s'agir d'empreintes laissées par le passage de charrois divers, qui traversent la place alors même que l'atelier est déserté.

- 255 L'activité artisanale, à caractère métallurgique décrite ici est difficile à définir plus en détails. Les quelques traces, encore en place, si elles prouvent son existence ne

permettent pas d'en préciser davantage. Qui sont ces artisans ? Ont-ils été refoulés aux portes de la ville, à cause des nuisances de leur activité ou appartiennent-ils à un atelier occasionnel, établi à proximité d'un chantier de construction pour des travaux divers liés à ce chantier (réparation, confection de pièces, d'outils, etc.). L'analyse des scories prélevées¹⁴³ apportera peut-être une réponse.

- 256 Dans les comblements sud de la zone orientale de la place, un dépotoir contenant des rejets identiques, toujours liés à une activité métallurgique, attestent encore la présence de ces artisans et participe à la fin du comblement sud ; de nombreux creusets ont été retrouvés. Les résidus de l'activité métallurgique, rejetés au fossé, et déjà mentionnés précédemment, contribuent en grande partie à la fin du comblement en zone II. Jusqu'au bas du fossé, à l'extrémité est de la zone, les comblements chargés de scories, cendres, bois brûlés, charbons de bois, semblent être la suite des unités précédentes (**fig. 63K6**). Ces déchets se mêlent à des déversements d'autres provenances, d'artisanats différents ou poubelles domestiques mêlant pièces de cuir, vaisselle de bois et en céramique, verre, déchets alimentaires, objets divers, etc...
- 257 Pour la céramique, 17267 tessons se répartissent en 18 familles : 5891 en commune grise, 2915 en commune rouge glaçurée, 2678 en verte sur engobe, 2240 en Meillonas, 1346 en jaune décorée, 713 en faïence, 644 en commune rouge, 384 en rouge décorée, 174 divers, 145 non identifiés, 105 *sgraffitos*, 26 en commune grise glaçurée, 3 en jaune sur engobe, 2 grès, 1 porcelaine. On note ici la présence d'une vingtaine de tessons gallo-romain, ce qui est une nouveauté par rapport aux remplissage des phases précédentes. En fait, rien ne distingue ce type de remplissage de ceux des phases précédentes, si ce n'est le nombre global de fragments, bien plus élevé ; en effet, la répartition des familles et les types de céramiques ne changent guère tout au long du comblement.

Un dépotoir dans la fin du comblement à l'est (zone I) (K6)

- 258 Dans les comblements sud de la zone I, on retrouve, comme en zone II, d'importants rejets métallurgiques, mêlés à des déchets domestiques ou artisanaux de caractère différent. Une succession de remblais mis en évidence sur le sol construit recouvrant l'assise supérieure de l'escarpe, contient en abondance cendres, charbons de bois, fragments de foyer, résidus consumés, et scories. Un élément nouveau révèle peut-être un aspect particulier d'une activité métallurgique : des creusets en grand nombre, certains encore tapissés de résidus, ont été découverts¹⁴⁴ La zone d'activité dont proviennent ces déblais n'a pu être repérée. Le secteur sud, disponible, entamé par le sondage de 1988 (Mandy *et al op. cit.*), a dû être nettement réduit par les banquettes de sécurité, réservées de part et d'autre de la zone I. Il semble toutefois que cette activité se localisait plus à l'est, hors des limites de la fouille, au vu du pendage inversé est-ouest de ces remblais. C'est d'ailleurs le seul exemple de contre pendage observé sur la fouille.
- 259 Ces couches (**fig. 61K6**) qui finissent de combler la zone I contiennent également de nombreux déchets de provenances diverses (outils, vaisselles, objets, os de boucherie, etc...).
- 260 Les monnaies trouvées dans ces comblements sont de la deuxième moitié du XVIe s.

Un dépotoir particulier (US 2112) (K6)

- 261 Une place particulière doit être faite ici à une couche incendiée très riche en mobilier, à l'ouest de la zone II, qui se différencie des déblais précédents de ce secteur plutôt composés de graviers, cailloux et démolitions diverses. Elle foisonne de céramiques, verres, tissus et objets divers qui portent d'importantes traces d'incendie. Par sa situation stratigraphique, elle semble contemporaine de l'activité métallurgique, mais son origine serait plutôt domestique. Le nombre de céramiques retrouvées peut paraître faible comparé à d'autres, mais il faut relativiser ces données, car l'US 2112 n'a pu être fouillée que sur une faible étendue.
- 262 Un ensemble de petites briques rectangulaires et plates tapisse localement cette couche. Les traces de mortier sur les briques évoquent le démontage d'un four artisanal.
- 263 Un squelette a été retrouvé posé sur la pente du talus sans aucun vestige de fosse sépulcrale (sépulture XX US 2580). Il a été très endommagé par le sondage de 1988 (Mandy *et al.* 1988) qui en a détruit la majeure partie. Seuls les jambes, le bassin et l'avant-bras droit replié sur le bassin subsistent. Il a été brûlé sur place accidentellement en même temps que la couche 2112 qui le recouvre. L'orientation est-ouest, tête à l'ouest, est encore repérable. Des restes de tissu brûlé recouvrent le squelette ; d'autres tissus brûlés ont été disséminés sur tout le talus.
- 264 Le talus, une fois chargé de tous ces rebuts, avec le cadavre sans doute peu enterré, a subi un incendie, dont la majorité des pièces porte les traces. Incendie fortuit ou provoqué par souci d'assainissement, afin de réduire les miasmes d'une décharge trop organique ? Les nuisances évoquées dans les textes sont sans doute à l'origine de cette action.
- 265 Une infime partie de cette unité subsistait et trop de données font défauts¹⁴⁵ ; toutefois certains fragments (US 2112) recollent avec d'autres tessons du dépotoir domestique et avec un tesson de la petite fosse 2707-2708. Ces données indiqueraient un seul et même contexte de décharge domestique.
- 266 Au nord-est, le talus est beaucoup moins anthropisé. La présence de dépôts naturels, quelques couches de limons fins, supposent des processus limités de colluvionnement en masse, sans écoulement concentré.
- 267 Le talus nord, en fin de comblement dans les zones I et II, n'offre pas la même abondance d'objets abandonnés que dans la partie sud. L'ensemble des déblais, diversifiés et apportés par petites quantités, évoque plutôt des démolitions de divers travaux (US 2455 à 2470) : tuiles, briques, mortiers, galets, sable et cailloutis en sont les principaux composants. Au dessus, une fine couche fait cependant exception (US 2580) (**fig. 61K6**) car elle est entièrement constituée de mobilier (céramique, verrerie,...).
- 268 Deux monnaies retrouvées dans cet ensemble sont datées de la première moitié du XVI^e s. pour l'une et de la seconde moitié pour l'autre. Une troisième monnaie dans l'unité supérieure date de 1653.

Dernière séquence d'envasement à l'est (zone I) (K6)

- 269 Parallèlement à ces activités, une sédimentation naturelle limitée se maintient dans la partie orientale de la place où les derniers dépôts du comblement du fossé ont repoussé la nappe d'eau résiduelle (zone I). Cette séquence sédimentaire est représentée par

plusieurs couches qui se développent entre 164,10 et 165,30 m le long de l'axe d'écoulement et atteignent la cote de 166,50 m sur le côté nord. En effet, les remblais en provenance du sud dominant et repoussent la nappe d'eau sur le bord nord du fossé (**fig. 61K6**). Lors de périodes calmes, l'étendue d'eau favorise le développement de lits de vases issus de processus de décantation. Elle est aussi alimentée en sédiments sableux par des eaux ruisselant sur les talus de comblement dont la capacité de transport est variable (de diffuse à concentrée).

- 270 À l'ouest, dans la zone II, de minces lits de vases et de sables limoneux se développent et montrent l'atterrissement progressif du milieu du fossé entre 164,20 et 164,30 m. L'absence de reste de cladocères traduit l'exondation trop importante du milieu, qui ne permet pas le développement d'herbiers aquatiques, nécessaire à l'installation de ces micro-crustacés.
- 271 Sur le site de l'Opéra, un alluvionnement qui résulte principalement de processus de décantation, a été isolé dans le fossé entre 163,40 et 164,40 m. Daté des XV-XVIIe s., il est mis en place par le Rhône. Or, l'observation à la loupe binoculaire des échantillons prélevés sur le site des Terreaux pour chaque phase, permet seulement de déceler une légère influence rhodanienne, limitée à la partie est de la place. Cette possible intervention fluviale reste donc difficile à confirmer. Il est possible que des crues débordantes du Rhône n'atteignent que la partie orientale de ce quartier c'est-à-dire principalement le tronçon du fossé à l'emplacement de l'Opéra jusqu'à la limite est de la place des Terreaux (zone I).

Les étapes de la reconversion à travers les archives

La boucherie de la Lanterne

- 272 Projetée dès 1538 au moins, le chantier de construction de la nouvelle boucherie fut très rapidement mis en œuvre, à l'ouest de la porte de la Lanterne, de laquelle elle est séparée par une place, la place de la Boucherie. Il semble qu'elle ait été installée dans le fossé proprement dit, mais il reste difficile de déterminer si elle s'adossait au mur d'enceinte ou si son tracé suivait plutôt le mur d'escarpe. On ne possède pas de plan la figurant dans son état primitif, c'est-à-dire avant l'incendie qui la détruisit dans la nuit du 13 au 14 octobre 1734 et à la suite duquel elle fut réédifiée avec des agrandissements¹⁴⁶. Seule la vue figurée sur le plan scénographique permet de se faire une idée des bâtiments de la première phase de construction. Cette représentation en perspective n'est pas directement superposable au plan de 1755¹⁴⁷.
- 273 La construction de cette boucherie nécessitait que l'on comble préalablement les fossés. Ce qui est en partie consigné dans un rôle des
houvraiges à piocher, pourter et charnier les terres pour remplir les fossez entre les deux portes de la Lanterne et Chenevier, pour l'édiffiement de la bocherye que se fait à présent entre lesd. deux portes et dedans lesd. fossez,
- 274 daté d'octobre 1539¹⁴⁸. Les pierres provenant de la démolition de la porte et d'une des tours de la Lanterne furent employées dans sa construction, après que les conseillers de la ville, suivant la permission octroyée par le Roi, aient baillé les travaux de démolition à prix-fait à un maçon de la ville, à la fin de l'année 1539. A la suite de quoi, il devint également impératif de démolir les deux tours qui s'élevaient entre les portes de la Lanterne et de Chenevier, au risque, sinon de rendre la boucherie *difforme* ¹⁴⁹.

Autorisation était accordée sur ce fait par le lieutenant de la Sénéchaussée, à la réserve toutefois que les conseillers s'engagent à

refaire et remectre lesd. tours au premier estat et ainsi qu'elles sont de présent touttefoys et quantes que par le Roy notre s(eigneu)r sera ordonné et commandé¹⁵⁰.

- 275 Cette clause restrictive ne paraît guère avoir de sens sur le plan technique ou pratique ; s'agit-il d'exprimer la puissance royale !
- 276 Cette boucherie fût semble-t-il doublée par un projet de triperie, prévue quelques années plus tard, en 1563-1564, sur la partie orientale des fossés, à proximité de la loge des arquebusiers¹⁵¹ (cf. mention sur le plan scénographique) (**fig. 68**). En fait, le terrain sur lequel elle devait être édifée, avait été divisé en lots vendus à deux particuliers, au cours de l'année 1556. Le premier lot s'étendait d'ouest en est, depuis la
- place nouvellement faite au-devant les murailles du jardin du couvent de Saint-Pierre les Nonains
- 277 (à peu près la place des Terreaux) jusqu'au second qui comprenait la loge et bute des Arquebusiers¹⁵². Les deux propriétaires avaient déjà commencé à bâtir ces terrains, après les avoir comblés, ce dont ils sont dédommagés par la ville. Les dépenses occasionnées par l'installation de cette triperie révèlent en outre, que des travaux de terrassement importants eurent lieu à cet endroit au cours de l'année 1564. Il s'agit de mandements et de quittances pour
- la levé des terres mysés dans les faussez Lenterne au dedans et dehors la tripperie dont un précise que quatre cens cinq toyse terre du long des faussez Lenterne, [a été] mise dans les faussez Lenterne au-dedans et dehors la tripperie.
- 278 S'agit-il de 405 toises, prélevées aux talus des fossés, pour être reversées dans le fossé proprement dit, afin de le combler¹⁵³ ?

Les travaux de terrassement liés au comblement

- 279 Ils sont également évoqués dans les actes de cession du terrain des fossés à des particuliers, qui la plupart du temps avaient obligation d'y construire des maisons. Pour des raisons de clarté, il a paru préférable de regrouper les mentions isolées relatives à ce comblement en les faisant suivre d'une courte chronologie des secteurs mis en vente par la ville, afin de bien mettre en valeur la progression de l'urbanisation des lieux.
- 280 Une dépense pour
- avoir osté la terre du long des vielz fassez Lenterne et icelle porté dans lesd. fassez que ne servent et ce pour faire une platte forme pour servir de place publique,
- 281 datée de septembre 1561 constitue sans doute l'une des mentions les plus intéressantes du genre. Si la localisation de ces travaux n'est guère possible (s'agit-il de la place des Terreaux ?), en revanche les modalités de ce remplissage sont assez bien détaillées. Il est en effet manifeste, dans ce cas, que la terre des talus (glacis nord ou talus sud) des fossés a été enlevée pour être déversée dans le fossé *stricto sensu*. En d'autres termes, l'aplanissement des abords et le comblement étaient effectués en une seule opération¹⁵⁴. Ce que détaille précisément un texte postérieur (1565) dans les termes suivants :
- pour avoir ostées et levées les terres des fassez de la Lanterne, pour rabaisser lesd. terres selon le nyveau et hauteur des aultres terres estans du costé du monastère Saint-Pierre, et aussi pour avoir couvrir les immondices estons esd. fassez¹⁵⁵.

Brève chronologie des maisons implantées sur les anciens fossés de la Lanterne

De la Saône à la porte de la Lanterne

282 L'une des premières parcelles appensionnées, c'est-à-dire vendue, par la ville à un particulier en 1540, se trouvait à proximité de la nouvelle maison du poids des farines, aussitôt reconvertie semble-t-il en filature de soie. L'emplacement exact de ce bâtiment n'est pas connu, mais il semble qu'il était situé à la hauteur de la porte de la Lanterne, sur le côté septentrional des fossés (vers la place des Carmes). Le preneur est d'ailleurs autorisé à construire et

bastir sur la fondation et muraille appelé faulse brave des fassez prochains de lad. ville et du cousté desd. fassez de la longueur de huit toises ou seze pas¹⁵⁶ ;

283 sans doute par fausse braies faut-il entendre contrescarpe¹⁵⁷. Le futur bâtiment devait servir à abriter

une maison pour y tenir molins à filer et retordre soys à faire veloux et draps de soys, faire taintures et au-dessus des mestiers à faire desd. veloux et draps de soys.

284 Cette vente était donc destinée à encourager l'industrie de la soie, encore nouvelle dans la ville. Cet acte révèle également qu'avant même de proposer les terrains libérés par les Fossés de la Lanterne, la ville avait commencé d'y bâtir en son nom propre¹⁵⁸.

285 Entre la Boucherie et la porte de la Lanterne, certaines des constructions ordonnées par la ville étaient louées dès 1543, date de la première mention de ce type de contrat. La construction de la boucherie a sans doute favorisé l'urbanisation précoce de ce secteur, qui fut d'ailleurs mis en vente, par "pies" ou parcelles, négociées ou non en lots, dès 1549¹⁵⁹.

286 La section immédiatement située à l'ouest de la boucherie fit également l'objet d'une opération de vente, cette même année 1549. Seules cinq "pies" purent être créées, du fait de la topographie exigüe des fortifications à cet endroit¹⁶⁰. En outre, sur cette section, comme sur la précédente, les maisons à construire devaient ouvrir au nord, sur la place de la Feuillée ou sur celle de la Boucherie, et elles devaient s'appuyer sur *le derrier*, sur le vieux mur de la ville. Aussi était-il permis d'ancrer les maçonneries dans le mur d'enceinte, tout en lui conservant une épaisseur minimale de 0,60 m¹⁶¹, afin de ne pas éventrer les murs arrières des maisons de la rue du Bessard, dont la présence est attestée depuis le XIV^e s. au moins.

287 Des reconnaissances extraites de Saint-Pierre-les-Nonains. et datées de 1353, mentionnent en effet l'enceinte et les degrés qui y mènent (*clausuras civitatis et eschallas clausurarum*) parmi les confins de maison de la rue du Bessard¹⁶². Ceci est également confirmé par un texte mettant en cause, en 1382, Michel Chenevrier du fait de sa maison *joignant aux diz murs* de la ville. Il refusait

d'abatre un peut de sa dite maison pour la séparer des diz murs, et il était allé même jusqu'à percer les diz murs en plusieurs lieux, tant pour faire une cheminée, comme pour fenestres pour donner clarté en sa dite maison.

288 Ceci représentait un risque car M. Chenevrier pouvait dès lors *bouter dedenz la dite ville toutes gens comme il lui plairoit*¹⁶³.

De la Porte de la Lanterne au Rhône

289 La volonté de céder la portion entre la porte de la Lanterne et le Rhône aux constructions est exprimée en 1551, dans un acte émis par la Sénéchaussée, sur

commission du Roi qui espérait tirer profit de l'opération pour financer un projet de maison sur les roches près du pont de Saonne. Les conseillers protestèrent, au nom de la communauté, se présentant comme les légitimes propriétaires du terrain des fossés, terrain dont la ville avait en outre le plus grand besoin, faute de posséder d'autre domaine et que, par ailleurs, la ville avait déjà commencé à faire construire :

lesd. fossez sont à lad. ville et communauté de tous temps et d'ancienneté et que, devant que fussent fossez, estoient maisons particulières, lesquelles furent abatues après que lad ville les eust récompensé et que la ville a ja basti maisons en partie desd. fossez, desquelz la ville a tousiours jouy et les jeux de l'arquebutz, arbaleste et de l'arc y ont accoustumez estre exercez ; et que la ville, laquelle est paouvre en deniers, n'a moyen pour faire domayne que desd. fossez, comme les autres ville ont du domayne, des bastymantz par eulx faitz et places publiques, comme à Paris le pont Notre-Dame¹⁶⁴.

- 290 La ville obtint gain de cause puisqu'elle passa les appensionnements ultérieures en son nom. Cette affaire provoqua peut-être une interruption de l'urbanisation pendant trois ans, car la reprise des ventes n'eut lieu qu'en 1554. La section se divise en deux autres, de part et d'autre de la place des Terreaux.

De la Porte de la Lanterne à la place des Terreaux

- 291 Les ventes semblent s'échelonner de 1554 à 1556, date à laquelle les angles sud et nord/ouest de la place ont été cédés¹⁶⁵. A l'inverse des sections plus occidentales, les contraintes sont faibles et les maisons projetées peuvent ouvrir au sud sur la rue des Ecoisons. De plus, la surface libérée est nettement supérieure, aussi est-il prévu d'ouvrir des maisons au nord, sur la place des Carmes. Dans ce contexte, le contrat passé, en 1554, pour la partie sud-ouest du massif (angle de la rue des Ecoisons et de la rue Lanterne) précise que le preneur est autorisé à démolir la muraille de la ville, et d'en utiliser les pierres à son gré. Quant à la future rue des Ecoisons, elle devait être alignée sur le mur d'enceinte et posséder une largeur de 15 pieds au moins¹⁶⁶ (*cf. infra*). Enfin, cet acte contient l'ordre de démolir la loge des arbalétriers *estant à présent en lad. place* et d'évacuer le couvert et pilliers de boys et thuilles.

De la place des Terreaux au Rhône

- 292 À partir de 1556, les constructions privées s'installeront sur la section qui va de la place des Terreaux au Rhône¹⁶⁷. Il semble que cette section se soit urbanisée par à coups jusqu'au XVIIe s.
- 293 L'urbanisation des anciens Fossés de la Lanterne était bien engagée vers 1555. Bien entendu, les ventes n'étaient pas toujours immédiatement suivies de la construction des maisons et les parcelles pouvaient demeurer quelques années en terrain vague, peut-être même sans comblement. A ce titre, l'exemple du terrain racheté par la ville pour la triperie est intéressant : vendu en 1556, le terrain est en cours d'édification en 1563-1564, mais les bâtiments ne paraissent pas être achevés. Néanmoins, il est certain que les conseillers avaient cherché à éviter la formation d'un *no man's land*, en faisant obligation au preneur de construire sur sa parcelle dans les deux ans suivant son acquisition. Cette clause est en effet inscrite dans la plupart des actes d'appensionnements¹⁶⁸. Cette urbanisation nécessitait également l'aménagement de voies de circulations et, en outre, elle s'est en partie organisée autour d'un espace non construit : la place des Terreaux.

Prolongement de la rue Saint-Pierre

- 294 En 1554, on fit
 combler la fosse de la Lanterne, le droict de la rue Saint-Pierre, pour faire un passage public, chose très nécessaire pour la décoration et commodité de la ville¹⁶⁹.
- 295 La création de ce passage entraînait la rupture du mur d'enceinte à la hauteur de la rue Saint-Pierre, décision qui fut prise deux mois plus tard, en octobre 1554¹⁷⁰.

Création de la place des Terreaux

- 296 Il ne semble pas que la place des Terreaux ait été prévue avant 1556, en tout cas il n'existe pas de mention s'y rapportant avant cette date. Son origine est sans doute liée à la présence du couvent de Saint-Pierre les Nonains, qui la borde sur son côté sud. A la faveur d'une transaction par laquelle elles cédaient à la ville leurs droits sur la rente des Fossés, les moniales ont en effet exigé, afin que nul ne puisse regarder par dessus les murs de leurs jardins, que les conseillers s'engagent à ne rien laisser construire
 et à jamais laisser et mettre en place publique et commune lesd. fossés et place qui est à présent tout au long et au devant et, ainsi qu'elle se comporte, la ruelle des Escloysons et contenue de la closture des jardins dudict convent et monastaire Saint-Pierre. Les conseillers pourront vendre le reste de la place desdictz fossés et vieilles murailles despuis la maison dud. Fournel et la muraille du dernier jardin desd. dames (...) jusques à ladicte rivyère du Rosne (...)
- 297 Comment faut-il comprendre *la muraille du dernier jardin des Dames* ? Comment la replacer sur le plan scénographique ?
- 298 Enfin la destruction du mur d'enceinte et une partie du comblement de la place sont à la charge des Dames de Saint-Pierre, qui peuvent, dans les deux ans à venir, récupérer les pierres issues de la démolition et doivent faire jeter les matériaux résiduels dans le fossé¹⁷¹.
- 299 Très rapidement après cette transaction les mentions de *place nouvellement faite* foisonnent dans les textes.

Ouverture de la rue de Clermont

- 300 Trois textes de 1565 attestent qu'un chemin a été ouvert au détriment du jardin des moniales de Saint-Pierre-les-Nonains. Le jardin fut ouvert
 à l'endroit du Piastre Saint-Esprit et les fossez de la Lanterne par un chemin public (...) traversant sur les fossez de la Lanterne,
- 301 aussi la ville prit-elle en charge de refaire la muraille du jardin.
- 302 L'est de la place des Terreaux était donc, à cette date, comblé et traversé par une rue ou un chemin. On voit ainsi, qu'entre le prolongement de la rue Saint-Pierre, en 1554, et l'ouverture de la rue Clermont, il s'est écoulé une dizaine d'années. Le comblement de la place des Terreaux s'est sans doute fait petit à petit et l'aménagement de ses abords étaient encore en cours durant cette même année 1565, puisqu'on a fait
 ostées et levées les terres des fossez de la Lanterne, pour rabaisser lesd. terres selon le nyveau et haulteur des aultres terres estans du costé du monastère Saint-Pierre.

- 303 Le texte signale aussi que l'on a dû *couvrir les immondices estans esd. fossez*¹⁷², prouvant que la place n'offrait pas encore une physionomie bien engageante et qu'elle n'était peut-être pas à niveau sur toute sa superficie.
- 304 Ainsi, avant l'aménagement, le comblement des fossés était préalablement réalisé soit par les acquéreurs des terrains à construire, soit par des terrassiers sur ordre et aux frais de la ville. Ce comblement n'a pas été effectué de manière systématique sur toute l'emprise de l'ancien fossé de la Lanterne, mais plutôt au coup par coup, à la faveur des diverses opérations d'urbanisation du secteur. L'évocation d'immondices déposés dans les fossés prouve, si besoin était, qu'ils ont en outre assuré la fonction de dépotoir préférentiellement, sans doute, dans les zones délaissées par les remblaiements organisés. Autant d'éléments, confirmés par la fouille, comblement progressif et eaux stagnantes dans le fond du fossé.

Un cloaque sur la place des Terreaux ?

- 305 Il reste à aborder un dernier aspect de ce comblement aléatoire : celui de la formation, ça et là, de cloaques, pour employer l'expression des rédacteurs du XVII^e s. Par cloaques, il faut comprendre des zones d'eaux stagnantes. A ce titre, le constat de *puanteur et infection* qui régnaient autour de la place des Terreaux, *au-devant le jardin des Dames de Saint-Pierre*, levé en 1579 par le voyer de la ville est révélateur¹⁷³. L'année précédente, les membres du consulat, à la suite d'une *veue de lieu* s'interrogeaient sur les moyens de *combler le cloaque d'eau (...) des fossés de la Lanterne (...) qui empest[ait] et corromp[ait] le bon air de ce quartier là et y rend[ait] un très dangereux passage pour la nuict, ainsy que depuis deux jours l'on a cogneu, y ayant esté trouvé un corps d'homme mort*¹⁷⁴. Accident ou dépôt macabre, quelqu'ait été la raison de la présence de ce corps, il est en tout état de cause certain que le fossé présentait, à proximité du couvent de Saint-Pierre-les-Nonains, un zone d'eaux croupissantes.
- 306 Difficile de préciser plus finement la localisation exacte de ce cloaque. Il est bien dit dans l'acte de 1579, que les eaux s'arrêtaient près du temple édifié par les protestants au cours des années 1570, devant le jardin des Dames de Saint-Pierre, ce que confirme une mention de 1581 qui signale que le cloaque
 qui estoit en la place des foussez de la lanterne se trouvait vis à vis du clos du monastaire Saint-Pierre¹⁷⁵.
- 307 Mais, s'il est possible de situer ce temple sous l'hôtel de ville, à l'est de l'actuelle place des Terreaux, le couvent de Saint-Pierre n'offre pas un repère topographique bien précis, étant donné l'extension des terrains qui le composait (**cf. fig. 68**). Tout au plus peut-on exclure la zone occupée par le prolongement de la rue de Clermont, réalisé en 1556. A moins d'envisager une rue fangeuse et impraticable, force est d'admettre que le cloaque devait se trouver d'un côté ou de l'autre, ou de part et d'autre, de cette voie. La présence, à l'ouest de la place des Terreaux, de la rue Saint-Pierre, ouverte depuis 1554, en limitait le développement occidental. Le problème reste donc de savoir si le cloaque évoqué au long de ces textes se trouvait dans le périmètre de l'actuelle place des Terreaux ou s'il se situait plus à l'est. Les eaux qui se déversaient dans les fossés, provenaient (entre autres) du Griffon, sans doute, par le canal de l'actuelle rue Romarin, soit peu ou prou, au droit de l'actuel escalier de l'Hôtel de Ville¹⁷⁶. Un acte consulaire daté de 1581, précise en effet qu'une maison édifiée sur le côté est de la rue Romarin, à son débouché sur la place, était située *vis à vis* du cloaque¹⁷⁷. Il est permis

d'imaginer à cet endroit une zone déprimée qui collectait les eaux du versant de la colline de la Croix-Rousse, puisqu'en 1579, une délibération consulaire précise qu'il y avait des eaux dormantes depuis l'angle de la (future) rue Sainte-Marie-des-Terreux jusqu'au Rhône qui se *rendaient et s'arrêtaient* près du Temple¹⁷⁸. Autant d'éléments qui confirment que le cloaque occupait surtout le secteur orientale de la place des Terreux/Hôtel de Ville, sans doute de part et d'autre du débouché de la rue Romarin.

- 308 La disparition de ce cloaque fût effective en 1581, lorsque la ville, à la suite de remontrances des habitants du quartier, décidait d'une part de détourner les eaux qui s'y écoulaient vers le Rhône, d'autre part de le combler pour l'assainir. La première opération consistait à relever le pavé du côté nord de la place ou le faire *chausser en pente*, depuis l'ouest de la place des Terreux jusqu'au Rhône¹⁷⁹. La deuxième consistait à *remplir de terre le cloaque*, les deux réalisations étant financées par les propriétaires riverains.

La vie quotidienne à travers l'analyse du grand dépotoir du XVIe siècle

- 309 Plus de 100 000 objets entiers ou fragmentés ont été extraits de cette décharge improvisée. La vase renferme intacts de très nombreux objets, mais surtout elle a permis la conservation de matériaux organiques lesquels d'ordinaire manquent cruellement à l'étude de la vie quotidienne. Outre les os, les objets en céramiques et verre, de nombreux objets en bois, cuir, vannerie, textiles... ont été retrouvés. De plus la vase a assuré une excellente conservation du métal. Un simple « inventaire à la Prévert » donne une idée de la richesse de ce mobilier : 5600 fragments de céramique, 200 objets en bois, 4000 fragments de cuir (dont 50 chaussures entières, fourreaux, bourses...), 946 fragments de textiles, 1300 objets en métal, 12000 fragments de verres, 161 monnaies et jetons français ou de Nuremberg, 30 objets de tabletterie, 2 grandes vanneries etc.. Cet ensemble donne une image assez complète de la vie des Lyonnais durant la deuxième moitié du XVIe s., car tous les aspects de leur quotidien apparaissent, non pas à travers quelques matériaux, mais avec une représentativité réellement inhabituelle.
- 310 Une bonne part de ces pièces, toutes inédites à Lyon, sont dans un état de conservation et d'un intérêt suffisamment exceptionnels pour faire l'objet d'un traitement de conservation, puis d'une restauration et mériteraient largement d'être présentées au public.

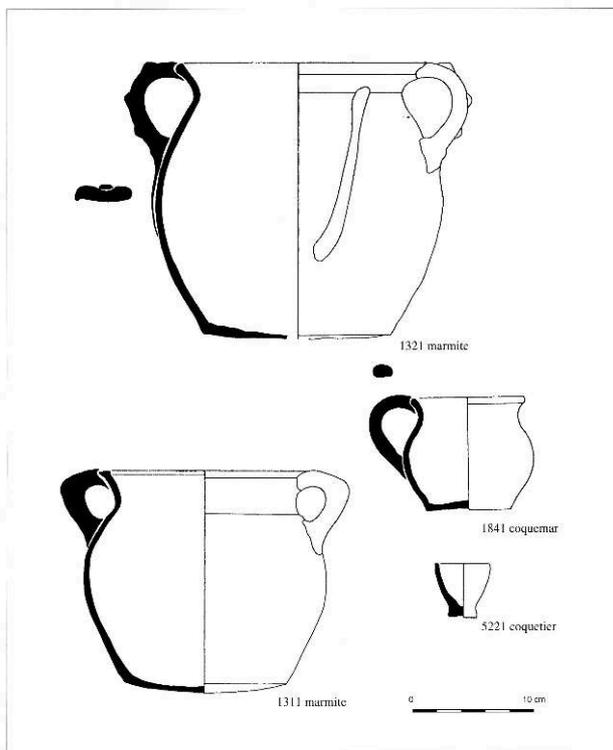
La céramique

- 311 La plus grande partie du mobilier, soit 50257 fragments, provient du remplissage du fossé, bien daté du milieu du XVIe s. par l'étude numismatique¹⁸⁰ et par les archives. Bien qu'issue de contextes divers — dépotoirs domestiques ou artisanaux, rebuts de foyers, etc — la céramique forme un ensemble homogène, représentatif de cette époque¹⁸¹.

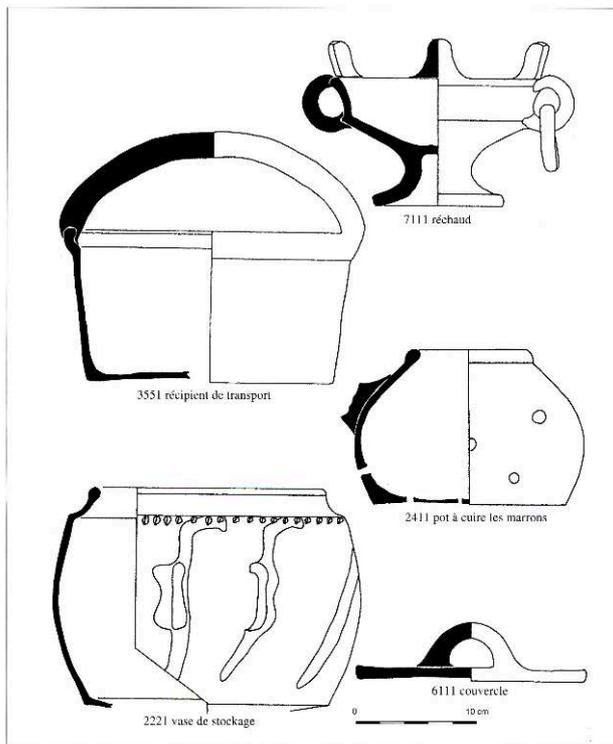
Diversité et polyvalence des productions

- 312 Au milieu du XVI^e s., le matériel céramique se répartit en plusieurs groupes techniques ou « familles »¹⁸².
- 313 La commune grise non glaçurée (famille G) regroupe 14059 tessons, qui représentent 28 % du total des fragments. Le vaisselier comprend en majeure partie des récipients utilisés pour la cuisson des aliments : marmites, coquemars, lèchefrites, pots à cuire les marrons, poêlons et couvercles. Quelques types de vases concernent le transport, tandis que de petits récipients trapus témoignent de la conservation des aliments. Cette production fournit également des chauffe-plats, des bassins à usage multifonctionnel et enfin, des coquetiers (fig. 72, 73). En comparaison, la présence de commune grise glaçurée reste anecdotique avec un total de 57 fragments.

72- Commune grise (famille G)

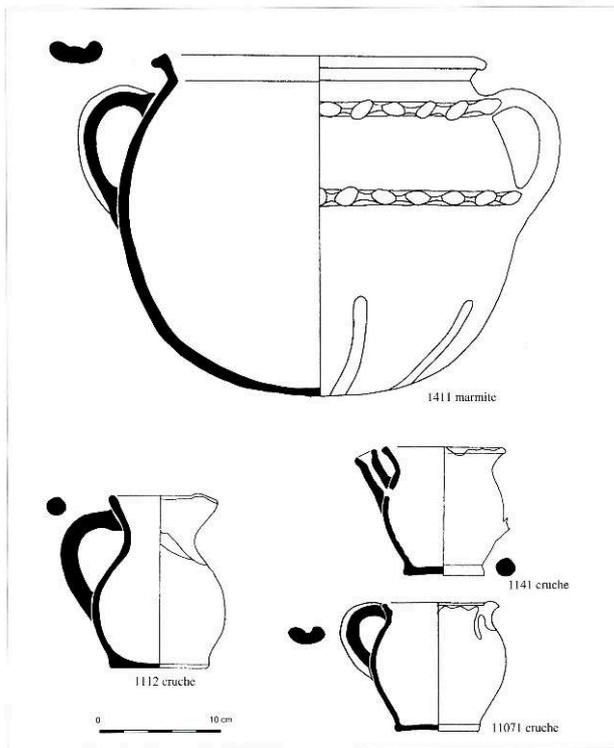


73- Commune grise (famille G)

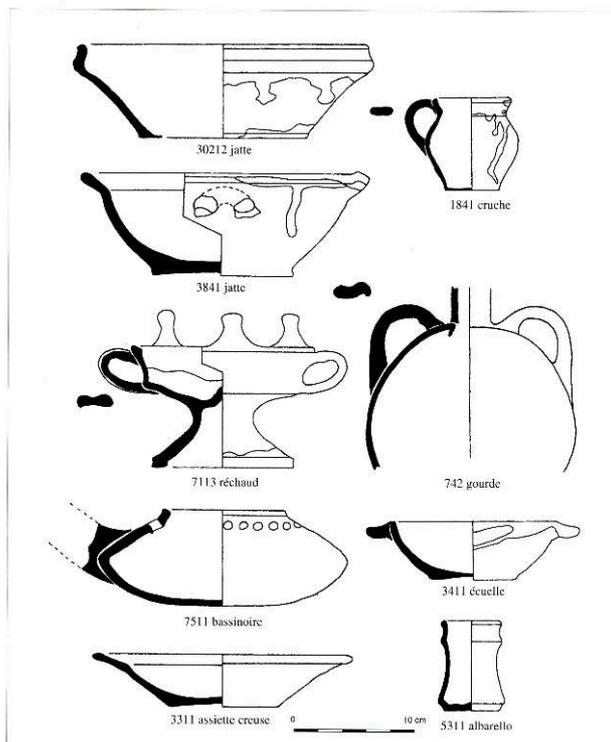


- 314 La commune rouge glaçurée (famille R1) comprend 7067 tessons, soit 14 % du total des fragments. La production couvre une large palette d'utilisation : la cuisson, avec différentes sortes de marmites et de coquemars ; le service des boissons, avec plusieurs modèles de cruches ; la consommation, représentée par les assiettes creuses et les écuelles ; les accessoires de service, par les chauffe-plats ; la conservation, par les albarelli, gourdes et autres vases de stockage ; la préparation, par les jattes et le confort, avec les bassinoires (fig. 74, 75, 76). La commune rouge non glaçurée ne compte que 877 tessons (1,7 %) et ne concerne que de rares marmites, une gourde de transport, et toute une série de couvercles creux.

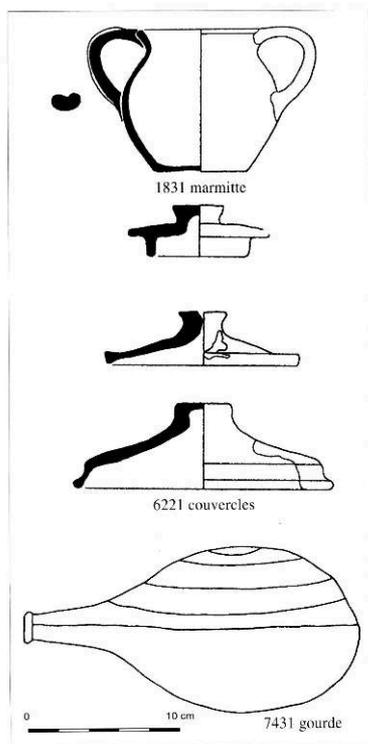
74- Commune rouge glaçurée (famille R1)



75- Commune rouge glaçurée (famille R1)

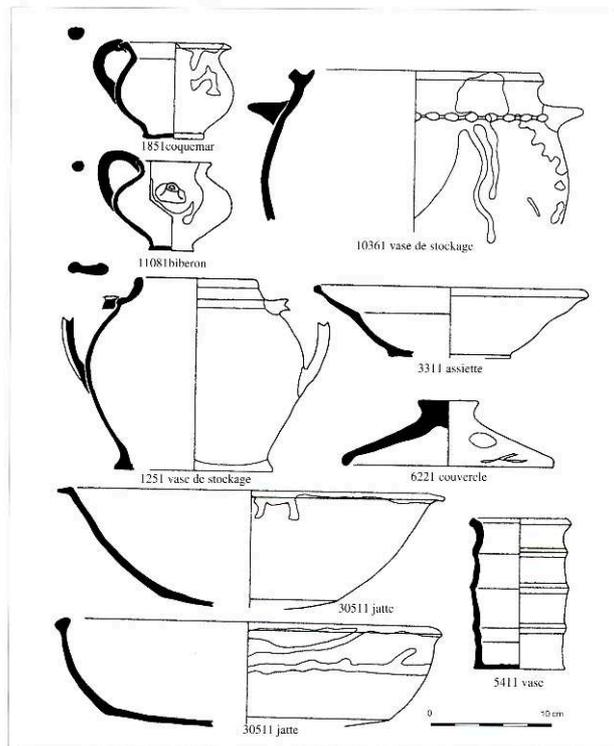


76- Commune rouge (famille R1)

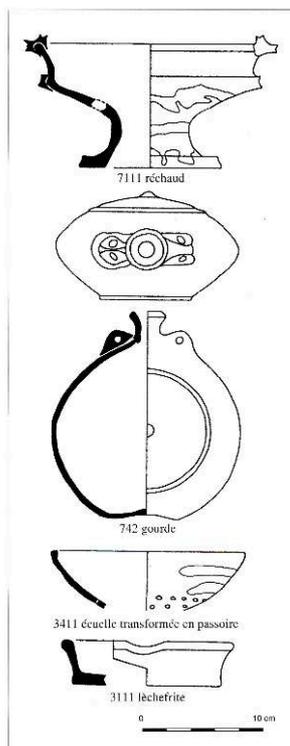


- 315 Le « service vert » de Meillonas (famille B1) comprend 8219 fragments, soit 16,3 % du total. La production couvre également une large plage d'utilisation, qui va du pot de fleur aux traditionnels pots à cuire, coquemars, lèchefrites, en passant par les écuelles, les assiettes creuses, les jattes, chauffe-plats, biberons, vases à boire, gourdes et vases de stockage (fig. 77, 78).

77- Meillonas (famille B1)



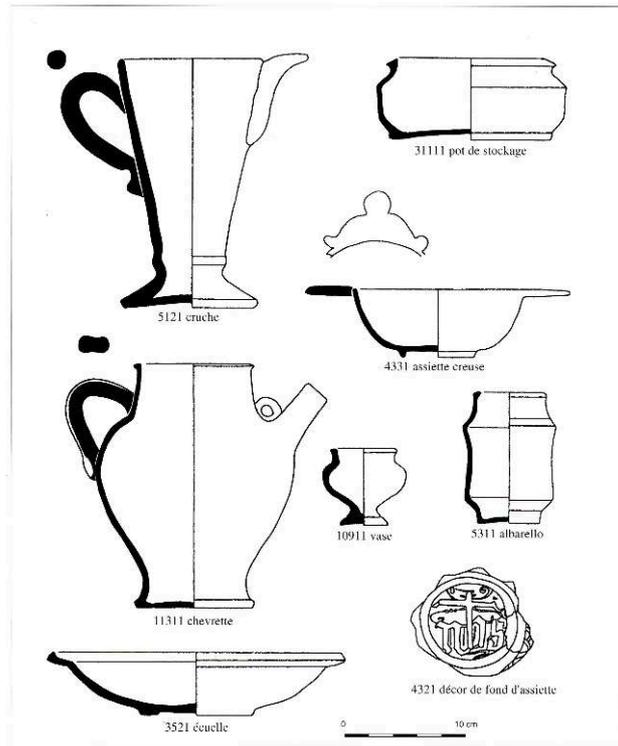
78- Meillonas (famille B1)



316 La faïence (famille F) ne comporte que 2058 fragments, soit 4 % de l'ensemble. La production reste principalement axée, d'une part, sur les vases de pharmacie tels que

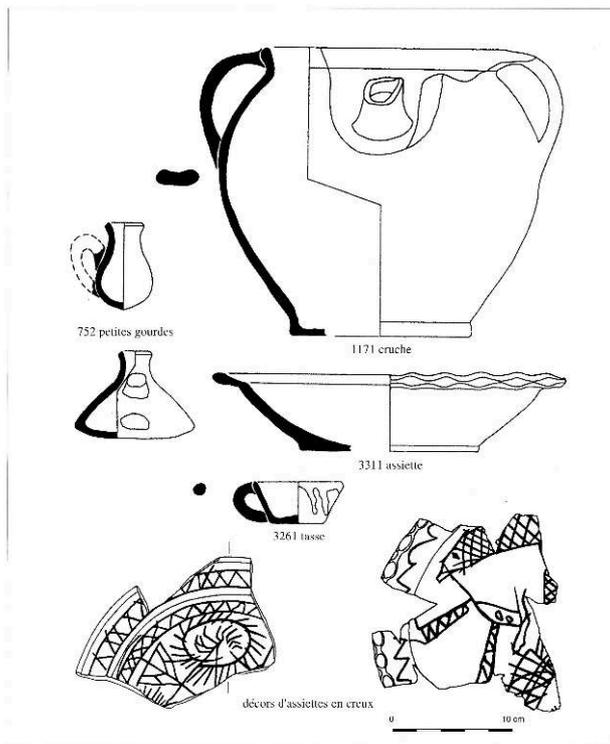
l'albarello, la chevrette ou la cruche, sans oublier les couvercles et quelques récipients utilisés pour la conservation des denrées et d'autre part sur la vaisselle de table décorée : écuelles à oreilles, assiettes et plats creux (**fig. 79**).

79- Faïence (famille F)

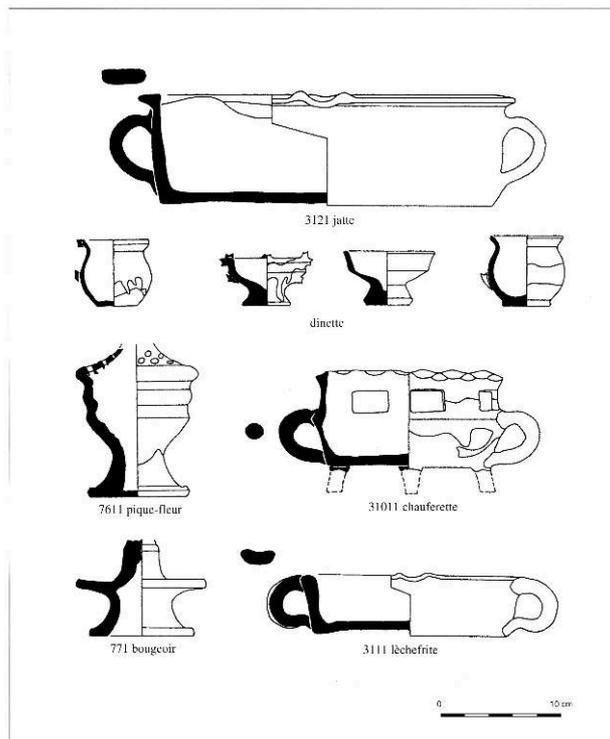


- 317 La céramique à glaçure verte sur engobe blanc (famille E1) compte 8612 fragments, soit 17 % du total. La production offre une remarquable diversité, en couvrant pratiquement toutes les fonctions : assiettes creuses, écuelles à oreilles, tasses, divers types de jattes et de cruches, pichets, biberons, gourdes, lèchefrites, chauffe-plats. Il faut aussi mentionner d'autres récipients moins courants, tels que l'albarello, la chaufferette, le pique-fleurs, le bougeoir et la « dînette ». Par contre, cette famille n'a jamais produit de marmites, de pots à cuire ou de coquemars (**fig. 80, 81**).

80- Verte sur engobe (famille EI)

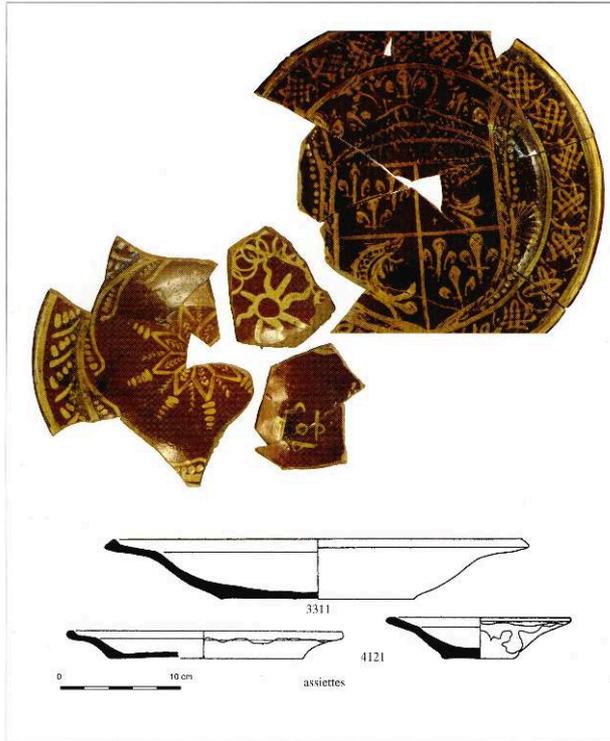


81- Verte sur engobe (famille EI)



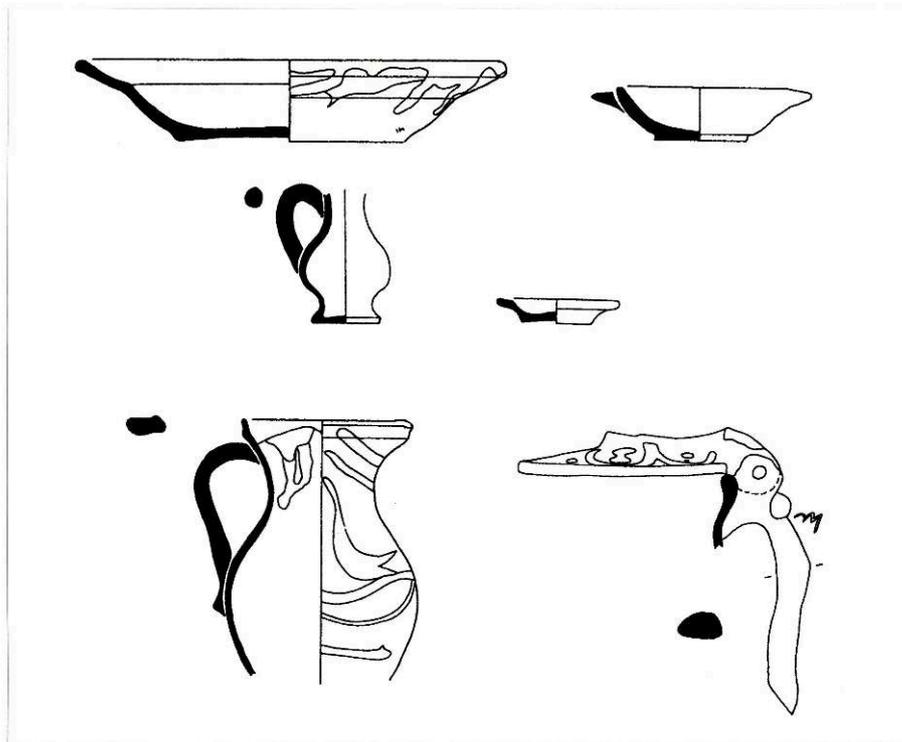
- 318 La céramique « rouge décorée » (famille E2) se limite à 1578 fragments (3 %) ; la présence de décors réduit l'éventail du vaisselier aux formes ouvertes, assiettes creuses ou plates, écuelles, ainsi qu'à quelques chevrettes (**fig. 82**).

82- Rouge décorée (famille E2)

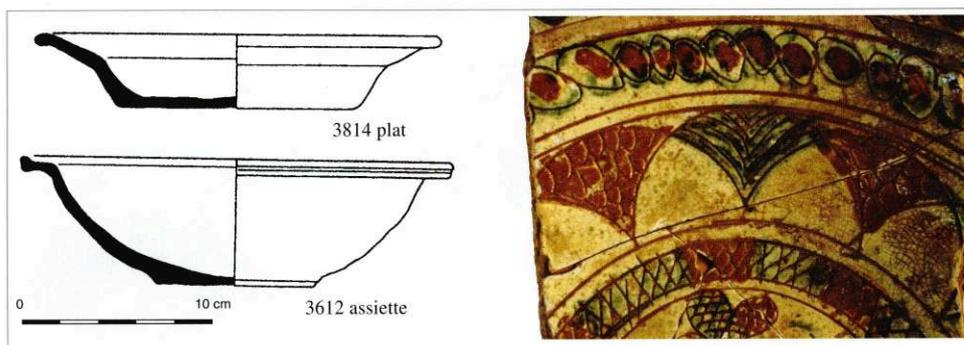


- 319 La céramique « jaune décorée » (famille E5) comprend 5486 tessons, soit 11 % du total. Là également, le caractère décorée de cette famille en restreint les exemplaires aux plats, assiettes et écuelles, à quelques cruches et leurs couvercles, à de la « dînette » et à un vase de stockage (**fig. 83**).

83- Jaune décorée (famille E5)

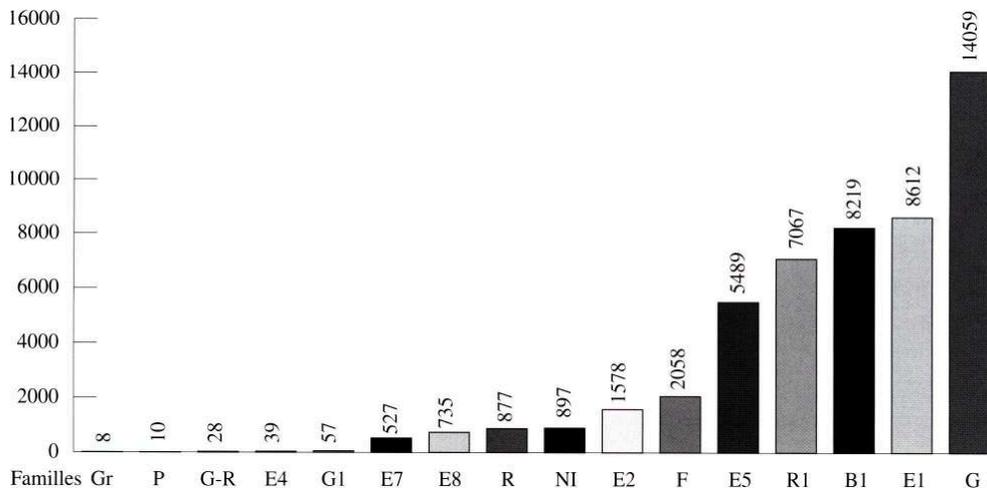


- 320 Les « *sgraffitos* » (famille E7) ne rassemblent que 527 fragments, soit tout juste 1 % du total des fragments. Il s'agit d'une production où la faible représentation des formes, assiettes creuses, écuelles, se trouve largement compensée par la qualité du décor (fig. 84).

84- *Sgraffito* (famille E7)*Importance des divers productions au XVIe siècle*

- 321 Un tableau (18) établi à partir du nombre de fragments avant collage montre l'importance relative de chaque famille et peut se comparer avec celui établi pour la première moitié du XVIe s.¹⁸³.

Tableau 18 : Importance des divers productions au XVI e siècle



- 322 Au milieu de ce siècle, la commune grise, bien qu'affichant un net recul, reste la production la plus utilisée, alors que la commune rouge glaçurée se trouve maintenant supplantée par les productions de céramique à glaçure verte sur engobe et par le service vert de Meillonnas. La montée des productions décorées et de la faïence est nettement perceptible, de même que le désintérêt qu'occasionne la commune rouge non glaçurée.
- 323 Il semble donc que l'ordre établi au cours de la première moitié du XVIe s. soit en train de changer : l'association commune grise-commune rouge glaçurée, héritée du Moyen Âge, cède devant l'apparition de nouvelles productions, ce qui entraîne une modification du vaisselier.
- 324 Il faut maintenant essayer de comprendre ce phénomène, se donner des pistes de recherches, dégager les mécanismes qui déterminent les productions (Verhaeghe, 1987).

Innovations techniques

- 325 Elles « n'ont une influence réelle que si elles sont durables » (Verhaeghe, 1987). Cette phrase permet de mieux comprendre les conséquences des deux importants changements qui marquent l'évolution de la céramique lyonnaise depuis le Moyen Âge.
- 326 Jusqu'à la fin du XIIIe s., la production de céramique montre une remarquable homogénéité, aussi bien par le mode de cuisson réducteur que par la typologie limitée aux oules et aux cruches à bec ponté, servant exclusivement à la cuisine. A cette époque, l'introduction de la cuisson oxydante et de la glaçure par saupoudrage ont eu un effet stimulant sur l'évolution du mobilier, avec l'apparition de vaisselle de table très décorée. Un certain immobilisme s'installe alors, qui dure jusqu'à la fin du XVe s. : la production en commune grise aboutit à des récipients destinés à la cuisson des aliments (marmites et coquemars), tandis que la commune rouge glaçurée abandonne son côté « vaisselle de luxe » pour se recentrer sur la production de formes basiques, telles que la cruche de table ; pourtant, çà et là, de rares marmites, poêlons ou tasses montrent, dès le XIVe s., que cette famille cherche à innover.
- 327 Un deuxième changement intervient au début du XVIe s., consécutif à l'apparition de nouvelles techniques de fabrication : d'une part l'application, sur le récipient, d'une

couche d'argile fortement délayée, l'engobe, crée une zone neutre qui favorise la pose de glaçures colorées ; d'autre part, l'utilisation comme engobe d'argiles différentes, permet de créer des fonds colorés blanc, rouge ou brun, qui servent de base à des motifs décoratifs tracés à la barbotine. La glaçure n'est maintenant plus saupoudrée, mais préparée à part, sous forme de glaçure liquide dans laquelle l'artisan immerge le vase, ce qui assure une meilleure couverture de la pièce¹⁸⁴.

Un processus de concurrence

- 328 Ces innovations entraînent l'apparition de nouvelles familles et donc d'un processus de concurrence. Celle-ci constitue sans doute l'un des principaux moteurs de l'évolution du mobilier avec d'une part la concurrence des produits extérieurs à la région et d'autre part, celle qui existe entre productions locales.

Produits importés

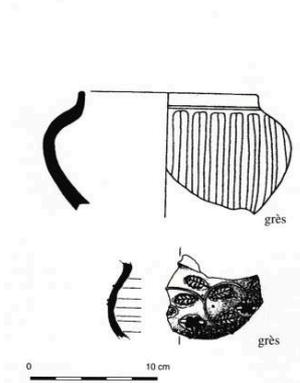
- 329 Les études du mobilier lyonnais montrent une absence quasi-totale de produits importés. Tout au plus pouvons-nous citer quelques faïences du sud de la France ou de l'Espagne vers la fin du XVe s., ou d'Italie au début du XVIe s. Au milieu de ce siècle, sur les 50 000 tessons du remplissage du fossé des Terreaux, nous ne dénombrons que 4 fragments de grès vert céladon, 5 fragments de grès allemand et 11 fragments de porcelaine orientale, ainsi que quelques faïences italiennes (**fig. 85**). La faible quantité de céramique chinoise s'explique aisément par des liaisons commerciales peu développées, le petit nombre de faïence italienne, par la présence de faïenciers italiens à Lyon dès le début du XVIe s., ce qui rend inutile un commerce avec l'Italie, mais le caractère rarissime des grès est plus problématique : cette production, très répandue dans d'autres régions de la France depuis le Moyen Âge, ne semble arriver à Lyon qu'à la fin du XVIIIe s., voire au XIXe s., alors qu'il n'existe, pendant toute la période moderne, aucune production régionale de cette qualité¹⁸⁵.

85- Grès et porcelaine



Grès céladon

Porcelaine

**Produits locaux**

- 330 Avec une présence aussi faible de produits étrangers, la concurrence ne s'exerce donc qu'entre les productions régionales¹⁸⁶. Au milieu du XVIe s., pas moins de huit familles se partagent le marché, avec des répertoires différents.
- 331 En ce qui concerne la cuisson des aliments - marmite, coquemar, lèchefrite, pot à cuire, poêlon - la commune grise (famille G) possède une position privilégiée en fournissant l'essentiel de ce mobilier et ce, depuis le Moyen Âge. Au milieu du XVIe s., elle bénéficie, grâce à l'imitation de récipients en métal - la marmite à anses coudées - d'un élément porteur de très grande diffusion, au point d'éclipser les autres formes, à l'intérieur même de sa propre production. Cependant, elle doit compter avec deux autres familles particulièrement actives : la commune rouge glaçurée R1 et le « service vert » de Meillonas B1.
- 332 La première reste une valeur solide, qui fournit coquemars et marmites tout en perpétuant une tradition héritée du Moyen Âge : rappelons que la technique de la glaçure par saupoudrage, apparaît quelques trois siècles plus tôt ! Les marmites, standardisées au niveau de la forme globale - un fond hémisphérique surmonté d'une panse globulaire sur laquelle sont accrochées deux petites anses opposées - montrent suffisamment de variantes dans le rebord pour pallier le côté rustique du produit en donnant l'impression d'un large éventail de formes. C'est en quelque sorte le pendant aux marmites grises à anses coudées : en effet, ces marmites à pâte rouge glaçurée constituent, dans cette catégorie, l'ossature de la production en R1 tout au long du XVIe s.

- 333 Le « service vert » ne se place pas dans la même catégorie : cette famille de façon originale se démarque des autres productions par la qualité particulière de ses céramiques recouvertes d'une glaçure verte brillante. Toutefois, au milieu du XVI^e s., la fabrication de récipients destinés à la cuisson ne représente pas l'une de ses priorités. Ainsi, le service vert ne propose que quelques pots à cuire à fond plat¹⁸⁷ et surtout des coquemars dont l'unique anse possède une courbure caractéristique. Les vases montrent une épaisseur de pâte relativement fine, qui laisse deviner une excellente pratique, mais les rend très fragiles.
- 334 Quant à la céramique rouge sans glaçure, l'unique exemplaire de marmite rencontré place des Terreaux laisse penser qu'il s'agit là d'une « fin de série », cuite malgré son absence de glaçure ; par contre, il semble bien, d'après les nombreux exemplaires trouvés dans le remplissage du fossé, que cette production se soit spécialisée dans les couvercles creux.
- 335 Dans la catégorie des récipients servant à la préparation des aliments, le bassin, en commune grise, reste sans équivalent dans les autres familles ; il s'agit d'un récipient à usage multifonctionnel, utilisé aussi bien pour la préparation que pour le service, la lessive ou la toilette. Les jattes se trouvent, elles, surtout en céramique verte sur engobe ; cette famille en propose un large choix, par la combinaison de divers éléments : paroi évasée, cylindrique, avec ou sans marli, présence ou non du bec pincé, choix entre divers système de préhension, oreille ou anse, laquelle peut s'accrocher sur le rebord ou sur la paroi. Face à une telle profusion, la commune rouge glaçurée n'aligne que quelques types¹⁸⁸ que l'on retrouve avec une grande régularité tout au long du remplissage du fossé. Par contre, les jattes ne sont pas le point fort du service vert ; néanmoins, les rares exemplaires surprennent par leur réalisation, toute en finesse et par leur profil différent, à longue paroi évasée terminée par un fond bombé !
- 336 La plupart des familles proposent des récipients pour le service et la consommation des aliments ou des boissons - assiettes creuses, écuelles, cruches - et c'est dans ce domaine que la concurrence reste la plus manifeste.
- 337 Les assiettes présentent toutes le même profil : fond plat, paroi évasée, marli horizontal ou légèrement évasé ; il faut néanmoins mettre à part les exemplaires proposés par le service vert dont le marli très évasé prolonge la paroi et augmente la contenance. Le problème des écuelles se pose de manière différente ; il doit s'agir du seul vase fabriqué aussi bien en verte sur engobe, qu'en commune rouge glaçurée, service vert de Meillonas et production décorée, dont le profil demeure identique : la forme, on ne peut plus simple, ne laisse pas grande place à l'innovation. Toutefois, les potiers de Meillonas contournent ce handicap et exercent leurs talents sur le système de préhension avec des oreilles festonnées ou quasi rondes.
- 338 Si, pour les formes ouvertes, le profil reste pratiquement invariable pour l'ensemble des familles, la commune rouge glaçurée et la verte sur engobe sont les seules, avec le service vert, à produire des vases non décorés. Une séparation trop rapide entre récipients fonctionnels et décoratifs peut s'avérer simpliste. Les nombreuses traces d'utilisation relevées à l'intérieur des assiettes ou des écuelles décorées prouvent que la population du XVI^e s. ne faisait pas la différence¹⁸⁹. Les décors, bien qu'issus d'une même technique de réalisation, montrent des résultats très inégaux.
- 339 Le caractère flou des motifs de la production jaune décorée E5 reste l'impression dominante fournie par cette famille. Les sujets, d'inspiration géométrique ou florale,

parfois figurative, semblent posés sur les vases au hasard et la présence systématique de taches vertes, voire de motifs dessinés à l'oxyde de cuivre, nuisent à la netteté du décor en se diluant fréquemment et en se mélangeant avec la barbotine.

- 340 Les *sgraffiti* E7, d'aspect plus élaboré, ne serait-ce que par l'ordonnance géométrique des motifs disposés en registres, révèlent, sous un regard plus attentif, des faiblesses de réalisation : maladresse du décor incisé qui sort souvent du registre, imprécision des limites de la barbotine sombre et des taches d'oxyde de cuivre, l'ensemble donnant une impression de travail exécuté rapidement.
- 341 Par contre, le choix des motifs et la qualité de leur exécution place la production rouge décorée E2 dans une catégorie plus luxueuse. Au milieu du XVI^e s., l'ornementation reste résolument concentrée sur la face interne : une frise court sur le marli entre deux traits, puis une seconde occupe le sommet de la paroi et enfin, vient sur le fond, le motif central. Le choix du décor de frise se cantonne dans une inspiration géométrique, sous forme de traits ou de rubans ondés, alors que le motif central puise dans un répertoire très diversifié en illustrant des thèmes géométriques, floraux, animaliers, religieux - avec le monogramme IHS-, ou même héraldique, dans le cas d'un plat aux armes du Dauphiné. Il faut noter qu'au milieu du XVI^e s., les productions décorées ne fabriquent pas de jatte, récipient qui pourtant disposent de grandes surfaces propices aux décors¹⁹⁰. Enfin, la verte sur engobe E1 a produit deux plats à décor incisé avant cuisson, de facture maladroite mais avec un sujet original, figuratif sur l'un et géométrique sur le second.
- 342 La cruche de table, produite pratiquement dans toute les familles, semble un accessoire incontournable dans le répertoire d'une production, mais à des degrés divers. On la trouve essentiellement dans les familles verte sur engobe E1 et commune rouge glaçurée R1. Cette dernière fait preuve d'invention en combinant différents éléments - anse verticale, anse en panier, bec pincé, bec tubulaire et même bec ponté directement issu du répertoire médiéval - pour aboutir à non moins de six types différents. La production à glaçure verte sur engobe préfère se limiter à deux types, l'un à bec pincé, le second à bec tubulaire, tous deux étant identiques à leur homologue en pâte rouge glaçurée. Par contre, la cruche ne semble pas inspirer les productions décorées, avec très peu d'exemplaires en *sgraffito* E1 et en rouge décorés E2 et quelques types en jaune décorés avec tous les problèmes de décor évoqués pour les formes ouvertes. Il faut noter qu'aucune cruche n'est recensée en service vert : une manière expéditive de résoudre les problèmes de concurrence¹⁹¹.
- 343 Il reste à évoquer les récipients destinés au stockage ou au transport : dans ce domaine, la rouge décorée et les *sgraffiti* ne proposent rien alors que les autres familles produisent des vases bien différenciés : pour le transport, la commune grise fournit d'énormes cruches globulaire, à bec tubulaire renforcé par une anse en panier¹⁹² ; dans la même catégorie, il faut citer, toujours en commune grise, des récipients de transport à fond plat et paroi droite, munis d'anses en panier sans équivalent dans les autres productions. En ce qui concerne le stockage, la commune grise et la commune rouge glaçurée ne sont guère prolifiques et leur catalogue se limite à une sorte de jarre à anse horizontale. Les gourdes en verte sur engobe ou en commune rouge glaçurée montrent une morphologie identique alors que le service vert, fidèle à sa politique, en propose une avec un profil différent.

- 344 La catégorie de la conservation n'est pas exploitée, sinon par un unique vase en jaune décorée ou un autre en service vert, tout deux de conception originale. Ceci dit, plusieurs familles copient l'*albarello* issu de la faïence.

L'impact des faïences

- 345 Les archives nous apprennent qu'au début du XVI^e s., des faïenciers italiens s'installent à Lyon pour produire des céramiques. Ils amènent avec eux un savoir-faire différent et surtout un catalogue de formes et de décors inédits. Il paraît intéressant d'évaluer l'impact d'une telle arrivée sur le milieu des artisans locaux, à partir des éléments apportés par l'étude céramologique.
- 346 Tout d'abord, il faut noter que l'arrivée de la faïence à Lyon coïncide avec l'émergence des techniques d'engobage, de trempage et avec l'apparition de nouvelles familles. Les productions décorées se développent alors et la rouge décorée E2, apparaît un peu comme la faïence du pauvre. Mais à part quelques *albarelli* et chevrettes, les formes et les décors proposés par la faïence ne sont pas copiés. Part ailleurs, la production de faïence qui vise essentiellement le marché pharmaceutique et le créneau vaisselle de luxe décorative¹⁹³ ne fait pas concurrence aux produits locaux dans la mesure où elle s'approprie une marge laissée libre. L'hypothèse de l'arrivée des faïenciers qui secoue le monde, plutôt immobile, des artisans potiers, ne trouve donc de justification, ni au niveau des formes de vases, ni à celui des décors et ne semble pas avoir eu d'effets directs sur les autres productions. Elle a servi tout au plus à limiter les importations de faïence en provenance du sud de la France ou des pays étrangers. Les productions régionales suivent donc leur propre évolution, sans perturbation : il ne faut pas oublier que les *sgraffiti* et la jaune décorée se trouvent déjà à Lyon à la fin du XV^e s., avant l'arrivée des Italiens. Seule l'émergence de la céramique rouge décorée, au cours de cette première moitié du XVI^e s. peut se lire comme une tentative de copier ou de faire face à la faïence ; dans cette optique, les artisans n'ont pas choisi le plagiat pur et simple, ni la copie à outrance, mais, à partir de leurs acquis techniques, ils ont su créer une production décorée assez belle pour allier le fonctionnel et le décoratif.

Imitations et plagiat

- 347 Les interrogations suscitées par l'apparition de la faïence entraînent des questions relatives au mécanisme de l'imitation d'un produit. Ce phénomène devient vite relativement complexe, car il interfère avec d'autres. L'imitation en céramique de formes existant dans d'autres matériaux, généralement le métal, se comprend aisément : ainsi la marmite à anses coudées en est le plus parfait exemple pour le XVI^e s. ; il faut citer également ces couvercles à charnière, en production jaune décorée, dérivés en droite ligne des couvercles de pichets ou d'aiguières en étain. Dans le même ordre d'idée, les écuelles et les assiettes ne sont-elles pas, à l'origine, des copies de récipients en métal ou en bois ? Malgré ces différents exemples, ce phénomène n'atteint pas une véritable ampleur.
- 348 Le plagiat entre les différentes productions n'est pas une pratique courante, comme le prouvent les réactions des productions locales face à la faïence. Il est évident qu'à l'intérieur des catégories fonctionnelles, des productions différentes peuvent concevoir des vases identiques, mais chaque famille garde ses particularités.

Spécialisations

- 349 En effet, pour se démarquer des autres productions, certaines familles produisent des vases spécifiques adaptés à une seule fonction. Cette pratique peut s'expliquer de plusieurs manières : c'est un moyen de lutter contre la concurrence en proposant des produits différents ; c'est aussi un moyen d'attirer le client sur le reste de la gamme, plus commun. Les bougeoirs, les gourdes, les chaufferettes, les pique-fleurs font ainsi partie de cette spécialisation fonctionnelle, mais également les vases de transport en commune grise pourvus d'une anse en panier. Ce récipient a été créé spécialement à cet effet ; il ne s'agit pas d'une marmite ou d'une cruche sur laquelle se greffe un système de préhension horizontal, mais d'un vase conçu pour une fonction déterminée.
- 350 En fait, ce mécanisme de spécialisation démarre à l'aube du XIII^e s., dès la séparation entre vaisselle de cuisine et vaisselle de table : le pichet décoré du XIII^e s. n'a qu'une utilisation, alors que peu de temps auparavant, la cruche à bec ponté joue un rôle multifonctionnel. Mais la fabrication de poteries spécifiques semble stagner tout au long des XIV^e et XV^e s. et ce n'est que dans la première moitié du XVI^e s. que cette pratique paraît se systématiser. Pour expliquer une telle évolution, il faut ici faire intervenir les phénomènes de mode, les changements de goûts et de mentalités, que les artisans doivent suivre sous peine de perdre leur clientèle. Mais, avec comme objectif l'écoulement de leur production, les potiers innoveraient-ils ou se cantonneraient-ils aux valeurs éprouvées des modèles de base, répondant à des besoins attestés ? C'est tout le problème de l'offre et de la demande qui est ici posé, avec les phénomènes de vulgarisation du produit, dont l'exemple type reste la marmite à anses coudées.
- 351 Depuis son apparition au milieu du XIII^e s., la marmite en commune grise a trouvé sa forme générale : un fond bombé et une panse globulaire terminée par un col plus ou moins évasé avec des anses qui s'attachent sur la lèvre et sur la partie supérieure de la panse. Le seul élément susceptible d'évoluer sans contrarier le caractère fonctionnel du récipient reste la lèvre et, entre le milieu du XIII^e s. et la fin du XV^e s., les potiers ne se privent pas d'exploiter cette possibilité en multipliant les différents types, sans qu'aucun ne supplante totalement les autres. A la fin du XV^e s., apparaissent les premières marmites à anses coudées qui vont prendre rapidement une telle expansion, qu'au milieu du XVI^e s., un seul type se trouve associé à cette marmite et de façon toute minoritaire. Cette histoire se décompose en plusieurs séquences : dans un premier temps, l'objet métallique, peut-être lui-même très apprécié, se voit reproduit en terre cuite. Dans un deuxième temps, la diffusion en grand nombre entraîne le processus de vulgarisation. Ensuite vient le temps du déclin, qui peut être relativement bref.
- 352 Ici, l'étude de la céramique avoue ses limites : il serait intéressant de connaître les facteurs qui ont permis à une forme de vase de rester en service pendant plus d'une centaine d'années. Est-ce le fabricant qui impose le produit ou est-ce que ce sont les utilisateurs qui dictent leurs choix ? Les facteurs liés aux progrès techniques, aux changements de mœurs jouent évidemment un rôle primordial, sinon comment expliquer le déclin de cette marmite et non celui des écuelles ou des assiettes, fabriquées en autant d'exemplaires, sinon plus ? La marmite disparaît au XVII^e s., remplacée par le pot à cuire à fond plat¹⁹⁴ alors que l'assiette et l'écuelle qui possèdent une spécialisation fonctionnelle intemporelle évoluent uniquement dans leur profil, tout en conservant la forme originelle qui reste irremplaçable.

- 353 La quantité de matériel recueilli lors de la fouille de la place des Terreaux permet ainsi d'étudier, dans une certaine mesure, les mécanismes qui président à l'évolution des céramiques. Les nécessités économiques obligent l'artisan potier (ou le revendeur) à écouler sa production pour vivre et la multiplication des familles entraîne des problèmes de concurrence. Chaque famille doit pourtant avoir sa spécialité pour essayer de se distinguer des autres. Certaines misent sur les décors, qui limitent toutefois la production aux formes ouvertes, d'autres, sur la qualité et l'originalité des produits, d'autres encore tablement sur une diversification des céramiques.
- 354 Ces phénomènes qui s'interfèrent fréquemment multiplient les pistes de recherches, mais donnent une première vision du mobilier. La commune grise, la commune rouge glaçurée, la verte sur engobe et le service vert sont en concurrence en ce qui concerne les récipients destinés à la cuisson et à la préparation des aliments. Les productions décorées, la verte sur engobe et la commune rouge se partagent le marché de la vaisselle de table, qui englobe le service et la consommation des aliments et des boissons.
- 355 Mais cette brève synthèse des informations fournies par le matériel de la place des Terreaux débouche évidemment sur des interrogations : relations entre producteurs et consommateurs, durée d'utilisation des produits, etc. L'étude montre toutefois, que loin de se détruire par une concurrence incessante, les productions s'évertuent à se différencier et contribuent par là à l'expansion du mobilier en ce milieu du XVI^e s.

La verrerie

- 356 L'importance du lot de verrerie recueilli dans le comblement du fossé a permis l'analyse la plus exhaustive qui ait été réalisée sur les chantiers lyonnais depuis la toute première étude en 1986 sur le chantier de la rue Tramassac (Auger 1990). Il a permis, de plus, une étude du verre plat, peu rencontré dans les fouilles ou délibérément oublié.

Le verre plat

- 357 Sur un ensemble de 661 fragments de verre plat, 112 sont en bon état de conservation et une recherche sur la technique utilisée pour travailler ce matériau a permis une étude détaillée.

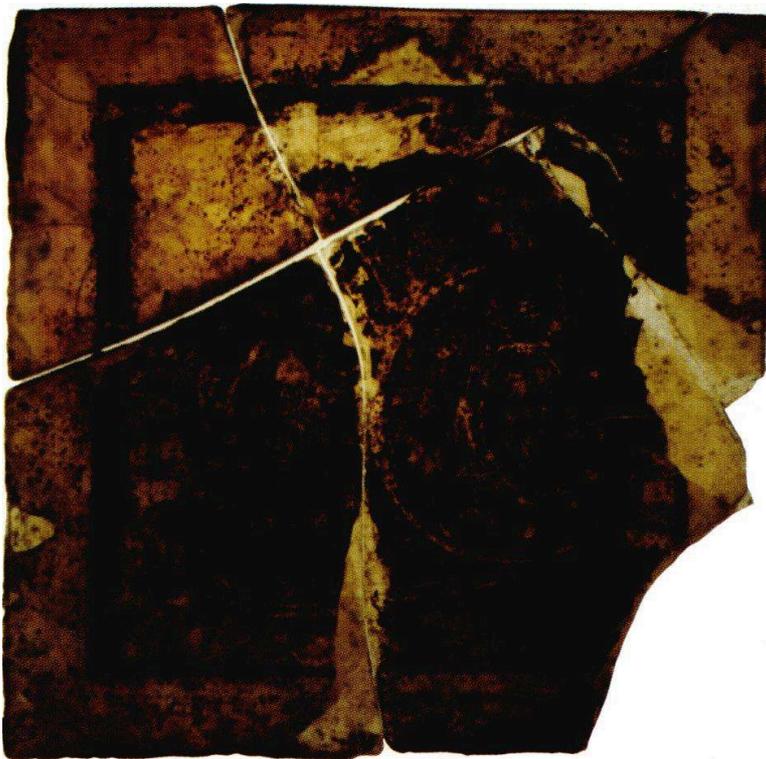
Les formes

- 358 Toutes les pièces identifiées sont taillées au grugeoir, elles ont en moyenne 4 mm d'épaisseur, les formes sont variées, le plus grand fragment atteint 119 mm x 112 mm.
- 359 Quarante-neuf fragments ont été examinés à la binoculaire. 11 non altérés ont permis de détecter 8 fragments soufflés en cive grâce aux bulles concentriques et 3 en manchon car les bulles présentent un tracé linéaire. Plusieurs fragments de petites dimensions (de 38 à 66 mm) ont un seul côté arrondi. D'autres éléments quadrangulaires sont incolores avec de la grisaille (inscriptions et décor de frise) ; leurs largeurs varient entre 60 et 78 mm, il pourrait s'agir de bordures. De nombreux fragments ont des formes triangulaires, ils sont incolores, bleu, vert pâle, d'autres carrés ont permis la reconstitution d'un décor.

Les décors

360 De nombreux décors ont été identifiés, 5 fragments peints à la grisaille et au jaune d'argent ont permis de reconstituer un carré de 81 x 81 mm représentant un soldat barbu coiffé d'un casque à larges protèges oreilles (**fig. 86**). Un fragment (73 x 72 mm) peint à la grisaille et au jaune d'argent illustre le même personnage. Neuf autres éléments portent un décor ; 3 ont des lignes tracées à la grisaille ; leurs petites dimensions varient entre 74 et 21 mm. Un fragment (35 x 30 mm) est orné d'un personnage à cheveux courts avec une couronne de lierre. Un fragment de bord quadrangulaire porte un A gothique, gratté à la grisaille ; il s'inscrit dans un cadre. Sur un autre élément triangulaire (20 x 22 mm), est représentée une patte d'animal à la grisaille. Les décors des 3 derniers fragments, de petite taille, ne sont pas identifiables.

86- Fragment peint à la grisaille et au jaune d'argent



361 Deux éléments (60 x 40 mm et 50 x 40 mm) portent un décor de frise à la grisaille sur verre incolore : l'un est composé d'ovales de 30 mm de haut espacés de 12 mm, avec en dessous un décor de picots de 7 mm de haut et l'autre est orné d'un décor d'entrelacs peints en rouge et à la grisaille sur du verre incolore.

362 Trois autres très altérés¹⁹⁵, sont de forme quadrangulaire, l'un porte la lettre U de 10 mm de haut inscrite dans un cadre noir, le second (80 x 72 mm) porte plusieurs lettres gothiques : AHM sur la première ligne et un D et un U de 20 mm de haut sur la 2e ; elles sont inscrites dans un cadre dont l'entourage noir a 64 mm de haut ; ces lettres pourraient bien être la signature d'un peintre verrier. Un petit élément de verre incolore (35 x 34 mm) porte un H à la grisaille bordé d'un cadre noir. Un élément décoratif de feuillage sur un verre incolore est peint à la grisaille avec des traces de

jaune d'argent ; il est de forme rectangulaire (95 x 80 mm) et s'inscrit dans un cadre incolore d'une largeur de 9 mm, il pourrait appartenir à une bordure.

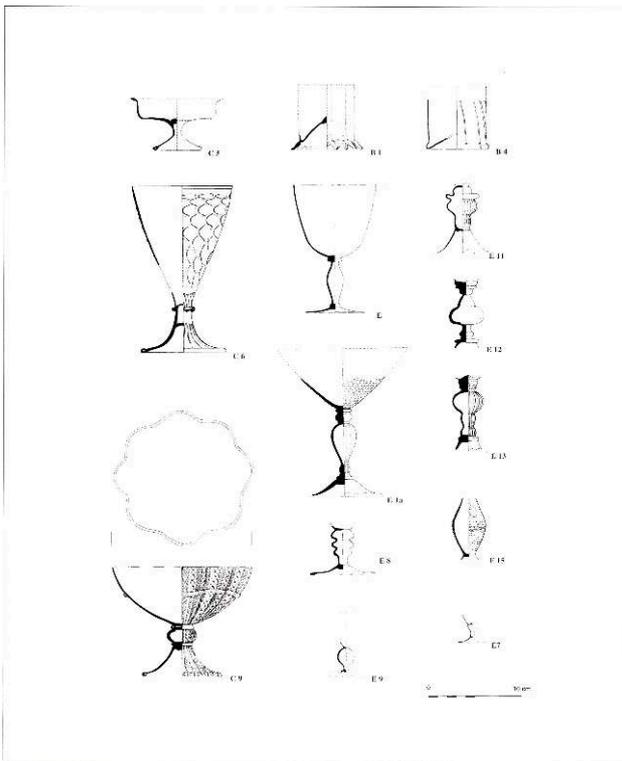
- 363 Deux fragments ont permis de reconstituer un portrait de profil peint en rouge (83 x 52 mm), les traits du visage sont tracés à la grisaille, l'aile du nez marque la découpe du vitrail.
- 364 C'est à partir du XIIe s. au moment où sont érigés nombre d'édifices religieux que le vitrail est utilisé pour fermer les grandes baies, protéger du froid et donner de la lumière dans ces grandes bâtisses. Il faudra cependant attendre le XVIe s. pour que cet art ne soit plus réservé aux édifices religieux, et qu'il apparaisse dans les demeures riches, sous forme de verres transparents ou colorés, parfois décorés ; bien que parallèlement dans les maisons modestes on continue à utiliser les vitres de parchemin, la toile à la térébenthine, le papier huilé ; ce n'est que vers la fin du XVIe s. que toutes les demeures en seront progressivement dotées.

Le vaisselier

- 365 Pour un total de 10 697 fragments, 1 394 pièces entières ont été identifiées, dont 1108 formes ouvertes et 286 formes fermées. L'ensemble se décompose de la manière suivante :

Les formes ouvertes : (fig. 87)

87- La verrerie : les formes ouvertes



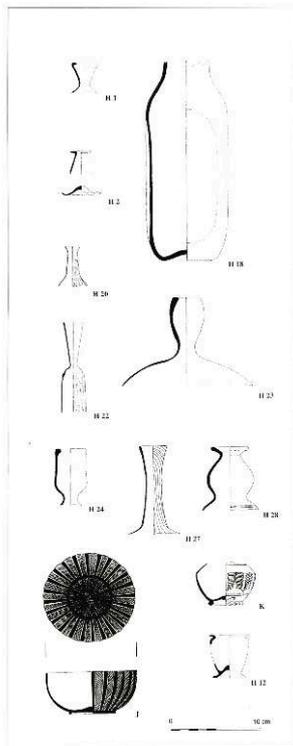
- 366 Sur 13 gobelets, 3 sont sans décor (type B), deux portent un décor de côtes moulées parallèles en relief avec à leur base un cordon rapporté (type B1) ; 8 verres sont décorés

de côtes moulées en relief de différents modèles (4 type B4, 3 B5 et 1 B6). Ces gobelets portent plus souvent des décors moulés que rapportés.

- 367 Quatre verres à boire ont un fond très ombiliqué (type BC). Cette forme n'est pas fréquente sur l'ensemble des fouilles lyonnaises. Cinq cent soixante cinq verres à pied sont sans décor pour seulement 14 portant un décor de filets blanc rapportés sur le haut de la panse (type C) ; la panse de l'un d'entre eux offre un décor moulé alvéolé (type C6).
- 368 Une coupe (type C5) se rattache à cet ensemble car la fabrication est identique : ces pièces sont fabriquées à partir d'une seule paraison et le pied est formé par refoulement de celle-ci.
- 369 Un nouveau modèle apparaît : un verre à pied à riche décor par inclusions, technique italienne *vitro reticello*, soufflage de baguettes de verre blanc ou noir, opaques, alternées par la suite dans un moule pour donner des effets de spirales ; le pied tronconique est rattaché à une coupe godronnée (type C9).
- 370 De nombreuses formes de verres à jambe ont été identifiées : sur un ensemble de 351 pièces, 206 sont des verres à jambe creuse. La forme la plus représentée avec 166 pièces est le petit verre à jambe creuse pincée à son sommet pour former un bouton, la coupe à parois obliques a un départ bombé (type E 5) ; les coupes de 12 d'entre eux présentent des parois complètement obliques (E5a). A ce groupe se rattachent 4 verres, dont le haut de la jambe est légèrement renflé (type E7). Quinze verres façonnés de plusieurs paraisons se distinguent de ces formes connues et moulées à partir d'une seule paraison : 2 verres ont la jambe moulée et allongée sans décor (type E), et 2 autres offrent un décor à tête de lion (type E2) ; d'autres verres à jambe sont présents avec la jambe moulée, décorée de côtes parallèles en relief (2 E6, 4 E8 et 5 E9).
- 371 À cette typologie lyonnaise, déjà connue, viennent se rajouter 7 nouveaux modèles ; l'un a la jambe décorée de côtes parallèles avec une coupe moulée à parois obliques, décorée de fines alvéoles (type E1a) ; les autres sont des verres à jambes rapportées moulées, composées de plusieurs boules décorées de côtes en relief parallèles ou obliques (5 de type E11, 1 de E12 et 1 E13). Un seul verre se distingue de ce dernier ensemble par son décor : seule la jambe subsiste, elle est décorée d'un filet de verre blanc rapporté et enroulé sur toute la hauteur (E15). Parmi cette gobeletterie de table, deux coupes décorées viennent compléter ce large échantillonnage ; l'une porte un décor par inclusions (J), technique du *vitro reticello* et l'autre un décor moulé en accolades (K) (**fig. 88**).

Les formes fermées : (fig. 88)

88- La verrerie : les formes fermées



- 372 Les bouteilles à vin, au nombre de 153, sont les plus nombreuses (types H 5 et H6). Pour le transport et la conservation du vin, 10 bonbonnes sont répertoriées (type H8) ; une seule sur l'ensemble du chantier a conservé son lissage, car elle se trouvait en milieu humide.
- 373 Les flacons, fioles à pharmacie et à parfum sont nombreux : 13 sans décor (H1, H2, H3, H23, H24) ; ils ont tous un col court dont certains droits (H3 et H 24) alors que d'autres ont un col évasé retourné à la pince. Huit fioles portent des décors moulés ; six ont un long col, avec la panse décorée de côtes parallèles en relief (type H16 et H22). Un exemplaire a un long col et la panse, décorés de côtes moulées parallèles en relief (type H20). Un seul flacon porte sur un long col un filet de verre blanc rapporté en un mouvement tournant (H27). Une petite bouteille cylindrique à 2 corps, bleu cobalt, soufflée dans un moule porte un décor de filet blanc rapporté (H28) ; son utilisation n'est pas déterminée.
- 374 Plusieurs autres objets sont répertoriés, un ballon d'alchimie (type H19), 10 petits pots à onguents (H12) ; une bouteille (H18) sans col, ni embouchure, mais dont le corps complet présente une forme cubique, à la panse repoussée sur les quatre faces pour lui donner son profil. Avec cet ensemble. 32 bouchons de verre ont été identifiés pouvant servir à boucher les bouteilles à vin.
- 375 La diversité des formes et des décors rencontrés dans ce lot a permis d'élargir la typologie déjà élaborée (Auger 1990) et de dresser un inventaire presque complet des techniques de décors utilisées à cette époque.
- 376 Grâce à l'étude des monnaies et des documents d'archives, il a été possible d'affiner la datation du matériel de verrerie pour les verres à jambe et les bouteilles jusqu'alors datés du début du XVIIe s. par les fouilles de la place A. Poncet (Becker 1989) : en effet l'étude du mobilier des Terreaux dont le contexte archéologique est bien daté par le

recoupement des informations permet de proposer une datation proche du milieu du XVIe s.

- 377 Si de nombreuses formes de verreries étaient déjà connues pour cette époque, des décors nouveaux et riches ont été identifiés ; qu'ils soient moulés ou rapportés, ils démontrent le savoir faire du verrier. L'influence des verriers altaristes et leur installation à Lyon au début du XVIe s. apportent un renouveau de la verrerie lyonnaise.
- 378 La découverte d'un lot important de vitraux pour cette époque est une nouveauté dans cette région ; malheureusement ce matériel était fortement altéré par son séjour en milieu humide. Plusieurs décors reconstituent une scène de bataille. C'est à cette époque que les panneaux religieux commencent à céder leur place à une illustration de la vie quotidienne ; des scènes commémoratives sont aussi représentées, ou encore les portraits de personnalités ou des donateurs du vitrail.
- 379 Une véritable synthèse du vaisselier de cette époque en association avec la céramique, les objets en bois, en métal... devient peu à peu réalisable.

Les monnaies

- 380 La campagne de fouilles effectuée sur le site de la place des Terreaux a permis de recueillir cent soixante et une monnaies et jetons toutes périodes confondues. Ce nombre peut paraître faible compte tenu de l'impressionnant volume de terre qui emplissait les anciens fossés de la Lanterne¹⁹⁶.
- 381 Toutefois, l'étude de ces dernières ne présente pas moins un intérêt certain car elles sont, pour la plupart, issues de phases de comblements ou de niveaux d'occupation qui n'ont pas connu de grands bouleversements stratigraphiques et proviennent d'un espace clos.
- 382 En effet, on constate en consultant l'inventaire numismatique que la succession des différentes émissions ou types monétaires de l'époque moderne s'établit sans grand désordre. Le comblement progressif des fossés a permis un dépôt régulier de numéraire extrait involontairement (par exemple : pertes de monnaies lors de la fréquentation des fossés transformés en terrain vague...) de la masse monétaire en circulation entre 1550 et 1580 environ. Cet échantillonnage successif nous renseigne, d'une part, sur le rythme de remblaiement des fossés et donne, d'autre part, un aperçu de la nature des monnaies utilisées par les Lyonnais durant cette période. Cette remarque s'applique aussi aux monnaies contenues dans les différents niveaux de place qui recouvrent les comblements.
- 383 Par ailleurs, la forte proportion de jetons qui représente 42 % de l'inventaire numismatique des niveaux médiévaux et modernes du site est également significative des usages et pratiques monétaires des XVe et XVIe s. et mérite que l'on s'y intéresse. Parfois délaissés dans les études numismatiques des sites archéologiques, les jetons constituent un apport certain et peuvent s'avérer déterminants pour évaluer la datation d'un contexte stratigraphique. L'exemple des jetons dits "de Nuremberg" illustre bien ce propos car ceux-ci portent parfois la signature du maître graveur qui les a réalisés - dont la date d'exercice ou de maîtrise est connue (Mitchener 1988, Labrot 1989 : 210-211) ou/et le millésime de la frappe; leur confrontation avec le numéraire royal ou féodal peut donc être utile à plus d'un titre.

- 384 Quatre-vingt quinze monnaies et jetons ont été recueillis dans les comblements des fossés de la Lanterne. La totalité du lot ne peut, cependant, être prise en compte. En effet, trente-neuf unités littéralement rongées par la corrosion sont totalement illisibles, tandis que sept monnaies d'origine antique ou médiévale contenues dans des remblais rapportés n'entrent manifestement pas dans le cadre chronologique de cet ensemble stratigraphique (même après l'examen d'une possible pérennité pour les moins anciennes des sept). Quarante-neuf exemplaires sont donc exploitables pour le contexte des phases de comblements. On dénombre seize unités royales dont les périodes d'émissions sont comprises entre les règnes de François Ier (1515-1547) ou Henri II (1547-1559) et de Charles IX (1560-1574).
- 385 Ce lot est essentiellement composé de piécettes de billon frappées sous François Ier ou Henri II et au pouvoir d'achat très limité. On recense parmi elles des deniers tournois, des doubles tournois "à la croquette du Dauphiné", des liards "au dauphin" et un patard de Provence. Le reste du lot comprend des espèces de valeur intrinsèque supérieure qui ne permettaient cependant pas de régler des achats de grande importance. On note, ainsi, la présence de deux douzains « aux croissants » en billon (dont un du Dauphiné), frappés respectivement en 1549 et 1560, de sols Parisiens en billon de Charles IX (émis entre 1560 et 1568), d'un double sol Parisien dit « gros de Nesle » d'Henri II (1550) et de deux demi-testons d'argent de Charles IX aux millésimes de 1562 et 1564. Hormis cet ensemble de monnaies royales, l'inventaire compte un jeton banal en laiton et de large module frappé aux armes de France/Dauphiné ; son flanc est marqué par la présence de huit grandes entailles pratiquées à la cisaille (?). La production de ce type de jeton est attesté à partir de 1480 (Roman n° 240) jusqu'au début du XVI^e s., mais l'usure prononcée de la gravure de l'exemplaire recensé laisse supposer sa perte après 1550. voire au-delà.
- 386 Enfin, le lot de jetons allemands frappés dans la ville de Nuremberg représente la part la plus importante de l'inventaire des monnaies contenues dans les comblements. On répertorie, en effet, trente exemplaires, soit près de 60 % du numéraire identifié. Ces jetons sont de deux types : l'un porte à l'avant "une nef voguant" et l'autre trois lis et trois coronelles alternées encerclant une rose ou rosace. L'iconographie du type "à la nef" pourrait avoir pour origine la copie d'un jeton des échevins de Paris gravé au XV^e s. et au début du XVI^e s. dont la légende portait l'intitulé *Vogue la gallée du bon roi de France* (Labrot 1989 : 207), ou bien encore plus sûrement, elle aurait été inspirée par l'imagerie nurembergeoise de cette époque (gravure, livres imprimés...) (Trombetta 1991 : 372, note 101). Il semble en tous cas que ce type "à la nef" soit l'un des premiers à être diffusé en France à la fin du XV^e s. (Labrot 1989). La légende française à l'origine de ces jetons, reprise par les maîtres graveurs allemands va connaître des déformations et une dégénérescence régulière pour aboutir à des successions répétitives de lettres ou groupes de lettres dénués de sens. Tous les jetons "à la nef" de ce lot présentent ces légendes incohérentes : cette déformation prononcée incite à classer ces exemplaires dans les frappes de la première moitié du XVI^e s. Un de ces jetons porte le nom de Iorg Schultes : ce graveur a exercé à partir de 1515 jusqu'au tout début de la seconde moitié du XVI^e s. et est décédé en 1589. Les jetons "à la nef" circuleront en France jusqu'à la seconde moitié du XVI^e s., voire au-delà, comme en témoigne leur présence dans les niveaux de comblements des fossés. Ce constat a, par ailleurs, été établi sur le site des jardins du Carousel à Paris où ce type de jeton a été recueilli dans des niveaux qui ne sont pas antérieurs à 1577 (Trombetta 1991 : 372).

- 387 Des jetons "aux trois lis et aux trois coronelles" ont également été mis au jour dans les niveaux de comblement. Bien que les deux types de jetons "à la nef" et "aux trois lis" soient toujours associés dans les niveaux de comblement, il faut noter que la part la plus importante revient au type aux trois lis avec 60 %. La fabrication de ce dernier attestée entre 1500 et 1585 pour les jetons anonymes (Mitchiner 1988 : 377 et Trombetta 1991 : 378) et tout au long de la seconde moitié du XVI^e s. (pour les jetons signés) se poursuivra, selon les variantes, jusqu'au début du XVII^e s. Des jetons "aux trois lis" gravés par Hans Schultes II (première mention 1550, décédé en 1603) et III (première mention en 1608, décédé en 1612), ont été mis au jour lors des fouilles des jardins du Carrousel (Trombetta 1991, : 337-378). Ceux recueillis dans les comblements des fossés de la Lanterne ont été frappés dans le troisième quart du XVI^e s. Quatre d'entre eux portent la signature d'Hans Schultes I (maître graveur à partir de 1553, décédé en 1584). On constate qu'à partir de 1550, la signature des maîtres graveurs apparaît plus fréquemment sur les jetons de Nuremberg ; elle est même, parfois, associée à un millésime. C'est le cas d'un jeton signé Iorg Schultes qui porte la date de 1551.
- 388 Ainsi sur dix jetons "aux trois lis" lisibles (tous niveaux confondus), huit mentionnent une signature, alors qu'on ne dénombre qu'une signature pour sept jetons lisibles du type "à la nef" plus précoce. En conclusion, on constate à la vue du numéraire inventorié dans les comblements des fossés de la Lanterne, que celui-ci est chronologiquement très homogène. Il permet de cerner assez bien la période de comblement des fossés que l'on peut situer autour de 1550-1575/1580 environ et s'avère révélateur des tendances d'usages monétaires qui seront mis en relief.

Les monnaies des premiers niveaux de place

- 389 Quarante-trois monnaies et jetons sont issus des sols de la place qui scellent les comblements des fossés de la Lanterne. Quatorze d'entre eux proviennent de recharges rapportées contenant du mobilier antique et médiéval et sont considérés hors contexte. De plus, une fausse monnaie fantaisiste est d'origine et de datation indéterminées (XVI^e s. ?). Parmi les vingt monnaies exploitables, il faut signaler la présence de quatre jetons de Nuremberg, soit 30 % du numéraire identifié. Trois sont du type "aux trois lis.", tandis que le dernier est une copie gravée au début du XVI^e s. d'un jeton du Dauphiné. Celui-ci, très altéré, est résiduel : il fut utilisé comme élément de décoration (sur un meuble ?) comme en témoignent quatre trous destinés à son placage. Par ailleurs, on remarque, l'absence de jetons "à la nef". Sur les trois jetons "aux trois lis...", deux portent la signature de maîtres graveurs. L'un est attribué à Damian Krauwinckel (maître à partir de 1543, décédé en 1581), et l'autre gravé par Hans Schultes I (1553-1554) porte le millésime de 1553. Leur utilisation semble donc assez longue puisque l'on sait que les niveaux de place scellent les couches des derniers comblements des fossés effectués entre 1575 et 1580 environ.
- 390 Quant à la part des monnaies royales officielles, elle représente 1/4 du numéraire identifié, tous niveaux de place confondus. Il s'agit encore de petites unités sans grande valeur d'échange. On dénombre, en effet, trois liards de cuivre dont deux liards "au dauphin" premier type (1577-1583) et un liard dit "au Saint-Esprit" de 158 (7 ?), tous frappés sous Henri III. L'inventaire est complété par deux douzains de billon émis entre 1572 (Charles IX/douzain deuxième type) et 1595 (Henri IV/douzain du Dauphiné).

- 391 La proportion de monnaies d'imitation est égale à celle des frappes royales officielles, soit 25 % du lot identifié. Elles imitent le liard dit "au Saint-Esprit" d'Henri III dont l'émission est datée du 22 Juin 1583 et le double sol Parisien du même roi daté de 1587.
- 392 Enfin, l'inventaire est clos par trois monnaies féodales. Deux appartiennent au monnayage du principat de la Dombes (liards de Trévoux de Louis II de Montpensier, 1560-1582) et une à celui du duché de Savoie (Quarto de Charles Emmanuel, duc de Savoie de 1580 à 1630) ; on peut situer leur frappe dans les années 1583-1590.

Le petit mobilier : diversité et originalité des matériaux

- 393 Au delà de la céramique, du verre et des monnaies habituels, les sédiments argileux du fond de fossé ont livré une importante collection d'objets divers, étonnante par sa quantité, par sa qualité de conservation et par la variété des matériaux qui la composent (fig. 89 à 93).
- 394 Le contexte anaérobie de cette quasi vase a permis en effet durant cinq siècles la conservation, non seulement des matériaux métalliques ou minéraux fréquents sur les sites urbains médiévaux, mais également d'une série de matériaux organiques beaucoup moins fréquents : il s'agit pour l'essentiel de bois, de cuir, de textile, de vannerie... C'est la première fois que ces matériaux sont retrouvés en fouille dans la région lyonnaise pour cette période chronologique. Les sites ayant récemment livré des objets médiévaux en bois ou en cuir dans une région proche sont aisés à répertorier : divers objets en bois et en cuir du XIe s. à Charavines, en Isère, dans une ferme fortifiée immergée (Colardelle 1980), de la vaisselle de bois dans un puits montpelliérain (*Plaisirs et...* 1992) et des objets divers en bois et en cuir (semelages, vaisselle, boules de jeu,...) des XIVE et XVIe s. dans des citernes bisontines (*Se nourrir à Besançon...* 1990).
- 395 Cependant, la quantité de ces objets supporte également la comparaison avec les collections issues des fouilles de Londres pour la même fourchette chronologique (Coll. Medieval finds... 1987). Nous sommes en effet en présence de 1300 objets métalliques, 400 objets en bois dont 300 identifiés, 946 fragments de textiles, 1,5 m³ de cuirs gorgés d'eau, 30 pièces de tabletterie, 2 paniers plats en vannerie complets... Cette quantité explique en partie que les travaux de restauration ne soient pas encore totalement achevés. A l'issue de ceux-ci, le taux de fragments ou d'objets en métal non reconnus descendra sans doute en dessous des 18 % actuels.
- 396 D'autres objets, passés inaperçus durant le stockage et le nettoyage préliminaire, apparaissent, réservant de nouvelles surprises.
- 397 L'état des surfaces des pièces en matériaux organiques est excellent. En revanche, les objets métalliques présentent des états variables, depuis la découverte de la patine originelle jusqu'à la gangue de corrosion rendant impossible l'identification d'un fragment en fer. Les métaux sont représentés par différents alliages cuivreux (bronze, cuivre, laiton,...), le fer, beaucoup plus ponctuellement l'argent, l'or, le plomb, l'étain.
- 398 Les bois sont d'essences diverses, notamment trois essences résineuses (*Abies Alba*, *Picea abies* et *Taxus baccata*) et douze essences feuillues (*Acer sp.*, *Alnus glutinosa Gaertn.*, *Buxus sempervirens s.*, *Carpinus betulus L.*, *Corylus avellana L.*, *Fagus silvatica L.*, *Jugions regia L.*, *Prunus padus L.*, *Salix sp.*, *Sorbus sp.*) (identifications : F. Guibal). Hormis certaines essences comme le sapin et l'épicéa absents des environs de Lyon au XVIe s., d'autres étaient présentes dans la région.

- 399 Un panorama très complet de la vie quotidienne des lyonnais de la deuxième moitié du XVI^e s. peut être évoqué à partir de l'ensemble des objets qui furent jadis jetés ou perdus dans le fossé des Terreaux¹⁹⁷.

Le travail

- 400 Ce domaine peut être abordé sous deux aspects : d'une part, par une série d'outils variés, pour des usages divers, d'autre part, par une série d'activités artisanales présentant l'ensemble de la chaîne opératoire, depuis les outils, les rebuts, jusqu'aux produits finis.

Outillage varié

- 401 Le travail du bois est représenté par une lame de hache, une tarière, un fragment de lame de scie, la construction par un crampon de scellement, une lame de truelle tandis qu'un lot de pierres à aiguiser évoque l'entretien de ce matériel. Trois manches d'outils ont été retrouvés, présentant un type proche : ces objets étaient prévus pour recevoir une pointe non pas à l'extrémité, mais au milieu de la panse. Ils sont en général conçus pour effectuer des mouvements tournants (tarière) ou précis et nécessitant de la force (poinçon). Plusieurs têtes de massettes en bois ont également été découvertes. Leurs usages sont divers et de nombreux corps de métier y ont recours. Ils sont extrêmement souvent représentés sur les tableaux et miniatures.

89- Objets en bois retrouvés sur le site des Terreaux et conservés après restauration au Musée Gadagne à Lyon



CL. ARC-NUCLEART À GRENOBLE 38 054

- 402 Enfin, l'outil le plus monumental est une meule en grès rose de plusieurs kilos pour un diamètre de plus de quarante centimètres. Ce disque est percé en son centre et le moyeu en bois est encore en place.
- 403 Environ huit cents clous ou fragments de clous complètent ce lot. L'immense majorité de ces pièces est en fer et malgré leurs dimensions variables, il est possible de les classer en trois types principaux :
- tête circulaire bombée sur hampe à section quadrangulaire.
- 404 Ces clous de petit format ont peut-être servi dans d'autres domaines que la construction (mobilier par exemple...). Ils sont nettement moins nombreux que les deux catégories suivantes :
- clous de grande dimension en T. Tête triangulaire plate sur hampe à section quadrangulaire. Il s'agit de clous traditionnellement associés à la charpente.
 - tête circulaire plate sur hampe à section quadrangulaire. C'est le type le plus fréquemment mis au jour, sans destination particulière et de longueur variable.
- 405 D'autres matériaux enfin ont été utilisés pour la clouterie (bronze, laiton). Il s'agit alors d'éléments destinés à avoir une valeur plus esthétique, quittant le domaine fonctionnel de la construction pour le mobilier par exemple.

Activités artisanales

L'horlogerie ?

- 406 Une centaine de fils de laiton ou de fer posent un problème d'usage : si on les associe à la vingtaine de ressorts en laiton également présents, on peut éventuellement évoquer le travail de l'horlogerie. Il existe des gravures du XVI^e s. présentant des "ouvriers en fils de fer" : cela semble constituer un artisanat à part entière.

Artisanat du métal

- 407 Les tôles (bronze, cuivre, fer, laiton) sont très nombreuses. Il y a certainement quelques objets manufacturés incomplets et donc non identifiés parmi ces pièces, mais pour la majorité, il s'agit bien de feuilles ou de plaques métalliques destinées à être travaillées. Des rubans métalliques, en laiton, fer ou plomb sont peut-être des chutes de découpes. Malgré la présence de quelques scories de bronze, la proximité immédiate d'ateliers de finitions à partir des tôles, semble plus probable, que celle de véritables ateliers de fonte du métal. Toutefois, plusieurs moules ont été exhumés, l'un en ardoise servant à la fonte des balles, les deux autres en calcaire pour les balles ou les branlants de vêtement. Deux moitiés de moules en calcaire avec un décor circulaire et queue d'aronde pour la circulation du métal sont destinés à produire des petites pièces à usage indéterminé.

Fabrication de boîtes en bois circulaires

- 408 Quarante trois références d'objets complets ou de fragments de ce contenant de forme circulaire ont été décomptées ; ils sont constitués d'un fond plat indépendant, de faible épaisseur, en résineux (*abies alba* sapin blanc), autour duquel un cerclage de bois est maintenu par une minuscule pointe de fer. Les diamètres de ces boîtes oscillent entre 30 et 205 mm.

- 409 La totalité de la chaîne opératoire est présente puisque le lot présente une matrice de traçage de fonds, des déchets de découpe et des objets finis. L'un des fonds a une marque de fabricant pyrogravée.
- 410 Quel était l'usage de ces boîtes retrouvées en si grand nombre ? Pour les plus petites d'entre elles, les fards retrouvés à l'intérieur permettent d'en trouver au moins une des utilisations possibles. L'iconographie les présente souvent dans les boutiques de droguiste : elles servent alors à ranger les poudres médicinales, mais aussi dans le contexte domestique, utilisées comme boîte à ouvrage. S'agit-il du dépotoir d'un atelier ou d'une échoppe dont la seule activité est cette production de boîtes ou d'une activité du bois parmi d'autres dans un atelier ?

Travail du cuir

- 411 L'abondance du cuir est l'un des éléments majeurs de ce site : outre les objets finis présentés plus loin (pour l'essentiel, chaussures et harnachement), un inventaire rapide des kilos de chutes de découpe a permis de repérer essentiellement des fragments de forme arrondie, dans des cuirs plutôt épais, évoquant particulièrement des chutes de semelage : le fossé aurait servi de dépotoir pour un ou plusieurs ateliers de cordonnerie. Outre des chutes de petite taille en général, des pièces tannées, prêtes à l'usage, ont été mises au jour ; taillées dans des peaux plus ou moins épaisses, en général de forme rectangulaire, elles ne présentent ni couture, ni décor. La raison de leur mise au rebut est inconnue... Elles sont complétées par une série d'outils liés au travail d'apprêt du cuir, des lames courbes à deux manches, des poinçons pour les décors par exemple. En revanche, aucune alène n'a été retrouvée.
- 412 Quelques fragments de chutes de tabletterie ou de fragments d'ardoise portant des traces de débitage ne suffisent pas à eux seuls à envisager la présence d'un atelier de production à proximité.

La couture

- 413 La couture est à la fois occupation domestique, apanage des femmes, et activité artisanale, qui semble alors dévolue aux hommes. Appartiennent à ce domaine cinq paires de ciseaux de petite taille, vingt-deux dés à coudre dont cinq de forme ouverte dont le diamètre est légèrement supérieur aux autres : ils sont peut-être destinés à un autre doigt que le majeur. Si cette hypothèse était confirmée, on pourrait en déduire qu'ils servent à un type de couture particulier, plus artisanal que domestique, dans un matériau plus résistant que le textile (le cuir par exemple...). Mille trois cents épingles en laiton (sauf une, en argent !) ont des longueurs qui oscillent entre 18 et 50 mm, pour un diamètre de tige variant de 5 à 10 mm. La tête sphérique est obtenue par enroulement de la tige. Certaines ont été polies pour obtenir une boule lisse ou décorée d'une incision tout autour. Quelques rares exemplaires ont une tige régulièrement torsadée. Les plus grands exemplaires, d'une longueur supérieure à 60 mm ont été mis à part : il s'agit sans doute d'épingles à cheveux. Elles présentent toutes des têtes bouletées polies. Il faut noter d'ailleurs que les épingles de petit format ne servaient pas uniquement à la couture, mais aussi à la fixation ou au maintien d'éléments du vêtement : manches, guimpes et surtout coiffes...

90- Mules et ceinture avec boucle conservées après restauration au Musée Gadagne à Lyon



CL. ARC-NUCLEART À GRENOBLE 38 054

Les textiles

- 414 Le cardage : cette opération, qui consiste à démêler les fibres textiles, à les isoler et à les nettoyer, peut être effectuée à l'aide d'instruments divers. Le principe général est cependant le même : il s'agit de faire passer la laine brute entre les picots qui la peignent et la cardent.
- 415 Deux exemples sont constitués d'un rectangle de cuir sur lequel est fichée une multitude de pointes de fer très fines, courbées dans le même sens et d'une hauteur d'environ 10 mm. Des trous répartis sur le contour du rectangle de cuir prouvent que cette pièce était clouée sur un support, une planche de bois sans doute... Le passage des fibres entre deux « paillassons » de ce type tirés chacun dans un sens permettait de les carder. Si le tissage peut être pratiqué par les hommes en tant qu'activité artisanale, le filage par contre est un travail exclusivement féminin.
- 416 Le filage : deux fuseaux sont d'un type très classique, quasi intemporel, en bois tourné, renflés au milieu et se terminant en pointe aux deux extrémités. L'identification de trois éléments de quenouille n'est pas totalement certaine. Une quenouille n'est en effet qu'un petit bâton garni en haut d'une matière textile, que l'on file en la dévidant au moyen d'un rouet. Un petit élément en os, pourrait être un fragment de décor de rouet.

Le tissage

- 417 Plusieurs bobines et navettes en bois évoquent le tissage mais ce n'est pas le seul type de fabrication textile au XVI^e s. : il suffit pour s'en convaincre de regarder l'inventaire des tissus mis au jour... et un fragment d'aiguille à tricoter.
- 418 Les forces ont plusieurs utilités dans la chaîne du textile, depuis la tonte des moutons jusqu'à l'apprêt des draps après tissage. Ici, deux exemplaires de petit format, étaient sans doute utilisés pour des travaux de finition. Un exemplaire est très particulier en raison de son tout petit gabarit : 47 mm de long. Difficile de savoir si ces forces servaient de jouet ou s'il s'agit d'un outil de parcheminier. Cette dernière profession

utilisait en effet des forces de toute petite taille afin de rendre les peaux parfaitement imberbes.

La pêche

- 419 Contrairement à la chasse, la pêche a d'abord un but utilitaire, soit pour la consommation familiale, soit pour le commerce ; elle peut éventuellement être une distraction.
- 420 La consommation de poisson d'eau douce est un élément important de l'alimentation, en particulier en raison des carêmes religieux. De plus, la viande est de plus en plus chère à partir du milieu du XVIe s. et sa consommation baisse alors dans toute l'Europe occidentale. Pourtant, malgré la proximité du Rhône et de la Saône, rares sont les objets mis au jour concernant la pêche, à part un hameçon, un lest de filet en plomb et deux nasses en métal. La plus complète est constituée d'une panse fermée en tiges de fer reliées par des fils torsadés. Elle est destinée à être suspendue, comme en témoigne l'anneau sur lequel se rejoignent des tiges de liaison.
- 421 L'identification de ces objets comme nasses de pêche reste une hypothèse. Les nasses sont conçues également pour être des pièges ou pour conserver le poisson prisonnier, mais vivant. Elles sont en général signalées comme étant fabriquées en osier...

Attelage et armement

- 422 De nombreux éléments de cuir sont liés au harnachement (brides, courroies,...) ou à la sellerie (fragment de pommeau de selle) ainsi que des éléments métalliques (boucles de grand gabarit en fer). L'équitation est également représentée avec une moitié d'éperon et un étrier presque complet.
- 423 Il faut noter par contre l'absence totale de fers, fers à chevaux comme fer à bovidés. Il n'y avait sans doute pas de maréchal-ferrand à proximité...
- 424 L'armement n'est guère mieux représenté avec quelques balles de plomb et un moule. En revanche, plusieurs fourreaux de cuirs plus ou moins décorés, deux boucles de buffleterie ainsi qu'une dague complète, à manche de bois cerclé de fil de cuivre évoquent l'armement "blanc".

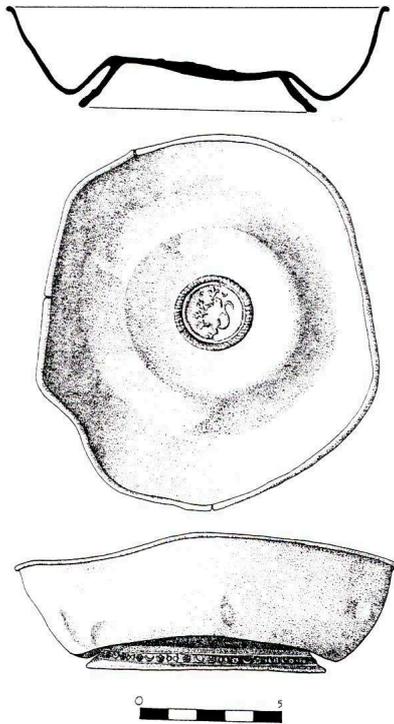
La maison

- 425 Ce domaine, moins riche que le précédent, permet cependant d'évoquer plusieurs aspects du cadre de vie des lyonnais du XVIe s.
- 426 Le mobilier est présent au travers de quelques planches décorées ou moulurées. Trois lampes à huile et un couvercle en métal évoquent l'éclairage. Sept clés, trois plaques de serrures et une dizaine de ferrures restituent l'huissierie tandis que deux robinets d'aquamaniles en cuivre rappellent l'absence d'eau courante dans les maisons : il faut d'ailleurs noter à ce sujet qu'aucun fragment de fontaine à eau en céramique n'a été mis au jour sur le site. Or, la définition de ces robinets en cuivre est certaine puisque l'on trouve le même modèle jusque dans les châteaux alsaciens de la même époque (Trente ans d'archéologie... 1990). Enfin, une vingtaine de boîtes, pots, couvercles, en bois ou en métal, de petits gabarits ainsi que des fragments de coffrets en bois servaient aux rangements de petits éléments, dans les maisons comme dans les échoppes. Six balais constitués de brins de végétaux accolés et liés ensemble ont été mis au jour.

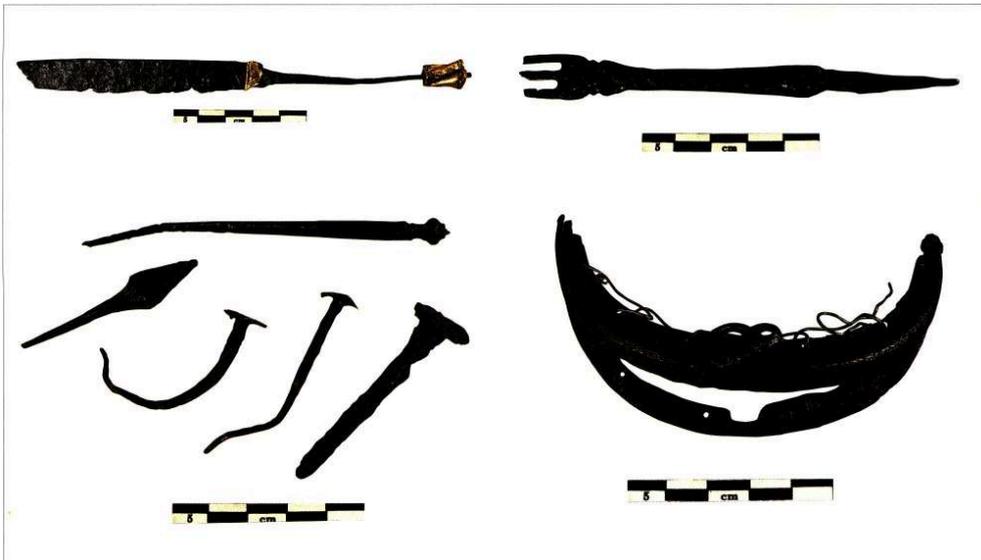
Transport et stockage de l'eau

- 427 Plusieurs fragments de chaîne à lourds maillons, ainsi qu'une crémaillère, sont complémentaires des multiples éléments de seaux, voire de tonnelets, livrés par le fossé. Outre les douelles de toute taille, y compris de gobelet (moins de 10 cm de haut), les fonds d'environ 20 cm de diamètre, les anses dépareillées, un exemplaire de seau complet a été mis au jour et fouillé en laboratoire. Un fond de 40 cm de diamètre peut être attribué à un petit tonneau plutôt qu'à un seau : il peut être rapproché des deux robinets de tonneau en métal également exhumés.
- 428 Face à la prodigalité de l'iconographie médiévale concernant les seaux et les tonneaux et la multiplicité de leurs fonctions, le grand nombre d'éléments retrouvés dans le fossé de Lyon reflète parfaitement la réalité.

91- Coupe à pied en alliage cuivreux



92- Un fermoir, un couteau, une fourchette, des clous et un carreau d'arbalète



Cl. Atelier de restauration G. Chapotat à Vienne 38 000

Vaisselle et ustensiles

- 429 Là encore, cette collection lyonnaise est précieuse puisqu'elle complète les éléments en céramique et en verre déjà évoqués plus haut. Outre des éléments nombreux, mais fréquemment retrouvés par les archéologues, comme les couteaux de formes variées, avec ou sans décor sur le manche, à fonction particulières comme ce cernoir ou quelques canifs, des cuillères en cuivre, d'autres éléments se révèlent beaucoup plus rares. Une vingtaine de cuillères en bois permettent ainsi d'établir une typologie intéressante puisque plusieurs modèles coexistent. Les récipients en bois sont également divers : écuelles, récipient à boire en bois conçu comme un petit seau à douelles connu jusque là uniquement par l'iconographie, plats en bois, et même un délicat coquetier en bois tourné ! Certains ustensiles sont également rares : écumoires en bois ou en métal, coupe en bronze décorée, entonnoir en fer et entonnoir quadrangulaire en bois, avec verseuse en fer et crochet d'attache en bronze. Toutes ces pièces permettent de compléter la vision de la vaisselle en céramique et verre, et de se rapprocher de certaines représentations figurées médiévales.

L'individu***L'habillement***

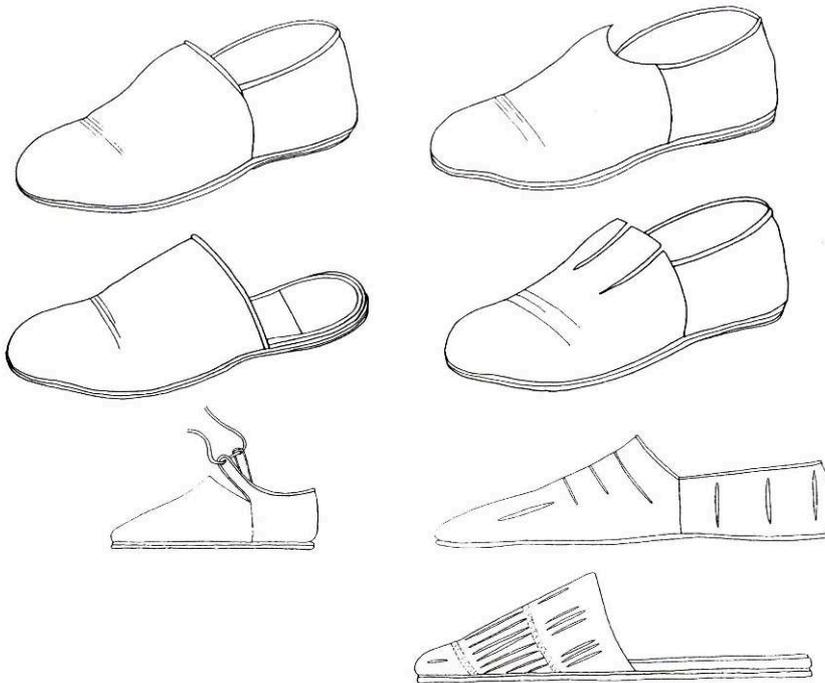
- 430 Plus de 900 fragments de textile ont été retrouvés, dont une bonne part appartenait sans doute à des vêtements. Leur étude a révélé des fibres animales (laine tricotée ou tissée et soie) mais également des fibres végétales (lin tissé et fils de couture en branches fines de genêt). Chaque tissu ne comporte cependant qu'une seule matière. L'armure taffetas est la plus fréquente, suivie de l'armure sergé de différents types, dont le chevron relativement fréquent. Il y a également six fragments de différents velours coupés. Les décors géométriques sont issus de la technique de tissage. L'attribution d'une fonction à ces fragments de vêtement est un exercice presque impossible en raison de leur taille. Ont cependant pu être isolés un bonnet de laine

tricoté et un tricot de soie très fin qui pourrait être un bas ouvert avec une fermeture par un laçage arrière. Les systèmes d'attaches retrouvés témoignent d'une grande diversité : une quarantaine de ferrets d'aiguillette, des oeillets dans un fragments de tissu, de multiples agrafes en bronze (dont 5 en place dans une pièce de velours) et trois boutons. Les décors, au-delà des effets de matière des tissus eux-mêmes, sont rappelés par des fragments de cordelettes ou de tresse, des ballants de vêtement en cuivre, voire des anneaux ou des chaînettes qui, par défaut, ont été attribués à la parure.

Les souliers

- 431 Une cinquantaine de chaussures archéologiquement complètes ont été isolées parmi les nombreux fragments découverts. Une dizaine de types a d'ores et déjà été identifiée, essentiellement pour des pointures d'adultes. Les différents modèles sont tous à tige basse, soit fermés, soit en mule, avec ou sans semelle de liège. Les exemples de semelles cloutées sont rares. Une bonne partie des chaussures reconstituées présente des renforts et des traces de réparations. Le prix prohibitif des souliers permet sans doute d'expliquer la faible quantité de chaussures d'enfants qui, lorsqu'ils ne couraient pas pieds nus, devaient se passer et repasser les souliers dans la fratrie.

93- Reconstitution de différents modèles de chaussures



Les accessoires du vêtement

- 432 Trois principaux types de boucles ont été isolés, pour une quarantaine de pièces. Soit en forme de huit avec porte ardillon central, d'une seule pièce, soit circulaire avec porte ardillon central, d'une seule pièce, soit cintre en arc outrepassé et cintre arrière

quadrangulaire, porte ardillon et boucle en une seule pièce. D'autres sont des objets uniques.

- 433 Quelques pièces, en fer, plus lourdes et moins esthétiques ont été considérées comme éléments de harnachement. Pour les autres, il est difficile de préciser s'il s'agit de boucles de ceinture ou de boucles de sangles (pour les bourses par exemple). Force est de constater qu'aucun des modèles de soulier présent dans le fossé n'est prévu pour être fermé par une boucle, mais uniquement par des lacets, le cas échéant. Il semble donc erroné, dans ce cas, d'attribuer les plus petites d'entre elles aux souliers.
- 434 Enfin, trois fermoirs de bourses en fer ainsi que deux corps de bourses en cuir ont été retrouvés, rendant tangible un élément extrêmement fréquent dans l'iconographie médiévale mais plus rares sur les sites.

La parure

- 435 Les 23 anneaux en bronze ou en laiton, nous l'avons vu, ne sont pas forcément des éléments de parure. En revanche, trois bagues sont identifiées comme telles avec certitude : deux en alliage cuivreux, l'une à chaton creux, l'autre à chaton plat non décoré, la troisième est un fragment en pâte de verre brun orangé. Quatorze chaînes sont des bracelets, des colliers, des attaches de bourses, voire de simples décorations du vêtement : les mailles de ces chaînes sont toutes de types différents. Une croix de patenôtre en bronze présente un Christ en croix sur l'avvers et une Vierge à l'enfant sur le revers. Enfin, vingt perles de verre, de pâte de verre, de jais, de corne ou d'ivoire, noires, bleues, vertes ou multicolores, appartenaient à des colliers, des chapelets, ou ornaient des vêtements.

La toilette

- 436 Les conditions particulières ont permis de conserver une vingtaine de peignes ou de fragments de peigne, exclusivement en bois, à deux rangées de dents fines. Seuls les plus petits d'entre eux présentent une rangée de dents plus épaisses et plus espacées et une rangée de dents fines et serrées. Les faibles dimensions (10 centimètres de large au maximum) permettent d'envisager qu'il s'agit de peignes de toilette et non pas de peignes liés au travail du tissage. Un rasoir à manche en corne, 4 palettes à fards en os ou en bronze, des boîtes et des coupelles à fards en bronze et en bois, ainsi qu'un support de miroir en bronze, complètent ce panorama des instruments de toilette.

Jeux et loisirs

Les jeux de société

- 437 Les 15 boules en bois découvertes correspondent au jeu actuel de la pétanque : il s'agit de faire rouler ses boules le plus près possible d'un piquet fiché dans la terre ou d'une boule appelée cochonnet, en déplaçant le cas échéant les boules des autres joueurs. Ces boules ne servent pas au jeu de quilles qui, à cette époque, sont abattues en lançant un bâton. Les exemplaires trouvés sur le site ont un diamètre qui oscille entre 4 et 13,5 cm ; six sont cloutées, six décorées d'incisions (sans doute pour les reconnaître durant le jeu), d'autres ont une surface entièrement lisse. Nous avons également deux dés en os et huit jetons en bois, mais aucun exemplaire en os ou en pierre. Le jeu d'échec paraît d'un usage plus aristocratique mais il est cependant très développé et

fréquemment représenté dans l'iconographie : nous n'avons retrouvé qu'un pion et une base de figure. On trouve pour la dînette des miniatures de vaisselle : bol de dînette en bois, assiette de dînette en métal ainsi qu'une toupie en bois.

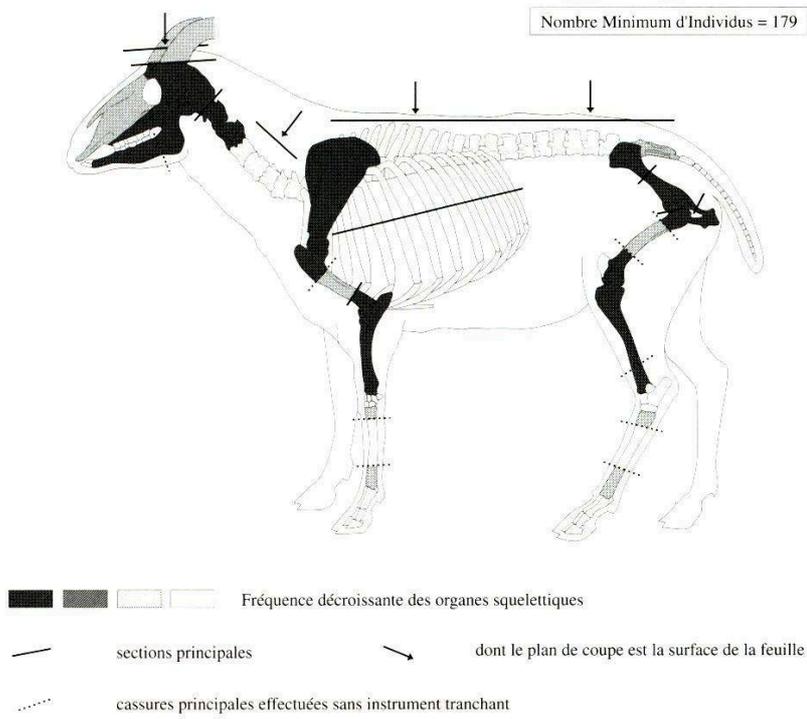
La musique

- 438 C'est un domaine curieusement pauvre si l'on se réfère à d'autres fouilles urbaines récentes comme celles du Carrousel à Paris par exemple : un sifflet, 2 grelots et une guimbarde en fer, ainsi qu'une flûte en bois sans son bec.
- 439 Enfin dans le fossé reposaient un fragment de reliure en cuir décoré à la dorure, un fermoir de reliure doré ainsi qu'un coin de reliure décoré en bronze.
- 440 À l'issue de cet inventaire il paraît clair que la collection d'objets du quotidien rapidement présentée ici restitue une vision étonnante et très complémentaire des éléments de connaissance déjà apportés par les études sur la céramique ou le verre.

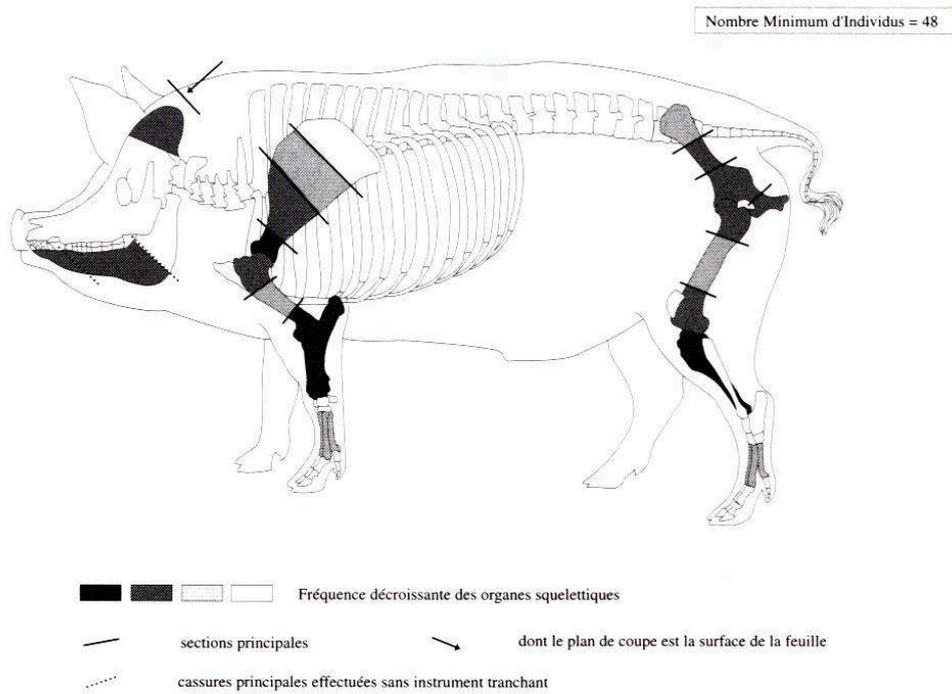
La faune

- 441 5 711 restes dont 353 vertébraux et 590 costaux, issus du comblement ont été étudiés. Les restes d'ovicaprins proviennent quasi exclusivement de mouton, environ à 95 %, et 5 % de la chèvre. Les animaux adultes sont très majoritaires, presque 90 % des 202 individus, dont au plus 30 % ont été abattus à plus de 3,5-4 ans. La morphologie des os coxaux, de l'aile de l'ilium et du bord ilio-pubien (Boessneck 1969), permettrait de dénombrer 51 mâles et 14 femelles. Ce déséquilibre en faveur de la morphologie mâle autorise à proposer que la plupart de ces individus étaient des moutons vrais, c'est-à-dire castrés dont l'un des atouts est la meilleure qualité de la viande (Forest 1997). En fréquence absolue, c'est-à-dire compte tenu du nombre théorique d'organes dans un squelette, vertèbres et côtes, métapodes et phalanges (qui constituent le bas-de-pattes) sont rares (**fig. 94**). La découpe se regroupe autour d'un standard qui cependant souffre de nombreuses irrégularités et exceptions. Ces gestes plus ou moins fluctuants visent à un même partage de la carcasse, mais pas à répéter une technique. Sur les 53 individus porcins recensés, à peine 10 % sont des juvéniles, les porcelets sont absents, et 2 individus seulement ont plus de 3,5 ans. Les canines permettent de comptabiliser 12 femelles et 20 mâles, une couche apportant à elle seule 6 mâles et une femelle. La consommation élevée de jeunes truies permet de suggérer leur castration (Forest 1997). Dans la tête, seules les arcades dentaires et la région nucale sont bien présentes (**fig. 95**). Les vertèbres, côtes et bas-de-pattes, sont rares aussi. Les 99 bovins sont abattus soit pour un tiers, 36 individus, à quelques mois comme veau, soit comme adultes dont la moitié a plus de 3,5 ans sans jamais être vieux. Tous les organes du squelette sont représentés à l'exception du crâne (**fig. 96**). Les traces de découpe sont nombreuses et observées sur tous les organes. Sur les os longs, elles correspondent soit à la séparation des régions anatomiques mitoyennes, et donc des rayons osseux qui les supportent, soit au traitement individuel des quartiers ainsi isolés qui se traduit par une destruction systématique des diaphyses.

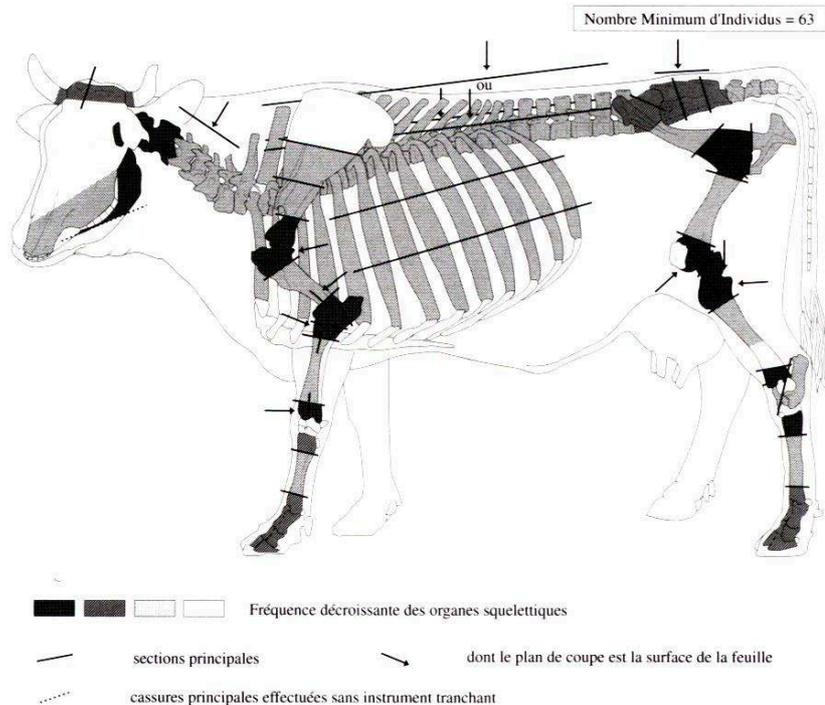
94- Dénombrement et découpe des organes squelettiques des ovins adultes



95- Dénombrement et découpe des organes squelettiques des porcins adultes



96- Dénombrement et découpe des organes squelettiques des bovins adultes



- 442 Le comblement livre des ensembles osseux très proches les uns des autres qui se caractérisent par une sélection assez pointue des animaux abattus, par une abondance de traces de découpe s'ordonnant globalement autour d'un schéma directeur, par une présence de certaines zones squelettiques peu porteuses de viande (zones articulaires) et par la rareté ou l'absence d'autres zones consécutive à un dépeçage sélectif. Tous ces arguments plaident pour identifier ces restes osseux comme rejets d'activité de boucherie qui s'étend du débitage de la carcasse à la préparation de pièces à vendre. La présence voisine d'une « boucherie », attestée par les textes, confirmerait cette hypothèse.
- 443 Toutefois, à quelques détails prêts, les zones anatomiques et les mêmes découpes ont été enregistrées dans les sites de La Bourse et République. La centralisation des activités dans des boucheries n'écarte probablement pas l'exercice d'artisans fixes ou ambulants au sein ou à proximité de ces quartiers.

Alimentation carnée

- 444 Le vaste fossé des Terreaux, et les autres sites, permettent une approche du régime carné de la ville de Lyon au XVI^e s. Si les ovicaprins sont les plus abondants en nombre de restes, ils ne représentent que 17 % de l'apport en viande, tandis que les bovins apportent eux 70 % dont 9 % par les veaux. Les porcins fournissent eux 13 % (calculs effectués à partir des Nombres Minimums d'Individus, Columeau 1991). En effet, en règle générale, il suffit que les bovins comptent entre 10 et 20 % des restes pour fournir 50 % ou plus de la viande, tandis qu'il faut entre 60 et 70 % des restes aux ovicaprins pour atteindre la même proportion (Forest 1998b). Cette prépondérance de la viande de boeuf est une constante révélée à partir des sites de la Presqu'île entre la période antique et le XVIII^e s. (Tab. 19). Toutefois les Nombres de Restes répercutent plus

sensiblement la fluctuation du rôle des espèces au fil du temps (Forest 1994a). La période antique est caractérisée par une abondance ovicaprins ou porcine ou bovine tandis que les ovicaprins sont peu présents. Durant le Moyen Âge, les trois ensembles s'équilibrent avec de fortes variations entre lots. Puis avec le XVI^e s., la consommation d'ovicaprins s'élève fortement tandis que celle de porc chute et que celle de boeuf se maintient. Ces tendances évolutives se retrouvent dans la série diachronique issue de la fouille de la rue Tramassac à Lyon (Arlaud *et al* 1994), mais aussi dans les sites urbains français (Forest 1994a).

Tableau 19 : Variations diachroniques des proportions des restes des espèces de la triade domestique au sein des lots osseux

Sites	Pr	Tr	Pr	Tr	Pr	Tr	Pr	Tr	Pr	Pr	Pr	Tr	Pr	Tr	Pr	Tr	%	
post-qa.	0	300	400	500	600	800	1000	1200	1200	1200	1400	1400	1500	1500	1600	1700	1750	1800 viande
ante-qa.	500	500	600	600	900	900	1200	1300	1300	1400	1500	1600	1600	1600	1700	1800	1854	1900 estimé

≥ 90																		
80 < 90																		> 50
70 < 80																		
60 < 70																		± 50
50 < 60																		
40 < 50																		
30 < 40																		< 50
20 < 30																		
10 < 20																		
< 10																		

≥ 90																		
80 < 90																		> 50
70 < 80																		
60 < 70																		± 50
50 < 60																		
40 < 50																		
30 < 40																		< 50
20 < 30																		
10 < 20																		
< 10																		

≥ 90																		
80 < 90																		> 50
70 < 80																		
60 < 70																		± 50
50 < 60																		
40 < 50																		< 50
30 < 40																		
20 < 30																		
10 < 20																		
< 10																		
NR	874	?	300	?	1876	?	?	130	?	58	68	1211	8180	?	141	?	748	?

(Pr = Presqu'île; Tr = rue Tramassac)
 Exemple de lecture : dans la Presqu'île, Pr, entre 0 et 500 ap. J.-C., 5 lots livrent moins de 10% de restes d'ovicaprins)

Les espèces commensales

445 En premier lieu, et parce qu'ils sont les plus nombreux par leurs vestiges, il y a les carnivores domestiques : chats et chiens. Des restes de chat ont été retrouvés dans le quartier de la République, mais moins que dans le quartier de la Bourse et dans le fossé des Terreaux (Tab. 20). Tous les âges sont présents. Les vestiges sont soit isolés soit organisés en squelettes plus ou moins complets. Aucune trace d'instrument ne permet de suspecter un dépouillement ou une récupération de viande. Il s'agit plutôt d'animaux morts naturellement, soit venus mourir dans des refuges isolés comme le font couramment les chats malades, soit dont les cadavres ont été éliminés. On peut en déduire que la ville de Lyon était probablement habitée par une importante population féline, plus ou moins errante, comme celles de certaines grandes villes actuelles, par exemple Athènes.

Tableau 20 : Chats et chiens au XVI^e siècle

	République			Bourse			Terreaux		
	US	NR	NMI	US	NR	NMI	US	NR	NMI
TOTAL	28	3645		5	1667		9	2284	
CHAT	7	20	9	5	62	13	6	48	17
infantile			2			3			2
juvénile			3			4			3
adulte			4			6			12
CHIEN	4	12	4				8	116	23
infantile			2						3
juvénile									4
adulte			2						16

(US = unité stratigraphique, NR = nombre de restes,
NMI = nombre minimum d'individu)

- 446 Les chiens se rencontrent principalement dans le fossé des Terreaux, - ils sont absents Place de la Bourse - (**Tab. 20**), ce qui semble indiquer que leur mode de vie doit être différent de celui des chats. Ils sont de tous âges. Leur format est plutôt moyen ou petit, type ratier actuel, probablement mieux adapté à un milieu citadin dense (Forest 1994b). La polymorphie de ces animaux suggère qu'ils devaient se reproduire aléatoirement. La découverte de quelques squelettes plus ou moins entiers dans le fossé laisse supposer soit qu'ils sont morts sur place soit qu'ils ont été jetés dans le fossé après leur mort. « Jetés » est le terme le plus proche de la réalité car un homme attaché à un animal ne l'enterre pas dans un dépotoir alimentaire. Il s'agit vraisemblablement d'animaux errants. Ces « clochards » pouvaient être les « compagnons » des bouchers qui les nourrissaient des chutes d'abats ou de viandes inemployées et qui leur faisaient ainsi jouer un rôle d'éboueur.
- 447 Plus anecdotiques sont les autres espèces qui se manifestent par quelques restes. Ainsi la fouine, *Martes foina*, mustélide anthropophile, pouvait chasser les rongeurs et autres animaux qui devaient pulluler parmi les immondices accumulés. De même, le vautour percnoptère, *Nephron percnopterus*, charognard exclusif, le milan royal, *Milvus milvus*, et l'aigle royal, *Aquila chrysaetos*, tous deux charognards occasionnels, pouvaient trouver dans le fossé un garde-manger richement doté en viandes (Forest 1995).

Les poissons (d'après Myriam Sternberg)

- 448 La moisson en restes de poissons a été maigre car les tamisages avec tri sélectif de ce type de mobilier ont été rares et peu fertiles (**Tab. 21**). Toutefois, les identifications menées furent pionnières sur la ville de Lyon (Sternberg 1996). Les quelques restes des Terreaux recouvrent les données de République. La carpe, *Cyprinus carpio*, poisson d'eau douce, est encore abondante, dans le prolongement de la situation du bas Moyen Âge. Les Gadidés, famille de la morue, apparaissent probablement sous forme séchée ou salée en provenance des pêches lointaines de l'Atlantique Nord qui se développent alors.

Tableau 21 : Poissons au XVIe siècle

	US	Terreaux			République	
		XVIe			XVIe	XVIII-XIXe
		2830	2588	2626	6287	5063
Carpe <i>Cyprinus carpio</i>	os pharyngien				1	
	vertèbre caudale	1		1		
	vertèbre			1		
	épine		1			
Gadidé famille de la morue	cleithrum					1
	vertèbre caudale	1				
	vertèbre			6		
indéterminé			1			

(d'après M. Sternberg 1996)

L'énigme des équidés

- 449 Dans le fossé, zones I et II, 6 seulement des 4739 restes déterminés comptés dans 9 US, provenaient d'équidés, soit 0,1 %. A République, ces animaux, âne, cheval, mulet, bardot, sont absents des 29 US qui ont livré 3645 restes déterminés. Enfin à La Bourse, 15 restes, soit 0,7 %, ont été décomptés parmi les 2148 restes des 8 US du bas Moyen Âge jusqu'au XVIIe s.
- 450 Quel que soit le sort réservé à ces animaux, en particulier leur éventuelle consommation, il est étonnant qu'aucun squelette, conservé entièrement ou partiellement, n'ait été trouvé dans cette vaste fosse « fourre-tout » qu'était le fossé de la Lanterne. Pourtant, en milieu urbain où les équidés sont nombreux, il existe une récupération artisanale des organes, par exemple à Paris pour des périodes identiques aussi bien dans le site de la Cour Napoléon du Louvre (Méniel *et al* 1989) que dans celui des jardins du Carrousel (Rodet-Belarbi 1991), où de nombreux restes d'équarrissage et d'artisanat sur os ont été retrouvés. En revanche, à Toulouse, comme à Lyon, aucun des sept grands chantiers récents ayant fait l'objet d'une étude archéozoologique, n'a livré une concentration de restes d'équidés, excepté un squelette entier (Rodet-Belarbi, communication orale).
- 451 Les cadavres d'équidés ne suivent pas les mêmes filières de traitement que les autres mammifères consommés, ruminants et porcins. L'équarrissage, pratiqué dans des écorcheries (Bourrier 1897) a encore au XIXe s. pour principal objet les cadavres d'équidés (Larousse Encyclopédique vers 1913). Il apparaît à Lyon comme une activité tout à fait indépendante des métiers de la bouche, aussi bien fonctionnellement que spatialement. Elle ne devait donc pas être exercée dans la proximité des quartiers qui ont été explorés.

Le dindon

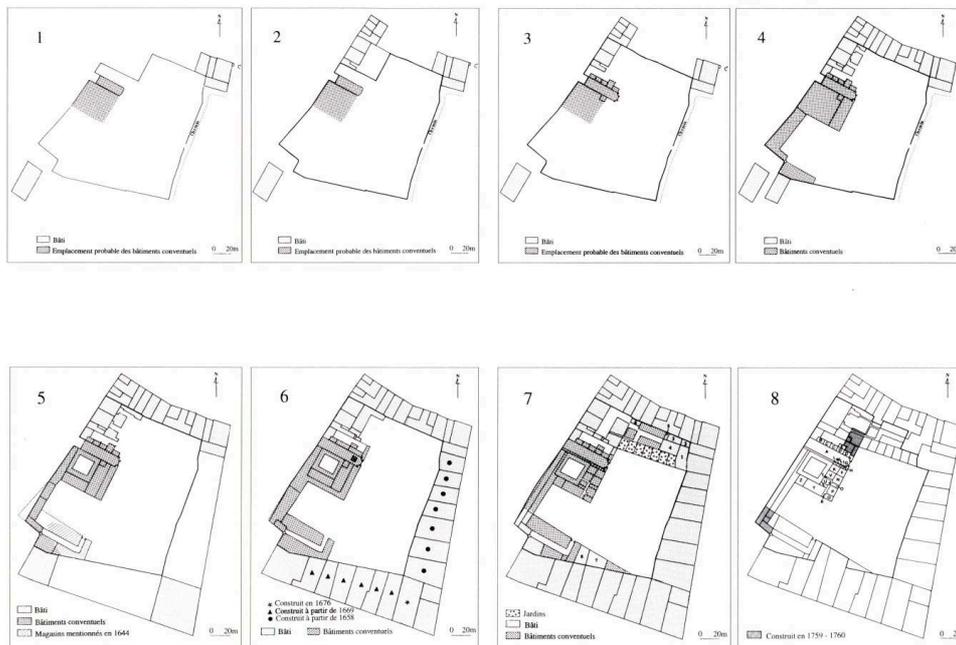
- 452 Bien que cité dès le deuxième quart du XVIe s. (1534 dans le Gargantua de Rabelais), la *poulie d'Inde* ou dindon, *Meleagris gallopavo*, découverte lors de l'invasion du Mexique par les Espagnols, est rare parmi les vestiges fauniques, au moins jusqu'au début du XVIIe s. (Forest 1995). Les trois os trouvés aux Terreaux, appartenant probablement au même animal, sont actuellement une des preuves archéologiques les plus précoces de la présence de cette nouvelle espèce domestique introduite en France durant le XVIe s.

La vie religieuse le site des Célestins

Au XIIIe siècle, les templiers

- 453 Nous ignorons à quand remonte l'installation des Templiers dans la ville de Lyon. Celle-ci est, cependant, antérieure à 1208 car, à cette date, la *Domus Templi* est pour la première fois mentionnée dans une transaction passée entre l'archevêque et le Chapitre métropolitain, d'une part, et les citoyens de Lyon, d'autre part¹⁹⁸.
- 454 Les Templiers sont alors vraisemblablement déjà installés en bord de Saône, sur l'emplacement du futur couvent des Célestins, à proximité du tènement que les Frères Prêcheurs acquièrent du couvent d'Ainay en 1236¹⁹⁹ (**fig. 97/1**).

97- Evolution chronologique de l'occupation du site d'après les archives

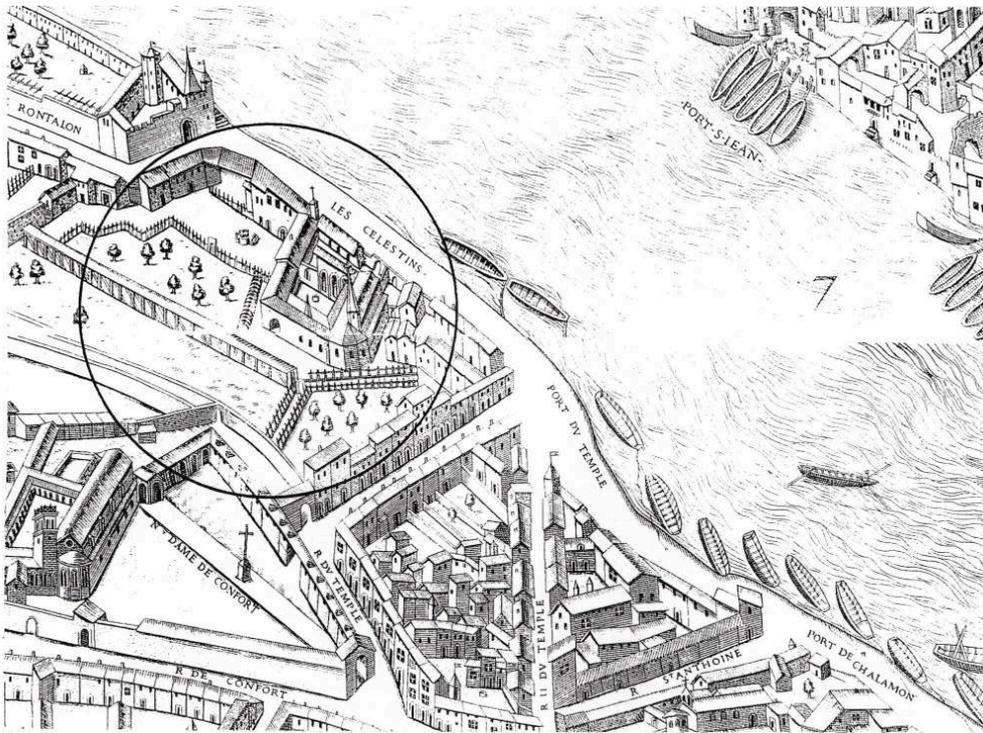


- 455 En quoi consiste alors cette « maison » des Templiers ? Nous disposons de très peu d'éléments sur ce point. Les textes du XIIIe s. n'évoquent qu'une galerie (*estra*), détruite lors du soulèvement des habitants de Lyon contre l'archevêque²⁰⁰. Il est toutefois plus probable que la *Domus hospitalis* et les *capella, grangiis, stabulis et edificiis quibuscumque* mentionnés lors de l'échange de la maison du Temple entre les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et le comte de Savoie, en 1317²⁰¹ datent du XIIIe s., sans que Ton puisse en préciser la date ou la nature exacte.
- 456 On peut supposer que les bâtiments étaient situés à l'ouest du tènement et furent en partie réutilisés par les Célestins. La chapelle mentionnée en 1317 servit de première église à ces derniers et, de fait, devait se trouver sur l'emplacement de l'édifice porté sur les plans du XIIIe s. Les textes que nous avons pu retrouver font état, vers 1421-22²⁰², d'une église (*ecclesia*) en pierre dont la nef (*,navis*) s'est écroulée au tout début du XVe s. — sans doute s'agit-il, comme le note Peccolet²⁰³, uniquement de la voûte de la nef — mais dont les murs et le chœur ont été conservés par les Célestins.

Agrandi vers l'est, au milieu du XVe s., puis vers l'ouest, au XVIIe s., ce bâtiment devait, à l'origine, mesurer au maximum une trentaine de mètres de long.

- 457 Le tènement des Templiers était composé d'autres bâtiments, sur lesquels nous n'avons aucun renseignement, mais aussi de vignes et de jardins (*vineis et hortis*)²⁰⁴. Ces derniers, entourés de murs — dès le milieu du XIIIe s., il est fait mention du *murum vinee Templi*²⁰⁵ — étaient situés à l'est et au sud du couvent. Ils couvraient sans doute tout l'espace occupé par le couvent des Célestins au début du XVe s. Initialement, les Templiers tenaient de l'abbaye d'Ainay une vigne, près de leur maison, entre la Saône et le chemin tendant à Ainay. Cette terre et la maison nouvellement construite dessus, vraisemblablement au sud-ouest de leur propriété, leur furent retirées en 1266 pour être confiées à Barthélémy de Chaponay²⁰⁶.
- 458 Les prêcheurs vinrent s'installer, en 1236-1237, à l'est du tènement des Templiers. Ils établirent, vers 1240²⁰⁷, un chemin de douze pieds de large (4,10 m ?), le long de la clôture de la vigne du Temple *juxta parietem vinee Templi*, qui restera en usage jusqu'au milieu du XVIe s. Ce chemin clos, visible sur le Plan Scénographique (1555) (**fig. 98**), permettait de se rendre à Bellecour lorsque les crues de la Saône rendaient la voie sur berge impraticable *si transitu non posset per viam ante Templum sicco pede*²⁰⁸.
- 459 Outre la maison cédée à Barthélémy de Chaponay, en 1266, que nous ne pouvons localiser précisément, il existait, au XIIIe s., plusieurs habitations à proximité du tènement des Templiers. En février 1266, il est ainsi fait mention de la maison (*domus*) de Jean de Mudaria, scise près de l'entrée du chemin aménagé entre la vigne des Templiers et le jardin des Prêcheurs :
- jus ingrediendi et egrediendi et itineris in porta que est juxta domum Johannise Mudaria, et in via ad quant dat aditum dicta porta, que via est inter murum vinee Templi, ex una parte, et murum orti fratrum predictorum (les Prêcheurs)²⁰⁹.
- 460 Par ailleurs, en octobre 1287, une maison —jouxant, d'une part, la maison du sieur de Saint-Trivier et, d'autre part, la maison d'Alsace de Cluny — a été vendue, à Lyon, chemin des Alards (actuelle rue du Port du Temple), du côté du couvent des Prêcheurs :
- in vico Alardorum versus domum fratrum Predicatorum, juxta quadam domum que olim fuit Alaysie de Cluniaco quam ab ea emit ut dicitur dominus Sancqti Triverii, ex una parte, et juxta aliam domum eiusdem Alaysie ex altera (...) ²¹⁰.
- 461 Il existait donc, dès le XIIIe s. au moins quelques habitations au nord-est du tènement des Templiers. Il paraît probable que le débouché sur Saône de ce chemin des Alards fut aussi, dès cette époque, occupé par des demeures du même type mais nous n'en avons retrouvé aucune preuve.

98- Extrait du plan scénographique de la ville de Lyon



(vers 1555)
AML 1S 165

Les comtes de Savoie au XIVe siècle

- 462 En 1315, le tènement des Templiers a été cédé aux Comtes de Savoie qui le tinrent jusqu'en 1407, sans que l'on sache s'ils apportèrent des modifications importantes aux bâtiments laissés par les Templiers. Nous sommes en revanche mieux renseignés sur les habitations qui, à cette époque, jouxtent cette « maison de Savoie » (fig. 97/2).
- 463 Au nord-ouest de la propriété des Comtes de Savoie²¹¹, il existait, en 1365²¹², au moins cinq maisons basses dont une se trouve enclavée dans le tènement. A l'est de ce groupe couvent. La transcription de ce texte donnée par de Valbonnais ne fait, quant à elle aucunement référence à cette demeure. Les raisons de cette différence, déjà relevée par Cuaz (p. 48), n'ayant pu être retrouvées, nous avons choisi de ne pas tenir compte de cette mention.
- 464 d'habitations se trouvaient une vigne et un jardin (*courtill*)²¹³ appartenant à l'abbé de Saint-Antoine. Au nord-est²¹⁴ près du couvent des Prêcheurs, il est possible de recenser 5 à 6 maisons entre 1350 et 1376²¹⁵. A l'est le tènement était bordé par le couvent des Prêcheurs et le chemin aménagé vers le milieu du XIIIe s. ; au sud, par le tènement de Bellecour et la maison de la Franchicherie, mentionnée comme terme de la juridiction archiépiscopale en 1349²¹⁶ que Cuaz identifie avec la maison du Palais Royal²¹⁷ mais qu'il faut plus vraisemblablement placer à l'endroit où s'élevait la maison de Rontalon au XVIe s.²¹⁸.

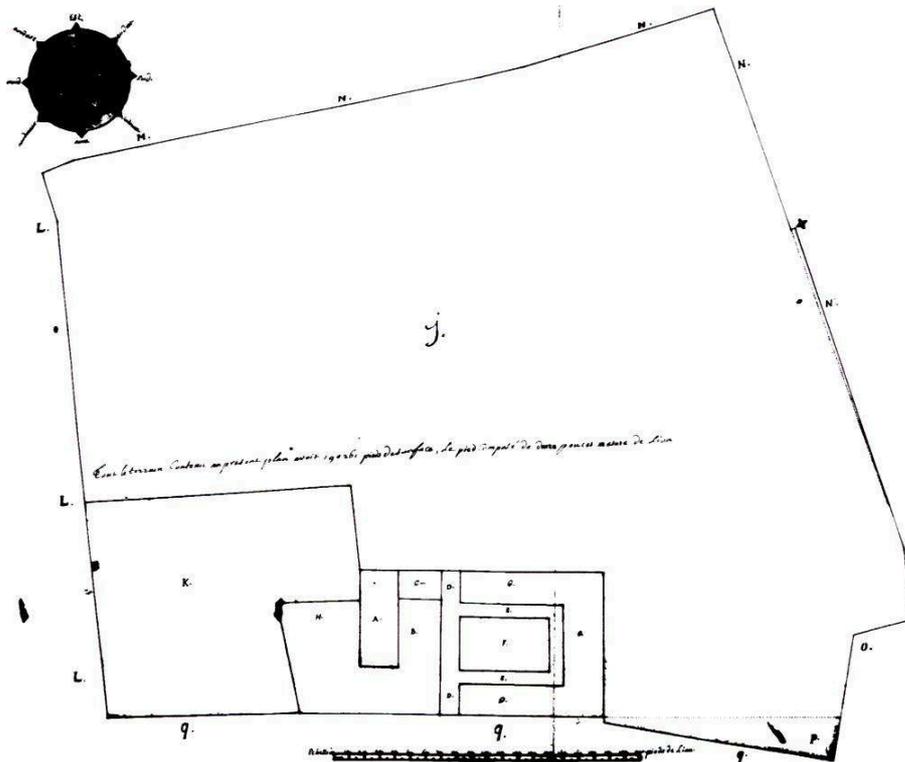
Le couvent des Célestins

Au XVe siècle

Le couvent (fig. 97/3)

- 465 Un mémoire des années 1421-1422 nous apprend qu'au début du XVe s. la voûte de l'église s'est écroulée et que les Célestins entreprirent dès leur prise de possession du couvent (après 1407) de poser une charpente sur ce bâtiment : *reparaverunt de fus, tibus novis totam navem et tectum dicte ecclesie*²¹⁹ C'est alors que les religieux découvrirent à proximité de l'église, *in claustro a parte prefate ecclesie contiguo in signum cimiterii*, des tombes sculptées dans lesquelles Cuaz a reconnu le cimetière des Templiers (Cuaz 1902 : p.23).
- 466 Un autre mémoire, de 1537, établi par le Frère Claude Berchier, dépositaire du couvent²²⁰ fait état d'une reconstruction de l'église à partir de 1427, sous l'impulsion du comte Louis et de sa fille Charlotte, épouse de Louis XI. Cette affirmation est reprise par Peccolet (p. 3-4). Peut-on y ajouter foi quand on sait par un document contemporain, le mémoire de 1421-1422, que le bâtiment a été réparé 5 ans auparavant et que les murs en avaient alors été jugés bons ? Faute d'autres éléments il convient de rester prudent.
- 467 C'est à partir des éléments contenus dans le mémoire de 1421-1422 que Peccolet, selon son propre aveu, a établi son
 Plan du terrain et enclos de la maison du Temple appartenant aux seigneurs Comtes de Savoye donné en 1407 aux Célestins pour y bâtir un monastère par Amédée VIII... (fig. 99).

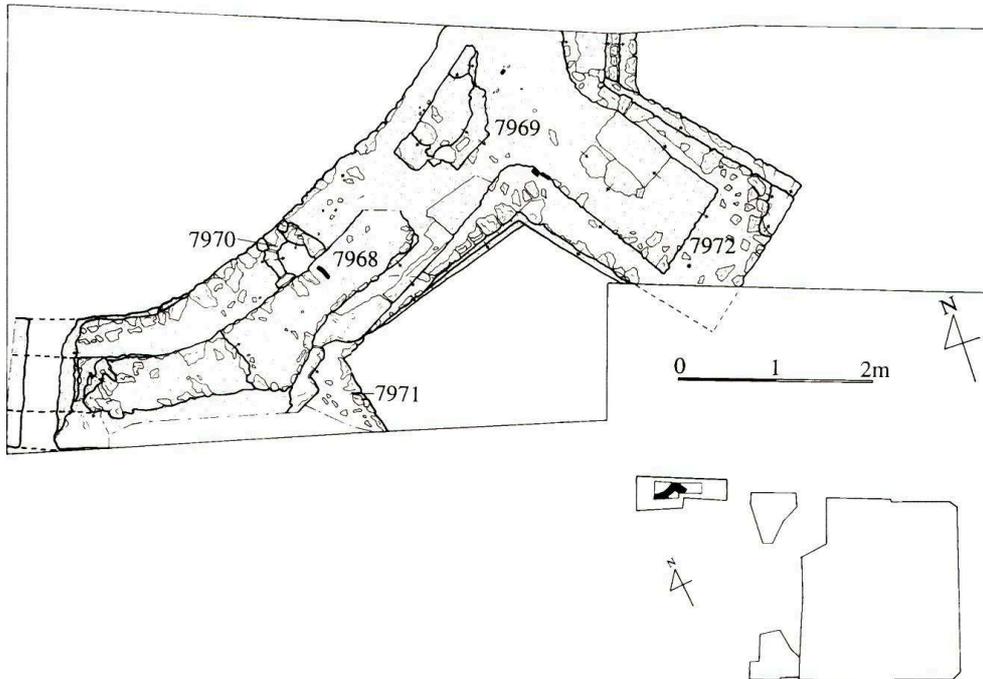
99- Plan de la maison et du clos du Temple en 1407



Peccolet 1750
 (BML.-Coste 263/2, f°162)

- 468 Il est étonnant que, sur ce plan, aucun bâtiment ne soit accolé à la façade sud de l'église. Comment expliquer alors que les chapelles privées ne s'installent que du côté nord ? Ces chapelles sont édifiées à partir de 1433²²¹. D'après ces documents, la progression se fait d'est en ouest (cf. schéma).
- 469 Toutefois Peccolet a mal interprété le texte de Berchier lorsqu'il écrit :
- Amédée de Viry, puissant seigneur de Savoye fit commencer la chapelle qui est au côté gauche du grand autel et au levant de celle des Thibost (construite en 1433), mais étant mort, elle resta imparfaite jusques à ce que Jean Coeur, archevêque de Bourges, fils de Jacques Coeur (...) la fit achever, ce qui a pu être environ l'an 1470 (Peccolet 1750 : 32 t. II).
- 470 Amédée de Viry est mort en 1413-1414. Peccolet fait alors une confusion entre monseigneur de Viry, qui a légué 500 florins, pour la construction d'une chapelle Saint-Jean-de-Maurice, et dont l'argent a été employé à l'édification de la deuxième travée de la chapelle des 1000 Martyrs²²². Il ne peut, en effet, s'agir d'une chapelle du début du XVe s. car la partie de l'église à laquelle elle se raccrochait n'a été construite qu'à partir de 1451.
- 471 Le 4 février 1450 (1451 n. st.)²²³ Jean de Garde, châtelain de Miribel, a passé devant notaire, au nom du duc de Savoie, un prix-fait avec le maçon Antoine Monteyn pour la construction, dans le jardin des Célestins, du chevet de leur église. Il fut alors question de faire un nouveau chevet, à 28 pieds (environ 9,50 m) à l'est du précédent, à trois pans. Les fondations de cette structure étaient prévues avec une profondeur de 12 pieds (environ 4,10 m) et une largeur de 5 pieds (environ 1,70 m) de la base à la mi-hauteur et enfin de 4 pieds (environ 1,35 m) de mi-hauteur jusqu'au niveau du sol. Hors de terre, la largeur du mur devait être de 3 pieds (environ 1 m). Les contreforts épaulant ce chevet, au nombre de six pour recevoir les six branches d'ogives du voûtement devaient avoir 4 pieds 1/2 (environ 1,5 m) de saillie et une largeur de 3 pieds (environ 1 m). Entre ces contreforts 5 fenêtres de 25 pieds de haut (environ 8,5 m) devaient trouver place. La voûte à 6 branches et 4 clefs du chevet devait s'élever, intérieurement, jusqu'à 43 pieds (environ 14,70 m) au dessus des dalles de pavement. L'achèvement du tout était prévu en 1454 mais il dut y avoir quelques problèmes car Peccolet (Peccolet 1750 : 6, t. II) nous apprend que, par une bulle du 22 IV 1457, le pape Calixte III accorda des indulgences pour l'achèvement de ce bâtiment.
- 472 À cette date la longueur totale de l'église était d'environ 43 m. Sa largeur ne paraît pas avoir changé jusqu'au XVIIIe s. (environ 11 m). Quant à sa façade, le seul élément que l'on en connaisse est sa rose, remployée, encore visible sur le dessin de l'église en 1723²²⁴. Malgré les reconstructions postérieures, l'église des Célestins est encore jugée par Clapasson, en 1741, comme *une gothique des plus commune* (Clapasson 1982 : 55).
- 473 Ces données d'archives ont pu être confrontées avec celles de terrain lors du creusement de l'accès nord (rue Dullin) du parking. La fouille a permis de mettre au jour, les fondations de la partie sud de ce chevet (US 7969), ainsi que celles de deux des six contreforts (7971 et 7972) (**fig. 100**) (**fig. 17 zone F**). Ces trois ensembles sont édifiés, en tranchée fermée, d'un seul tenant — comme l'indique l'appareil en besace — sur une profondeur de près de trois mètres, environ une vingtaine d'assises, et s'ancrent dans le terrain naturel. Les murs sont construits en blocs de calcaire, à peine ébauchés, liés avec un mortier blanc, à joints beurrés.

100- Plan des structures de la partie sud du chevet de l'église des Célestins



- 474 Toutes ces structures entaillent une succession de strates de terre végétale, de terre de jardins (7950). Aucun niveau de sol de travail, en relation avec l'église, n'a pu être repéré, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du chevet.
- 475 Sur le mur de chevet (7969), quatre ou cinq assises d'un autre mur (7968), sont conservées sur une largeur maximale de 1,10 m et sur une longueur de 5 mètres (point sup. : 165,82). Construit en blocs de granite liés avec un mortier blanc, ce mur montre sur son parement est des traces d'équarrissage : cette observation suggère qu'il s'agit là des restes du mur d'élévation du chevet. Là non plus, aucun niveau d'occupation n'a été retrouvé à l'extérieur ou à l'intérieur de cette structure.
- 476 Il est possible de vérifier maintenant si le maître d'ouvrage a bien respecté le cahier des charges : le chevet à trois pans est confirmé ; les fondations sont repérées sur environ trois mètres de haut, mais descendent plus profond (4,10 m d'après le texte) ; la fouille confirme la largeur d'1,70 m pour le chevet. Par contre, le texte précise : « jusqu'à mi-hauteur » ; en réalité, on trouve deux ressauts, qui réduisent la largeur à 1,40 m, pour 1,35 m demandé dans le prix-fait du XVe s. Hors terre, le mur ne devait avoir qu'un mètre d'épaisseur : l'unité 7968, assimilée à l'élévation, à une largeur qui varie de 1 m à 1,10 m. Quant aux contreforts, la largeur des fondations oscille entre 1,80 et 2 m et sa longueur est de 2 m : on est loin des chiffres du document. Pourtant, celui-ci ne précise pas si ces dimensions concernent la fondation ou l'élévation ; or, sur le contrefort 7972, on distingue une empreinte, plus étroite, d'une longueur de 1,60 m pour une largeur d'1 m, qu'on peut assimiler à la trace de l'élévation : ces chiffres corroborent ceux du texte (respectivement 1,50 m et 1 m).
- 477 À l'intérieur du chevet, posée sur le mur 7969 et appuyé contre le mur 7968, se trouve une petite structure circulaire (7970), d'environ 50 cm de diamètre, construite en blocs ébauchés de calcaire des Monts d'Or (alt. sup. : 165,29 ; alt. inf. : 165,09 m). Sa fonction reste inconnue, on peut avancer l'hypothèse d'un calage de poteau.

- 478 Il faut signaler l'absence complète de sépultures, généralement présentes autour et à l'est du chevet. On sait, par un texte des années 1421-22²²⁵ que lors de la prise de possession du couvent par les Célestins, en 1407, ceux-ci découvrirent, à l'occasion de travaux de réfection, des tombes sculptées, dans lesquelles, Cuaz a reconnu le cimetière des Templiers (Cuaz, 1902 : 23). En fait, un plan « *de la maison et du clos du Temple, en 1407* », publié par Peccolet (Peccolet, 1750) indique un cimetière accolé à la face sud de l'église. Sur un autre plan, publié par le même auteur on s'aperçoit que le cloître est installé sur l'emplacement de l'ancien cimetière, lequel n'est alors plus mentionné. En règle générale, cette question n'est pas prise en compte par les différents auteurs travaillant sur le couvent des Célestins.
- 479 Les bâtiments conventuels eurent aussi à subir quelques réparations au cours du XVe s. Pour Peccolet²²⁶ reprenant Jean Boisart²²⁷ le premier à être reconstruit fut :
- un cloître construit en bois en façon de galerie que Ton trouva construit lors de la prise de possession, mais que Jean de Veriny, abbé de SaintAndré, prez d'Avignon fit réparer en 1427 parce qu'il menaçoit ruine de toute pan.
- 480 Il le fit soutenir par des piliers ronds de pierre.
- 481 Toujours d'après Peccolet, on fit ensuite construire un dortoir en bois (vers 1430-1439), un chapitre (1441), un réfectoire et une cave. S'appuyant sur une affirmation peut-être mal comprise de Boisart²²⁸ Peccolet (t. II, : 54) prétend que la sacristie fut construite vers 1480 par le prieur Jean de Gamba. Or quelques pages plus loin (t. II, : 163), il attribue au même personnage la construction du dortoir, en 1430-1439. La position de cette sacristie où est à présent la nouvelle mais elle étoit plus proche de l'entrée du chœur, permet d'émettre l'hypothèse que cette sacristie se raccordait peut-être à l'ancien chœur car elle avait été construite avant l'agrandissement de l'église (1451).
- 482 La description des dégâts causés par l'incendie qui ravagea le couvent en 1501 est l'occasion, pour nous de connaître un peu mieux le couvent du XVe s. :
- L'an que dessus (1501), le feuz se print ou dourtoil bastit de vieulx boys, lequel fut tout bruslé, ensemble le chapittre, cloystre ausi de boys, garde robe, dépostz (...) ils nous saulvèrent pour leur diligence le réfectoir à force de sanguettes, aussi par miracle l'église que demeura en son entier²²⁹.
- 483 Nous avons vu qu'il existait une demeure enclavée au nord-ouest dans le tènement des Célestins. Cette bâtisse fut achetée dans un premier temps par Janyn Ruery à Pierre de Neuro (28IV 1410), puis cédée aux Célestins le 25 IV 1411 (Peccolet : 271, t. II). D'après Peccolet, il s'agissait d'une *maison et jardin avec ses dépendances* alors que Berchier²³⁰ évoque de *petites maysons basses*. On peut tout au plus en conclure qu'il y avait là plusieurs bâtiments. Ces deux auteurs diffèrent sur le devenir de cette acquisition. Berchier écrit qu'une partie en a été cédée à J. de Varey, alors que Peccolet prétend qu'elle a été conservée dans son intégralité, les maisons données en 1446 à J. de Varey étant celles achetées en 1444, qui forment les parcelles 1-4 de l'îlot. Cette vente n'est mentionnée que par Peccolet, mais avec suffisamment de détails pour ne pas douter que ce dernier ait eu en sa possession le texte de la transaction. Il faut par ailleurs noter que dès 1446, J. de Varey a reconnu *quatre maisons attouchées assises vers le temple, jote le couvent des Célestins*²³¹.
- 484 Nous sommes donc d'avis de suivre Peccolet sur ce point et de considérer que, dès lors, le tènement a, globalement, la forme qu'il conservera pendant plusieurs siècles.
- 485 Sur l'emplacement acquis en 1411, une maison a (maison B), d'après Peccolet, été construite, par les religieux, avant 1444 (Peccolet 1750 : 273, t. II). Après 1444, des

particuliers se chargèrent vraisemblablement de l'édification des maisons C et D (Peccolet 1750 : 273, t. II).

- 486 Les Célestins étaient protégés des débordements de la Saône par un mur, construit le long du rivage. Sapée par les eaux, cette muraille fit l'objet de plusieurs réparations au cours du XVe s.²³², ainsi que le chemin public longeant la berge²³³.

Le quartier

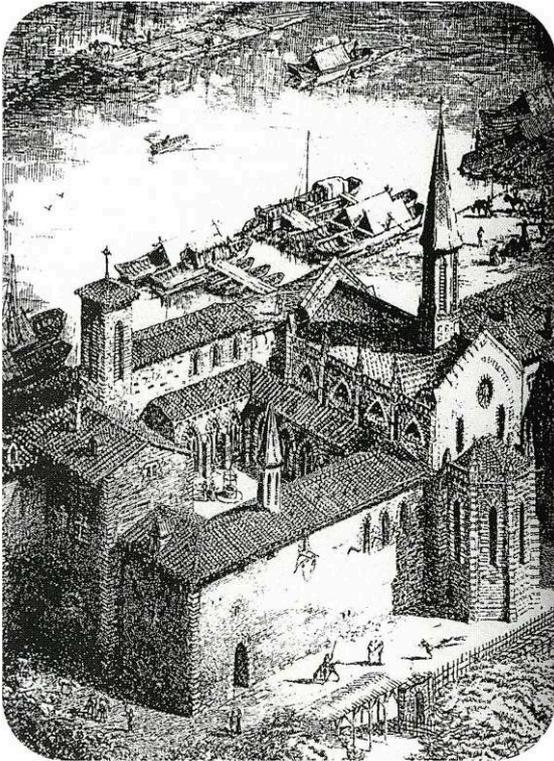
- 487 Dans son ensemble l'habitat qui jouxte le couvent varie peu au XVe s. On peut cependant noter que les maisons installées sur les parcelles 2, 3 et 4 ont été reconstruites car, désignées comme de petites maisons basses au XIVE s., elles furent recensées, en 1493²³⁴, comme maison neuve, haute, moyenne et basse (maison 2), et maisons hautes et basses (maisons 3). En revanche, la maison 12 est transformée en jardin dès 1466 au moins²³⁵ et encore en 1493²³⁶.
- 488 Au sud, aucun confront n'est donné au couvent en 1493, en dehors du tènement de Bellecour. On sait toutefois par ailleurs (Berchier, Peccolet) que les maisons données à Jean de Varey, seigneur de Rontalon, en 1444, le furent *pour le pris d'une pension de deulx escuz vieulx d'annuelle et perpétuelle pension et soub condition qui ne bastirent poinct sond. chasteau de Rontalon plus hault en sorte qui ne peult avoir veue sus nous*. Ce château de Rontalon, bien localisé sur le plan scénographique (**fig. 98**) est donc construit de neuf ou en construction en 1444²³⁷.

Entre 1500-1560

Le couvent

- 489 Les conflits ayant profondément affecté le couvent et la physionomie du quartier étudié, nous marquerons une coupure vers 1560 (**fig. 97/4**).
- 490 L'église ne semble pas avoir subi de transformations importantes au début du XVIe s. (**fig. 101**). En revanche, après l'incendie de 1501, une partie des bâtiments claustraux est reconstruite. C'est notamment le cas du cloître, rebâti et voûté à partir de 1507 (Peccolet 1750 : 166, t. II²³⁸). Suivant ce que l'on peut en voir sur le plan scénographique, les bâtiments conventuels se trouvaient groupés autour du cloître, au sud de l'église, et le long de la Saône. Au sud, plusieurs petits bâtiments formaient déjà une partie des communs loués en 1571 à G. de Richi.

101- Le couvent des Célestins au XVIe s., restitution de R. Lenail Charvet



Les anciens couvents de Lyon, 1895 (BML)

Cl. BML

- 491 Au nord ouest de l'église, le dessinateur a laissé une place vide car la maison A n'est commandée par les Célestins au maçon Laurent Brosset que le 16 novembre 1555 (Peccolet 1750 : 276, t. II). Plusieurs des demeures édifiées au XVe s. paraissent avoir été reconstruites dans les premières années du XVIe s. car, en 1528, les maisons C et D sont qualifiées de *neuves*²³⁹.

Le quartier

- 492 Le plan scénographique (1555) donne une bonne idée de l'organisation de ce quartier dans la première moitié du XVIe s. L'un des phénomènes les plus marquants est le lotissement du jardin de l'abbé de Saint Antoine, à partir de 1526²⁴⁰. Ce lotissement se fit progressivement dans la première moitié du XVIe s. Ainsi les parcelles 6, 7 et 8 furent couvertes, dès 1528 de maisons hautes moyennes et basses *bâties à neuf*²⁴¹, alors que la parcelle 5, occupée la même année par une étable et un jardin²⁴² a porté une maison avant 1551²⁴³. Sur les parcelles 9 à 11 des maisons sont attestées dès 1551²⁴⁴.
- 493 D'autres petites modifications interviennent aussi sur la parcelle 1, dont la maison a été reconstruite avant 1516²⁴⁵ ; sur la parcelle 4 où la vieille maison mentionnée en 1528²⁴⁶ a été refaite avant 1547²⁴⁷. Plus à l'est, on commença à bâtir en 1519²⁴⁸ sur la parcelle 12, occupée en 1516 par un *couvent et un jardin*²⁴⁹.
- 494 Au sud du couvent, le plan scénographique présente, à côté du château de Rontalon, une bâtisse accolée à la propriété des Célestins. Il faut en déduire que la maison occupée par Guillaume de Richi dans les années 1570²⁵⁰ était déjà construite au milieu du XVIe s.

Entre 1560-1650

Le quartier

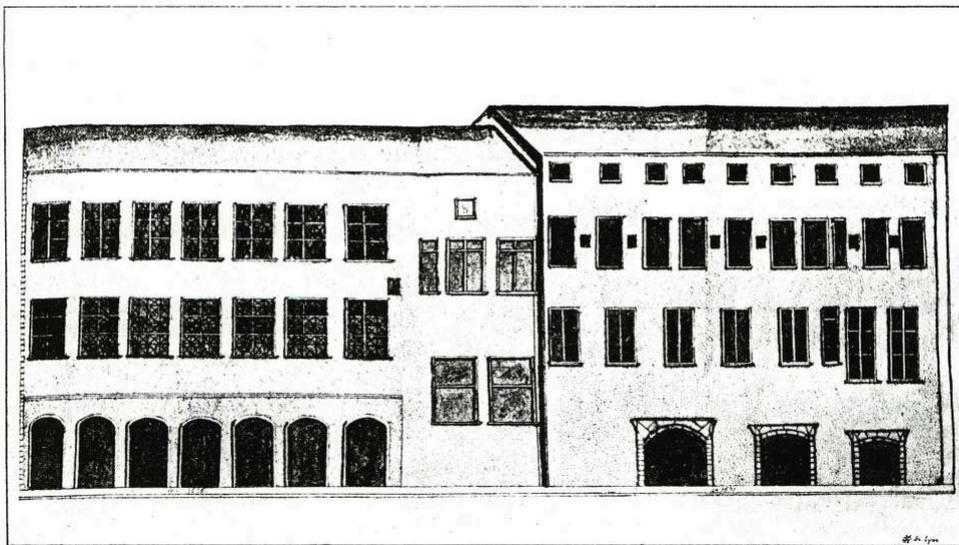
- 495 Au milieu du XVIe s. (**fig. 97/5**), la voirie de ce quartier a subi d'importantes transformations qui ne furent pas sans répercussions sur l'habitat. Chronologiquement, la première de ces modifications fut la conversion en place publique d'un espace situé au nord de l'église Notre-Dame-de-Confort, la place des Jacobins. Par lettres patentes, il fut demandé, le 15 juin 1557, de *démolir les murailles faisant la closture de lad. place*, auparavant propriété des Prêcheurs²⁵¹.
- 496 Quelques années plus tard, ce premier aménagement fut complété par la percée de l'actuelle rue Emile Zola. Décidée en 1563, sous la municipalité protestante, cette création nécessita la destruction de deux chapelles de l'église des frères Prêcheurs²⁵². Il est à noter que l'on n'a pas, alors, repris le tracé du chemin créé au XIIIe s. La nouvelle voie, plus septentrionale, longea l'église des Prêcheurs, en laissant, à l'ouest, entre cet axe et le mur de clôture du couvent des Célestins, un espace vide loti au XVIIe s.
- 497 Au même moment, une autre rue a été ouverte, perpendiculairement, au travers du tènement de Bellecourt, tendant du pont du Rosne au tènement de Rontallon et port des Célestins²⁵³.
- 498 L'ouverture de cette *grande rue publique* au sud du couvent des Célestins a entraîné la démolition (au moins partielle) de la maison de Rontalon²⁵⁴ et la création de la place du même nom, qui deviendra plus tard le port du Roi. Cette place, propriété de l'archevêché, ne fut cédée à la ville qu'en 1575²⁵⁵.
- 499 Les prétextes invoqués pour justifier ces aménagements furent :
la décoration de lad. ville et commodité du charroy mesmes de l'artillerie.
- 500 Le tènement de Bellecour servant alors de place d'arme, se trouva ainsi mieux desservi.
- 501 Malgré ces importantes modifications, le parcellaire n'évolua que lentement et les conséquences de ces ouvertures ne se firent pleinement sentir que dans la seconde moitié du XVIIe s.
- 502 Avant 1600, une construction trouve cependant place à la jonction de ces deux nouvelles rues, au sud-est du couvent des Célestins²⁵⁶. Cette maison avec jardin confrontait, à l'ouest, une autre demeure déjà attestée au milieu du XVIe s. Deux grandes propriétés se partageaient alors le terrain laissé entre la rue et la clôture du couvent. Il est impossible, pour le moment, de déterminer la date de construction de ces bâtiments et leur emplacement exact. Il semble qu'il se soit agi de deux ensembles de constructions, certains corps de bâtiment ayant pu trouver place dans les jardins, ainsi que paraissent l'attester plusieurs mentions de constructions, en 1600²⁵⁷ ou 1630 (Peccolet 1750 t.II : 340).
- 503 Les limites des parcelles ont beaucoup varié dans cette zone, l'espace étant tour à tour uni ou morcelé.
- 504 Vers 1645, un certain Perrachon, propriétaire de l'ancienne maison de Richi (32), acheta aux Célestins un morceau de l'enclos de leur couvent, avec obligation de reconstruire le mur de clôture suivant le nouveau tracé²⁵⁸. Les 430 pieds carrés (environ 147 m²) ainsi cédés consistaient, d'après Peccolet, en une petite bande de terrain (ce que paraît confirmer la longueur totale de la parcelle vendue - 193 pieds soit environ 66 m) dont l'intérêt nous échappe.

- 505 L'argent obtenu en échange de cet abandon permit aux Célestins de continuer à financer les travaux entrepris dans leur couvent.

Le couvent

- 506 Ces travaux furent nécessités, en premier lieu, par un incendie survenu en 1622 dans le bâtiment que les Célestins possédaient sur le quai de Saône. Peccolet nous apprend que l'on procéda dès 1624 à la reconstruction des quatre corps de logis brûlés qui *étaient mitoyens, à le bien prendre ils n'en faisoient qu'un, séparé par quatre murailles* (op. cit. : 208). Ce bâtiment, de 151 pieds de long (environ 51 m) (op. cit. : 209), n'occupait pas toute la longueur sur quai et courait de la place de Rontalon à quelques mètres au sud de l'église. La permission de reconstruire ne fut obtenue de la ville qu'en échange d'un reculement destiné à donner au quai, à l'angle sud-ouest du bâtiment, 36 pieds de large au lieu de 8 1/2 (environ 12 m au lieu de 3 m)²⁵⁹. Cet édifice fit l'objet de deux prix faits, aujourd'hui perdus, les 19 novembre 1624 et 12 juillet 1625 (op. cit. : 209, 212).
- 507 Quelques années plus tard, en 1636, le chantier fut poursuivi par la reconstruction des 18 pieds (environ 16 m) restant entre l'église et ce nouveau bâtiment²⁶⁰. Un dessin consigné dans l'Inventaire de Peccolet (dont l'original est aujourd'hui perdu, mais que Cuaz a fort heureusement reproduit dans son ouvrage) figurait cette façade de 1636, flanquée au sud du bâtiment construit en 1671 (**fig. 102**). Entre les deux apparaissait un tronçon de mur très différent qui était peut-être un vestige de la bâtisse de 1624.

102- Façade du couvent en 1636



Peccolet 1750 : 212

(BML.-Coste 263/2). Cl. BML

- 508 Dans le même temps, les Célestins ont aménagé les maisons qu'ils possédaient, au nord de leur église, par l'adjonction, en 1628-1629, d'un bâtiment sur le derrière et le jardin des maisons B et C (op. cit. : 287-288) sans doute s'agissant de ces *teinturerie, cour et magasins* pour le paiement desquels un certain Jean Le Lorrain reçut 186 £ 12s en 1629²⁶¹. Peu de temps après, en 1632, les religieux firent construire un bâtiment sur la cuisine et le derrière de la maison B²⁶². L'année suivante, les Célestins firent détruire une maison édifée dans

la cour de la maison D pour la remplacer par un *magasin*²⁶³ Peut-être s'agissait-il du bâtiment côté 18 sur le plan de Peccolet ?

- 509 Au sud, le couvent s'enrichit de deux bâtiments. Le premier, construit en 1644, s'installa auprès de la maison 32, sur la place de Rontalon, et fut désigné comme la maison de Saint-Pierre-Célestin. Ce fut lors de cette construction que l'on aménagea la niche et le portail encore visibles aujourd'hui dans l'angle nord-est de la place Antonin Gorju²⁶⁴. Quelques années plus tard (1648), de nouvelles écuries remplacèrent, derrière ce bâtiment, les constructions attestées depuis le XVIe s. au moins (Peccolet 1750, t. II : 319).
- 510 Un deuxième bâtiment, nommé de Notre-Dame, fut entrepris en 1646, perpendiculairement à la maison de Saint-Pierre-Célestin, sur la face nord de la place (*op. cit.* : 37). Contre une certaine somme d'argent, les Célestins accordèrent aussi à plusieurs particuliers l'autorisation de creuser des caveaux dans la nef de leur église (*op. cit.* : 15-73), ce qui leur permit de financer en partie, au début du XVIIe s., leurs propres travaux.

Entre 1650-1719

Le quartier

- 511 La seconde moitié du XVIIe s. et le tout début du XVIIIe s. furent marqués par plusieurs aménagements d'importance (**fig. 97/6**).
- 512 Dans le quartier, il s'est agi, tout d'abord, du lotissement des deux grands terrains restés libres après la création, au XVIe s., des rues Saint Dominique (Emile Zola) et de Bellecour. Les Pêcheurs prirent l'initiative en morcelant, en 1658, l'espace compris entre la rue Saint Dominique et le mur de clôture du couvent des Célestins. Sept maisons (16 à 22) trouvèrent ainsi place à l'est du couvent dès les années 1660²⁶⁵.
- 513 Au sud, le lotissement semble avoir été moins homogène. Perrachon, propriétaire de la maison 32 reconstruite en 1655²⁶⁶, a engagé dès 1669²⁶⁷, la construction de six maisons, à l'est de la sienne (maisons 26 à 31). Ces demeures ne furent cependant vendues que dans les années 1681-1686²⁶⁸. Entre temps, la maison 25 a été elle-même reconstruite²⁶⁹.

Le couvent

- 514 Il fut, lui aussi, touché par cette fièvre immobilière puisque, d'après Peccolet (*op. cit.* : 298), on détruisit entièrement, en 1656-1657, les maisons C et D pour y établir un bâtiment en deux corps de logis nommés Sainte Scholastique (au sud) et Saint Benoît (au nord). Comme le note cet auteur, ces noms ont évolué et, en 1772, la maison B était appelée Sainte Scholastique, tandis que les deux corps de logis édifiés en 1656-1657 étaient regroupés sous le nom de SaintBenoît²⁷⁰.
- 515 En 1671, le bâtiment claustral sur Saône, bâti en 1624, fut partiellement reconstruit. Il fut alors procédé à un reculement²⁷¹ de trois pieds (environ 1 m), à l'angle du bâtiment, sur la place de Rontalon, avant la reconstruction du *nouveau bâtiment à deux étages y compris le grenier* (*op. cit.* : 217-218). Ces travaux furent confiés à Buyat et Desvignes, maîtres maçons de Lyon le 9 VI 1671 ; le prix-fait est perdu mais nous en avons retrouvé plusieurs quittances²⁷².

- 516 Le dessin, aujourd'hui disparu, présenté par Peccolet dans son Inventaire restituait l'élévation de cet édifice prenant
 « depuis la sale jusqu'à la maison de Nostre-Dame faisant le coin du port du roy ».
- 517 Soucieux de se procurer de nouvelles sources de revenu, les Célestins voulurent construire une glacière, au nord-est de leur église, mais devant l'opposition des marchands de glace, ils durent renoncer à ce projet : la glacière fut rebouchée et servit de décharge au jardinier (*op. cit.* : 220).
- 518 L'église elle-même fut l'objet de certains remaniements. En 1654, les religieux firent déplacer la façade de cet édifice pour la mettre au niveau de leurs bâtiments claustraux, sur le quai²⁷³. Cet avancement fit l'objet d'un prix-fait — lui aussi disparu — le 9 février 1654, transcrit en partie par Peccolet (*op. cit.* : 17). C'est sans doute cette façade de 1654 qui est représentée sur une gravure de 1723, intitulée *Façade du monastère des Pères Célestins de Lyon du costé du quay*, consignée dans l'ouvrage de Peccolet (*op. cit.* : 224). Au centre de cette façade se trouvait alors la rose flamboyante, bâtie vers 1450, où, d'après Berchier, Louis d'Amboise, évêque d'Alby, fit poser, au XVe s., un vitrail représentant l'arbre de Jessé²⁷⁴ (**fig. 103**).

103- Façade du couvent en 1723



PECCOLET, 1750, T. II, P. 224

(BML.-Coste 263/2). Cl. BML

- 519 La nouvelle travée créée grâce à cette extension fut couverte d'une croisée d'ogive identique aux autres. L'espace ainsi gagné permit l'ouverture de huit caveaux dont la vente couvrit sans doute en partie les frais engagés pour l'agrandissement de l'église.
- 520 Peccolet a signalé qu'en 1666 les religieux firent
 rebâtir le clocher tel qu'on le voit à présent (1750), il est fort bien bâti, la charpente est toute de chêne (...) quoique nous n'aions aucun mémoire où et comment étoit bâti notre clocher l'on peut conjecturer qu'il étoit à l'extrémité du chœur où il est encore à présent et qu'il n'étoit bâti qu'en bois, car l'on ne trouve aucun endroit de maçonnerie sur l'église qui ait servi de clocher et il est certain que dans l'ancien bâtiment il n'y en avoit point non plus (*op. cit.* : 57) ;
- 521 cette hypothèse semble confirmée par le plan scénographique.
- 522 En 1688, le chœur fut pavé d'un carrelage en damier noir et blanc qui était encore en place au milieu du XVIIIe s. (*op. cit.* : 23).

Entre 1720-1778

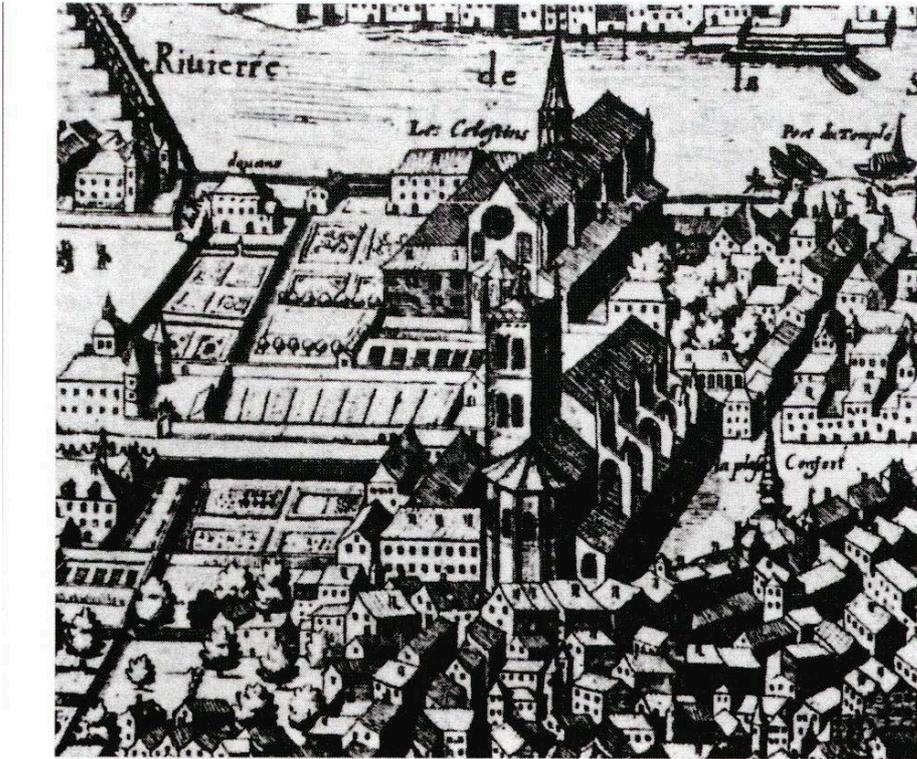
- 523 Cette dernière période d'occupation du tènement par les Célestins a été marquée par des transformations fondamentales, tant au niveau du bâti que du parcellaire (**fig. 97/7**). Ces deux phénomènes sont d'ailleurs intimement liés.
- 524 Vers 1720, les Célestins entreprirent, en effet, de reconstruire l'ensemble de leurs bâtiments claustraux. Ils aménagèrent de même, au nord de leur jardin, un petit complexe pour la fabrication des fils d'or²⁷⁵ ainsi qu'une teinturerie²⁷⁶ bordée au sud de sept petits jardins. Le bâtiment claustral sur Saône fut refait en deux temps. En 1721²⁷⁷ la ville indiqua le nouvel alignement à suivre pour ce dernier. Les divers reculements antérieurs avaient laissé un angle obtus saillant au centre de la façade. Les autorités résolurent de le faire disparaître au moyen d'un retrait supplémentaire de 5 pieds 8 pouces (environ 1,90 m) de cette partie du bâtiment. D'après Peccolet l'ensemble des travaux fut achevé en 1727 (*op. cit.* : 238), mais les cinq travées méridionales du grand bâtiment sur le quai et son retour sur le port du Roi ne furent entrepris qu'en 1737-1738 (*op. cit.* : 243244). La gravure de 1723 représente dès cette date l'ensemble de l'édifice (**fig. 103**). Sans doute s'agit-il d'une copie du dessin préparatoire de l'architecte et non d'une représentation d'après nature.
- 525 Que dire de la façade de l'église représentée sur le dessin de la collection Marduel intitulé *Procession des rogations devant le couvent des Célestins en 1743* (dessin présenté par Cuaz)? Cette figure inspire plusieurs remarques. Tout d'abord, si le bâtiment représenté sur la droite du dessin est indéniablement celui des Célestins, il est présenté dans la forme qu'il n'a eu qu'à partir de sa reconstruction partielle, après l'incendie de 1744. La date donnée ne peut donc être retenue. Ensuite, au vu de la façade de l'église, il faudrait admettre que cette dernière a été reconstruite entre 1723 (date de la gravure présentant l'ancienne façade) et, au plus tard, 1778. Si tel a été le cas, il est plus qu'étonnant que Peccolet, contemporain de cette modification majeure, n'en ait pas rendu compte. Le rapprochement fait par N. Moirecourt entre cette façade et celle de Notre-Dame-de-Confort, figurée sur une lithographie du cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, n'est pas sans intérêt. Les deux constructions sont en effet parfaitement identiques et l'on peut se demander si le dessinateur n'a pas simplement recomposé un paysage.
- 526 Les coupes et plans dressés par l'architecte Morand à la fin du XVIIIe s. nous donnent, par ailleurs, un aperçu exceptionnel des bâtiments claustraux de 1720 avant leur démolition²⁷⁸.
- 527 Pour financer en partie ces importants travaux, les religieux aliénèrent une partie de leur tènement. Ces ventes intervinrent entre 1722 et 1724. Ce sont ainsi huit parcelles de différentes tailles que les Célestins cédèrent à des particuliers²⁷⁹.
- 528 En 1744, deux incendies consécutifs (le 25 novembre et le 24 décembre) ravagèrent une partie du couvent. La reconstruction fut entreprise immédiatement par l'architecte Masson qui conserva *tous les bas et tout ce qui étoit mur*²⁸⁰ ce que confirme la comparaison possible entre les dessins de ces deux façades.
- 529 Le dernier chantier entrepris par les Célestins fut celui d'une *maison à louage*, au nord-est de leur église. Commencé en 1759 (*op. cit.* : 273), ce bâtiment fut achevé en 1760²⁸¹ (**fig. 97/8**).

Histoire d'un jardin

- 530 La fouille étant implantée dans l'ancien jardin du couvent, nous avons porté une attention spéciale aux aménagements dont cet espace a pu faire l'objet afin de suivre l'histoire particulière de ce lopin de terre qui, en lui-même peut être considéré comme un vestige archéologique.
- 531 Retracer l'histoire d'un jardin n'est pas chose aisée dans la mesure où, exception faite de ceux dessinés par de grands architectes, leur aménagement est empirique, quotidien, et ne donne que rarement lieu à des actes officiels. Dans le cas du couvent des Célestins cette difficulté est renforcée par la disparition des registres de comptes où auraient pu apparaître les achats de semence, vente de légumes... révélateurs de l'activité du jardinier.
- 532 Un certain nombre d'indications consignées au détour d'un inventaire, d'un contrat de construction... permettent toutefois de brosser à grands traits ce que fut l'évolution d'un espace qui, de la vigne du XIIIe s. à la place actuelle, est resté ouvert pendant près de huit siècles.
- 533 Au XIIIe s., le quartier dans lequel se sont installés les Templiers semble avoir eu avant tout une vocation agricole, attestée notamment, par la proximité immédiate des vignes de Guy de Pusigneu²⁸² du jardin (*hortus*) des Prêcheurs²⁸³ ou d'une vigne d'Ainay louée à Barthélémy de Chaponay²⁸⁴. Le tènement du Temple est lui-même en partie occupé par une vigne close d'un mur. Celle-ci se trouve à l'est (le chemin allant à Bellecour passe entre le mur de la vigne du Temple et le mur du jardin des Prêcheurs²⁸⁵ et au sud de la propriété (au moins au XIVE s., le tènement de Bellecour étant alors désigné comme à *côté de la vigne du Comte de Savoie*²⁸⁶).
- 534 Ce caractère agricole était encore nettement affirmé au début du XIVE s. car, lorsque le Comte de Savoie reçut l'ancienne maison du Temple, cette dernière se composait
d'une chapelle, de granges, d'étables, de vignes, jardins et autres (...).
- 535 Nous ignorons toutefois comment s'organisait ce domaine et où se trouvaient, par exemple, les jardins mentionnés. La vigne, mentionnée au XIVE s., fut ensuite cultivée par les Célestins puisque qu'il est fait mention, en 1493, de
la petite porte par laquelle lesd. Célestins entroient et sailloient de leur vigne en icelle ruete (la ruelle allant de Confort à Bellecour)²⁸⁷.
- 536 Pour une raison inconnue, cette culture ne présenta plus au milieu du XVIe s., que des inconvénients. On jugea alors
l'entretènement et fassons de la vigne estre grandz et excessifz au regard de la rareté et paucité de vin que elle rendoyt tous les ans (...), quant au vin lui-même, les manevres et serviteurs du couvent volloint user pour leur boyre (...);
- 537 le plan est dit *sentir son rennard car la terre est punezée qui baille ce meschant goust au vin*²⁸⁸. Pour les religieux rassemblés pour aborder ce délicat problème, la meilleure solution parut être d'arracher la vigne pour la transformer en *ung pré et vergier duquel sans tant de fraiz auraont plus de profict et revenu*²⁸⁹. Ainsi fut-il mis fin, en 1554, à la vigne du Temple. Le plan scénographique, contemporain de cette modification, présente un jardin à l'organisation assez complexe, dont les aménagements sont difficilement identifiables, qui paraît *grosso modo* divisé en deux par une structure nord-sud, la partie est étant composée d'un grand espace (vigne ou verger) alors qu'à l'ouest le terrain

semble plus morcelé (jardin ou potager ?). Cette disposition se retrouve sur les plans du XVIIe s. (fig. 104) et était encore de mise à la fin du XVIIIe s.

104- Description au naturel de la ville de Lyon et paysages alentours d'icelle



Simon Maupin, 1659, corrigé en 1714
(AML.-1S 171)

- 538 Les Célestins plantèrent donc un verger qui courait du nord au sud du tènement, ainsi qu'en attestent plusieurs textes du XVIIe s²⁹⁰. Peccolet nous apprend que, quelques années plus tard, le 9 novembre 1666, les religieux firent planter une allée de tilleuls au fond de ce verger *le long des maisons de rue Saint Dominique* (actuelle rue Emile Zola) (*op. cit.* : 216) : sans doute pour masquer le vis à vis que venait de créer le lotissement de la rue (1658) et éviter les regards indiscrets.
- 539 L'espace ouvert à l'est du couvent n'est cependant pas exclusivement réservé à la culture. Ce vaste terrain dégagé servit, par exemple, de loge au menuisier chargé de confectionner les chaires du choeur (1642-1644), qui y installa son *apprentis ou boutique*²⁹¹. Nous avons déjà vu par ailleurs que les religieux tentèrent d'y aménager une glacière, en 1686 (*op. cit.* : 220), transformée plus tard en décharge pour le jardinier et sur laquelle vint ensuite s'installer une orangerie (*op. cit.* : 233).
- 540 Les grands travaux du début du XVIIIe s. n'épargnèrent pas le jardin. Ceux-ci affectèrent en premier lieu sa forme du fait de diverses ventes que Peccolet, contemporain de la chose, justifie ainsi :
- en vendant ce terrain on couvroit tous ces défauts par la nécessité où l'on se mettoit de se fermer, l'on donnoit au jardin, en le diminuant, un agrément qu'il étoit impossible de luy conserver avec ces espèces de cul-de-sac et de cavités (*op. cit.* : 545).

541 Profit mais aussi régularité et agrément, nous sommes loin alors de la rentabilité agricole du XVIe s. Ces aspirations entraînèrent les Célestins à recomposer le jardin ainsi *équarri*. A partir de 1720, le verger fut arraché, deux puits furent creusés et l'on aménagea, au nord, *sept petits jardins à fleur et un cabinet dans chacun pour les religieux*²⁹². Ces jardinets étaient séparés d'un muret surmonté d'une grille²⁹³ et fermé de portes sur les montants desquelles furent placées, en 1736, des pommes de pin sculptées par un certain Tannely (*op. cit.* : 240). Le mur du fond de ces jardinets formait d'après Peccolet une *espèce de perspective* (*op. cit.* : 234) : d'après Littré

peinture qui représente des jardins, des bâtiments en éloignement et qu'on met au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin pour tromper agréablement la vue.

542 En 1732, les Célestins firent réaliser trois de ces perspectives *estimées dans leur genre* avec, au pied de chacune un banc (*op. cit.* : 238). Les travaux n'en restèrent pas là. En 1735, l'on pratiqua

deux allées nouvelles dans notre jardin, l'une depuis la porte de la sale jusqu'à la grande allée qui est le long des maisons de la rue Saint Dominique (rue Emile Zola actuelle), et l'autre depuis la porte du jardin qui est au milieu de ceux des religieux jusque aux remises qui sont du côté de la place Louis le Grand (Bellecour). On planta ensuite autour de ces six carrés que formoient les allées, dont les deux côtés de Bellecour étoient en prés, des poiriers et des pommiers en éventail, mais qui produisent fort peu, tant à cause du mauvais terrain, qui est presque tout de nos démolitions que parce que les poiriers se sont trouvées entés sur franc. La même année l'on fit faire la pompe et son réservoir en plomb joignant le premier jardin...

543 Ce jardin fut encore *accommodé* en 1746, une fois le gros des constructions achevé. Ce dernier était alors, d'après Peccolet *en fort mauvais état à cause de la quantité de terre et de démolition que l'on y avoit apporté* (*op. cit.* : 268). On fit ensuite

arracher l'allée de tilleuls qui étoit le long des maisons de rue Saint Dominique à cause que malgré tout ce que l'on avoit pu faire pour en dresser les chenilles qui la mangeoient, toutes les années l'on n'en avoit pas pu venir à bout. On fit miner le terrain de deux piez de profondeur (environ 0,70 m - p. 216 Peccolet écrivit 4 pieds, soit environ 1,40 m) et planta en place une allée d'ormes à la grande feuille et des charmilles entre-deux (de chaque côté desd. arbres - p. 216). L'on fit ensuite une allée en gazon entre lesd. arbres et le jardin potager : l'on planta un verger du costé des écuries et de la porte de derrière. L'on refit le boulingrin qui est sous les fenêtres des chambres dans le même dessein qu'il étoit avant l'incendie (1744). On en fit en même temps les compartimens en bouis qui sont dans le partère du cloître (...) (*op. cit.* : 268-269).

544 C'est ce jardin bien ordonné que Morand a dessiné sur son plan à la fin du XVIIIe s.²⁹⁴ et c'est sous ces charmilles que les contemporains de Bregnot du Lut et Péricaud²⁹⁵ se souvenaient d'avoir joué dans leur enfance.

545 Après la vente de la propriété à Devouges, le lotissement du terrain a eu tendance à *régulariser* le terrain. L'espace ouvert se réduit à un jardin central entouré de maisons et fermé de grilles²⁹⁶. Cette sorte de jardin intérieur (calqué sur celui du Palais Royal de Paris) ne vit jamais vraiment le jour. Longtemps la place resta

entourée de baraques en bois et briques, et encombrée, dans son milieu de chantiers de bois et d'entrepôts de matériaux²⁹⁷.

546 C'est là, par exemple, que les entrepreneurs chargés de construire le nouveau quai des Célestins ont installé leurs hangars²⁹⁸.

547 L'acte d'abandon de ce jardin à la ville précise en 1823, que :

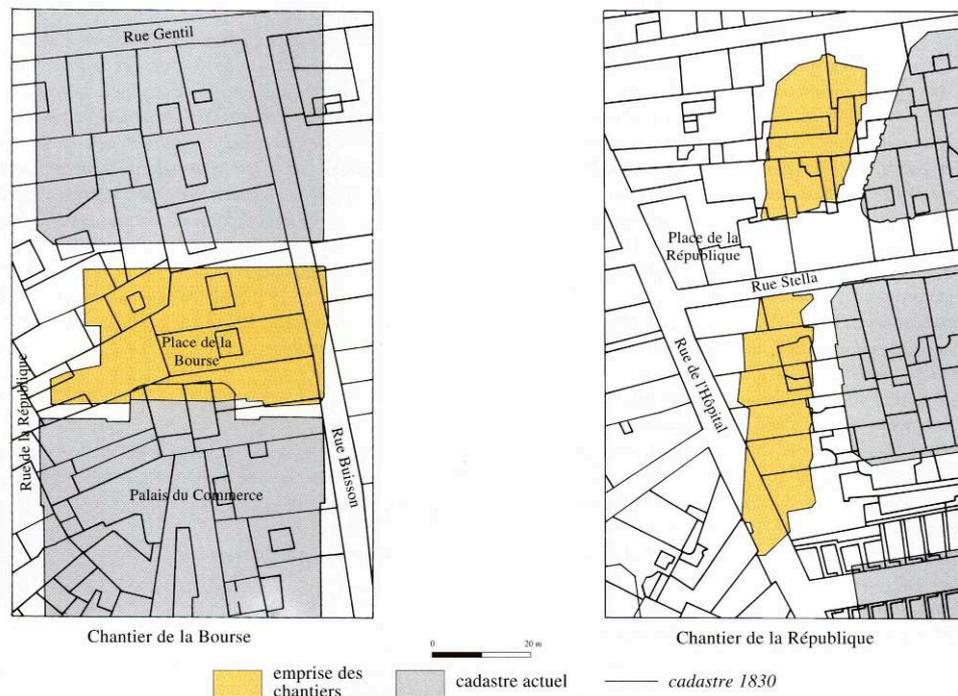
La compagnie des Célestins avait toujours fait remplacer et tailler les arbres qu'elle avait fait planter sur ledit emplacement. Il existait à l'orient de ladite place ou jardin des Célestins plusieurs petits bâtiments que la ville de Lyon a acquis et fait démolir. Le terrain de ces bâtiments paraît consacré à l'agrandissement de cette place. Les requérants abandonnent tous les droits qu'ils peuvent avoir sur le jardin ou place des Célestins mais à condition que la dite place restera publique sans que cette destination puisse être changée. Il ne pourra jamais être établi aucune espèce de construction, les requérants conserveront l'usage d'un espace de 4 m de largeur devant le mur oriental du Théâtre²⁹⁹.

- 548 La place fut agrandie et ouverte sur le reste du quartier. Quant aux plantations ; fantaisies de dessinateurs ou réalités (?) elles semblent, d'après les plans consultés avoir eu une disposition très variable.

L'habitat et le réseau viaire

- 549 Faute de représentation ancienne, les tracés successifs des parcelles sont le plus souvent inconnus. Toutefois, en procédant de manière régressive, à partir du premier plan cadastral de la ville établi à partir de 1831 (dit cadastre napoléonien), il est possible de restituer la trame parcellaire à différentes époques, ou du moins en préciser les caractères dominants (**fig. 4 et 105**).

105- L'emprise des chantiers (Bourse et République) superposée au cadastre napoléonien



- 550 Il s'agit alors de confronter les limites de parcelles inscrites sur le plan cadastral avec les limites de confins, exprimées dans les textes des périodes antérieures, les noms des propriétaires successifs assurant la relation entre les différentes périodes. Cette pratique consistant à situer une propriété par son voisinage immédiat (selon les quatre points cardinaux) permet en effet de dessiner un tableau d'assemblage des parcelles qui composaient un îlot (sans connaître la forme exacte, ni la superficie de ces parcelles). Les confins situés en fonction d'une rue constituent dans tous les cas un guide précieux.

En reportant ce puzzle théorique sur le plan cadastral de 1831, l'évolution du parcellaire apparaît alors plus ou moins clairement selon les époques et la complexité des modifications des tracés.

- 551 Cette démarche est peu ou prou celle mise en œuvre par J. Pointet dans son étude consacrée à la topographie historique de Lyon (AML.-37 II). Sur le cadastre de 1831, Pointet a attribué un numéro à chaque îlot de la ville, de même qu'à chaque parcelle. Nous avons choisi de conserver cette numérotation tout en sachant qu'elle pouvait ne pas correspondre aux trames parcellaires antérieures. Ainsi, on constate parfois que de grandes propriétés médiévales ont été subdivisées au cours des siècles suivants, il faut alors les identifier par tous les numéros des parcelles qui en résulteront. Par ailleurs, les limites exactes de ces grands tènements ne sont pas toujours repérables et l'on doit se contenter de les situer - et donc de les numéroter - approximativement. En dépit de ces inconvénients, cette localisation par défaut a néanmoins l'avantage de garder une unité aux références topographiques.
- 552 Au terme des travaux archéologiques, on doit bénéficier de la possibilité de confronter ou d'affiner les hypothèses proposées par les deux démarches au sujet de l'évolution du parcellaire.

Émergence de la ville laïque au XIIIe siècle

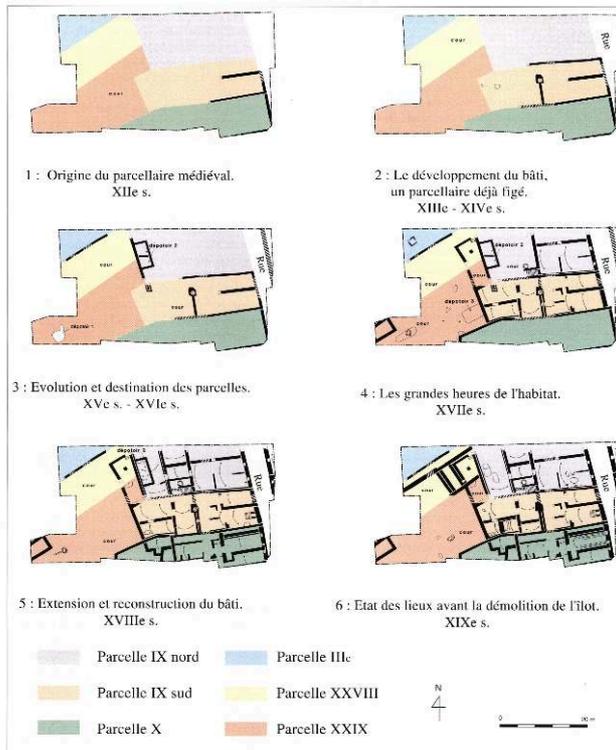
- 553 Les occupations décrites ici sont les premiers témoignages d'une nouvelle implantation sur les sites de Bourse et République depuis presque dix siècles. En effet, dix siècles se sont écoulés, entre la dernière occupation aux IIIe-IVe s. et celles-ci ; entre ces deux phases d'occupation, aucune trace, aucun témoignage, n'atteste une quelconque activité humaine... On peut pourtant supposer que sur une telle durée des événements se sont succédé... : terrain en friche, culture, fréquentation, passage, inondation... ? Faute de sédimentation naturelle ou anthropique, on peut se demander si les aménagements réalisés au XIIIe s. n'ont pas été précédés d'un vaste nettoyage ou nivellement.
- 554 Sur Bourse et République, les prémices d'un parcellaire et la mise en place du réseau viaire apparaissent au XIIIe s. Les premiers témoins de l'implantation du parcellaire médiéval sont contemporains de l'aménagement des rues de la Bourse et de l'Hôpital. La construction des premières maisons paraît être directement liée au fait que le tracé des cheminements se fixe à ce moment.

Origine du parcellaire et du réseau viaire

Bourse

- 555 À l'est du site de Bourse, un niveau de rue en galets posés en tête de chat est aménagé sur un remblai contenant de la céramique du XIIIe s. (**fig. 106/1 et 2**). Cette rue, limitée par un mur maçonné à l'ouest, est légèrement orientée sud est/nord ouest. Elle est située dans le même axe que l'église Saint-Bonaventure qui singulièrement est orientée vers le sud-est. Cette église, construite à la même époque, appartient au couvent des Cordeliers installé à une centaine de mètres au sud de la zone de fouille.

106- Evolution chronologique de l'occupation du site de la Bourse



- 556 Le lot de céramique provenant de ce premier niveau de rue se compose d'un fort pourcentage de mobilier résiduel (75 %) de l'époque antique et du haut Moyen Âge et d'un lot homogène daté du XIIIe s.
- 557 Si la présence de céramique antique résiduelle (1526 tessons) n'est pas surprenante, cet aménagement étant réalisé directement sur des démolitions du IIIe s., que penser de son association avec des formes caractéristiques du haut Moyen Âge (303 tessons) ?
- 558 Pour le reste, la céramique commune grise représente 21 % du lot ou 86 % du total du mobilier médiéval ; la céramique commune rouge est donc peu représentée (4 % du lot complet ou 14 % du mobilier médiéval) et uniquement par des pichets très décorés.
- 559 D'autres sols de circulation ont été dégagés sur cette même rue, toujours pavés de galets. Dans le troisième niveau, le mobilier est similaire aux précédents avec cependant un plus grand pourcentage de commune rouge glaçurée significatif du développement des céramiques à cuisson oxydante aux XIIIe-XIVe s.
- 560 Cette rue, dont le premier niveau est à 1,50 m du sol actuel (165,98 m) est l'ancêtre de la rue Buisson attestée par les textes dès le XIVe s. : elle est citée dans les Nommées de 1388 : *en la rue Boysson*³⁰⁰. Elle perdurera sur le même tracé jusqu'au XIXe s. Selon Maynard (Maynard 1932 : 316) et Vachet (Vachet 1902) *boisson* serait un diminutif de bois, évoquant les cultures et surtout les *vignes mal entretenues* qui occupaient au XIIIe s. un terrain dépendant de la confrérie de la Trinité. Si *boisson* et *buisson* sont deux formes dérivées de bois utilisées au moins depuis la fin du XIe. s. (Greimas 1968), on ignore en fait si ce toponyme se rapportait effectivement à des vignes et encore plus à des vignes mal entretenues appartenant à la Trinité³⁰¹.
- 561 À l'ouest de la rue Buisson décrite précédemment, des murs nord-sud et est-ouest sont conservés. Ces maçonneries sont construites en galets liés au mortier ; quelques petits

moellons de schistes et des briquettes y sont insérés. Que le galet du Rhône soit prédominant n'est pas étonnant compte tenu de la proximité du fleuve. Conservées en élévation sur 2,50 m, ces murs sont peu épais, entre 0,30 et 0,50 m, par rapport aux constructions postérieures. Les ressauts de fondations sont peu accentués, voire même inexistantes et l'appareil est relativement irrégulier.

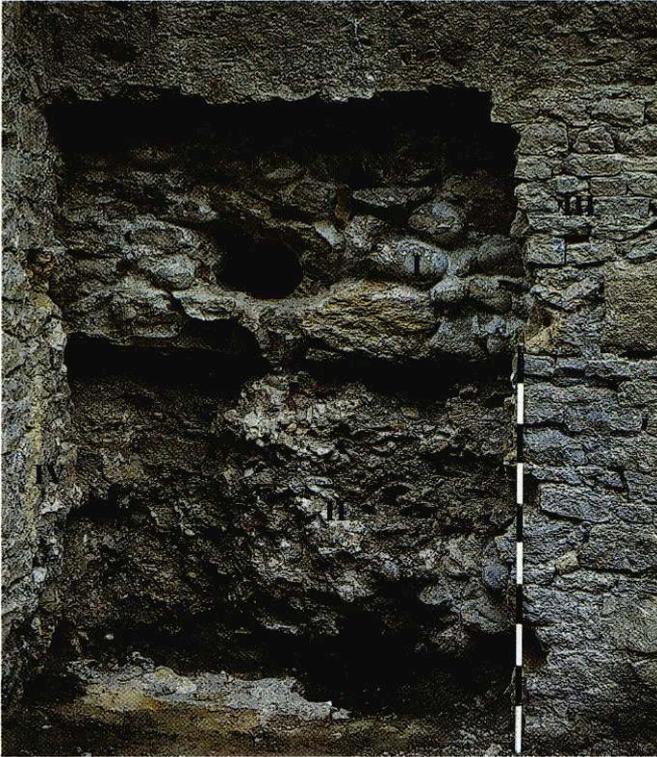
- 562 Les murs 131, 702, 703 définissent la parcelle X nord et au nord de cette dernière, les murs 131, 137 et 701 délimitent la parcelle IX sud. Les murs 703 et 705 sont des murs de façade sur la rue Buisson.
- 563 À l'arrière de ces deux parcelles, quelques vestiges illustrent la vie quotidienne : sols en terre battue avec deux fosses contenant de la céramique en commune rouge décorée et commune grise très fragmentée, contemporaine de celle découverte dans le premier niveau de rue.
- 564 Dans le mur nord (137) de la parcelle IX sud une ouverture large de 1,80 m a été aménagée, puis condamnée (**fig. 107**). L'altitude de sa base, proche de celle du niveau de rue, pourrait correspondre au seuil d'une porte qui ouvrirait sur un espace non bâti. Cette constatation montre qu'il pourrait paraître prématuré de parler de « parcelle » : les limites données par les structures conservées en élévation peuvent n'être que les limites du bâti et non celles de la parcelle en tant que propriété foncière. En effet les limites nord de la parcelle IX sud seront plus étendues que ne l'indiquent les murs ; la trace de cette porte peut d'ores et déjà en être une preuve. Les limites telles que clôture, palissade... n'ont souvent pas laissé de traces car si la même superficie est conservée elles disparaissent par la suite lors de la construction de maçonneries dont les fondations perturbent des témoins aussi discrets. L'agrandissement, à la charnière des XIIIe-XIVe s., du bâti de IX sud vers le nord (IXnord) en serait la démonstration : un mur de façade (669) est construit dans l'alignement de IXnord sur la rue Buisson ; ce mur s'appuie sur l'angle que formaient les murs 137/705 ; cette maçonnerie nord-sud forme un retour est-ouest (24/54) parallèle aux murs 131 et 702. Cette disposition est confirmée dans deux textes plus tardifs (1493 et 1502) qui mentionnent deux maisons au sud d'un jardin. Une tranchée peu fondée au nord de cette parcelle dans l'alignement des façades rue Buisson pourrait évoquer la clôture de ce jardin.

107- Mur nord (US 137) de la parcelle IX sud dans lequel une ouverture a été aménagée



- 565 Un troisième niveau de rue, pavé de galets, est contemporain de ces nouvelles constructions de même que le remplissage de deux fosses dépotoirs à l'ouest de la parcelle IX contenant de la céramique, du verre, des ossements d'animaux et des éléments provenant d'une démolition.
- 566 Le dessin donné par les limites du bâti atteste, dès le XIII^e s., la naissance d'une forme de parcellaire dit « en lanière » : les parcelles sont orientées est-ouest : la façade est étroite sur rue (8 m pour la parcelle X nord et 4 m pour IX sud) et la maison s'inscrit en profondeur à l'intérieur de l'îlot (le mur mitoyen 137 est conservé sur 12 m). Les réaménagements postérieurs se feront sur ce modèle et sur les structures préexistantes ; par contre la plupart de ces murs seront doublés par un parement de maçonnerie : leur étude exige donc un sondage, puis un long travail de piquage pour dégager le mur ancien (**fig. 108**).

108- Sondage dans un mur, derrière le parement moderne apparaît le mur médiéval primitif



I : mur médiéval XIIIe s.

II : reprise en sous-œuvre contemporaine de l'installation de III et du recusement des niveaux antérieurs XVIIe s.

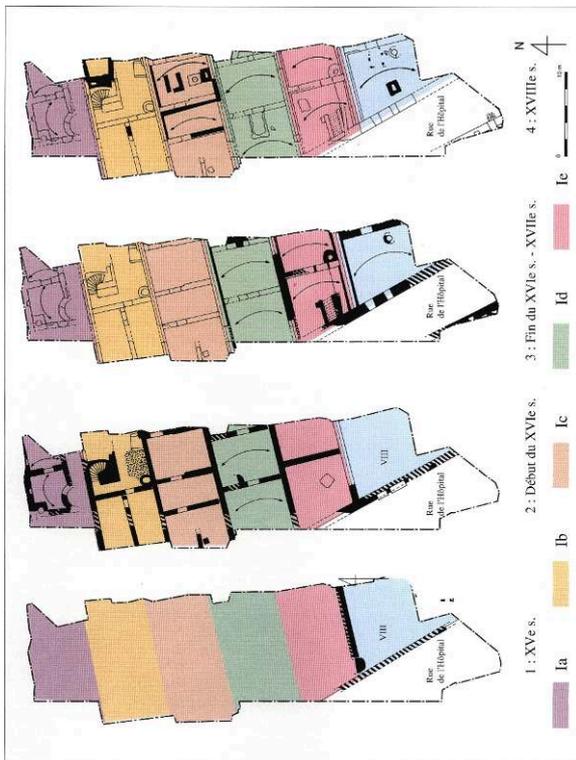
III : parement moderne plaqué sur I et II XVIIIe s.

IV : mur de façade XVIIIe s.

République

- 567 Un autre axe, dont la mise en place est contemporaine de celui de Bourse, a été mis en évidence au sud de République (**fig. 109/1**). Cet axe limité par des maçonneries qui permettent de restituer une rue d'une largeur de 3 m, correspond à la rue de l'Hôpital.

109 – Évolution chronologique de l'occupation du site de la République



- 568 Le niveau de circulation est aménagé sur des remblais destinés à assainir le terrain : l'analyse granulométrique de deux dépôts de sable limoneux laisse supposer que des inondations à courants lents soient à l'origine de leur présence. Cette partie de la Presqu'île pourrait être encore relativement insalubre et inondable par les crues du Rhône. Les remblais d'installation contiennent un mobilier exclusivement antique (céramique et monnaie - as de Trajan 98-117 ap. J.-C.-).
- 569 La chaussée (alt. 165 m) est composée de petits moellons plats disposés irrégulièrement sur un sol de terre. La céramique issue de ce niveau est datable du XIIIe s. ; elle est représentée par deux familles : la céramique commune grise non glaçurée (G. : cruches à bec ponté et marmites type 10321) et la céramique commune rouge glaçurée (R1 : pichets).
- 570 Au cours du XIIIe s. plusieurs niveaux de circulation (réagrèges, colmatages d'ornières...) se sont succédé surélevant de 0,20 m la première surface. Dans un premier temps des niveaux de circulation alternent avec des couches d'alluvions ; les dépôts sont mis en place par un transport proche de la suspension graduée dans une lame d'eau à courant légèrement turbulent ; le chenal qui alimente le secteur est plus proche du site qu'antérieurement, lors de l'aménagement de cette rue.
- 571 Les vestiges d'une maison (parcelle VIII) ont été dégagés au nord est de la rue de l'Hôpital. Le mur maçonné nord est (6330) forme la façade sur rue et le mur 6696 la limite nord du bâti. Ils sont construits en moellons et cailloux de granite avec quelques éléments de calcaire, des galets et des briquettes dispersés dans un appareil relativement irrégulier. Un puits (6721 - masqué par des constructions postérieures) a été repéré dans l'angle que forment ces deux murs, au nord-ouest de la parcelle.
- 572 Au nord de cette première structure, un seul vestige de maçonnerie (5732) a été conservé. Ce mur présente une fondation en blocs et moellons de granite et une

élévation essentiellement en galets. Il appartient à une maison, mentionnée dès 1388, implantée dans l'angle nord ouest de la parcelle I :

maison faisant le coing de la rue de l'Hôpital du costé devers le matin, joignant... la ruelle traversant de la grand rue à la ruelle de la Blanchery et Grolée devers la bize³⁰² (c'est à dire la rue Noire).

573 Jusqu'à la fin du XVe s., cette partie septentrionale de l'îlot constitue une très vaste propriété dont le caractère rural est affirmé : vignes et jardins s'y succèdent au cours des XIVe et XVe s. Il est difficile de préciser l'extension exacte de ce tènement dont on sait néanmoins qu'il joignait la rue Grolée à l'est :

ung grand jardin sur rue passant en la ruelle derrier appelée de la Blachery (...) et le jeu de l'arbaleste oud. jardin (ibid.)

574 et que sa limite méridionale le séparant de la parcelle VIII correspond au mur 6696.

575 La rue de l'Hôpital est délimitée au sud ouest par une série de trous de poteaux et de blocs de granite alignés sur un axe nord sud. Ces témoins pourraient correspondre à une structure légère comme un étal en bois par exemple implanté en bord de rue.

Une ambiance encore rurale au XVe début XVIe siècle

576 À République, bien que l'occupation des parcelles I et VIII soit connue par les textes et se pérennise durant les XIVe et XVe s., peu d'indices matériels concrétisent cette présence.

577 Le phénomène est identique sur le site de Bourse, où peu de nouvelles constructions ont été repérées pour cette période ; la présence de deux dépotoirs de la seconde moitié du XVe s. et du début du XVIe s. illustrent la vie quotidienne dans ces maisons. Le mobilier est abondant, varié et semble dénoter une certaine aisance.

578 Si nous avons la certitude que ces maisons continuent à être occupées au cours des XIVe et XVe s., il semble que cette occupation se fasse dans un contexte qui reste semi-rural et figé dans sa forme primitive.

Un dépotoir place de la Bourse

579 À l'opposé de la parcelle X ayant un accès par la rue Buisson, il semble qu'un habitat se soit développé de la même manière depuis la rue de la Gerbe (**fig. 106/3**). Un important dépotoir (D1) malheureusement tronqué par la construction d'un puits au XVIIe s. a été mis en évidence au centre de l'îlot. Ce dépotoir est situé à l'arrière de la parcelle XXIX dans une cour ; les bâtiments sur rue se trouvent en dehors de la zone fouillée, plus à l'ouest. Cette fosse dépotoir arasée a livré un mobilier abondant³⁰³.

Un dépotoir au XVe s. (D1) (Bourse)

Aucun numéraire n'a été recensé dans le comblement de cette structure, considérablement perturbée par l'installation d'un puits au XVIIe s. ; Par contre, le mobilier céramique est abondant (**fig. 110**), constitué de 1657 fragments répartis dans quatre productions.

La céramique commune grise (G), avec 1054 tessons, est représentée par de très nombreuses marmites à anses coudées de type 1311 et des marmites globulaires à anses plates et fonds hémisphériques. L'association de ces deux types de marmites fournit des indices chronologiques : alors que ces formes sont inconnues dans les

ensembles du début du XVI^e s, elles sont attestées la place des Terreaux (zone VII), dans des lots datés de la fin du XV^e s.

La céramique commune rouge glaçurée (R1), avec 588 tessons, est illustrée par des formes à vocation culinaire, ou destinées au service des liquides, ou au stockage des aliments. Pour la cuisson, on rencontre des marmites globulaires à fond bombé (types 141 et 142), des coquemars (**fig. 110-1**) et des poêlons à bord droit, paroi évasée et fond légèrement bombé avec un manche creux opposé à un bec pincé (385). La vaisselle de table est illustrée par de nombreuses cruches de type 11061 (**2**) et des pichets à col évasé. Des pots à paroi cylindrique et petit bord évasé peuvent être utilisés pour la conservation des denrées (**3, 4**). Deux tirelires constituent les dernières formes connues dans cette production.

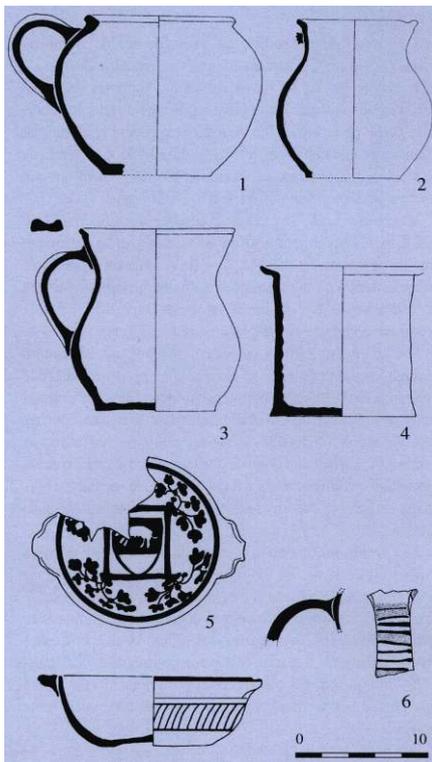
La faïence (F), 9 tessons, a livré une écuelle à oreilles (**5**) et des tessons trop fragmentaires pour évoquer des formes précises. Une anse doit appartenir à une cruche ou un pichet (**6**).

Le *sgraffito* (E7), avec 6 tessons, fournit un plat creux à large marli.

Les céramiques émaillées sont uniquement importées. Il s'agit d'une écuelle à oreilles décorée au bleu de cobalt et au lustre métallique. D'après la typologie et la comparaison avec d'autres pièces ce vase se rattache aux productions de Manises et Paterna connues jusqu'au XV^e s (Carru 1995 : 54-76). Le lot a livré également un petit fragment de plat dont le décor lustré a totalement disparu. Une anse portant un décor vert et brun pourrait appartenir à un vase originaire d'Italie Centrale (Le Vert et le Brun 1995 : 202-203), mais sa datation reste incertaine. D'autres tessons de petites dimensions appartiennent vraisemblablement à des productions émaillées du sud de la France à décor vert et brun (Le Vert et le Brun 1995 : 185-233). Enfin classé dans la même catégorie, se trouvent deux fonds de vases à pâte rose engobée qui portaient un décor vert copiant les productions émaillées. Ces productions sont évoquées également sur d'autres sites lyonnais (Arlaud 1994 : 108-109). Le *sgraffito* E7 représenté par un plat à large marli est vraisemblablement importé du bassin méditerranéen ou du moins inspiré de modèles étrangers (Aujourd'hui le Moyen Âge : 76-77).

Ce dépotoir n'a pas livré de céramiques engobées. L'absence des productions de Meillonas ne peut constituer à elle seule un élément datant, elle peut être due au hasard du remplissage du dépotoir. Au vu de tous ces éléments, la formation de ce dépotoir pourrait dater de la seconde moitié du XV^e s.

110- Céramiques du dépotoir 1

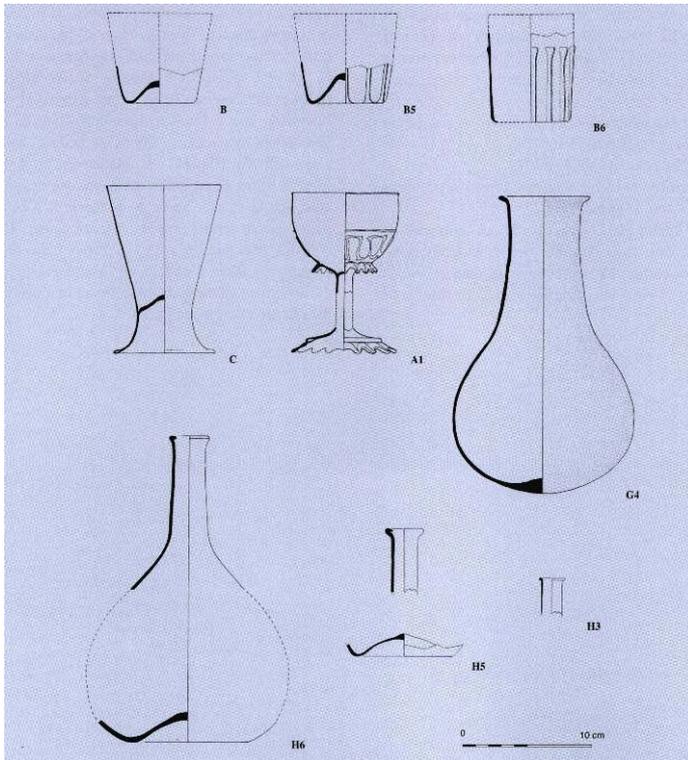


La verrerie

Cette datation est confirmée par la présence de verres contemporains. Le matériel de verrerie (**fig. 111**) est composé en majorité de gobeletterie moulée. 15 formes de verre à boire ont été répertoriées : 8 gobelets sans décor (type B), 1 gobelet à décor de côtes moulées en relief (B5), 2 gobelets à décor de côtes moulées en relief (B6), 3 verres à pied sans décor (C) et enfin 1 verre à tige creuse à décor bleu (A1).

Répertoriée sur de nombreux autres sites lyonnais (Tramassac, République, quartier Saint-Vincent, A. Poncet, Terreaux), la majorité de cette verrerie pourrait être qualifiée de vaisselle ordinaire. Toutefois la présence d'une pièce luxueuse et inédite (A1) tranche avec cet ensemble et pourrait par contre être associée à un habitat assez riche : cet élément, d'une exceptionnelle qualité, est travaillé à la façon de Venise ; sa coupe en forme de tulipe porte un riche décor de filets bleus rapportés, sa tige creuse s'évase largement à la base pour se terminer sur un pied en forme de disque décoré d'un cordon de verre festonné rapporté après soufflage. Ce style de verrerie et de décor, déjà très en vogue dans le bassin méditerranéen à partir du XIV^e s. (Foy 1989 et 1990), n'apparaît dans la région lyonnaise qu'un siècle plus tard. Une seule forme fermée était présente dans ce dépotoir, il s'agit d'un urinal (G4) : ballon de verre à large col utilisé par le médecin pour mirer les urines du patient. Toutes ces formes apparaissent au XV^e s. et perdurent pendant la première moitié du XVI^e s.

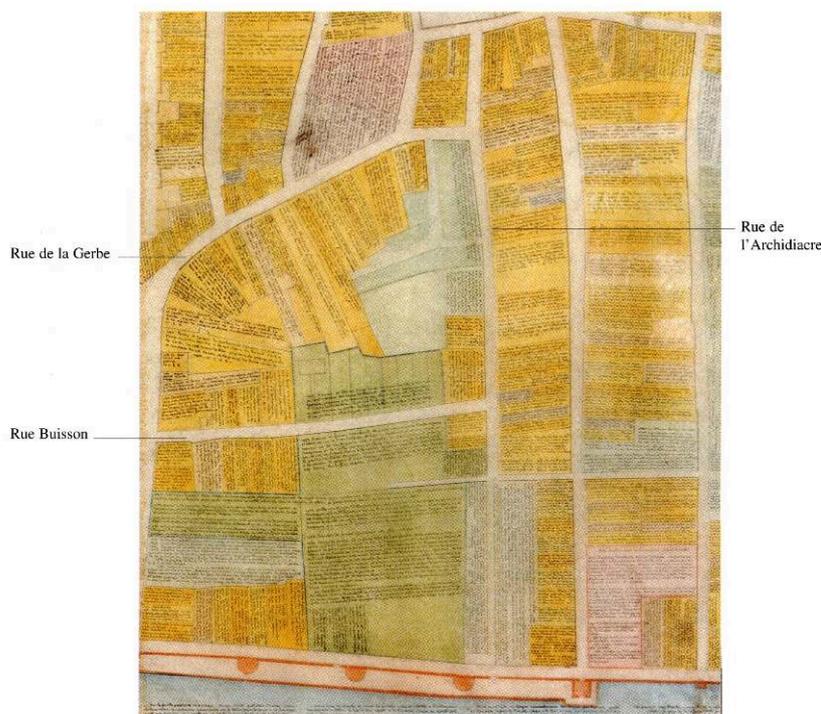
111- Verrerie du dépotoir 1

**Bourse, les maisons de la rue Buisson**

- 580 Les parcelles fouillées rue Buisson et numérotées par J. Pointet IX et X, dépendaient aux XIV-XVIe s. d'une vaste propriété qui s'étendait de part et d'autre de la rue et au nord, jusqu'à la rue de l'Archidiacre (actuelle rue Gentil). La teneur des actes concernant cet ensemble ne permet pas toujours d'individualiser l'histoire de chaque parcelle, et à fortiori de chaque maison car les reconnaissances portent sur la totalité des biens.
- 581 La parcelle X est semble-t-il la seule à être citée par les *nommées*³⁰⁴ de 1388 dans lesquelles sont mentionnées deux ou trois *maisons basses assises en la rue Boysson*³⁰⁵.
- 582 Pour les parcelles VII à IX, les mentions antérieures à 1427 sont rares. Tout au plus sait-on qu'en 1410, un même propriétaire, Hugonet Moyne dit Mayère, reconnaissait les parcelles VII et VIII (hors fouilles) et que durant cette année il avait acquis la parcelle IX³⁰⁶. En 1427, les propriétés (sur le côté ouest de la rue Buisson) de Mayère se composaient comme suit :
- des maisons et des jardins dont le nombre n'est pas connu (*domos et curtile*) sur la parcelle VII
 - un jardin (*curtile*), peut-être situé en VIII
 - un jardin (*curtile*) et deux maisons (*domos*) occupent respectivement le nord et le sud de IX³⁰⁷.
- 583 En 1432³⁰⁸ la parcelle X faisait partie des propriétés de H. Mayère ; elle était alors occupée par des maisons et un jardin (*domos et curtile*) sans précision de nombre ou de localisation. En 1446, les propriétés de Mayère sont constituées de :
- deux maisons et moitié de curtil en VII
 - la maison de son habitation et curtil en IX
 - une maison, juxte le curtil d'une part et le curtil des hoirs Humbert de Varey d'autre part en X³⁰⁹.

- 584 La parcelle VIII n'est pas évoquée, faute sans doute, d'être bâtie. D'après les *nommées* de 1493, les parcelles VII à X contenaient *deux maisons hautes et basses et sept basses*, toutes situées sur le côté ouest de la rue Boysson et possédaient un jardin *derrier*. Elles hébergeaient treize locataires dont la plupart étaient manœuvres (quatre *gaignedeniers* et un *affaneur*) ou charpentiers (trois *chappuys*) et un batelier (*riveyran*), un *engraneur de molin* et deux personnages dont les surnoms rappellent sans doute le métier, *Jehan l'enlumineur* et *Estienne le messagier*³¹⁰.
- 585 Assez rare, mais d'autant plus intéressante, est la remarque au sujet du domicile du propriétaire d'une maison size en IX ; cette mention appelle quelques commentaires. Rappelons que H. Mayère, possédait également de nombreuses parcelles réparties aux alentours de celles que nous avons mentionnées à l'ouest de la rue Buisson. La composition de son domaine immobilier marie constructions et jardins, voir même des zones cultivées (**fig. 112**). H. Mayère est dit jardinier dans le texte de 1466. Si on ignore la réalité que recouvre ce terme, ainsi que la valeur exacte du domaine, il n'en demeure pas moins que ce dernier possède un avoir certain. Est-il possible d'établir une relation entre le matériel du dépotoir (*cf. § suivant*) révélateur d'un train de vie aisé, exhumé en IX nord - qui appartient au même H. Mayère - et la résidence de celui-ci dans la parcelle voisine IX sud ?

112- Extrait du plan topographique, historique de la ville de Lyon en 1350



Comme J. Pointet, B. Vermorel a établi îlot par îlot, la liste des mentions relatives aux différentes parcelles de chaque quartier de Lyon

B. VERMOREL (AML.-1s 181 F°17)

Un dépotoir début XVIe s. (D2)

En fond de parcelle, à l'ouest de IX N, une structure maçonnée rectangulaire vraisemblablement utilisée comme fosse d'aisance a été par la suite transformée en dépotoir (**fig. 106/3**).

Le lot abondant de céramique est constitué de 6983 tessons en bon état de conservation (**fig. 113**). Six familles ont pu être identifiées.

La céramique commune grise G (4181 tessons) est représentée par les marmites à anses coudées de type 1311 qui forment la grande majorité du vaisselier à vocation culinaire. Des fragments de bords en commune grise associés à des anses pourraient appartenir à des marmites de forme 1221.

La céramique commune rouge glaçurée R1 (2155 tessons) offre un répertoire de formes assez diversifié et utilisé soit au feu, soit sur la table. De nombreuses marmites de type 1351 et 1422, ainsi que les coquemars 1841 (**1**) illustrent les vases culinaires. Les vases à liquide sont représentés par une série de cruches de types variés (1112-1141-1171) (**2, 3, 4**). Un grand plat à marli (3311) et des écuelles à oreilles (3411), évoquent l'apparition de ces formes sur la table. Une cruche munie d'un bec ponté et d'une anse en panier est destinée au transport des liquides ainsi que deux gourdes. Un vase (type 1241) pourrait être un pichet. Des objets particuliers sont illustrés par une tirelire (type 731), des sifflets à eau anthropomorphes et zoomorphes et de la vaisselle miniature. La préparation des aliments est évoquée par des jattes (3221). Enfin le stockage est représenté par un vase de forme 2311.

La céramique à glaçure verte sur engobe blanc E1 (360 tessons) est bien représentée avec des formes destinées à la table et à la préparation des aliments. Les nombreuses cruches (1112 et 1141) sont associées aux formes basses, plats, assiettes creuses (3311) et écuelles à oreilles (3411). Des jattes (3841) et des lèchefrites (3111) sont connues dans cette famille. Les glaçures sur les vases sont de meilleure qualité (plus épaisses) que celles connues pour la fin du XVe s. Il faut noter leur vocation utilitaire quasi-systématique et non plus uniquement décorative. L'intérieur des vases en céramique commune R1 est intégralement glaçuré.

La faïence F (45 tessons) est soit importée, soit de production locale avec des fragments de vases de pharmacie (chevrettes et *albarelli*), des écuelles à oreilles et des assiettes creuses. Le dépotoir a livré trois productions différentes : faïence hispanique, majolique italique et faïence lyonnaise. La faïence hispanique est illustrée par deux fragments d'*albarelli* ornés d'un décor lustré de feuilles de lierre bleu et or (**7, 7bis**), une écuelle à marli portant un décor au bleu de cobalt "à la bryonne", une écuelle à fond concave au décor bleu et lustre et un fragment de forme fermée (chevrette ?). Tous ces vases sont caractéristiques de la production des ateliers andalous de Manises de la fin du XVe et du début du XVIe s. (Carru 1995 : 54-76). La majolique italique est représentée par une écuelle à décor polychrome (**10**) dit *ovali i rombi* et produite dans les ateliers toscans de Montelupo (Un goût d'Italie 1993 : 34-36) au XVe s. et au début du XVIe s. Enfin plusieurs formes évoquent les premières productions émaillées lyonnaises (*cf. infra* la faïence lyonnaise). Il s'agit d'une écuelle à oreille (**9**), de fragments d'assiettes creuses (**8**) et d'une petite chevrette. Ces productions apparaissent dès le début du XVIe s. avec l'arrivée de potiers italiens à Lyon.

Le *sgraffito* E7 (24 tessons) est remarquable par l'originalité de ses décors. Une forme haute (cruche ou pichet) est recouverte d'un décor d'écailles (**6**). Il faut

noter également la présence d'assiettes creuses (**6bis**). Le *sgraffito* trouve son inspiration dans les productions italiques connues dans les régions méridionales dès le début du XVI^e s.

Le service vert B1 (17 tessons), connu à Lyon dès 1480 (Faure-Boucharlat 1996 : 235) fait une timide apparition avec des cruches de type 1141 et 1111.

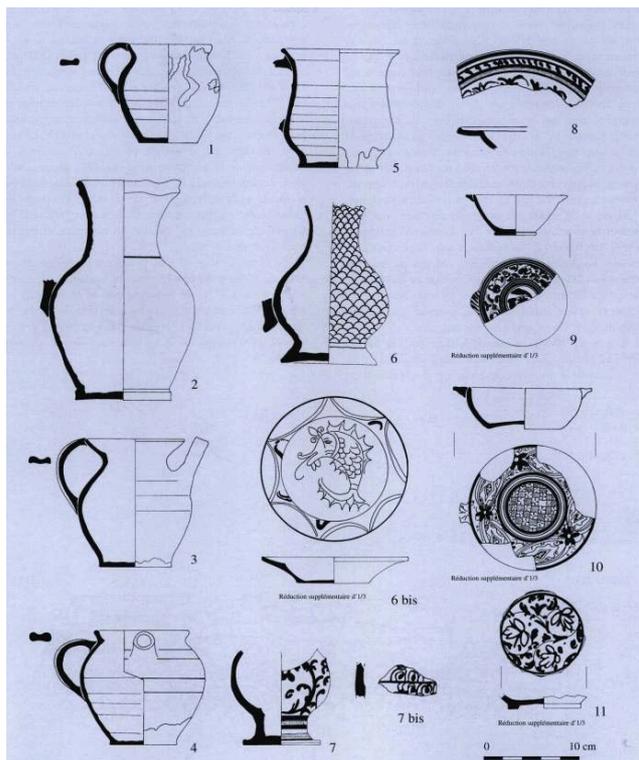
D'autres catégories ont été regroupées en Divers avec 201 tessons. Notons également l'apparition de l'engobage avec les productions à glaçure verte E1 et le *sgraffito* E7. La famille E1 est totalement absente des dépotoirs de la fin du XV^e s. à Lyon (Faure-Boucharlat 1996 : 232-235).

Ces éléments aux caractères typo-chronologiques marqués, permettent d'envisager une utilisation de ce dépotoir au début du XVI^e s. Cette datation est confirmée par le lot de verrerie et le numéraire présent dans ce même comblement.

Bien qu'aucune forme particulière ou exceptionnelle ne se dégage du lot de verrerie, les éléments présents, moulés, forment l'ordinaire de cette vaisselle entre le XV^e et le début du XVI^e s. Parmi les formes identifiées, 37 appartiennent à la gobeletterie et 9 sont des bouteilles à vin ou des fioles. Plus précisément, le lot se décompose ainsi : 34 verres à pied sans décor (type C), 3 gobelets à décor de côtes moulées en relief (B6), 6 bouteilles à vin (3 H5 et 3 H6), 2 fioles (H3) et enfin 1 urinal (G4). Comme sur d'autres sites lyonnais, on remarque une utilisation particulièrement abondante des verres à pied sans décor (C).

La structure contenait également du numéraire : un jeton de Nuremberg (XV^e-XVI^e s.) et un gros de cinq "soldi de Milan" au nom des Sforza, Ducs de Milan (1481-1494).

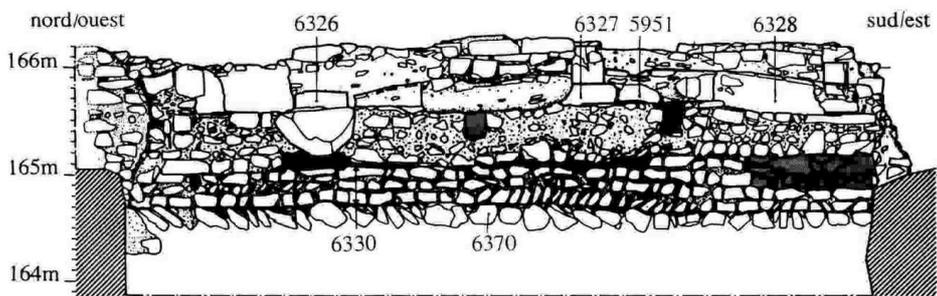
113- Céramiques du dépotoir 2



La parcelle VIII à République

586 Les premières mentions concernant cette maison ne remontent pas au-delà de 1493. La maison est dite *haute et basse en ruine*³¹¹. Cette mention expliquerait que le mur de façade sur rue soit reconstruit (**fig. 114**) ; il est installé sur l'arasement du précédent (6330) en conservant le même axe. De ce deuxième état de façade (5951), les fondations sont conservées, ainsi que les éléments de base des ouvertures, seuils et piédroits (6326 - 6327 - 6328). Lors du nettoyage du mur, quelques moellons de l'élévation étaient encore en place ; leur très médiocre état de conservation n'a pas permis de les maintenir en place, par contre un enduit était encore visible sur le parement ouest, côté rue. Ce mur est construit en moellons de calcaire et de granite liés au mortier de chaux ; quelques galets et briques sont dispersés dans l'appareil. Sa largeur n'excède pas 0,60 m. Il faut également noter la présence d'un gros bloc de granite, sous le piédroit sud, qui présente des surfaces lisses et des bords arrondis ; ce bloc est une dalle de voie antique réemployée. Les seuils et les bases des piédroits de trois ouvertures sont conservés. L'ouverture nord, la plus étroite (0,86 m), correspond à la porte de l'allée.

114- Rue de l'Hôpital, relevé de la façade de la parcelle VIII, trois étapes de construction



587 À la fin du XVe s. la parcelle VIII ne possède pas les mêmes limites que celles figurées sur le cadastre de 1832, car elle se rattache à une propriété beaucoup plus vaste. Il est néanmoins possible d'individualiser dès cette période les événements qui affectent plus particulièrement son emplacement. Ainsi en 1493, elle abrite une maison *haute et basse en ruine*³¹². Au cours des années suivantes, en 1502, puis en 1512³¹³, la maison change deux fois de propriétaires. En 1516, *une maison haute moyenne et basse jouxte une grange*. En 1528 enfin, la description des lieux précise la répartition de ces deux bâtiments : au nord, *une maison haute moyenne et basse* et au sud *une vieille maison moyenne et basse*³¹⁴. Le mur 6330, deuxième état de façade, pourrait correspondre à la façade ouest de la maison en ruine en 1493 ; quant au mur 5951, il correspondrait à la façade de la maison haute moyenne et basse mentionnée à partir de 1516. Les travaux de reconstruction auraient donc été effectués entre 1502 et 1516, sans affecter la partie méridionale des bâtiments, grange ou maison moyenne et basse.

588 Le niveau de sous-sol n'est pas encore creusé lors de ces travaux : d'une part la profondeur des fondations des murs, inférieures à 1,30 m, ne le permet pas, et d'autre part les données d'archives attestent que jusqu'en 1661, la maison sur rue ne possède pas de cave :

le sol de l'allée est enfoncé de 0.50 m en contrebas du pavé de la rue sous laquelle l'allée est terre massive³¹⁵.

Le dépotoir d'un faïencier lyonnais au début du XVI^e s. (République)

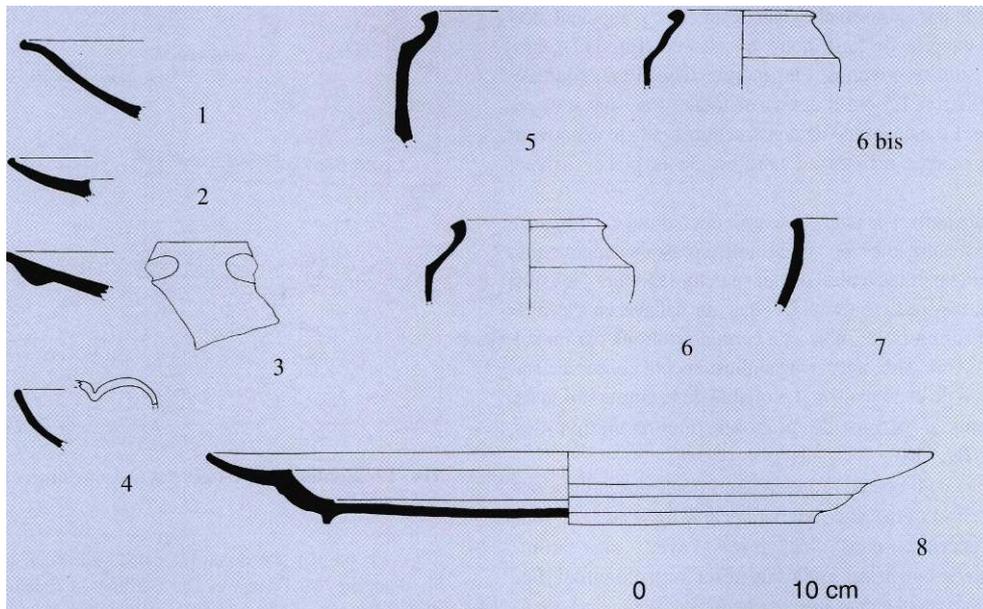
Au fond de la parcelle VIII, une fosse dépotoir a été repérée³¹⁶. Son étude a permis de déduire que nous étions en présence d'un témoignage de l'activité d'un des premiers faïenciers lyonnais.

Cette fosse a livré des rebuts de fabrication de faïence sous la forme de biscuits et de ratés de cuisson. Des éléments liés à l'enfournement comme les pernettes et les fragments de cazettes ont également été extraits de cette structure. Elle contenait également des tessons émaillés dont les décors ont permis le rapprochement avec les autres productions rencontrées dans les dépotoirs et les pièces des musées. Sur les 471 tessons inventoriés plusieurs formes ont pu être identifiées, la plupart sont fragmentaires et incomplètes, mais elles fournissent de précieux renseignements sur le répertoire produit par l'atelier. Il s'agit de vaisselle de table et de vases de pharmacie. La vaisselle de table est illustrée par plusieurs formes ouvertes dont des coupes hémisphériques à bord évasé (**fig. 115/1**), des coupes godronnées (**4**) ou crespine forme directement inspirée de modèles italiens, des confituriers ou boîtes, vases au bord saillant à col court formant une carène et à paroi cylindrique et fond plat et des écuelles à oreilles à bord droit et arrondi, paroi évasée. Le fond manque, mais il est possible de rattacher cette forme aux nombreuses écuelles connues dans les dépotoirs domestiques. Les formes fermées sont représentées par des cruches à col court, de forme globulaire et à fond plat. Les vases de pharmacie sont illustrés par des *albarelli* à lèvre saillante et carénés, et par des chevrettes à lèvre saillante, possédant un col court, une paroi globulaire et un fond plat.

Plusieurs tessons de biscuit ont permis de reconstituer un plat de très grandes dimensions (**8**). Il possède un large marli, une paroi courte évasée et un large fond sur pied annulaire. Cette forme est à rapprocher des grands plats historiés connus dans différents musées et attribués soit à Lyon soit à Nevers. D'autres fragments évoquent des plats godronnés de grandes dimensions.

La plupart des formes rencontrées étaient en biscuit, cependant plusieurs tessons émaillés et décorés nous renseignent sur une partie de la palette des couleurs utilisées et sur les registres décoratifs. Le décor le plus fréquent se présente sous la forme d'une alternance de feuilles de vigne stylisées bleu ou orange avec des entrelacs. Des décors identiques sont connus sur les pièces de musées (Musée des Hospices Civils de Lyon, Musée Historique de Lyon, Apothicairerie de l'Hôtel Dieu, le Comte à Troyes, Hôpital Hospice de Crémieu) et sur le mobilier découvert dans les dépotoirs domestiques.

115- Dépotoir de faïence



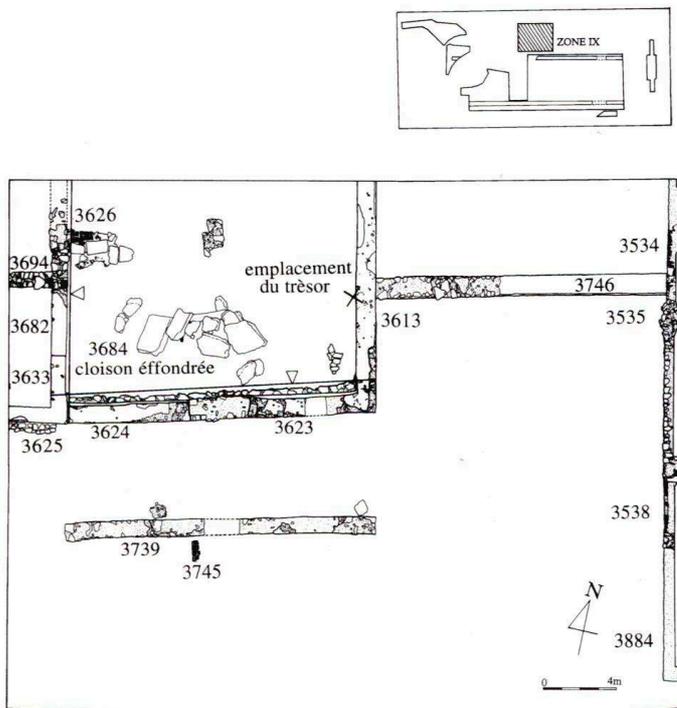
La présence d'une structure associée à un site de production de faïence n'est pas contradictoire à Lyon. En effet des potiers italiens installés dans cette ville dès le début du XVIe s. sont connus dans plusieurs documents. Ces références dépouillées au XIXe s. par Natalys Rondot (Rondot 1889) ont permis la localisation de deux de ces potiers à proximité du site. Ainsi en 1528 Angello potier de terre est cité comme locataire dans la maison située dans la parcelle VIII. Il s'agit d'Angello Benedetto, fils de Lorenzo, dit Angelle de Laurent et connu à Lyon entre 1512 et 1536. C'est le premier potier italien cité à Lyon³¹⁷, il est d'origine florentine. Il ne vient pas seul et il est possible de lire dans plusieurs rôles de tailles Angello et ses compagnons. Ces potiers résidaient sur la presqu'île dans le quartier qui s'étendait depuis l'ospital du pont du Rosne (Hôtel-Dieu) tirant par la rue d'Ambronay jusques au puy Pelluz. A la même date, Bastien, florentin, potier de terre, est locataire dans la maison de Pierre Camit, située rue Noire au nord de la parcelle VIII³¹⁸. Tous ces potiers de la première moitié du XVIe s. sont d'origine florentine. L'activité florissante des ateliers de la région de Florence et du Val d'Arno durant cette période est à mettre en relation avec leur origine. L'analyse du répertoire décoratif et des formes constitue des arguments supplémentaires pour la connaissance de leur production.

Cette structure constitue donc le premier témoignage archéologique d'une activité faïencière à Lyon. La latrine transformée en dépotoir et située plus au nord sur le site contenait également de nombreux vestiges relatifs à cette production. Le très abondant mobilier découvert dans les différents dépotoirs lyonnais permettra de mieux connaître une production jusqu'alors connue uniquement au travers de pièces luxueuses et de vases de pharmacie conservés dans les collections de musées. Il est possible dès à présent de cerner l'influence que les décors et les formes de cette vaisselle émaillée auront sur les autres productions, en particulier les céramiques décorées aux engobes.

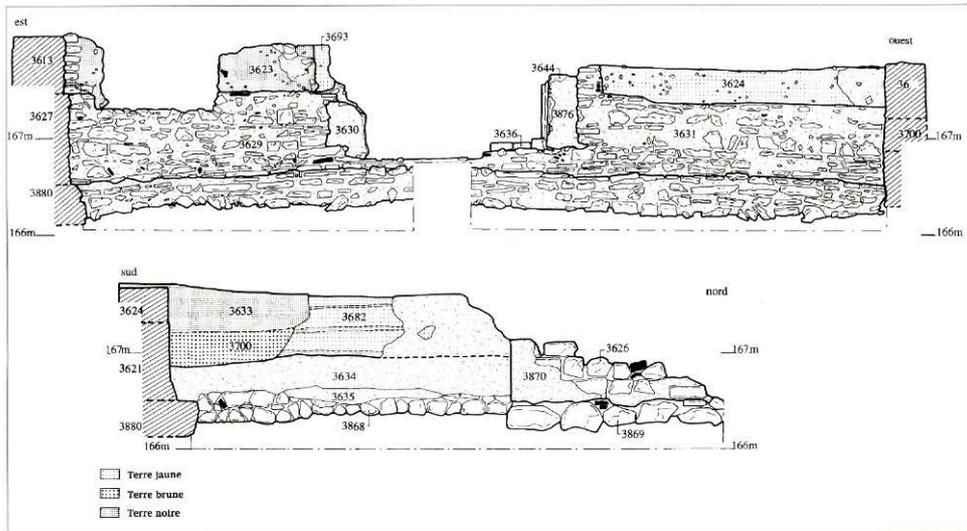
L'habitat *extra-muros*, au nord des fortifications des Terreaux

589 Plusieurs étapes de construction ont été dégagées pour ces maisons situées au-delà du fossé (**fig. 116**). La technique employée dans ces constructions est assez exceptionnelle : les murs sont à solins hauts maçonnés (environ 80 cm de haut) et se terminent par des semelles sur lesquelles s'appuient des élévations en pisé de terre noire très tassée (**fig. 117**) ; ces élévations sont recouvertes d'un mortier lissé d'un enduit de chaux, d'environ 1,5 cm d'épaisseur totale. Les sols sont en terre battue. Le même type de construction avait été découvert lors des sondages réalisés au nord-est de la place (Arlaud 1989).

116- Localisation des vestiges des maisons situées *extra-muros*

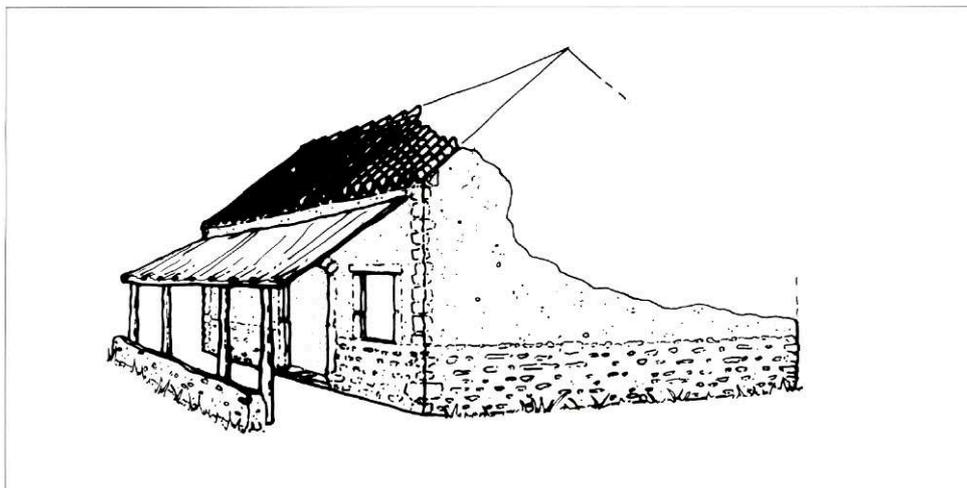


117- Élévation des murs en pisé sur solins maçonnés



- 590 Plusieurs parties de maisons avec leur cour ont été mises au jour. L'une d'entre elles a pu être fouillée presque entièrement. A l'intérieur, un pilier central devait soutenir la toiture ; les sols en terre battue, ont été remplacés par un dallage en calcaire jaune posé sur un lit de sable et à certains endroits par un sol de graviers. Une porte avec son seuil est encore conservée sur la façade sud de cette maison. La qualité de la conservation de ces éléments a permis de proposer une restitution des élévations (**fig. 118**).
- 591 Des murs de limite de propriété, sans doute des jardins, ont été découverts. Les maisons, qui bordaient le fossé au nord, sont souvent décrites dans les textes avec un jardin. À l'intérieur de l'un de ces jardins un trésor avait été enfoui (fig. 119). Ce trésor stocké dans une cruche à pâte rouge glaçurée³¹⁹ a permis de dater cette maison sans doute peu après 1355-58.

118- Reconstitution d'une maison



Le trésor retrouvé au nord des fortifications des Terreaux

Ce trésor a été enfoui au milieu du XIV^e s. pour des raisons inconnues, cet acte a pu être dicté par de multiples intentions (pécule amassé en vue d'une transaction commerciale, événement familial...) ou causes (menaces belliqueuses pesant sur Lyon, prélèvement de taxes...) (**fig. 119**)...

Le *terminus post quem* pour l'abandon de ce trésor est établi par les pièces d'or présentes : le mouton d'or de Jean II le Bon ordonné le 17 Janvier 1355. Ce constat va à rencontre des idées admises. En effet, l'or est le métal refuge par excellence qui garde sa valeur au fil des siècles, alors que les pièces d'argent qui circulaient d'avantage s'usent plus vite et sont souvent décriées puis renouvelées. Ici au contraire, la plupart des gros tournois d'argent datent des règnes de Saint Louis (1245-1270) et de Philippe IV le Bel (1285-1314) et ont circulé près d'un siècle alors qu'aucune des monnaies d'or n'a circulé plus de trente ans.

Cependant, le système monétaire dit "florin-gros" en vigueur au milieu du XIV^e s. du Languedoc à la Lorraine en passant par la vallée du Rhône (Lyon se situait au coeur de ce système) qui a permis et maintenu la circulation des vieux gros tournois explique ce paradoxe.

Ce trésor, composé majoritairement (en valeur de compte) de florins et de gros, a été constitué par une personne qui comptait en florins et en gros. Ce système de compte atteste l'existence d'un système monétaire basé sur des monnaies sonnantes et trébuchantes dont le fondement est la monnaie réelle. En Dauphiné, par exemple, les changeurs ou les comptables qui trébuchent les florins (émis par le Dauphin en 1337 par exemple) et les gros tournois qui servent de monnaies de référence et de compte dans la vallée du Rhône, dans les années 1320-1330 établirent un rapport entre le florin et le gros. Onze gros en 1335 puis douze gros pour un florin à partir de 1337 dans les comptes de Grenoble (Fournial 1967/1970). Les monnaies d'argent sont évaluées par leur poids et titre en fonction des gros et les monnaies d'or par le florin. Les sols provençaux ou parpaïolles qui arrivent en masse en Lyonnais et Forez dans les années 1350 sont évaluées dans les comptes de 1358 (Fournial 1967/1970) à 2/3 de gros : c'est-à-dire que cent "parpaïolles" valent cinq florins six gros 2/3 soit 66,66 gros.

Par ailleurs, il est très probable que les monnaies les plus récentes du trésor soient en réalité les parpaïolles provençales du règne conjoint de Jeanne et Louis (1349-1362) dont nous ne connaissons pas la date absolue des émissions.

Le *terminus ante quem* du trésor de Lyon a été établi par l'absence de certaines monnaies dont les dates d'émission et de mise en circulation sont attestées.

En effet, il ne contient pas de florin du duc de Bourgogne Philippe de Rouvres (1350-1361) ni de Guillaume de la Garde, archevêque d'Arles à partir de 1359. Mais c'est surtout l'absence d'une monnaie royale qui permet le mieux d'arrêter la date d'enfouissement du trésor : celle du royal de Jean II le Bon (1350-1364) qui connut deux émissions, celle 22 Août 1358 et celle du 15 Avril 1359. Il faut retenir la date de la première émission du royal de Jean II le Bon comme *terminus ante quem* du trésor.

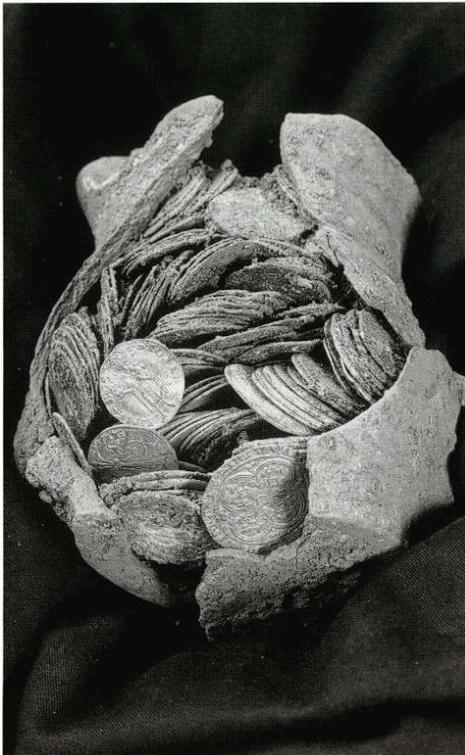
Le trésor des Terreaux est à 70 % provençal, à 12 % féodal (comté de Provence excepté), à 5 % étranger et à 13 % seulement français (du royaume de France *stricto sensu*). Cette composition n'est pas surprenante puisque la monnaie au XIV^e s. est une monnaie-marchandise dont la valeur métal est prise en compte par ses utilisateurs. De plus, le royaume de France n'est pas une zone hermétique où ne circule que la monnaie du roi de France. Malgré les décrets et les ordonnances

royales, on constate que la circulation de monnaies féodales et étrangères est encore très soutenue et que même la monnaie royale n'est pas unique : il existe en effet, encore deux systèmes monétaires traditionnels le "parisis" et le "tournois". Par ailleurs, des émissions particulières au Languedoc émises par le dauphin (par exemple) viennent s'ajouter à la masse de monnaies en circulation.

C'est un trésor mixte : à 15 % un trésor d'or et à 85 % un trésor d'argent en nombre d'unités (quatre-vingt quatre pièces contre quatre cent cinquante-neuf). Toutefois, l'or constitue la valeur de compte la plus élevée soit 1070/1075 gros contre 270/364 gros, selon la valeur donnée aux écus d'or (15 ou 16 gros) et aux sous provençaux (1/2 ou 2/3 de gros).

Bien qu'il s'agisse d'un pécule de petite à moyenne importance, le thésauriseur, qui semble être un personnage de condition sociale assez modeste, s'est toutefois constitué avec sa réserve d'or et d'argent de haut titre, un capital judicieux, adapté à la conjoncture économique du milieu du XIVe s. En effet, la césure socio-économique entre les possesseurs d'argent fin et ceux qui réglèrent leurs achats en pièces de billon ou en monnaies noires devint une cruelle réalité dans la seconde moitié du XIVe s. Cette période se caractérisa par une forte pénurie de métal argent et une augmentation galopante des prix.

119- Le trésor monétaire des Terreaux



La ville moderne sur une trame médiévale

Un lotissement au début du XVIe siècle

République

- 592 La parcelle I n'a pas évolué depuis le XIIIe s. : elle n'est occupée que par une maison entourée de jardins et vignes. Ce vaste tènement va être loti entre 1519 et 1528.
- 593 Il est intéressant de noter qu'au début du XVIe s., les terrains de cette parcelle, et de celle qui lui faisait face, étaient destinés à recueillir les eaux pluviales en provenance de la rue de l'Hôpital. A la suite de leur lotissement et du remblaiement effectué dans la parcelle I en 1518-1519, les eaux de pluie stagnèrent dans la rue, au détriment de la circulation³²⁰. Le consulat de la ville fut alors sollicité pour mettre en place un système de collecte des eaux pluviales jusqu'au Rhône³²¹. La suite donnée à cette affaire — si elle fut jamais — n'est malheureusement pas abordée dans les délibérations des deux années suivantes. On ignore donc si les habitants du quartier durent continuer, par temps d'orage, à patauger dans une rue en *eau à hault de genoux*. Plus généralement, les textes révèlent le caractère circonstanciel de la gestion de la voirie, dont l'essentiel incombait d'ailleurs aux riverains, comme la prise en charge de la collecte des eaux pluviales et celle de la pose du pavé, au droit de leur maison.
- 594 Enfin, signalons que le lotissement de la parcelle I s'intègre dans un mouvement d'urbanisation, qui a affecté tout ou partie de la rue de l'Hôpital, au début du XVIe s. L'étude comparative des rôles d'imposition de 1493³²² et 1528³²³ révèle en effet, qu'outre l'édification de bâtiments sur des terrains jusque-là peu ou pas lotis, de nouvelles rues furent ouvertes, le plus souvent à l'emplacement d'anciens chemins privés : rue de Paradis, prolongement de la rue Thomassin...
- 595 Le lotissement de la parcelle I fut réalisé en plusieurs temps. Le 8 avril 1518, son propriétaire expose devant le Consulat qu'il se propose de lotir son tènement qui s'étend sur toute la parcelle I :
- Est venu au présent consulat noble homme Pierre de Legle qui a récité qu'il a certain jardin assiz en la rue tendant du Puy à l'hospital du pont du Rhône, appelle le jardin de Legle, lequel il entend de brefz appensioner, après au moyen de quoy led. jardin se bastira qui sera le decoracion de ceste ville.
- 596 Le 5 juillet 1519, le tènement est de fait appentionné à plusieurs particuliers qui y établissent des jardins après avoir remblayé le site : *plusieurs gens... on tellement remply de terre (les jardins) que l'eau n'y peult passer ne avoir son cours comme elle avoit d'acoustumé*³²⁴.
- 597 La parcelle I est donc lotie en cinq parcelles (1a à 1e) sur lesquelles seront bâties des maisons (**fig. 109/2**). En 1528, les travaux de construction étaient achevés sur la totalité des parcelles.
- 598 Ces dernières présentent des dimensions assez semblables, avec une largeur d'environ 10 m et une longueur d'environ 30 m ; elles sont contigües et forment un parcellaire laniéré. Si toutes ces parcelles ont pu être dégagées totalement dans leur largeur, il n'en est pas de même pour leurs longueurs que l'emprise du chantier n'a pas permis d'apprécier. Ces dernières ont donc été reconstituées à l'aide du cadastre napoléonien ; il ne semble pas qu'il y ait eu entre le moment de leur construction et le relevé du début du XIXe s. de grandes transformations pour les fonds de parcelles (du moins dans

leur emprise au sol), les façades par contre ont été alignées en retrait comme nous le verrons plus loin.

- 599 Le plan des constructions à l'intérieur de ces nouvelles parcelles suit un schéma classique, typique de l'habitat lyonnais — rive droite de Saône — depuis le XVe s. au moins (Arlaud *et al.* 1994) : une maison sur rue, séparée d'une maison arrière par une cour. En façade, à côté des arcs de boutique, se trouve une allée qui conduit à la cour où se font toutes les circulations intérieures aux bâtiments. Un escalier, généralement en vis, placé contre le bâtiment sur rue, permet d'accéder aux étages où il est relié à des galeries qui donnent accès au deuxième corps de bâtiment. Dans la cour, se trouvent généralement réunis le puits, le dépotoir, les latrines et l'escalier. Les bâtiments sont concentrés autour de la cour qui devient un élément primordial.
- 600 Les maisons nouvellement construites sur ces parcelles sont presque toutes dites *haute, moyenne et basse*³²⁵. Cette description très courante dans les textes a-t-elle une réalité quant au nombre exacte des niveaux d'une maison ? La mention *HMB* désigne-t-elle une maison avec rez-de-chaussée, un étage et un galetas ?
- 601 Le matériau dominant dans ces nouvelles constructions est le calcaire jaune à entroques de l'Aalénien. Le calcaire à gryphées sinémurien est utilisé plus particulièrement pour les marches d'escalier, les cadettes (dalles de sol), les seuils... du fait de sa plus grande résistance, notamment au frottement. Ces deux types de calcaires proviennent de carrières exploitées massivement dès le XVe s. à l'ouest de Lyon dans la région du Mont d'Or. L'utilisation de granite ou de galets, très ponctuelle, correspond à des remplois de parties de murs plus anciens ou à de simples réutilisations de matériaux.
- 602 De ces maisons édifiées au début du XVIe s., les structures des sous-sols (murs, placards...) et parfois les cours (sols, latrines, dépotoirs, escaliers...) ont été préservées des démolitions du XIXe s.
- 603 Les caves creusées à l'origine de ces constructions étaient, dans un premier temps, séparées des rez-de-chaussée par des planchers, comme l'attestent les corbeaux encore en place (seules les caves des parcelles IA et IC sont voûtées lors de leurs constructions).
- 604 Dans la parcelle Ia, (**fig. 109/2**) le puits et l'escalier en vis sont conservés dans la cave située sous une cour ; l'escalier descend jusqu'au sous-sol et relie ainsi tous les niveaux. La moitié d'un puits est préservé dans l'angle nord-ouest de cette même cave ; ce puits, construit en galets est doublé par des parements en moellons de calcaire à l'est et à l'ouest. Cette maison est dite *haute, moyenne et basse* en 1528 *et faisant le carré de la rue allant depuis l'ospital du pont du Rosne au Puys-Pelluz*³²⁶ (soit l'angle de la rue de l'Hôpital ou rue Palais-Grillet et de la rue Stella ou rue Noire).
- 605 Seule la parcelle Ib (**fig. 109/2**) est en reconstruction ; en 1520 *la maison est édifiée de nouveau au tènement Delaigle*³²⁷. Sur le tènement I, une construction est mentionnée en plus des vignes et jardins ; la reconstruction de 1520 se fait en intégrant les rares vestiges de cette première maison. Le mur nord possède un appareil particulier composé de quatre parties distinctes (**fig. 120**) : un bloc de maçonnerie central en granite (fondation) et galets (élévation), correspondant à un ancien mur, est pris en « sandwich » entre des maçonneries construites en moellons de calcaire jaune à entroques. La parcelle Ib (**fig. 109/2**) est la seule dont la cour est située dans l'emprise du chantier. Les couches situées entre le dernier niveau antique et le sol de la cour en galets ont été mise en place au moment de la construction des maisons. Dans ces

remblais, d'une épaisseur de 1,50 m, deux niveaux de sol et trois petites fosses ont été repérés ; cet ensemble a livré un lot de céramiques daté de la première moitié du XVI^e s. et un jeton de Nuremberg. L'épaisseur de cet aménagement, comme ses datations, indiquent qu'il correspondrait à l'exhaussement, volontairement réalisé en 1519, pour mettre les jardins à l'abri du ruissellement des eaux pluviales.

120- Mur médiéval pris entre deux éléments de maçonnerie moderne



(République)

- 606 Le lot de céramique se décompose en cinq familles : on retrouve la céramique grise (marmites type 1311), la céramique rouge glaçurée (jatte type 3111, marmites 1351 et 1411, cruches 1112) et la céramique à glaçure verte sur engobe blanc (très fragmentée). La faïence est évoquée par des importations et des productions locales, plus deux tessons de protofaïence à décor vert et brun. Ces productions méridionales sont encore peu attestées à Lyon (sauf quelques tessons à Bourse). Deux autres tessons de faïence polychrome évoquent les premières productions lyonnaises. Enfin la présence d'un pichet en grès, est un fait nouveau à Lyon car cette production très connue dans le nord de la France n'était encore pas attestée à Lyon.
- 607 Le jeton de Nuremberg est du type « à la nef », inspiré d'un jeton parisien médiéval. Il fut frappé en Allemagne aux XV^e et XVI^e s. La forte déformation de cet exemplaire nous le fait classer dans les frappes du XVI^e s.
- 608 Le sol de la cour est en galets disposés en tête de chat et liés par un mortier de terre (**fig. 121**). Dans cette cour, une large latrine en fosse (2,10/1,30 m et 1,80 m de profondeur), coffrée en bois, a été creusée dans les couches de remblais ; son aménagement perce aussi les niveaux antiques et descend jusqu'aux graviers. Le coffrage en planches sert à maintenir les parois et peut-être, dans un souci d'hygiène, à garantir son étanchéité. Cinq larges jetons, imités de types monétaires du Dauphiné et produits dans la première moitié du XVI^e s. ont été découverts sur le gravier. Ils sont fortement altérés par la corrosion ; il semble que leur présence soit contemporaine de

la période d'utilisation des latrines. Celle-ci a été brève car le mobilier contenu dans son comblement une fois transformée en dépotoir est daté de la deuxième moitié du XVIe s.

121- Sol de cour en galets disposés en tête de chat

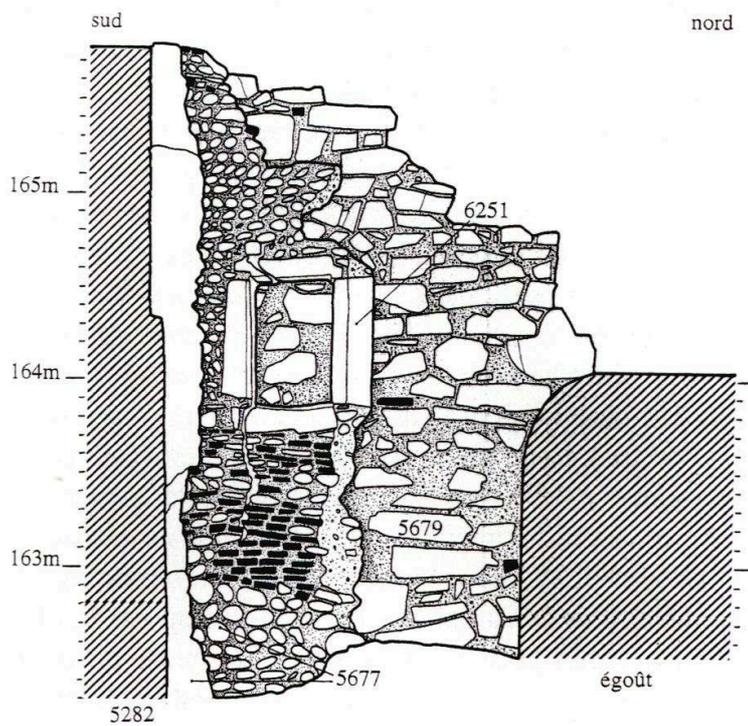


- 609 La partie inférieure d'un escalier est conservé dans l'angle nord-ouest, de la cour ; il reliait les étages supérieurs et le soussol. Cet escalier, tournant à droite, comprend une volée par étage et plusieurs noyaux portant des quartiers tournants. Il est construit en blocs taillés de calcaire jaune à entroques pour la partie centrale et en calcaire à gryphées pour les marches. Il est composé de marches droites et de marches gironnées dans les angles. Au niveau de la cave, deux placards superposés sont installés dans le mur noyau de l'escalier.
- 610 De nombreux blocs taillés portent des marques de tâcherons ; des marques identiques existent également sur les montants des portes des caves des différentes parcelles. Le même atelier aurait donc fourni les blocs taillés utilisés pour les ouvertures et les escaliers.
- 611 Le puits (5677) est situé dans l'angle sud ouest de la cour (**fig. 122**) ; il est lié aux murs sud (5282) et ouest (5679) (**fig. 123**) ; il ne manque qu'une partie de l'élévation et la margelle. Il est construit en galets du Rhône liés au mortier de chaux avec quelques moellons de granite et de calcaire dispersés dans les assises. La partie inférieure de la fondation est constituée d'un gros massif de maçonnerie débordant qui sert de socle à l'ensemble. L'accès au puits se fait évidemment par la cour, mais aussi depuis la cave sud-ouest, par une petite ouverture (0,65/0,45 m) installée dans le mur ouest. Un calage de poteau a été dégagé à proximité du puits : il pourrait être le vestige d'une potence mise en place au dessus du puits et à laquelle était accroché le système permettant de puiser l'eau.

122- Puits situé dans l'angle sud-ouest de la cour



123- Situation du puits dans l'angle de la cour



612 Dans la parcelle Ic, (**fig. 109/2**) trois caves, qui communiquent entre-elles sont conservées. L'homogénéité des maçonneries montrent que ces caves sont

contemporaines de la construction de la maison qui est dite *neuve, haute, moyenne et basse* en 1528³²⁸. La présence de chaînages, aux angles des murs notamment, est une technique systématique dans cette construction qui utilise par ailleurs toujours le même matériau, le calcaire jaune avec un appareil relativement régulier.

- 613 Dans la parcelle Id, seul le sous-sol de la maison sur rue est dans l'emprise du chantier, mais les textes nous apprennent que les maisons sur rue et sur cour ont été construites au même moment, puisque l'ensemble est décrit en ces termes :
- une maison haute, moyenne et basse bactic de neuf devant et derrier³²⁹.
- 614 Un vestige de puits perdu (5936-5937) a été dégagé dans l'angle nord-ouest de la cave orientale ; il est grande partie détruit par l'aménagement d'un égout au XXe s.
- 615 Dans la parcelle Ie on a *commencé à bâtir la maison*³³⁰ en 1528. Les deux caves de la maison sur rue ont été mises au jour. Le mur sud s'appuie sur le mur mitoyen de la parcelle VIII.

Évolution du parcellaire et de l'habitat ancien aux XVIe-XVIIe siècles

République

- 616 Dans la rue de l'Hôpital une succession de recharges de terre (sans doute pour entretenir la rue, combler des ornières...) et deux dépôts d'inondation rehaussent progressivement le niveau de circulation d'environ 0,30 m. La chaussée n'est pas conservée, mais les empreintes des galets dans le niveau inférieur sont très nettes ; la rue devait donc être pavée en galets en tête de chat. La texture des deux couches sablo-limoneuses laisse envisager une influence alluviale : la granulométrie de deux échantillons peut caractériser un lavage de ces niveaux par des débordements lents d'un chenal du Rhône éloigné du site. La valeur élevée du percentile peut s'interpréter soit par une pollution de grains d'origine anthropique soit par l'arrivée de grains sableux transportés en suspension graduée lors de balayages de crue plus turbulents. Ces dépôts sont peut-être à corréliser avec la crue de 1570 mentionnée dans les archives³³¹ Elle est signalée par des débordements du Rhône et de la Saône suffisamment importants pour que les deux cours d'eau se réunissent au niveau de la place de Confort (actuelle place des Jacobins). Cette crue aurait provoqué la fuite des Lyonnais sur la colline de Fourvière. Une autre crue, mentionnée en 1602, aurait à nouveau submergé la place Bellecour et la place de Confort, mais elle serait le fait exclusif de la Saône. Ces données, à utiliser avec prudence, démontrent tout de même que le quartier de République, notamment la rue de l'Hôpital, est un axe préférentiel de circulation des courants de crue.
- 617 Un autre exhaussement du niveau de rue, plus important, a été repéré ; il est matérialisé par un apport de remblais d'environ 0,60 m (165,60 m à 166,20 m NGF). Un acte consulaire du 11 octobre 1675³³² confirme cette donnée et permet de la dater plus précisément : il est fait état de réparations effectuées
- à diverses maisons de la rue de l'Hospital pour eslever les cours et allées desdites maisons qui se trouvoient de beaucoup plus basses que le plain-pied de rue à cause de l'eslèvement que le consulat avoit fait faire du pavé de ladite rue, pour donner la pente aux eaux qui croupissoient à l'entrée de la mesme rue et causoient une infection dont tout le public recevoit une très grande incommodité...
- 618 Aucun niveau de pavement n'a été repéré ; les pavés ont été souvent réutilisés et il est difficile de repérer tous les niveaux de rue dans la stratification. On peut toutefois

supposer que la grande rue de l'Hôpital était pavée. C'était un axe important de circulation qui reliait le débouché du pont de la Guillotière et l'Hôtel-Dieu au centre de la ville. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par le texte de 1675 qui mentionne le *pavé de ladite rue*.

- 619 Le mur 5956 retrouvé dans l'angle sud-ouest correspond à une façade qui longe la rue de l'Hôpital côté ouest (**fig. 109/3**). La rue mesure environ 6 m de largeur à cet endroit. La largeur de la rue semble irrégulière lorsqu'on compare ce chiffre avec des mesures prises à d'autres endroits :
- à la hauteur d'une maison sans doute située au nord de l'Hôtel-Dieu, du même côté que la boucherie, la rue de l'Hôpital doit avoir 19 pieds 6 pouces de largeur, soit 6,65 m³³³.
 - autorisation de voirie à une maison que prétendent faire bâtir Louis Barbier, maçon et Pierre Courtois (?), boucher, située sur le côté est de la rue. La rue doit *demeurer large de 18 pieds 10 pouces et 6 lignes*, soit 6,45 m³³⁴.
- 620 Cette phase d'exhaussement a livré un mobilier céramique abondant, mais cependant très fragmenté car il provient de niveaux de remblais et de sols constituant les cours. Il peut être daté du XVIIe s. par la présence de familles caractéristiques. En effet certaines d'entre elles, apparues au milieu du XVIe s. perdurent et sont accompagnées de nouveaux types de production. On note un développement important des céramiques décorées aux engobes rouges et l'apparition de la céramique à décor jaspé. En revanche, la céramique commune grise non glaçurée décline et semble peu à peu remplacée par les productions bressannes de Meillonas. Les faïences aux décors polychromes cèdent également la place à des vases en faïence blanche et décorés *a compendiario*.
- 621 La parcelle VIII : L'état de dégradation avancé de la maison sise sur cette parcelle dont les textes rendent compte, explique qu'il soit nécessaire d'effectuer des travaux de reconstruction. En 1661, un procès-verbal établi suite à une visite du corps de logis sur rue, dénonce l'état de vétusté du bâtiment. La maison comporte un étage et un grenier, son *bas* ou rez-de-chaussée est *enfoncé dans terre*. Il n'existe pas de niveau de cave, mais un rez-de-chaussée semi-enterré par rapport à la rue qui n'a cessé d'être exhaussé depuis le XIIIe s. La façade fait saillie sur la rue et *est lad. face détachée du devant de celle des héritiers Girardot (parcelle IE), joignant du costé de bize, de trois pieds quatre poulces (1,10 m) tout à vuide dud. costé*. La hauteur de la façade depuis le pavé de la rue est de 5,48 m. Le mur de face est *pentif* (fmit = 0,05 m) et étayé. Il s'agit du mur de façade déjà reconstruit au tout début du XVIe s. *La couverture de bois que porte la muraille dud. devant estant vielle et fort usée*. Il est décidé par ordonnance consulaire de procéder à la démolition totale du corps de logis sur rue³³⁵.
- 622 Un prix-fait de Benoît Daurolles, maître architecte de Lyon daté du 25 octobre 1661, établit les ouvrages de maçonnerie à faire pour la nouvelle maison selon le plan géométral *d'élévation des faces de rue et sur la court*. Le preneur s'engage à effectuer les démolitions préalables puis à creuser toutes les fondations des murs de façades sur rue et sur cour, des murs est-ouest, séparant les chambres et les escaliers et du mur de refend nord-sud. Les fondations seront faites, ou consolidées, *jusques à gravier et terre ferme*. Après enlèvement des terres, *il fera les voulttes des caves à berceau*. Le bâtiment aura cinq estages, savoir des boutiques, magasins, trois estages de chambres et grenier au-dessus. Le preneur réalisera aussi toutes les autres murailles, soit pour les cabinets d'esviers, latrines et autres. L'ouvrage devra être livré habitable, au jour et

festes des Saintz de l'année prochaine que l'on comptera, Dieu aydant, mil six cent soixante deux³³⁶.

- 623 L'aménagement de la cave explique d'une part l'absence de niveaux ou de sols médiévaux et d'autre part la nécessité de reprendre en sous-œuvre les fondations des murs, au risque, sinon, de déchausser les murs. A cet effet, des dispositions spéciales sont énoncées dans un rapport d'expert sur l'état du mur mitoyen (6696) entre les parcelles VIII et Ie :
- Après avoir (...) toqué à plomb led. mur mitoyen (...) avons treuvé icelluy droict et a plomb (...) bon et suffisant pour suporter le bastiment,
- 624 à la réserve qu'il soit fondé assez profondément. Dans le cas inverse, il faudra le faire reprendre par dessoubz-œuvre, par pilotis (...) de la longueur nécessaire pour y avoir six pouces d'empastements (0,168 m) pour la portée des voulttes qui seront faites contre lad. muraille.
- 625 La reprise sera faite tous les 1,75 m³³⁷. Effectivement le mur 6696 n'étant pas suffisamment fondé pour réaliser un niveau de cave, des mesures de consolidation s'imposaient. Celles ci sont attestées par des maçonneries construites sous le mur médiéval (6696), en sous œuvre ; les empreintes de pilotis en bois sont restées très visibles : le bois a disparu, mais des négatifs de formes rondes sont restés intacts. La reprise par pilotis des fondations est encore confirmée dans un toisage de la maison rédigé après livraison des travaux³³⁸.
- 626 La présence d'une porte dans le mur oriental atteste la présence d'une autre cave hors emprise. Des marques de tâcherons ont été relevées sur les montants de la porte. Le nouveau mur de façade est construit en retrait par rapport au précédent ; il est percé de deux soupiraux. Un puits construit en dalle de calcaire coquillé gris est installé dans l'angle sud-est de la maison sur rue. L'accès à ce puits pouvait se faire par l'allée au rez-de-chaussée. En 1684, une transaction est établie entre les différents propriétaires de la parcelle VIII pour la construction d'un puits dans l'allée de la maison sur rue. Un acte du 24 novembre 1688 rappelle cette transaction, précisant qu'elle est restée sans suite³³⁹. Enfin une ultime transaction datée du 7 juin 1689 stipule que le puits dans l'allée de la maison sur rue est désormais réalisé³⁴⁰. Le puits a donc été construit au début de l'année 1689.
- 627 Dans la parcelle Ib, la fosse à latrines installée dans l'angle sud-est de la cour est vite transformée en dépotoir. Le comblement de ce dernier est réalisé en une seule opération, ou du moins très rapidement, car les couches de remplissage et le niveau qui scelle le dépotoir ont livré un mobilier (céramique, verre et monnaies) homogène et daté de la première moitié du XVIe s. De plus certains tessons ramassés dans le fond de la fosse recollent avec des tessons appartenant au niveau supérieur du remplissage. Un très grand nombre de restes osseux a également été retrouvé dans ce dépotoir.

Le mobilier du comblement des latrines (République)

Le mobilier est varié et abondant, il se répartit en 10 familles constituées de 525 vases avec un répertoire des formes assez diversifié.

Le lot de commune grise G (135 vases) comprend des marmites de type 1311 en majorité (**fig. 124/1**), de type 1221 et un coquemar (**3**) pour la vaisselle culinaire. Nous trouvons également des réchauds de table (7111). Cette famille est majoritaire avec 26 % des vases dont une part toujours importante de marmites à anses coudées 1311. Ces formes sont connues dès la deuxième moitié du XVe s.

(place de la Bourse) et semblent disparaître au milieu du XVIIe s. (Faure-Boucharlat 1996 : 241).

La céramique verte sur engobe E1 (131 vases) présente essentiellement de la vaisselle destinée à la table et à la préparation des aliments. Les écuelles à oreilles (3411), les assiettes (6), les coupelles et les plats creux 3311 (7) sont les plus représentés. Mentionnons également les vases à liquide évoqués par des cruches à bec pincé 1112 (8) ou des pichets 1241 (9) et les réchauds de type 7113. Les lèche-frites de type 3111 (6) sont utilisés lors des cuissons. Les jattes (fig. 125/12) et bassines de tailles variées sont destinées à la préparation des aliments. Quelques formes particulières comme les céramiques miniatures (jouets) et un fragment de bougeoir complètent ce lot. Cette production, absente des contextes du XVe s. (Faure-Boucharlat 1966 : 232-235), apparaît dans les dépotoirs au début du XVIe s. (cf. Bourse D2).

La commune rouge glaçurée R1 (116 vases) a livré des formes variées avec des marmites 1411 et 1331, des coquemars 1841, et des cruches à bec pincé 1112 (15).

La commune rouge R (4 vases) a livré un coquemar de type 1841 (14).

La faïence F (69 vases) est représentée par des vases destinés à la table et à la pharmacie. À côté des assiettes creuses (3311), nous trouvons des écuelles à oreilles (fig. 126/17) (3411), des cruches et des boîtes cylindriques ou confituriers (19, 19bis). Les vases de pharmacie sont illustrés par des chevrettes et des *albarelli*. La présence de faïence en quantité relativement importante 13 % fournit plusieurs indices. La présence d'un atelier à proximité explique ce type de production et fournit une datation. En effet deux potiers italiens sont attestés à proximité en 1528. Les nombreux tessons de biscuit découverts sont identiques à ceux de la fosse dépotoir liée à l'atelier. La chevrette, ornée d'un décor polychrome alternant les feuilles de vigne et les entrelacs, est connue également dans la fosse dépotoir précédemment citée. Il faut noter également la présence dans les latrines d'un fragment de majolique italique, une assiette à décor polychrome *d'ovali i rombi* caractéristique des productions de Montelupo du début du XVIe s.

Le *sgraffito* concerne 2 vases. La jaune sur engobe E5 (53 vases) a livré uniquement des formes destinées à la table, assiettes creuses (3311), écuelles à oreilles (3411) et cruches.

Le service vert B1 (15 vases) est peu représenté et uniquement par des fragments de vase non identifiables. Les productions des ateliers bressans de Meillonas-Treffort ou service vert B1 sont encore peu présentes, la plus grande diffusion de ces productions s'effectue à partir de la deuxième moitié du XVIe s., l'apogée se situant au XVIIe s. (Faure-Boucharlat 1996 : 280-281).

Les autres familles n'ont pas livré de formes identifiables et ne fournissent pas de renseignements chronologiques. L'analyse de tous ces éléments permet de placer la formation de ce dépotoir durant la première moitié du XVIe s.

La verrerie

Le comblement du dépotoir a livré 113 fragments, provenant principalement de 10 formes ouvertes et moulées, attribuées aux XVe s. et à la première moitié du XVIe s.

Le lot de verres à pied ou à jambe est composé de : 5 verres à pied tronconique sans décor (type C), 1 verre à pied tronconique avec un décor à relief alvéolé (C1), 1 verre à pied tronconique avec un décor de filets blancs rapportés sur le haut de la

panse (C2), 1 nouveau type de verre dont le pied est plus élancé et orné d'un motif en relief de côtes parallèles (C8). Le bas de la coupe a un décor semblable et se termine dans le haut par des entrelacs en relief. Enfin 2 verres à jambe creuse renflée de type E5 complètent ce lot.

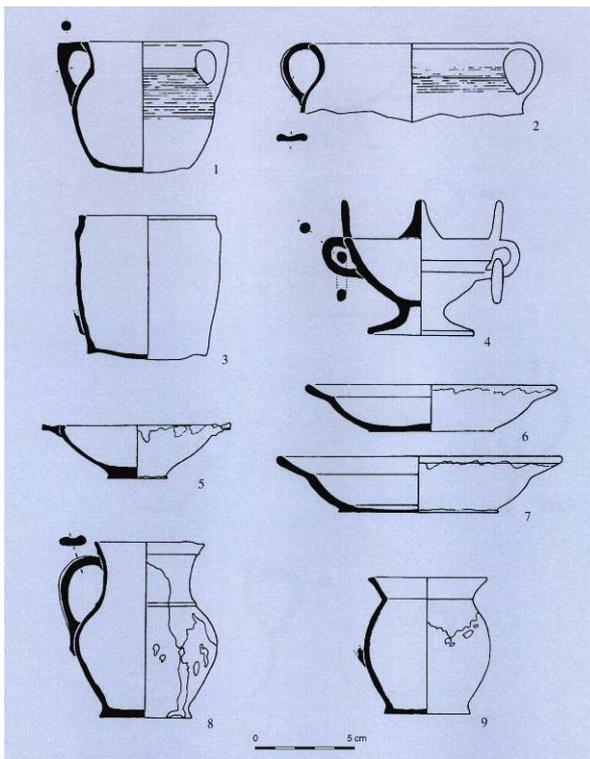
Les verres à pied font leur apparition dès le XVe s. et perdurent encore au moins durant la première moitié du XVIe s., période à laquelle les verres à jambe font leur apparition (Auger 1990).

Ce mobilier, largement connu et diffusé pour cette période, est présent sur plusieurs chantiers lyonnais, notamment les verreries du quartier Saint Vincent (Auger 1990 : 283-285) et de la rue Tramassac (Auger : 277-296 in Arlaud *et al.* 1990). Des formes semblables sont répertoriées dans les trois dépotoirs de Bourse et dans le comblement du fossé des Terreaux. Cette étude a permis de découvrir un nouveau verre à pied décoré (C8) d'une facture plus recherchée.

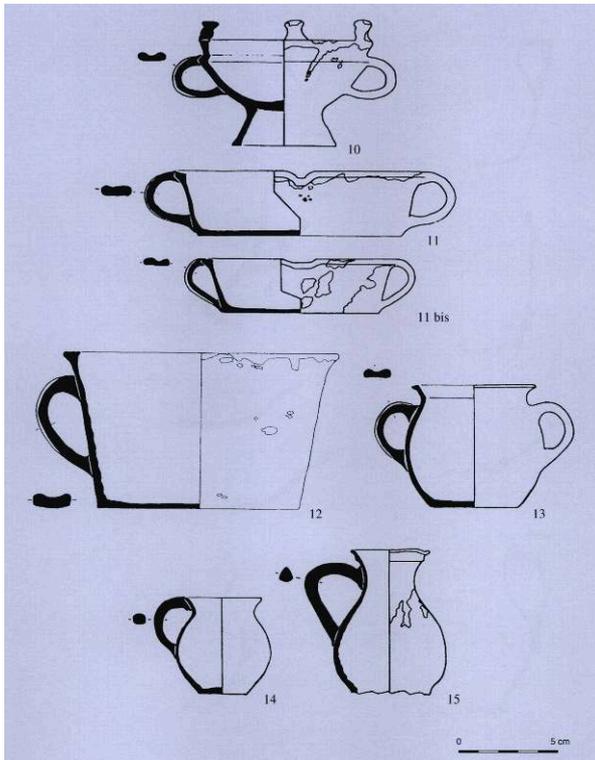
Les monnaies

Deux jetons frappés à Nuremberg, frappés à partir de 1500, ont pu être perdus dans la première moitié du XVIe s. et nous renseignent sur la période de formation du comblement. Dans le dernier niveau du comblement, sept monnaies (dont une illisible) confirment cette datation : un denier Tournais fin XVe ou début XVIe s. (très usé), deux monnaies émises autour de 1540-1550 (denier Tournais et double Tournais à la croisette), un quarto de Savoie émis entre 1544 et 1559 et un jeton de Nuremberg aux " 3 lis " dont la fabrication est attestée dans la première moitié du XVIe s. jusqu'en 1680 environ. Ce dernier a été perdu autour de 1540-1550.

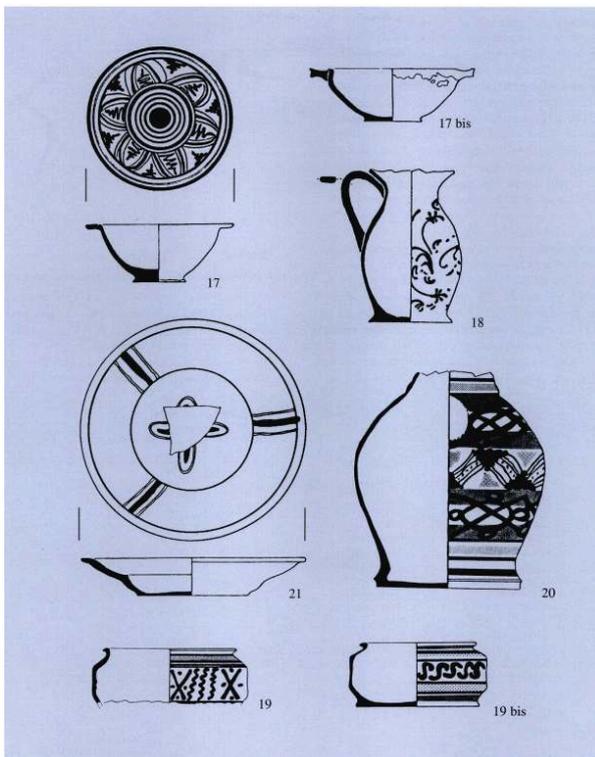
124- Céramiques issues de la parcelle Ib



125- Céramiques issues de la parcelle Ib



126- Céramiques issues de la parcelle Ib

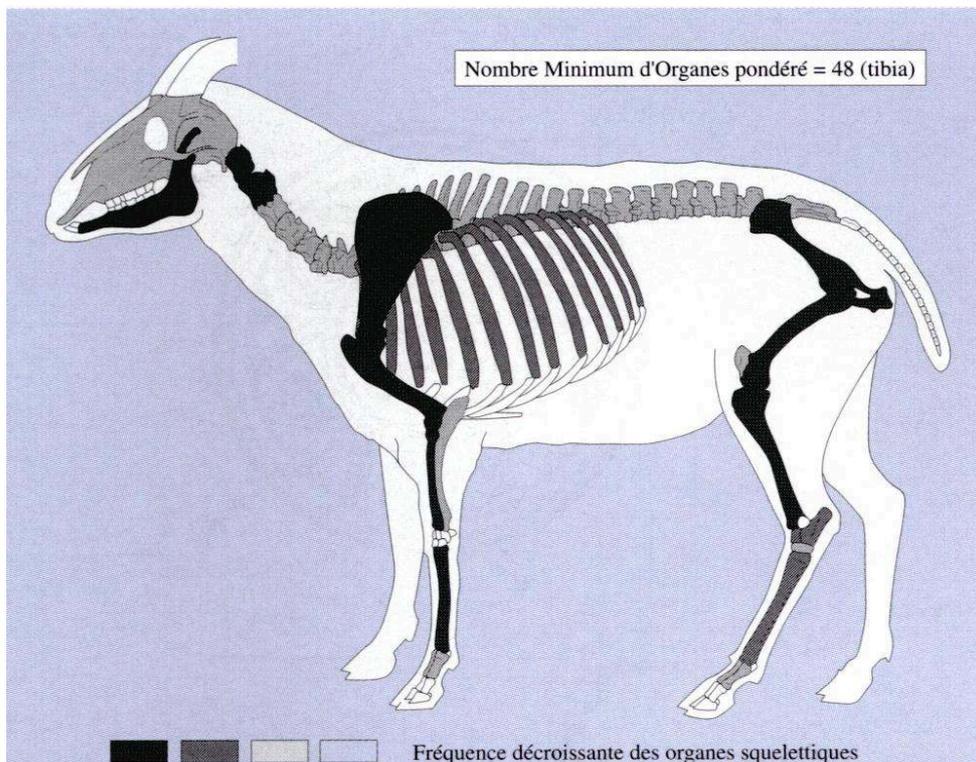


La faune

Cette latrine contenait le mobilier faunique le plus abondant de toutes les fosses de

ce chantier : 1885 restes déterminés (**Tab. 22**). Ce lot se caractérise par une forte quantité de restes d'ovicaprins adultes, principalement des mandibules, les parties hautes des membres, certaines vertèbres (atlas et axis) et les côtes (**fig. 127**). Le porc et le boeuf adulte sont moins bien représentés. Les restes de bovins infantiles sont particuliers puisqu'il s'agit essentiellement de fémurs entiers ou esquillés, 21 au moins pour 4 *scapulas*, le deuxième organe le plus abondant. En outre, les espèces de petit format sont assez diversifiées, domestiques comme l'oie, le canard, le lapin (?), ou sauvages, comme le lièvre, la perdrix grise, l'oie rieuse, le héron cendré, des corvidés, et enfin une tortue, probablement la cistude d'Europe. Ce lot osseux restitue deux aspects de la vie de cet habitat. Le premier apparaît au travers de la découpe spécialisée des ovicaprins, du mouton très majoritairement, et surtout du veau. Des préparations alimentaires carnées spéciales devaient être élaborées ici. Le deuxième est révélé par la diversité des espèces animales consommées qui reflète probablement une alimentation d'un milieu favorisé. La viande de veau, qui commence à être prise seulement à la fin du Moyen Âge, en serait un indice supplémentaire.

127- Dénombrement des organes squelettiques des ovins adultes



La datation de ce comblement durant la première moitié du XVIe s. est confortée par un lot de mobilier, contenu dans une couche qui scelle la structure, daté de la deuxième moitié du XVIe s. (en particulier des céramiques décorées aux engobes E2 dont l'apparition est attestée place des Terreaux, 2e moitié du XVIe s. et un lot plus important de service vert B1).

Tableau 22 - Faune exhumée de la latrine, parcelle Ib

		NR	NMI	% viande
Ovicaprins		1093	infantile 3 juvénile 4 adulte 34	18,7
Porcins		243	adulte 8	11,2
Bovins		234	adulte 5	26,2
	veau	137	infantile 29	43,9
Chat		5		3
Lièvre	<i>Lepus sp.</i>	37		4
Lapin	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	16		6
Poule domestique	<i>Gallus gallus</i>	76		7
Oie domestique	<i>Anser anser</i>	28		7
Canard domestique	<i>Anas platyrhynchos</i>	3		2
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	1		1
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	1		1
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1		1
Corneille/Corbeau freux	<i>Corvus corone/C. frugilegus</i>	1		1
Corvidé indéterminé		1		1
Tortue	<i>Emys orbicularis</i>	2		
Poisson		6		
Total NR		1885		117
	Vertèbres	508		100
Ovicaprins		379		
Porcins		26		
Bovins		103		
	Côtes	711		
Ovicaprins		554		
Bovins		157		
	Indéterminés	1012		
	Total restes	4116		

(NR = nombre de restes,
NMI = nombre minimum d'individus,
% viande d'après Columéau 91)

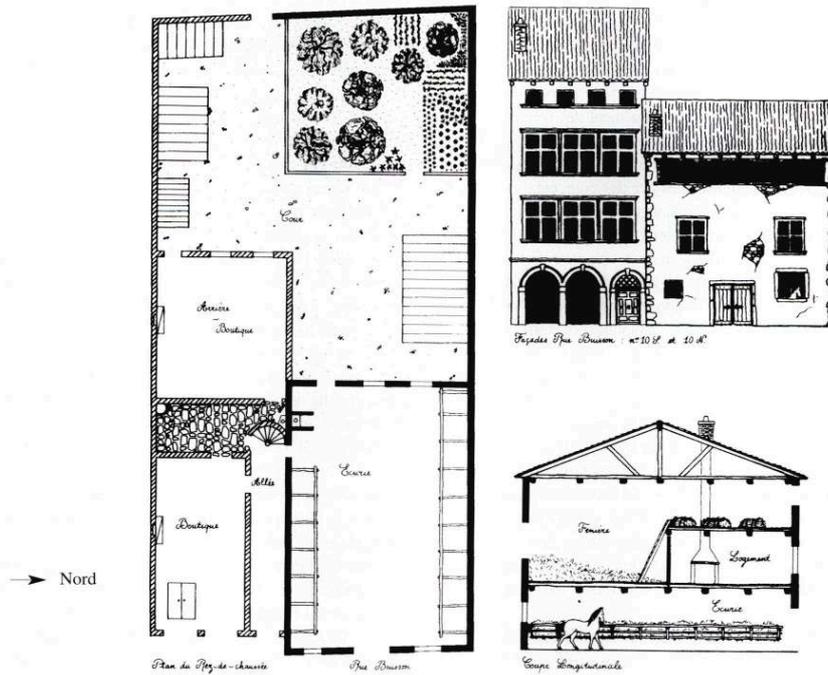
(République)

- 628 Toujours dans la cour de la parcelle Ib (fig. 109), un niveau scelle le comblement du dépotoir et recouvre le sol en galets.
- 629 Il contenait un abondant mobilier céramique de la fin du XVIe s. (390 tessons constituant 314 vases dans 10 familles) et un lot de verrerie (16 formes). On remarque une forte proportion de céramique jaune décorée (E5) avec uniquement des formes pour le service et la consommation (écuelles, assiettes creuses, cruches). Les décors, très altérés, sont simples. Les autres familles (G, El et Bl) sont représentées par des pourcentages semblables à ceux des autres sites lyonnais pour le XVIe s. La céramique grise est représentée par des formes à usage culinaire, des marmites (1311 et 1221), une lèchefrite, des couvercles (6111) et par des jattes (3211). Le service vert de Meillonas est présent avec des marmites (1531), des formes ouvertes (3311 et 3411) et un couvercle. La famille El comporte des formes ouvertes, jattes (3111), écuelles (3411), assiettes creuses (3311), réchaud (7113) et une seule forme fermée, un biberon (1141). On note l'apparition de céramiques décorées aux engobes rouges (E2), peu représentées ; mais dont la production jusqu'alors attestée au XVIIe s. semble se concrétiser dans la deuxième moitié du XVIe s. La faïence est évoquée par des productions lyonnaises à décor de grand feu polychrome. Il faut remarquer un *albarello* à décor de feuilles peintes (motif très utilisé à partir du milieu du XVIe s.) et un gobelet au décor de branches fleuries sur camaïeu bleu. Les autres familles n'offrent pas de forme complète et identifiable et ne sont d'ailleurs que très peu représentées.
- 630 Dans le lot de verrerie, 16 formes ont été identifiées (14 ouvertes et 2 fermées). La présence de 14 verres à jambe (E5) confirme le fait que ce type serait assez commun au XVIe s. ; il est attesté sur tous les sites contemporains fouillés à Lyon. Enfin deux formes fermées complètent cet ensemble avec deux bouteilles à vin (H6) dont l'utilisation est courante sur la table.

Bourse

- 631 Les travaux réalisés sur les parcelles IX nord, IX sud et VIII (hors fouilles) sont en relation avec des travaux d'alignements sur rue.
- 632 La parcelle X nord conserve les mêmes limites sur rue (**fig. 106/4**). Le mur nord, mitoyen avec la parcelle IX sud est construit (ou reconstruit ?) dans sa partie arrière ; ces travaux peuvent être dictés par la construction de la maison arrière de IX sud. Les reconnaissances passées pour la parcelle X nord sont très peu nombreuses pour le XVIIe s., toutefois, deux textes³⁴¹ datés de 1683 et 1685 décrivent son occupation : *une maison haute, moyenne et basse, une grange, une écurie et une cour ayant 23 pas sur rue*. La parcelle X nord ne représente en fait que la moitié de la propriété décrite ci-dessus, le reste appartenant à X sud malheureusement située en dehors de l'emprise des fouilles.
- 633 Pour les bâtiments de ces parcelles IX nord et sud, deux séries d'état des lieux ont été dressés en 1706³⁴² et 1778³⁴³. La maison haute, moyenne et basse, l'écurie et la grange évoquées par la reconnaissance de 1685 sont en effet décrites dans un rapport d'architecte rédigé en 1706, à la demande du propriétaire P. Bourgelat, échevin de la ville. Cette description de 1706 semble s'appliquer à un état antérieur du bâtiment utilisé en écurie qui n'a pas subi de transformations jusque vers 1710 où il sera reconstruit.
- 634 La qualité de ce procès verbal complété par les découvertes archéologiques a autorisé la réalisation de croquis de reconstitution (**fig. 128**). Il a parfois fallu extrapoler à partir des données de terrain ou interpréter certains éléments contenus dans les textes. Ainsi l'état des lieux dressé en 1706 est dépourvu de toute dimension, mais elles ont été déduites, pour la maison X sud de celles proposées dans le texte de 1778 et pour la maison X nord des relevés effectués sur le terrain. La profondeur de cette dernière est de ce fait hypothétique, mais il est de toute façon assuré qu'elle n'excédait pas 14 m. En effet les murs 148 et 134 ne sont pas contemporains et le retour nord/sud (angle nord/ouest de l'écurie) était sans doute localisé à l'emplacement de l'égout actuel. Ceci est confirmé par le procès-verbal de 1706 qui assure que l'écurie est construite en retrait de la maison X sud, puisque certaines fenêtres de celle-ci ouvrent sur la grande cour située à l'ouest de l'écurie. Les surfaces attribuées à chaque pièce, l'emplacement des ouvertures — portes et fenêtres — et des éléments mobiliers — cheminées, évier... — ne constituent que des indications, les rapports d'experts se contentant de signaler la distribution des pièces et la présence d'aménagements intérieurs.

128- Schéma de reconstitution du bâti dans la parcelle X



Façade sur la rue Buisson

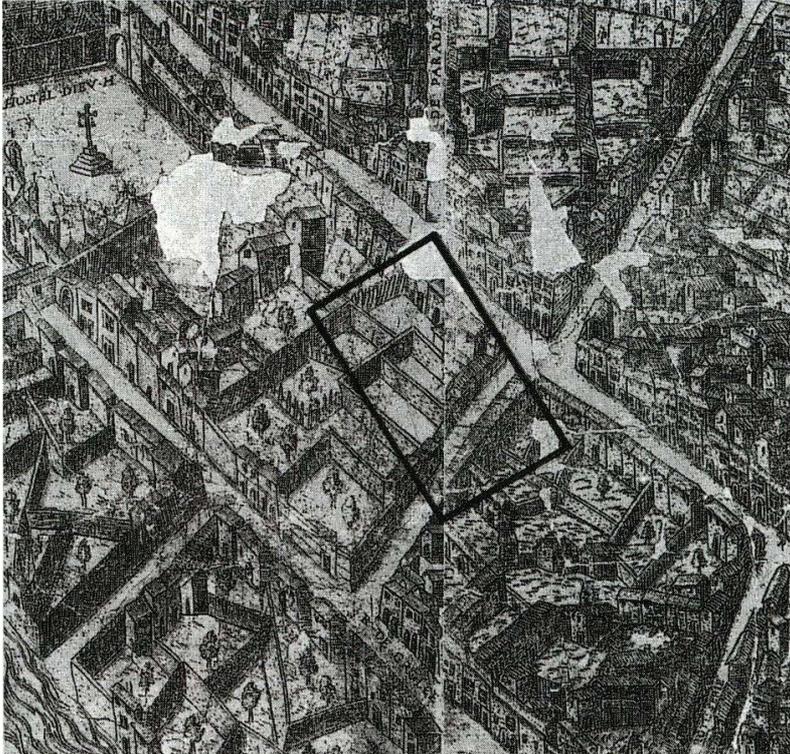
Visite et estimation du 22 mai 1706

- 635 *L'écurie et fenièrre sise en X nord constitue une annexe de la maison d'habitation mitoyenne (X sud), louées en totalité à une seule et même personne. L'écurie proprement dite occupe le rez-de-chaussée du bâtiment septentrional, dont le sol est pavé de cailloux (galets en tête de chat ?). Outre les rateliers et les crèches destinés aux animaux, ce rez-de-chaussée est pourvu d'un siège de latrines. Le premier et unique étage abrite la fenièrre et une chambre d'habitation rudimentaire, carrelée, dotée d'une cheminée et d'un évier de pierre de taille garnye de sa conche. Cette dernière formule évoque une pierre d'évier surmontant une autre pierre de peu de profondeur : la conche, enchâssée dans le sol ; les eaux sont collectées depuis la pierre supérieure jusqu'à une évacuation pratiquée dans le mur, à la hauteur de la "conche" (Nizier du Puitspelu, 1887, 1980). Un grenier surmonte la pièce, tandis que la fenièrre se développe jusqu'au toit. Le mur de façade s'élève sur quatre pieds (1,35 m) au-dessus du plafond de la pièce, le restant estant vuide et ouvert jusqu'au couvert. Une toiture à deux pans, orientés l'un à l'est l'autre à l'ouest, couronnait le tout. Deux types de fenêtrage éclairent le bâtiment : des larmiers simples ou doubles à montants de pierre de taille, mais aussi des croysées de pierre de taille. Le terme de larmier est employé dans ce texte - et dans celui de 1778 - au sens d'ouverture simple, sans meneau ni traverse à la différence de la croisée.*
- 636 *L'ensemble du bâtiment est semble-t-il en très mauvais état ; les planchers sont éayés, les carrelages détruits, les fenêtrages cassées et corrompues, le mur de façade pentif et dégarny en plusieurs endroits, bref, le tout estant vieux et pourry n'avait que très peu de valeur.*

- 637 Au sud de l'écurie et communiquant avec celle-ci par une porte pratiquée dans le prolongement du mur 92, se trouve la maison d'habitation. Elle ouvre sur la rue Buisson par trois arcades, dont deux éclairent une boutique et la troisième donne accès à l'allée, voûtée en berceau. Des caves voûtées
à double croix d'augive supportée par le millieu par un pillier de pierre de taille (?)
- 638 sont creusées sous la boutique. On y descend depuis celle-ci par un trapon aménagé dans le sol, à l'exemple, sans doute, de celui repéré sur le terrain en IX sud. Ces caves ont un porte-pot, c'est-à-dire une pièce réservée au stockage du vin, encore que ce terme soit devenu synonyme de porte d'accès à la cave à vin (Nizier du Puitspelu 1980). La boutique proprement dite était carrelée et agrémentée d'une cheminée à *jambage de pierre et manteau de bois* et d'un évier. Elle ouvre à l'ouest sur une petite cour pavée, garnie d'un puits, du départ d'un escalier en vis et d'un siège de latrines. A l'ouest de cette cour, un second corps de bâtiment fait office d'arrière-boutique. Il est surmonté de deux étages et d'un grenier, tandis que le corps principal comporte trois étages et un grenier. En général, la superficie des pièces en étage est identique à celle des rez-de-chaussée, exception faite de celle du deuxième étage sur cour, qui est séparée
par un cloison bois sapin qui forme par ce moyen deux chambres qui ont chacune une cheminée.
- 639 Les appartements sont donc le plus souvent à pièce unique, carrelée, systématiquement dotée de cheminée mais dépourvue d'évier. Ceux des premier et second étages partagent des sièges de latrines situés à côté des escaliers. Les fenêtres sont toutes des *croisées en pierre* de taille, sauf celles du troisième étage du corps de logis sur rue et du grenier du bâtiment sur cour qui sont de simples *larmiers*.
- 640 La toiture de la maison sur rue est constituée d'un pan unique, tandis que celle du bâtiment sur cour possède deux pans orientés l'un à l'est, l'autre à l'ouest ; les toitures sont garnies de tuiles creuses. L'escalier en vis est éclairé par quatre larmiers simples, ouverts sur la petite cour, et il est coiffé d'un toit à une pente, *les eaux fluans du costé de laditte rue*.
- 641 Plusieurs baraquements occupent la grande cour commune à la maison et à son écurie, qu'il s'agisse de stalles d'écuries supplémentaires ou d'appentis (parfois sans murs). Un jardin est adossé au mur — reconstruit vers 1705 — mitoyen avec la parcelle XXVIII. On accède à la cour de cette dernière par une porte de pierre de taille ménagée dans ce même mur. La maison sise en XXVIII fut en effet achetée par le propriétaire de celles situées en X, constituant ainsi un lot immobilier qui traversera l'îlot d'est en ouest.
- 642 La maison de la parcelle X sud — hors limite de fouille — est caractéristique des constructions des XV-XVIe s. : deux corps de logis séparés par une cour (ou puits de lumière), reliés par une galerie desservie par un escalier en vis, des espaces découverts encore abondants. A cela il faut ajouter la communauté de plusieurs éléments de confort, latrines, puits, et la rareté des évier.
- 643 Peut-on pour autant dater la construction de cette maison du XVe ou du XVIe s. ? Rien n'est moins sûr, étant donné le retard, déjà constaté, de l'urbanisation de l'îlot, comparé aux quartiers de la rive droite de la Saône.
- 644 À l'est des trois parcelles ayant pignon sur rue, IX nord, IX sud et X nord, le centre de l'îlot est maintenu en jardin ou cour arrière. Situés entre les parcelles venant de la rue de la Gerbe (ouest) et celle de la rue Buisson (est), ces espaces non bâtis sont représentés sur le plan Scénographique de la Ville de Lyon réalisé vers 1550 (**fig. 129**).

Il reste qu'il est évidemment délicat même après l'étude des textes ou de l'iconographie de les relier à telle ou telle parcelle. Les analyses archéologiques ont démontré qu'il ne s'agissait pas d'un seul jardin, mais de trois espaces distincts : l'accumulation des sédiments est très différente, de même que la nature et l'aspect du mobilier céramique. Ces jardins appartiennent à des parcelles venant de la rue de la Gerbe et ont été restitués en comparant témoins archéologiques et extrait du cadastre napoléonien.

129- Extrait du plan scénographique



AML. 1S.165

- 645 Les parcelles issues de la rue de la Gerbe sont très profondes et ces espaces fouillés, jardins ou terrains vagues, sont situées en fond de parcelle. Le parcellaire de la rue de la Gerbe se déploie comme un éventail (en suivant l'axe de cette rue qui est orienté est/ouest au débouché de la rue Buisson au sud, puis sud/nord lorsqu'elle rejoint la rue Gentil au nord ; les parcelles de la rue Buisson sont elles, alignées comme des touches de piano.
- 646 Au nord-ouest dans la parcelle IIIc, située en limite de l'emprise des fouilles, un foyer installé sur un sol en terre battue et un four maçonné ont été mis au jour. Le four, de forme carrée, est construit en petits moellons liés au mortier ; il est parementé sur ses faces internes uniquement. Le fond, très rubéfié, est couvert de scories.
- 647 Un petit bâtiment dont la forme semble être dictée par la rencontre de deux parcelles axées différemment est présent au fond de la parcelle XXIX : l'orientation des murs de cette petite structure correspond à l'axe des parcelles de la rue de la Gerbe qui vient buter sur une parcelle issue de la rue Buisson. L'intérieur de cette structure devait être voûté comme l'indique la trace d'un pilier central. De nombreux petits objets correspondant à des accessoires de dentellerie, des épingles, un dé à coudre, cinq passe-

lacets, et trois petites plaques métalliques de décoration ont été retrouvés dans ce bâtiment, ensemble vraisemblablement utilisé par une couturière.

- 648 La céramique provenant de ces sols de cours ou jardins est très fragmentée et n'offre pas de formes entières. Ces niveaux sont datés du XVIIe s. par la présence du service vert de Meillonas trouvé en grande quantité et des céramiques décorées aux engobes et de la faïence. Ces mêmes niveaux livrent un matériel relativement hétérogène de verrerie comprenant, entre autres, des verres à boire des XVe-XVIe et XVIIe s. Quelques petits objets, moule à médaille, épingles, anneaux et boucles en bronze, perles en bois et en verre, rappellent l'activité de couture précédemment citée.

Un dépotoir fin XVIe s. - début XVIIe s. (D3) (Bourse)

Ce dépotoir a livré un mobilier très abondant. Un lot a été perturbé lors de la construction du puits car une partie du remplissage du dépotoir a été utilisée pour combler la tranchée de fondation. Des connexions existent entre le mobilier du dépotoir, celui de la tranchée du puits et dans le secteur qui sépare les deux. Le mobilier provenant de la tranchée de fondation du puits n'a été qu'inventorié. Quelques formes inédites sont toutefois présentées.

Sur les 1899 tessons de céramique, dix familles ont été observées et de très nombreux récipients identifiés.

Le service vert B1 (744 tessons) a livré la plus grande majorité des vases, céramiques destinées à la cuisine ou à la table. Ce service supprime les communes grises G pour la vaisselle culinaire avec des marmites ovoïdes 1511 et 1521 et des coquemars 1821. Ce phénomène est attesté dans la majorité des dépotoirs lyonnais du XVIIe s. (Vicard, *in* FaureBoucharlat 1996 :281). La vaisselle de table comprend de très nombreuses assiettes et plats creux 3311. Il faut rajouter à cet ensemble des jattes à paroi évasée et bord épaissi.

La céramique commune rouge glaçurée R1 (335 tessons) a livré des marmites (type 1411) des coquemars 1841, des jattes 3221-3222 et un biberon.

La commune grise G (149 tessons) ne présente plus qu'un nombre restreint de formes. Elle est représentée par des marmites de type 1221, et seulement deux marmites à anses coudées 1311 ; ces dernières formes dont la diffusion est la plus marquée durant le XVIe s., disparaît presque totalement au début du XVIIe s. (*op. cit.* : 263). La grande majorité des récipients est représentée par des chauffe-plats de type 7111 et des bassins 3211. Ces formes apparaissent au début du XVIe s. (*cf.* République) et connaissent un intérêt particulier au XVIIe s. Une lèchefrite et une petite forme miniature (coquemar) complètent ce lot.

La verte sur engobe E1 (316 tessons) est destinée à la table, avec un répertoire de formes assez varié : de nombreuses assiettes creuses 3311, des écuelles à oreilles 3411, des plats 3311 et des jattes. Les formes les plus singulières sont des réchauds de type inédit (130/3,4 et 5) dont la forme est très originale.

Les céramiques décorées aux engobes sont très bien représentées avec un accroissement des vases décorés. La rouge sur engobe E2 (149 tessons) est remarquable par la diversité des formes et des décors qui lui sont associés. Cette production est essentiellement destinée à la table et à la décoration. La plus grande majorité des formes est illustrée par les écuelles à oreilles 3411 aux décors variés (6, 7) ; ces écuelles illustrent parfaitement cette variété décorative avec des fleurs de lys, svastikas, étoiles, motifs géométriques. Le dépotoir a livré également

des assiettes et des plats à marli 3311 qui offrent des motifs centraux recherchés : oiseaux (**9, 9bis**) et poissons. - Quelques formes inédites copient parfois le répertoire des faïences ; il s'agit de chevrettes dont les décors à la barbotine sont inspirés de ceux connus sur des vases en faïence. Nous trouvons également des formes basses comme les confituriers ou boîtes (**fig. 131/11**); ce type a été observé à Lyon sur les sites des Places de la République et des Terreaux (*cf. infra*).

Mentionnons une petite forme à paroi haute et droite et se terminant par un piédouche et portant un anneau de suspension attaché sur le bord. Il s'agit d'un bénitier mural. Les lettres I-H-S décorent la paroi (**12**). Sur certains vases la barbotine jaune est remplacée par une barbotine verte. L'utilisation du répertoire des faïences est sensible dans les formes telles que les chevrettes et les boîtes. Elles nous renseignent sur l'influence que l'arrivée sur le marché des productions émaillées a pu produire.

La rouge décorée E2 de ce dépotoir est en tous points identique à celle connue sur les autres sites lyonnais. Son apparition est connue dès le milieu du XVIe s. et sa grande période de diffusion se situe durant tout le XVIIe s. (*op. cit.* : 283).

La nouveauté ici réside dans l'apparition des céramiques jaspées E3 (18 tessons) avec des écuellen à oreilles ornées d'un décor jaspé 3411. Jusqu'à présent on considère que cette production apparaît au milieu du XVIIe s. (*op. cit.* : 285). Le dépotoir n'a livré que deux vases. Faut-il en déduire que nous sommes au début de la production ? La technique d'engobes et de barbotine mêlés est connue dans d'autres régions au début du XVIIe s. (*Un goût d'Italie 1993* : 74-76).

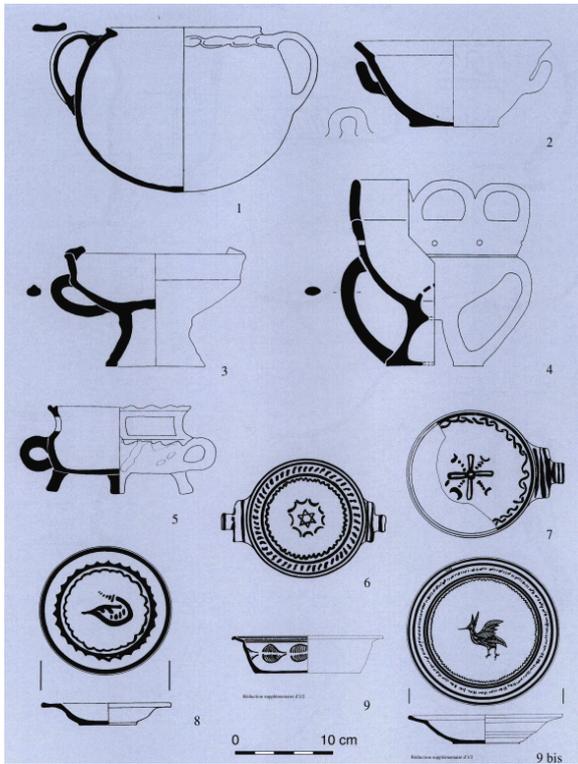
Le *sgraffito* E1 (17 tessons) a livré des écuellen 3411 et des plats 3811 (**19**). Ces céramiques s'inscrivent toujours dans la tradition des céramiques italiennes en particulier pisanes.

La jaune sur engobe E4 et jaune décorée E5 n'ont livré que 9 tessons. Le seul vase identifiable est un jouet : un sifflet à eau en E5.

Dans la famille E8 nous trouvons un pot à conserve à pâte beige, recouverte d'une glaçure interne brune.

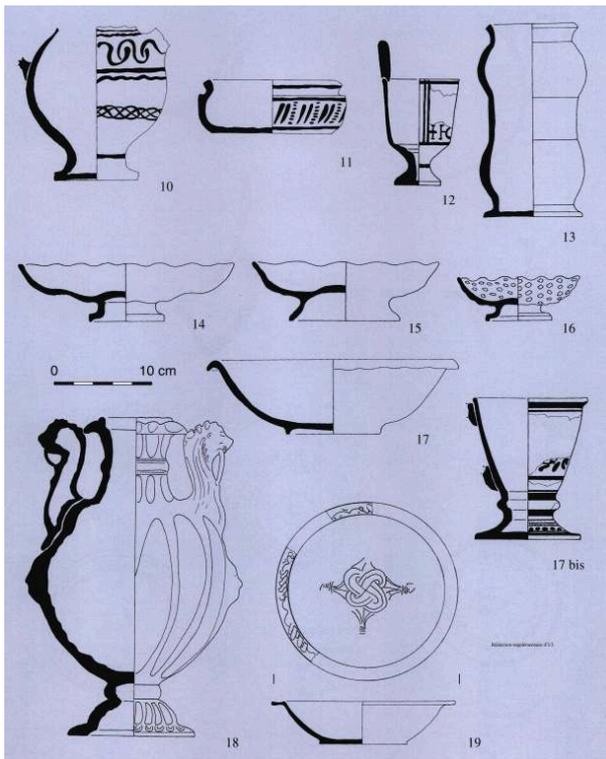
La faïence F (113 tessons) découverte dans ce dépotoir se singularise des autres productions par un répertoire de formes variées et par le luxe des pièces. Cette diversité est illustrée par des vases de pharmacie, un *albarello* à double bulbe (**13**) et une chevette, de la vaisselle de luxe ou non avec des coupes godronées ou crespines vraisemblablement importées (ces coupes aux parois évasées et godronées imitent les récipients en métal), des assiettes creuses, une tasse, un confiturier mais également deux petits drageoirs aux parois ajourées (**16**) et une aiguière. La toilette est évoquée par une bassine (**17**). Enfin le mobilier liturgique est représenté par un vase d'autel en faïence blanche (**18**) ; cette forme insolite moulée possède un col décoré de deux anses terminées par des têtes de félidés avec des anneaux dans la gueule ; le vase se termine par un piédouche.

130- Céramiques issues du dépotoir fin XVIe s



(Bourse)

131- Céramiques issues du dépotoir fin XVIe s



(Bourse)

Ces faïences présentent les caractères typologiques et stylistiques les plus marqués. Le lot de coupes godronées est très diversifié. Ces vases appelées également *crepina* sont vraisemblablement pour une partie importés d'Italie. Une coupe est ornée d'un décor en camaïeu bleu sur fond blanc avec au centre un médaillon portant un motif zoomorphe entouré de feuilles de vigne ; l'organisation spatiale du décor et la forme rappelle les *blanchi faentini* datés de la seconde moitié du XVIe s. (Giacomotti 1974 : 398-407), ainsi que des productions des ateliers de Montelupo de la seconde moitié du XVIe s. Une autre coupe s'inscrit dans la répertoire très diffusé des décors *a quartieri*, cette technique consistant en une alternance de "quartiers" de rinceaux et feuillages stylisés. Le médaillon central est réservé à la représentation d'un *putto*. Cette production connaît un essor considérable à partir du milieu du XVIe s. (*op. cit.* : 305-314). Un troisième vase de même forme est orné de motifs floraux et fruitiers représentatifs des ateliers vénitiens de la deuxième moitié du XVIe s. L'Italie est également illustrée par une assiette caractéristique d'une production très fréquente en Ligurie (Un goût d'Italie 1993 : 50-51) dans la deuxième moitié du XVIe s. Elle est ornée de décors végétaux stylisés qui trouvent leur inspiration dans les porcelaines chinoises. Toutes ces formes sont considérées comme de la vaisselle de luxe. Leurs aspects stylistiques permettent d'envisager une provenance italienne. Cependant des analyses de pâte, réalisées sur quelques formes provenant de ce dépôt, ont révélé l'origine lyonnaise de productions qui auraient pu être interprétées comme importation. C'est le cas de deux petites coupes ou drageoirs à la paroi ajourée et portant des motifs plus dépouillés *a compendiaro*. Une bassine, ou cuvette, destinée à la toilette et portant également un motif *a compendiaro* a été attribuée à des ateliers lyonnais. Ces vases sont caractéristiques d'une production de la fin du XVIe s. et se rapprochant d'individus produits à Faenza. En revanche le vase d'autel en faïence blanche est de fabrication étrangère mais inconnue. Deux vases sont caractéristiques de la production des faïences lyonnaises de la deuxième moitié du XVIe s. : un *albarellò* au décor de faux godrons et une chevrette.

La verrerie

Le lot est représentatif du vaisselier du milieu du XVIe s. et du XVIIe s. (**fig. 132**).

Les formes ouvertes sont présentes avec 57 verres à jambe :

- 7 verres à jambe creuse ornée de tête de lion moulée, dont 2 ont une coupe à profil évasé (type E2) et 4 une coupe en forme de tulipe (E2a) ; le dernier s'apparente plutôt à un drageoir par la forme de la coupe fortement évasée et décorée de motifs en relief de fines alvéoles et d'une rosace dans le fond (E2b) ; cette pièce d'une facture rare est la seule actuellement répertoriée sur l'ensemble des chantiers lyonnais.
- 15 verres à jambe creuse décorée d'un bouton pincé, dont 3 ont une coupe à profil évasé (E5) et 12 à profil droit (E5a) ; chronologiquement, ces derniers seraient les plus anciens car ils sont soufflés en une seule fois et la jambe, comme le pied, façonnés à la pince, méthode employée pour les verres à pied du XVe s.
- 6 verres à jambe creuse formée d'une boule aplatie à son sommet avec un décor de côtes moulées en relief (E6).
- 29 verres à jambe pleine décorée de plusieurs boules moulées (E3).

Excepté le type E5, l'ensemble de ces verres est façonné en trois paraisons dans des moules avec ou sans décor.

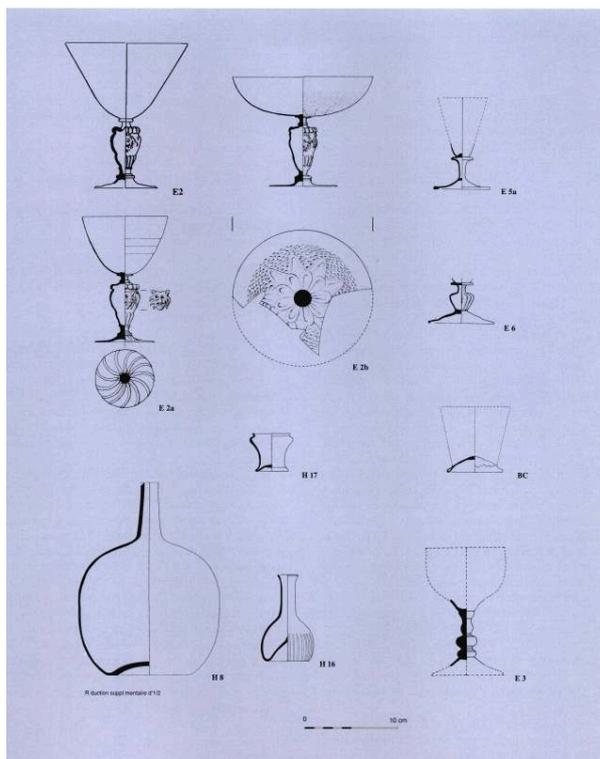
Les formes fermées sont aussi nombreuses et différemment représentées pour cette époque ; 8 bouteilles à vin (type H6), 1 bonbonne (H8), 2 fioles à parois fines à décor moulé nervuré (H 16) ainsi qu'un petit pot (H 1), identifié comme un encrier, font partie des nouveautés.

Les monnaies

Le numéraire issu de la fosse est compris, lui, entre le milieu et la fin du XVIe s. L'observation du lot de céramique et de verre permet de dater la formation de ce dépotoir entre l'extrême fin du XVIe s. et le début du XVIIe s. La qualité, l'aspect luxueux et la grande richesse de formes et de décors de ce mobilier permet d'appréhender le niveau social de la communauté utilisant ce dépotoir et d'en déduire une aisance certaine.

La construction d'un puits a provoqué des bouleversements dans le remplissage de ce dépotoir qui semble avoir été arasé à ce moment. Le dépotoir (D 1) daté du XVe s. est quant à lui directement perturbé par la construction du puits car la tranchée de fondation l'entaille en partie. Le puits est construit en pierre sèche, en tranchée étroite dans sa partie profonde et en tranchée ouverte large dans sa partie supérieure. Le comblement de cette tranchée sera fait en majeure partie par des sédiments issus des deux dépotoirs (D 1 et D 3). Le puits est donc légèrement postérieur au dépotoir 3, lui-même daté de la fin du XVIe, début XVIIe s. Dans un niveau de fréquentation proche du dépotoir 3, un verre à jambe creuse (type E2) à décor de tête de lion et de dessin géométrique a été découvert ; si ce type de verre est fréquemment répertorié au XVIIe s., celui-ci présente la particularité d'être décoré à l'or fin.

132- Verreries issues du dépotoir 3



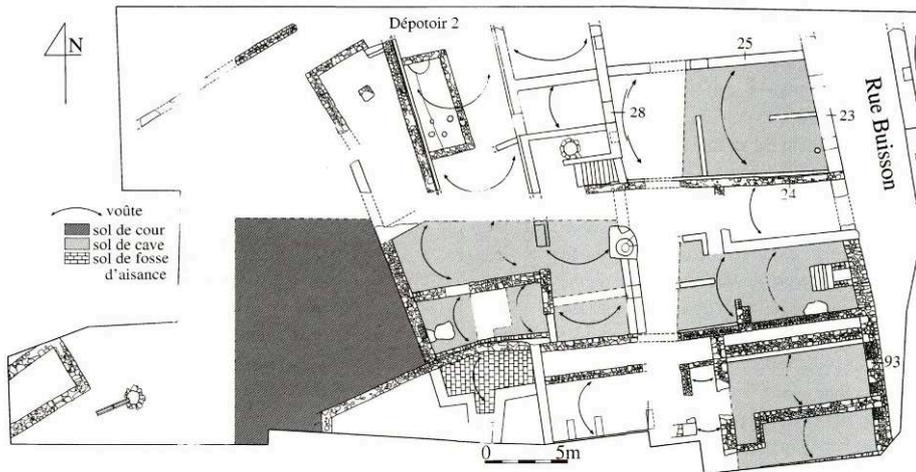
Naissance d'un urbanisme géré au XVIIe s. : les alignements

- 649 L'alignement est sans doute l'un des principaux témoins de la naissance d'une gestion de l'urbanisme ; ce phénomène s'intensifie au XVIe s. et surtout durant le XVIIe s., périodes auxquelles toutes les constructions ou reconstructions de maisons sur rue sont soumises à un alignement des façades (généralement en retrait) afin d'obtenir un front de rue rectiligne et d'élargir ces mêmes rues. Les mesures sont données par le Consulat, et le voyer surveille leur application. Le voyer est le personnage responsable de l'application des mesures données et de la surveillance de toutes les contraintes d'urbanisme qui commencent à se mettre en place.
- 650 Sur le site de Bourse, trois façades sur rue sont alignées en retrait et sur les six parcelles fouillées à République, au moins cinq sont concernées par ce phénomène.

Bourse

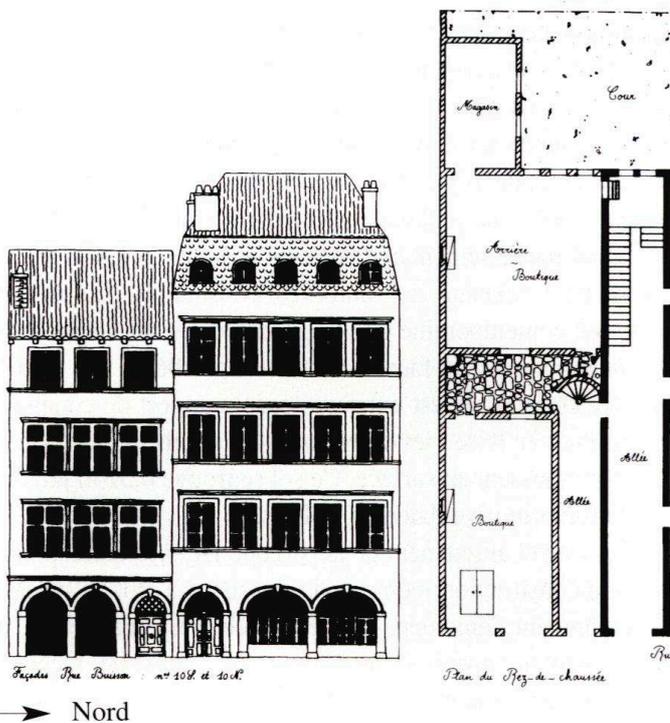
- 651 Depuis le XIVe s., la rue Buisson est régulièrement citée au fil de la documentation d'archives, pourtant aucuns travaux de voirie n'est mentionné avant le milieu du XVIIe s. En 1644, un acte³⁴⁴ stipule que la largeur de la rue devrait atteindre treize pieds six pouces, soit 4,60 m, après alignement en retrait de la maison sur rue de la parcelle VIII (hors fouilles) ; de plus les cadettes qui isolaient les façades de la chaussée proprement dite devaient être posées à fleur de pavé et ne pas excéder un à deux pieds de largeur, soit entre 0,35 et 0,70 m. Cette dernière mesure constituait la règle, mais on peut douter que ces « trottoirs » aient réellement été aménagés rue Buisson puisqu'il n'en existe aucune empreinte, aucun vestige. Par contre, la distance mesurée entre les murs de façades reconstruits de chaque côté de la rue correspond très exactement à celle exigée dans le texte de 1644 et prouve la conformité des réalisations par rapport à la réglementation consulaire. Les différentes phases d'exhaussement et de pavage ne sont pas abordées dans les textes émanants des autorités consulaires. La nouvelle chaussée contemporaine de l'alignement des façades recouvre les anciens murs de façades arasés (**fig. 106/5, 133 et 134**). Le niveau de la rue est exhaussé par un apport de couches de préparation en terre ; les empreintes des galets récupérés par la suite apparaissent en surface. Ce sol se trouve 0,51 m plus haut que la rue primitive datée du XIIIe s.

133- Relevé des vestiges XVIIe s



(Bourse)

134- Alignement sur la rue Buisson



652 Le nouvel alignement de la parcelle IX nord correspond en fait à la construction même de la maison. La clôture du jardin est totalement démontée. Un permis de bâtir délivré en 1645 commande au propriétaire d'aligner la nouvelle façade en observant un reculement de deux pieds neuf pouces (0,95 m). Cette mesure correspond à celle relevée sur les vestiges ; la profondeur du reculement, soit 0,936 m coïncide avec l'espace séparant les murs 703 et 93, 93 représentant le mur de façade de la maison située en X nord. La construction du mur de façade (23), du mur nord (25) et du mur ouest (28) correspond à cette campagne de travaux. Le mur de façade et le mur ouest s'appuient

sur le mur sud (24) construit aux XVe-XVIe s. Un sous-sol, creusé dès l'origine, détruit tous les niveaux anciens jusqu'aux limons d'inondation. La céramique mise au jour dans ce premier sol de cave, situé 2,20 m plus bas que la rue contemporaine, est datée du XVIIe s. Aucun témoignage du jardin mentionné jusque-là n'a pu subsister après ce décaissement, sauf dans la partie ouest de la parcelle qui n'est pas bâtie. Une ouverture voûtée est pratiquée dans le mur ouest et reliée à un escalier droit pour permettre l'accès à cette cour arrière. Un puits y est creusé et le dépotoir situé en fond de parcelle continue à être utilisé.

- 653 La façade de la parcelle IX sud est elle aussi alignée en retrait dans le même axe que la parcelle décrite précédemment. Par contre un décrochement est visible avec la parcelle voisine au sud. A l'arrière, une maison est construite en fond de parcelle, séparée de la maison sur rue par une cour ; ce schéma reprend un plan classique déjà décrit pour le lotissement de la parcelle I à République. Dans le même temps un niveau de cave est creusé sous l'ensemble de la parcelle, même sous la cour, jusqu'aux premières occupations antiques. Les fondations des murs préexistants sont déchaussées et dans certains cas les murs sont repris en sous-œuvre et doublés par un parement maçonné. Des voûtes sont construites, pour consolider ces ensembles de maçonneries hétérogènes.
- 654 Dans le mur sud de la maison sur rue, une reprise très nette dans la maçonnerie correspond à l'installation d'une évacuation pour les eaux usées : plusieurs éléments de tuyaux (diamètre 0,15 m), en terre cuite, sont emboîtés les uns dans les autres. L'ensemble est conservé, du sol de la cave à la voûte, dans laquelle un passage est ménagé. Une fosse a été creusée dans le gravier (plancher alluvial) pour évacuer les eaux usées. Les tuyaux devaient être directement reliés au gravier, car aucune trace ne subsiste d'une autre installation. Le même type de vestiges a été mis au jour sur le chantier de fouilles du Grand Louvre (Trombetta 1987 : 38-39) où ils ont été interprétés comme des descentes de latrines ; l'évacuation se faisait ensuite dans une fosse en pierres sèches qui s'enfonce dans le gravier.
- 655 Enfin, la parcelle VIII, qui jusque-là n'était pas construite est évoquée dans un acte du 24 mai 1644 : autorisation est donnée à son propriétaire *de faire bastir (...) un devant de maison, size rue Buisson (...) bastissant ledit devant de maison demeurera sur sa plante et sans aucun recullement ny advancement*³⁴⁵.
- 656 Un an plus tard, l'autorisation de voirie accordée au propriétaire de la parcelle IX précisait d'ailleurs que la maison de la parcelle VIII avait *naguère (été) bastye à neu*³⁴⁶.

République

- 657 En 1641 dans la parcelle Ia, il
- A esté permis à Jean Gaspard Burdin, cabarretier de ceste ville de faire des ouvertures (?) en la cave de sa maison seize rue Noyre, à condition qu'il sera tenu faire porter les terres et marrains qu'on sortira de lad. cave en la place Bellecour³⁴⁷.
- 658 Ces travaux pourraient être contemporains de l'alignement de cette maison (**fig. 109/4**) ; en effet d'après les textes, l'alignement de la maison Ib est déjà réalisé en 1646, or les mesures étaient données pour que la maison Ib soit alignée sur la maison Ia.
- 659 Les voûtes des caves n'étaient pas construites dès l'origine, sauf sous la cour. Ces voûtes ne prennent appui ni sur des « pieds de voûte » (ou doublages), ni contre les murs des caves, mais sur les arases même de ces derniers ; ceci implique que toute la partie

supérieure de la maison sur rue est détruite avant de réaliser ces travaux. Ainsi le rez-de-chaussée et les étages sont entièrement reconstruits au cours du XVIIe s. sur les mêmes bases.

- 660 Dans la parcelle Ib, les mesures et alignements sont donnés à un devant de maison que honneste homme Claude Amy pretend faire bastir à neuf scize en la grand rue de l'Hospital³⁴⁸.
- 661 Comme pour la parcelle Ia, les élévations de la maison sur rue sont entièrement reconstruites et les caves sont voûtées.
- 662 Dans la parcelle Ic, Louis Manton est autorisé, en 1646, à apposer une console de treze pouces (= 0,364 m) d'espaisseur en l'enchant de sa maison joignant à la maison que Claude Amy fait bastir à neuf en la grand rue de l'Hospital. Et ce sans tirer à conséquence pour autre et en considération de la pauvreté dud. de Manton qui n'a moyen de faire bastir sa muraille, laquelle est très bonne et peut longuement subsister, jointct que la rue est sufizamment longue en cet endroit³⁴⁹.
- 663 Quelques années plus tard, en 1659, mesures et alignements sont donnés à un devant de maison que Claude Faugier veut faire bastir à neuf, scize et faisant face sur la grand rue de la boucherie de l'hospital, lad. maison de matin, de soir lad. rue³⁵⁰.
- 664 Ainsi, à l'occasion d'un changement de propriétaire et de la volonté du nouvel occupant de reconstruire sa maison, des obligations d'alignement sont données alors que l'ancien propriétaire, dont les moyens ne lui permettaient pas de réaliser de grands travaux, avait été autorisé à garder sa façade en l'état.
- 665 Dans la parcelle Id de nombreuses modifications indiquent qu'une importante campagne de travaux a été réalisée. Les caves, qui jusqu'à présent étaient séparées des rez-de-chaussée par des planchers, sont voûtées. Les voûtes ne sont pas construites en sous œuvre, ne s'accrochent pas aux murs des caves, mais prennent assises côté sud sur l'arasement du mur mitoyen avec la parcelles le et côté nord sur le doublage du mur mitoyen avec la parcelle Ic. Les murs du rez-de-chaussée sont construits en partie sur ces voûtes (ou prennent appui sur ces voûtes). Dans la cave est de la maison sur rue, la porte 6408 qui donnait accès à la cave à partir de la cour est condamnée et bouchée ; elle est remplacée par une nouvelle porte (5271) installée dans la partie nord du mur 5363 ; ce nouvel accès est relié à un escalier nouvellement installé (5267) situé hors de l'emprise des fouilles, mais repéré sur le plan cadastral de 1830. Le mur de la cage d'escalier s'appuie et double le mur 5363 côté est.
- 666 Il ne semble pas pourtant que cette campagne de travaux soit liée à un alignement car la seule mention retrouvée dans les archives ne décrit que des travaux d'entretien sur la façade : permission est donnée à Jean Rivoir de faire platrir, carteler et blanchir le devant d'une sienne maisson seize et faisant face sur la grand rue de la boucherie de l'hospital au soir³⁵¹.
- 667 Quoiqu'il en soit la façade étant en dehors de la zone de fouille, il est difficile de trancher.
- 668 Dans la parcelle Ie, les mesures et alignements sont donnés en 1660 à devant de maison que Marguerite Rousset veuve de Girardon vivant notaire royal à Lyon et sieur Anthoine Auroy bourgeois veulent bastir à neuf, seize et faisant face sur la rue de l'Hospital, lad. rue de soir, lad. maison de matin... Alignera du sud au nord puis la face de la maison dud. sieur Fogier jusques au jambage d'une petite

porte de taille du costé de bise, scituée dans la muraille de closture de la boucherie de l'Hospital³⁵².

- 669 Les travaux repérés en fouille sont donc datés de 1660 ou peu après cette date. En 1661, la cave de la maison sur rue est décrite ainsi : *voultée à berceau de vent à bize et suportant ledict mur mitoyen*³⁵³ ; ces voûtes reposent côté nord sur le mur mitoyen 5257, tandis qu'au sud, elles s'appuient sur des parements maçonnés 5302 et 5685 qui doublent le mur mitoyen préexistant.
- 670 À l'ouest, l'ancien mur de façade 6690 est arasé et remplacé par le mur 5301 construit en retrait. Une ouverture est pratiquée dans ce nouveau mur et permet d'accéder à la cave à partir de la rue par l'intermédiaire d'un escalier droit. La base de cet escalier était encore en place ainsi que celle d'un pilier ; ce dernier, installé au pied de l'escalier servait de support à la voûte (l'ouverture créée dans la voûte par l'installation de l'escalier provoque un point faible dans celle-ci et nécessite la mise en place d'un pilier de soutien à cet endroit).
- 671 La porte 5305 qui reliait les deux caves est obturée par un doublage en briques et remplacée par une nouvelle porte 5304, aménagée dans la partie sud du mur 5303. Dans ce même mur est logée une canalisation en terre cuite (les traces de reprise de cet aménagement sont très nettes) qui sert à l'évacuation des eaux usées ; cette canalisation débouche dans un puits perdu (5630) installé dans l'angle sud-ouest de la cave est.
- 672 Les murs du rez-de-chaussée (5686 - 5687 - 5688) reposent en partie sur les voûtes des caves.
- 673 Les transformations repérées dans le bâti sont considérables ; elles ne permettent pas d'envisager la conservation des étages et révèlent au contraire une reconstruction complète des niveaux supérieurs des maisons sur rue. Les anciennes maisons sont arasées jusqu'au niveau des rez-de-chaussée et seules les maçonneries des caves sont conservées.
- 674 Les matériaux de construction utilisés pour ces nouveaux immeubles demeurent identiques à ceux du XVI^e s., avec l'emploi du calcaire à entroques pour les parements et du calcaire à gryphées pour les pierres de taille (escalier, linteau, seuil...) ³⁵⁴. Le granite, les galets et les briques deviennent extrêmement rares dans les appareils, et même disparaissent totalement. Le liant utilisé est un mortier de chaux ; tous ces murs sont appareillés en profondeur et présentent des assises irrégulières.
- 675 C'est avant tout l'épaisseur de ces murs qui les caractérise et les différencie des constructions précédentes ; cette différence a été observée au niveau des caves et elle augmente la largeur de ces murs d'environ 0,15 à 0,20 m ³⁵⁵.
- 676 Ces dimensions imposantes, environ 0,90 jusqu'à 1,00 m, pour les façades, ainsi que la mise en place systématique des voûtes, sont la conséquence d'un autre fait important, celui de l'augmentation du nombre d'étages. Ils attestent, voire symbolisent, le passage de la « maison » à « l'immeuble », et souvent à l'immeuble de rapport.

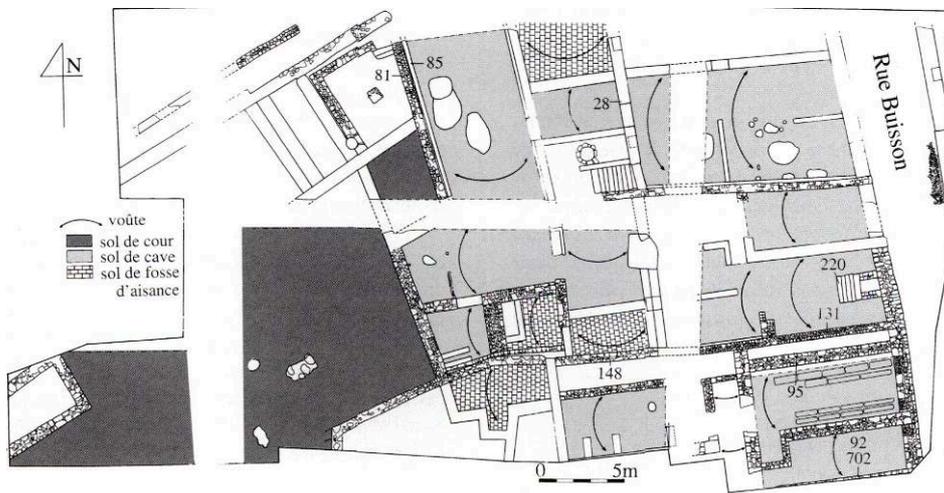
Du rural à l'urbain, densité des constructions au XVIII^e siècle

Bourse

- 677 Dans la parcelle IX nord, une maison arrière est construite en prenant l'espace sur la cour, dont les dimensions se réduisent désormais à 16 m² (en intégrant l'escalier et le

puits) (fig. 106/6 et 135). Le mur de fond de parcelle (US 81), contre lequel avait été aménagé le dépotoir (D2), est renforcé par un doublage maçonné (US 85) : ce mur de clôture n'était pas suffisamment fondé pour recevoir une telle construction, de plus ce doublage sert aussi à asseoir une voûte. Alors que les autres murs sont construits avec des moellons de calcaire jaune à entroques, le mur de confortement (US 85) est construit avec des matériaux hétérogènes (moellons, briques...) noyés dans une importante quantité de mortier très sableux. La tranchée de fondation de cette maçonnerie coupe le remplissage du dépotoir (D2) et ses structures au nord et au sud. Le mobilier issu de cette tranchée a livré des faïences blanches associées à des importations de Nevers, décorées de motifs floraux d'inspiration chinoise et copiées des productions de Rouen, produites entre 1700 et 1720, des assiettes blanches décorées d'un cordon bleu et un nouveau type d'assiettes à « cul noir » caractéristique du XVIIIe s.

135- Etat des lieux d'après les relevés avant démolition de l'îlot



(Bourse)

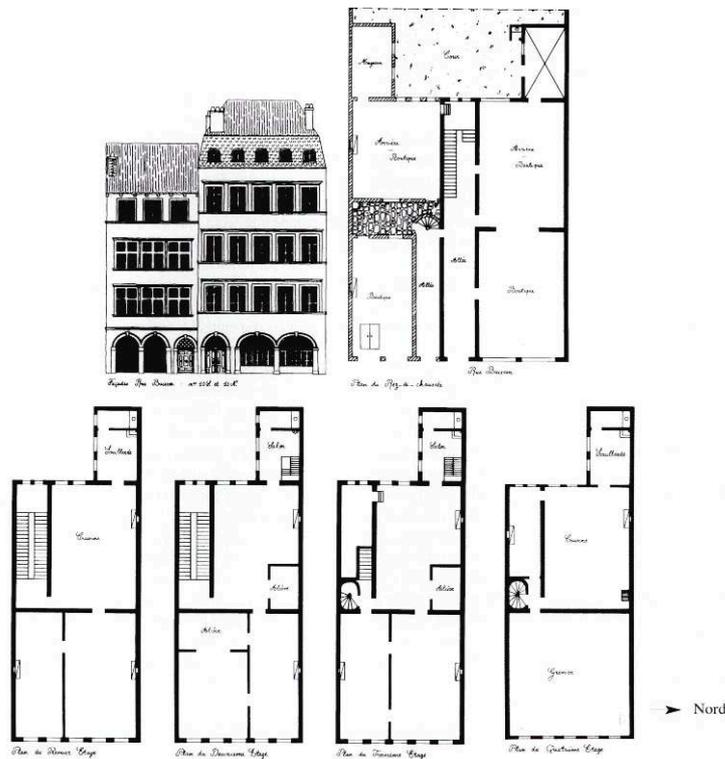
- 678 La création d'un niveau de cave sous la maison arrière est contemporaine de cette campagne de travaux. Des reprises dans le mur 28 sont nettement visibles et correspondent à l'aménagement d'un nouvel accès entre les deux caves (sur rue et sur cour) et à la création d'un placard mural en dalles de calcaire jaune ; ce dernier est de petite dimension : 0,70 m x 0,70 m et profond de 0,60 m.
- 679 À ce stade, l'ensemble de la parcelle est donc bâti avec un espace conservé en cour relativement exigu.
- 680 Dans la parcelle IX sud, un escalier droit (US 220) est construit pour accéder directement de la rue à la cave de la maison avant. Six marches étaient encore en place fixées sur deux murets maçonnés qui en épousent la forme. Entre ces deux murets et sous les marches l'espace était comblé par un remblai qui a livré un mobilier céramique très fragmenté daté du XVIIIe s. L'accès à cet escalier, qui perce les maçonneries de la voûte, était fermé au rez-de-chaussée par un trappon à deux volets de bois maintenus au sol de part et d'autre par des charnières. Ces escaliers, placés à l'aplomb de l'intérieur du parement de façade offrent l'avantage d'un accès direct depuis la rue tout en préservant la sécurité d'un accès privé.

- 681 Les descentes de latrines ou d'eaux usées installées dans le mur sud de la maison avant sont abandonnées.
- 682 À l'ouest, des niveaux d'occupations sont attestés à l'arrière des parcelles IIIc, XXVIII et XXIX, toujours préservés en espace libre, jardin ou cour.
- 683 Les constructions de la parcelle X nord sont reprises sur la même emprise au sol, en conservant les fondations anciennes pour certaines parties, notamment le mur mitoyen sud. La façade sur rue est démolie un peu en dessous du niveau de rue contemporain et reconstruite en retrait dans l'alignement des façades des parcelles IX.
- 684 La démolition de l'écurie pour aménager une maison est datée précisément par un texte de 1707 :
- Noble Pierre Bourgelat, échevin de cette ville, ayant requis le consulat de luy donner les mesures et alignements nécessaires pour la construction d'un bastiment qu'il désire de faire sur une place servant à présent d'écuries, qui a vingt-cinq pieds de longueur (= 8,55 m), scize et faisant face sur la rue Buisson est autorisé à construire à la réserve qu'il recullerat de deux pieds huit pouces (= 0,90 m) au mur mitoyen séparant ladite écurie de la maison de M. Sabot (...) et de trois pieds, onze pouces (= 1,30 m) à la teste de la muraille séparant ladite écurie de Saint-Amboise....
- 685 Comme pour les parcelles IX nord et sud au cours du XVIIe s, un niveau de cave est créé, provoquant un creusement et donc un arasement des couches antérieures. A un endroit seulement certains niveaux ont été préservés du recreusement. Au nord, cette nouvelle construction ne s'appuie pas sur le mur mitoyen (US 131) avec la parcelle IX sud : un mur (US 95) est construit en empiétant à l'intérieur de la parcelle d'environ 1 m. Entre les murs 131 et 95 les niveaux sont conservés, du moins les niveaux antiques, la partie supérieure ayant été détruite et remplacée par du remblai. Au sud, le mur mitoyen avec la parcelle X nord (même propriété que X sud) est utilisé comme appui : un parement maçonné (US 92) en calcaire jaune est construit sur le mur médiéval (US 702). Cette maçonnerie est fondée beaucoup plus bas (0,80 m) que le mur médiéval, ce qui confirme encore le recreusement ; un bourrage maçonné a été intégré sous le mur médiéval lors de la construction du doublage.
- 686 C'est encore une fois l'étude des maçonneries conservées en élévation qui a pallié l'absence de celle des couches d'occupation : pour comprendre l'évolution de cette maison, le mur sud a été piqué au marteau pneumatique (deux sondages), sans quoi le mur médiéval caché sous le parement moderne ne serait pas apparu.
- 687 Au rez-de-chaussée, la largeur initiale de la maison sur rue est respectée ; le décalage qui existe au sous-sol n'est pas reproduit en élévation. Cette technique peut avoir été mise en œuvre pour mieux consolider les fondations du bâtiment par rapport à l'immeuble voisin.
- 688 Le bâti est agrandi vers l'ouest et cet immense sous-sol est voûté ; il est subdivisé en plusieurs caves avec la construction de murs et de cloisons. Plus à l'ouest se développe une cour dans laquelle les textes nous précisent qu'ont été aménagées une souillarde et des latrines ; en effet une fosse d'aisance est construite sous la cour. Les parements intérieurs des maçonneries de cette fosse sont recouverts d'un mortier hydraulique, de même que la voûte.

Visite et estimation du 1er décembre 1778 :

- 689 Un heureux concours de circonstance a permis qu'un second rapport expertisant les constructions de cette parcelle ait été rédigé en 1778³⁵⁶. On dispose donc de deux états successifs de ces bâtiments : l'écurie primitive fut en effet détruite et remplacée par un immeuble d'habitation, construit, sans doute, aux environs de 1710.
- 690 En 1770, la maison sise en X nord
 était dans le plus mauvais état. Elle n'avait que deux étages, le troisième était des greniers, qui n'était point habité. (...). Depuis 1770, son propriétaire avait fait élever en nouvelles constructions de bonne maçonnerie et en gros mur, la maison d'un quatrième étage qui forme actuellement des mansardes qui sont habités, auxquelles on monte par des degrés en bon bois, qu'il a fait faire à ses frais ; il a fait faire au-dessus des ces mansardes des greniers. En outre, les fenêtres à menus plombs, petits carreaux
- 691 furent remplacées par des cadres à la française. En 1778, il occupait les appartements des deuxième et troisième étages, qui avaient été reliés (avant 1770 ?) par un escalier intérieur en bois. Enfin, en 1778, les experts reconnaissaient que la maison située *du côté du nord est plus vaste et d'une construction beaucoup plus moderne* que celle sise en X sud.
- 692 L'accès de la maison X nord se fait depuis la rue Buisson par une grande porte ouvrant sur une allée. La boutique du rez-de-chaussée est éclairée à l'ouest par un arc cintré et sur la rue, par *deux arcs pierre de taille, murés par le bas et garnis de leur auvents* ; un arc doubleau la divise en deux pièces aux sols pavés en dalles (*cadette*) et aux murs enduits et plâtrés.
- 693 Depuis l'allée, on accède à cinq caves et caveaux aménagés sous la maison proprement dite mais aussi à trois autres creusées sous la maison située en X sud. La description particulièrement confuse qu'en font les experts n'a pas permis leur représentation, ce qui est regrettable étant donné que leurs substructions ont été bien repérées sur le chantier (**fig. 136**).

136- Schéma de reconstitution de la parcelle X nord et sud : façade sur la rue Buisson, plan du rez-de-chaussée et plan des étages (1778)



- 694 Les trois premiers étages de la maison sont desservis par un escalier à retour éclairé sur la cour. Depuis les paliers intermédiaires des premier et second étages on peut gagner les logements du deuxième et du troisième étage du second corps de logis de la maison X sud. On parvenait aux quatrième et cinquième étage - de X nord - par un escalier à la parisienne, à noyaux. Tous les appartements sont carrelés en carreaux de Verdun-sur-le-Doubs. Ils sont subdivisés par des cloisons de bois (sapin) en pièces et en alcôves. Chacun d'entre eux comprend une cuisine, une souillarde garnie d'un évier et d'une conche, un cabinet d'aisance attenant à cette souillarde. Des cheminées,
- à la moderne, avec quarré au-dessus, au contre-cœur [desquelles se trouvait] une plaque en fer fondu en forme de bretagne
- 695 agrémentent toutes les pièces principales.
- 696 Les deuxième et troisième étages abritent un appartement unique d'une superficie de 250 à 300 m². Une cheminée de pierre noire polie, une fontaine assortie avec sa coquille audessous, le boisage de certaines pièces, leur nombre (cinq, outre une grande cuisine et un salon)... tous ces éléments confèrent un caractère luxueux au logement.
- 697 Les multiples orientations des toitures n'étant pas rapportées à telle ou telle partie du bâtiment, il nous a fallu renoncer à les restituer. Les couvertures sont constituées en tuiles creuses, exceptées celles des mansardes de la façade sur rue et de celle sur cour, qui sont en tuiles plates vernies (tuiles en écailles).

Mesures des bâtiments de X relevées par les experts en 1778

- 698 Les modifications apportées à la maison sise en X sud visent à améliorer son confort. En outre, par souci de symétrie, une aile supplémentaire lui fut adjointe, à l'ouest du corps

de bâtiment sur cour. Le résultat de ces travaux est consigné dans le procès-verbal de 1778.

- largeur de X nord, du nord au sud, y compris les deux *mimurs* : 26 pieds, 6 pouces (environ 9,15 m),
- largeur de X sud : 21 pieds, 3 pouces (environ 7,25 m),
- profondeur de X nord et sud, d'est en ouest : 62 pieds, 3 pouces (environ 21,30m)
- largeur de la cour, du nord au sud : 34 pieds (environ 11,60m),
- profondeur de la cour, d'est en ouest : 17 pieds, 6 pouces (environ 6,05m),
- les avants-corps de X nord et sud (ou ailes occidentales) ont respectivement 2, 73 m et 3,42 m de largeur, hors œuvre.

- 699 Ces mesures correspondent relativement bien aux relevés effectués sur les vestiges mis au jour. Si les croquis de ces maisons ont été réalisés selon un plan orthonormé théorique, les mesures des experts comme celles des archéologues indiquent qu'en réalité la largeur des bâtiments en fond de parcelle était sensiblement supérieure à celle qu'ils ont en façade sur la rue Buisson (16, 40 met 17, 70 m), ce qui confère à la parcelle un plan trapézoïdal.
- 700 Au terme de ces descriptions, il apparaît que l'immeuble édifié au début du XVIIIe s. à la place de l'écurie a d'abord (jusqu'en 1770) comporté deux étages, à l'image de la maison de X sud, puis qu'il fut modernisé à la fin de la deuxième moitié du XVIIIe s., selon des caractères architecturaux préfigurant ceux mis en œuvre au cours du siècle suivant. L'ensemble des travaux concernait les élévations ou les aménagements intérieurs. En revanche, l'implantation du bâtiment ne semble pas avoir été affectée par ces transformations ; aussi paraît-il possible de dater la construction ou le réaménagement des murs 92 (façade) 131, 148..., des premières années du XVIIIe s. (autour de 1707).

République

- 701 Dans la rue de l'Hôpital, deux niveaux de rue pavés de galets en tête de chat sont attribuables à cette période. Ces sols de circulations, repérés aux altitudes de 166,20 m (6180) et de 166,40 m (5967), étaient conservés dans un état très fragmenté dans la partie sud devant la parcelle VIII.
- 702 Le pavage de la rue (6180) a sans doute été récupéré pour l'aménagement du suivant (5967). Ce dernier a été détruit au moment de la création de la place de la République (vers 1850). Le plan présenté ci-dessous montre le réseau viaire sur la Presqu'île avant les grands alignements du XIXe s.
- 703 Un des niveaux de circulation, observé dans ce secteur (6238), est formé d'une matrice sablo-limoneuse qui laisse envisager une influence alluviale. Il est possible que ces sédiments aient été mis en place par les débordements lents d'un chenal du Rhône (suspension uniforme), mais un échantillon isolé n'est pas suffisamment représentatif pour confirmer cette interprétation.
- 704 Néanmoins, cette hypothèse pourrait être mise en relation avec deux crues concernant le secteur à cette époque :
- celle de 1711³⁵⁷ plus fortes que celles de 1570 et 1602, qui aurait envahi toute la Presqu'île ;
 - celle de la fin du mois d'octobre 1840³⁵⁸ qui aurait recouvert à nouveau la place Bellecour et la place des Jacobins. Cette situation se serait renouvelée en 1845.
- 705 La maison sur rue de la parcelle Ie est reconstruite dans son ensemble. La cave située sous le niveau de la cour est en grande partie démolie, les voûtes sont cassées et le sol est creusé pour installer une vaste fosse d'aisance en sous-œuvre. Un remblai, mis en

place sur l'extrados de la voûte sert de sol à la nouvelle cave. Une base d'escalier dont il reste la première marche est encore en place dans la cave. Cet escalier conduisait à la cave depuis la cour. Un inventaire détaillé des murs et de la composition de la maison donne un état des bâtiments en 1852³⁵⁹ :

La maison Pécoil scise à Lyon, rue de l'Hôpital 29 est composée de deux corps de logis doubles, fondés sur des caves et ayant chacun un rez-de-chaussée et quatre étages au dessus. Les deux corps de logis sont séparés de l'orient à l'occident par une première cour sur laquelle se trouve l'escalier en pierre et à rampe droite qui dessert les appartements de l'un et l'autre corps de logis³⁶⁰ Au-dessus de la cage d'escalier est une tour qui communique aux toits et sert de grenier. Dans l'allée, au rez-de-chaussée du corps de logis sur la rue est un puits dont la margelle qui saillissait dans le magasin à été démolie par le locataire général qui a fait nettoyer ce puits et s'en est servi pour la pompe qu'il a fait établir dans la première cour.

- 706 Suit la description détaillée de chaque corps de logis et des caves. Les caves des deux corps de logis sont communicantes. Elles peuvent être subdivisées par *des séparations en planche de sapin* ; dans le passage qui fait communiquer deux d'entre - elles se trouve *le bouchon du sac de latrines*. On peut accéder à la cave sur la rue depuis le magasin par un trapon à deux vantaux en bois de sapin. Enfin, l'une des caves se trouve en partie sous la cour.
- 707 Le magasin ouvre sur la rue par deux arcs de boutiques. Il est prolongé un arrière magasin en contrebas de deux marches du sol de la cour. Le magasin abrite *une pierre d'évier avec une conche* ; il est voûté et son sol est dallé. Un puits ouvre dans l'allée qui est voûtée en maçonnerie ; son sol est dallé en pierre avec rigole d'écoulement, celui de la cour est aussi dallé en pierre de choin.
- 708 Dans les parcelles Id et Ie, les caves de la maison sur rue conservent la même disposition, du moins pour le gros œuvre. Par contre au cours de cette période, ces sous-sols sont subdivisés par des cloisons de bois repérables au sol par leurs empreintes (trous de poteau ou de piquets, traces de planches décomposées). Ces transformations sont souvent le reflet d'un mode d'occupation différent des immeubles qui sont devenus de réels immeubles de rapport et dans lesquels chaque locataire a droit à une partie de la cave qu'il faut alors subdiviser en autant de locataires.
- 709 L'ensemble du mobilier recueilli dans les niveaux d'occupation de ces caves est attribué au XIXe s., les sols des époques antérieures ne sont pas repérables. Ceci est en grande partie du au fait qu'au moment de la construction des voûtes (fin XVIIe s.), ces sols sont creusés et réaménagés afin de conserver une hauteur suffisante sous l'intrados.
- 710 Dans la parcelle VIII, un escalier droit (5940) construit au cours de cette période permet l'accès à la cave depuis la rue de l'Hôpital. La base de cet escalier est encore en place et une reprise de maçonnerie due à cet aménagement est repérable dans le soupirail sud (5954). L'accès à cet escalier était sans doute fermé au rez de chaussée par un trapon à deux volets en bois maintenus au sol de part et d'autre par des charnières.
- 711 Les caves de la maison sur rue sont subdivisées par des cloisons en bois. Le puits 5946 est dit *hors service depuis longtemps* dans un état des lieux rédigé en 1828³⁶¹ : Le magasin se compose d'un corps de logis double sur rue, fondé sur des caves ayant un rez-de-chaussée surmonté de quatre étages, le dernier en soupente. L'escalier d'accès aux appartements est à deux rampes. Ces derniers sont desservis *en lavoir et cabinet d'aisance* composant un petit bâtiment construit en aile nord dans la cour qui sépare les deux corps de logis. Le deuxième corps de logis, fondé sur cave possède un rez-de-chaussée et trois étages dont le dernier en soupente. Les appartements sont desservis par un escalier en

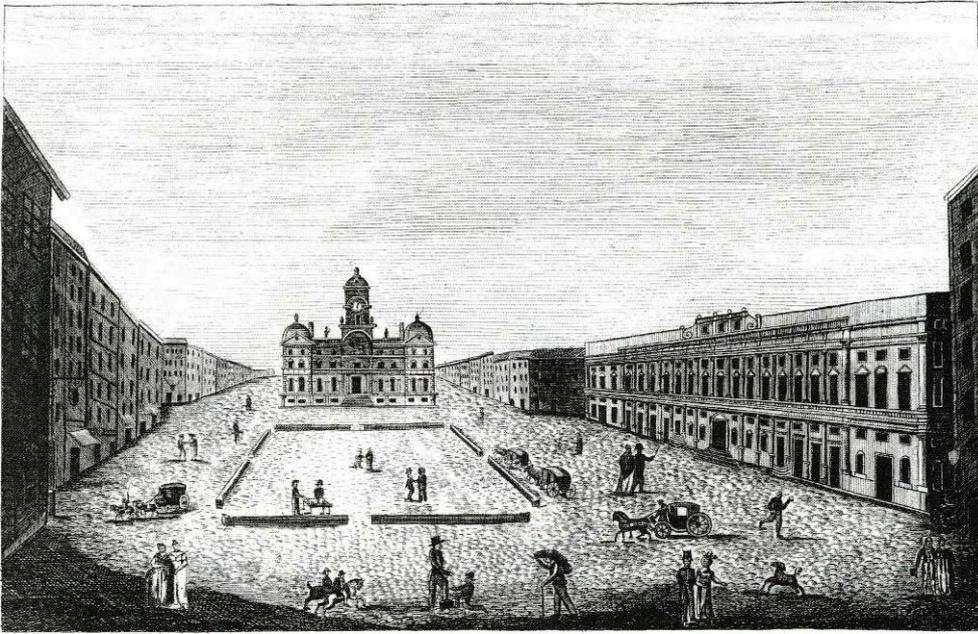
pierre à noyau placé en saillie dans l'angle nord-ouest, mitoyen du *bâtiment du lavoir* du premier corps de logis. Le deuxième corps de logis est également agrémenté d'un petit bâtiment pour le lavoir, ou pierre d'évier et les cabinets d'aisance.

Naissance de la ville contemporaine

La reconversion du fossé des Terreaux

- 712 Entre 1540 et 1563 le comblement se fait depuis l'ouest avec des rythmes et des péripéties variées. Le dernier avatar de ce comblement est une mare boueuse alimentée par les eaux de ruissellement, véritable cloaque, au débouché de la rue du Griffon. Des niveaux plans viennent enfin sceller ce comblement, feuilletages de sols composés de remblais rapportés. Des ragréages fréquents montrent à l'évidence que le comblement n'est pas encore stabilisé. Cette aire de circulation semble fort usitée si l'on en juge aux nombreuses empreintes de roues ou de sabots.
- 713 Dès la fin du XVIe s. et durant le XVIIe s., la place des Terreaux s'urbanise progressivement jusqu'à devenir l'une des plus prestigieuses places de Lyon (**fig. 137**). Plusieurs projets et réalisations d'embellissement de la place même avec des aménagements de fontaines se succèdent. Le pouvoir municipal décide de quitter l'hôtel de la Couronne (actuel musée de l'Imprimerie) et de construire un nouvel Hôtel de Ville à l'est de la place des Terreaux. Ce projet sera conduit par le voyer de la ville, Simon Maupin, entre 1646 et 1672. J. Hardouin-Mansart apportera quelques modifications en 1700. Au sud, le couvent des Dames de Saint-Pierre est reconstruit ; le projet signé par F. de Royer de la Valfenière est réalisé entre 1659 et 1687. Le nord de la place était déjà bordé par un habitat qui continue à se développer sur un tissu déjà ancien ; à l'ouest des immeubles de rapport seront construits sur le comblement même du fossé. La fontaine, œuvre de A. Bartholdi, est installée en 1892 à l'est de la place, face à l'Hôtel de Ville. Un local est construit en sous-sol dans lequel se trouvent les arrivées d'eau pour la fontaine. Cette dernière est en plomb martelé et repoussé, technique que l'artiste avait déjà employée pour la statue de la Liberté à New-York (1883).

137- Vue de la place des Terreaux



(BML.-Coste Est 265 s.d. Lyon chez Vigezzy)

Le lotissement des couvents, l'exemple des Célestins

1779-1831

- 714 Le couvent des Célestins de Lyon fut supprimé en 1778 et la propriété, après avoir appartenu un temps à l'archevêque, fut restituée au duc de Savoie, roi de Sardaigne, en 1784³⁶². Ce dernier céda dès l'année suivante à André Devouges³⁶³

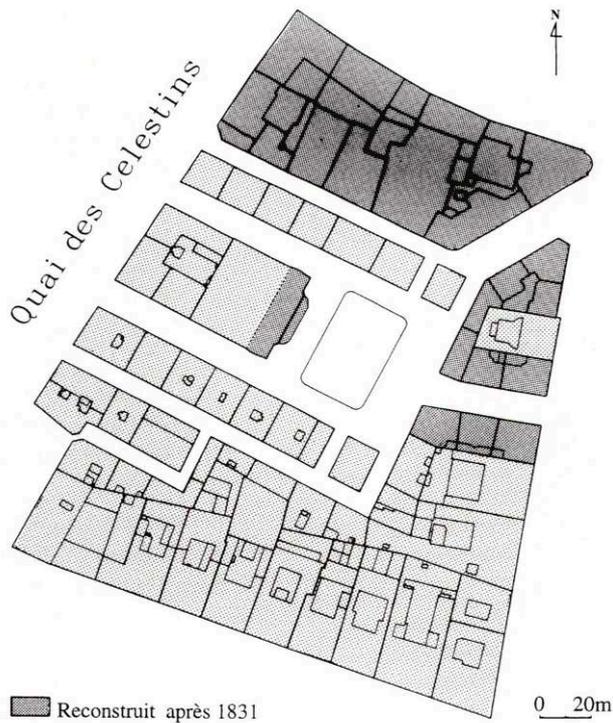
la totalité des terrains et bâtimens situés dans la ville de Lyon sur le quay appelé des Célestins (...) ces terrains et bâtimens consistent en jardins, bâtimens claustraux, boutiques, entresols, écuries, remises étant tant dans le cul-de-sac appelé Rontalon des deux côtés dud. Cul-de-sac que sur le quay au dessous des bâtimens claustraux, église, chapelles et dépendances, hangars autres que ceux construits par les locataires, maisons, ateliers de teinture et de l'argue et notamment en trois maisons contiguës sur le quay de Saône à la suite de l'église au nord de lad. église, le tout attenant et circonscrit dans un espace qui se confine à l'orient par les maisons logeant la rue Saint-Dominique, à l'occident par la rivière de Saône, le quay appelé des Célestins et partie du port du Roi, à l'ancien hôtel de Montribloud, au septentrion par les maisons qui longent au midi la rue Ecorcheboeuf et au midi par les maisons qui longent la place Louis le Grand³⁶⁴.

- 715 Il s'agissait donc de la totalité du tènement des Célestins, tel qu'il se présentait en 1760. Le même jour, Devouges remit une partie de cette propriété à Antoine Madinier, contre 50000 £ (...)

les bâtimens, forges et cours formons l'emplacement actuellement occupés par les ateliers de l'argue loués aux fermiers de sa majesté et les bâtimens loués au Sr. Chapuis teinturier produisant ensemble 1700 £ annuellement (...) un emplacement et terrain à prendre sur le grand jardin de la contenance et environ 8200 pieds de ville de superficie tenant partie à la boutique de teinture partie au retour de la grande cour de l'argue et partie au bâtiment des forges dans lequel emplacement se trouvent placés quelques petits jardins et loges couvertes pratiquées dans le grand

- jardin fermés par des murs à hauteur d'appui et par des grilles en fer (...) sont aussi vendus.
- 716 Enfin, le 9 juin 1785³⁶⁵ une société créée par Devouges, Madinier, Claude Turlin et Gabriel Jars, se donna pour but de
- liquider le plus tôt possible et de profiter de toutes les circonstances favorables pour vendre lesd. immeubles (le tènement des Célestins moins la partie déjà cédée à Madinier) en tout ou partie.
- 717 La compagnie procéda alors à quelques ventes mais, tel quel, le couvent s'avérait difficile à morceler, les accès prévus tardant trop à être réalisés, ainsi qu'en atteste la plainte déposée par un nouvel acquéreur, J.-B. Arnaud, le 24 novembre 1788³⁶⁶. Faute d'argent, la voirie n'avancait pas et, faute de voirie, l'argent ne rentrait pas. En 1788, l'église n'est que partiellement détruite et la maison de Sainte-Scholastique n'a pas encore été démolie pour laisser la place à la rue de Savoie. Devant cette situation, les associés résolurent de rectifier les statuts de leur société, prenant résolument en charge le lotissement raisonné du quartier, le 9 mai 1789³⁶⁷. Il est alors prévu d'établir
- un jardin au centre du terrain cy-devant occupé par les religieux Célestins, la constitution de dix sept maisons qui environneront ce jardin sur un plan uniforme, la distribution et réparation d'une partie du bâtiment claustral qui formera sept maisons particulières dans l'une desquelles sera construite une salle de spectacle au premier étage dans la partie de derrière qui se trouvera sur le jardin (...).
- 718 Les architectes Morand et Closon furent alors chargés des travaux. Prenant partiellement appui sur la partie basse conservée de l'ancien bâtiment sur Saône, les nouvelles constructions doivent former un espace clos comparable à celui créé au Palais Royal, à Paris. Fait assez remarquable à Lyon, toute la voirie reste le fait de la seule Compagnie des Célestins, la ville n'intervenant à aucun moment, ce qui explique le mutisme des sources municipales sur ce sujet.
- 719 Outre les actuelles rues de Savoie, Charles Dullin, Gaspard André, d'Amboise et Charles Montcharmont, il est alors prévu de percer un passage vers la rue Saint-Dominique (actuelle rue Emile Zola), ce qui ne fut fait qu'après 1793³⁶⁸. En 1820³⁶⁹, un nouveau passage, plus large, fut créé à cet endroit. Un autre passage fut, de même, créé au nord, dans l'ancienne propriété Perrache, avant la fin du XVIIIe s. A partir de 1789, le quartier s'organisa donc, mais en 1800, seules les maisons situées sur le quai et le théâtre semblent avoir été construites. En 1820-1821, même lorsque la ville rachète les propriétés Gustel-Thival, Blonay, Lenormant et Fayole pour agrandir la place vers l'est, ces dernières ne sont pas toutes construites³⁷⁰ ; après cet agrandissement, la ville ne tarda pas à acquérir ladite place en 1823. En 1831, lors de l'établissement du plan cadastral, le quartier a, en grande partie, adopté le profil qui est le sien encore aujourd'hui (**fig. 138**). Au nord, la propriété concédée à Madinier a été presque entièrement construite, seule la maison dite de Saint Benoît et une partie du bâtiment édifié en 1760 ayant perduré. A l'est, l'aliénation de quelques parcelles de terrain, en bordure des maisons construites au XVIIe s. sur la rue Emile Zola, a permis de régulariser le tracé de la voirie et de créer un axe rectiligne. Le même souci de régularité a entraîné la vente de plusieurs morceaux de terrain au sud tandis qu'au centre deux rangées de maisons encadrent le jardin et le bâtiment où se trouve le théâtre. Dans ce bâtiment, il semblait que l'on a réutilisé les arcades du cloître encore visibles, mais après en avoir modifié l'organisation car on compte cinq travées (non-comprises les travées d'angle) pour la galerie occidentale sur tous les plans anciens alors qu'il n'y en a plus que quatre actuellement.

138- Célestins, les parcelles reconstruites après 1831



De 1831 à nos jours

- 720 En 1838, la ville fit l'acquisition du théâtre³⁷¹. Ce dernier fut détruit par un incendie, en 1871. Il fut décidé alors d'en reconstruire un plus grand. Pour ce faire, la ville procéda au rachat de la maison Pilat, établie au sud du bâtiment³⁷² et chargea l'architecte Gaspard André des travaux, en 1873. A peine achevé, ce nouvel établissement fut à son tour la proie des flammes, en 1880, et Gaspard André se remit au travail dès 1881.
- 721 Dans les mêmes années, le passage Couderc fit l'objet de travaux liés à la création et au prolongement de la rue des Archers³⁷³. En 1872, la ville racheta la maison Vespres où se trouvait le passage qui fut démoli en 1874. En 1875, les parcelles de terrain restant après création de la rue furent vendues puis, en 1880, la voie est élargie, vers le nord, pour atteindre les 12 mètres qu'elle fait encore aujourd'hui.
- 722 Dès 1912 au moins³⁷⁴ le projet de créer une rue qui relie le quartier des Célestins à la place de Confort était à l'étude. Cette voie (actuelle rue Fabre) fut percée en 1924. Enfin, plusieurs constructions d'importance vinrent, dans la première moitié du XXe s., perturber considérablement le parcellaire ancien entre la rue de Savoie et la rue du Port du Temple, vers 1927-1952 (Moinecourt 1990 : 38).

"L'haussmannisation" de la Presqu'île : les cicatrices

- 723 Le parcellaire et le réseau viaire d'origine médiévale ont été totalement effacés du tissu urbain lors de "l'haussmannisation" de la Presqu'île. La percée de la rue Impériale et de la place (achevées en 1857), puis de la rue Childebert (1859) et enfin de la rue Président Carnot ont évidemment, là comme ailleurs, gommé le tissu urbain ancien.

- 724 Face à la nécessité de gérer au mieux la pénurie d'espace dans le centre de la ville et d'endiguer la crise sociale liée en particulier à l'essor de l'industrie locale, des tentatives d'aménagements urbains sont programmées dès la fin du XVIIIe s. et au début du XIXe s. Si certaines réalisations ont vu le jour, beaucoup sont restées à l'état de projets et dans l'ensemble les résultats, faute d'une législation appropriée, furent peu concluants. Il faut attendre le milieu du XIXe s. et le second Empire pour voir s'instaurer une véritable politique d'urbanisation.
- 725 Ces travaux devenaient une obligation pour le pouvoir politique. Le centre ville lyonnais était en effet un secteur ingérable, menacé par une "taudification" et une insalubrité générale. Il fallait également maintenir l'ordre public en supprimant les centres de résistance en cas d'émeutes dans la Presqu'île. La circulation devenait impossible alors que les moyens de transports étaient en plein développement. Le déclin de la prospérité de ce secteur Terreaux-Bellecour provoquait depuis quelques années la fuite de la bourgeoisie marchande.
- 726 La nomination à Lyon de Cl.-M. Vaïsse au poste d'administrateur du département va permettre d'instaurer une politique globale de grands travaux publics dont les résultats seront aussi rapides qu'efficaces. Cl. -M. Vaïsse s'entoure d'une équipe municipale de valeur, R. Dardel, puis T. Desjardins, B. Poncet, G. Bonnet ; il se dote d'une juridiction très importante avec la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique (décret jusque là appliqué à Paris). Il prend en compte tous les aspects du projet : les aspects économiques et sociaux, mais également les aspects stratégiques, spéculatifs, esthétiques. Avec le Conseil d'Etat et B. Poncet, il constitue en 1854 la société de la rue Impériale. Cette société anonyme va dynamiser le processus de régénération de l'urbanisme dans le centre ville.

La percée de la rue Impériale (rue de la République actuelle)

- 727 Ce nouvel urbanisme privilégie les belles perspectives par les lignes droites et l'élargissement. Cependant le tracé parfaitement rectiligne de la rue Impériale est irréalisable d'un point de vue topographique et cette belle ligne droite doit effectuer un changement d'axe au 2/3 du parcours ; en respectant la ligne droite, la rue Impériale aurait abouti vers l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, et non vers la place Bellecour comme cela était souhaité. Cette rupture sera dissimulée par la création de la place Impériale (place de la République actuelle). L'élargissement porté à 22 m sur décision de Napoléon III, apporte de l'air et de la lumière au coeur de la ville et entraîne des réaménagements dans les rues latérales.
- 728 Lors de la construction la rue Impériale, de nombreuses maisons ont été alignées en retrait ou démolies. Cet alignement s'inscrit dans la vaste opération de restructuration de la Presqu'île. Les propriétaires sont expropriés, tel celui de la maison Pecoil, 49 rue de l'Hôpital (parcelle Ic) :
- Indemnisation des propriétaires pour l'ouverture de la rue Impériale : 120 000 francs aux recteurs de l'Hôtel-Dieu pour la maison sise 49 rue de l'Hôpital ; signé Vaïsse. Après jugement du tribunal de première instance de Lyon, du 2 juin 1854, prononçant pour cause d'utilité publique, l'expropriation de l'immeuble appartenant aux hospices civils, n° 49 rue de l'Hôpital, avec déclaration que la ville entend en prendre possession dès le 24 juin 1855 (extrait).
- 729 Les élévations sont démolies et les voûtes des caves sont percées afin de remblayer les niveaux de sous-sol. Ceci était formellement interdit par la loi, mais nombre de

destructions ont été réalisées ainsi ; les textes de loi relatifs à ces alignements pour créer des rues ou des places prévoyaient que les structures devaient être entièrement démolies et l'espace remblayé proprement afin de créer un niveau de chaussée qui soit réellement stable. Dans les remblais de démolition contenus dans les caves nombre d'éléments de lapidaires ont été dégagés : fragments de meneaux, traverses, encadrements, jambages ou linteaux de cheminée, conches. Ces éléments ont permis certaines restitutions de façades ou d'aménagement intérieur.

- 730 Après la construction du palais du Commerce et la création de la place de la Bourse, l'axe de la rue Buisson est légèrement modifié ; ce nouvel axe est orienté plus nord-est que nord-ouest, parallèle à la rue Impériale et retrouve le même débouché face à l'église des Cordeliers. La rue devient à ce moment "la rue de la Bourse" (Arlaud, Bertin 1991).
- 731 Ces grands travaux engendrent également un remembrement urbain et une transformation du parcellaire. Les parcelles longues et étroites sont remplacées par des parcelles larges et de faible profondeur.
- 732 Au second Empire, le nouvel urbanisme a fait naître une architecture standard du bâti (modèle haussmannien à Paris). Cependant les architectes lyonnais ont assimilé le modèle parisien et les habitudes locales, par exemple les dimensions sont imposées en hauteur pour les corps de façade (20 à 22 m). Le traitement des façades s'éloigne de la standardisation haussmannienne et devient le champ d'investigation et de création des architectes locaux qui y développent leur style : "La façade devient une sorte de livre en pierre, où les architectes inscrivent les réminiscences des motifs anciens qu'ils ont étudiés" (Bertin 1991 : 79). Cette recherche d'esthétisme luxueux des façades se fait au détriment d'autres parties des immeubles (vestibule, cour, escalier et même appartement) dont la conception et la fonction sont très critiquables.
- 733 La régénération du centre ville à Lyon est apparue comme une réussite sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture, même en tenant compte de l'absence de projet global. Sa réalisation a été de courte durée aussi bien en préparation qu'en phases de travaux. Les principaux objectifs ont été atteints : suppression des foyers d'émeutes, révolution de l'hygiène (air, eau, lumière), mise en valeur du patrimoine foncier, création d'un axe de circulation adapté, retour de la classe bourgeoise affairiste, lutte contre le chômage, mise en valeur progressive de certains quartiers périphériques (quartier Grolée 1884-1887).
- 734 Par contre sur le plan politique, cette régénération symbolise les idées du Second Empire par le fait qu'elle favorise avant tout la bourgeoisie affairiste et ne satisfait qu'une partie de la société. Elle engendre une augmentation des impôts directs et une hausse des loyers qui exclut les masses ouvrières d'un centre ville neuf et ne résout pas le problème de leur relogement en les déplaçant dans d'autres quartiers encore insalubres (Arlaud, Bertin, 1991). En 1857, la rue et la place Impériale sont achevées.

139- Vue du chantier de la rue Impériale, 30 juillet 1856



AML- Album du service municipal de la voirie

- 735 Avec la percée de ce grand axe nord-sud que représente la rue Impériale, il devient nécessaire de créer des accès pratiques est-ouest. En 1858, la Compagnie ouvre la rue Childebert³⁷⁵, entre la place Impériale et la rue Grolée, joignant ainsi le quai du Rhône : "Le préfet Cl. M. Vaïsse agit de telle sorte qu'en février 1859 les travaux de déblaiement sont complètement terminés". Lors de la percée de la rue Président Carnot en 1893 toute la partie occidentale de l'îlot est entièrement arasée ; les façades sont réalignés sur la nouvelle rue ; les caves sont comblées par les démolitions et le tout est scellé par le pavage de la rue.

NOTES

46. Cette constatation a pu être faite lors des travaux de terrassement après la construction des parois moulées, à l'extrémité ouest du chantier, au mois de novembre 1992, et à 161,35 m à l'extrême est de la zone I.

47. Cette élévation a pu être étudiée sur une longueur de 1,50 m seulement, dans un sondage. Pour des raisons de sécurité en limite sud du chantier, il n'a été possible de descendre à plus de 6 m qu'à un seul endroit et entre deux montants de berlinoise distants de 1,50 m.

48. Le mobilier de ces quatre sites est étudié dans un numéro de la collection des DARA (12) consacré à la céramique médiévale (Faure-Boucharlat et al. 1996).

49. AML.-37 ii 5, 15 et 17, mention trouvée dans les reconnaissances de la Platière. Cette opinion est néanmoins contraire à celle que Vermorel adoptait dans son préambule à l'*Historique des anciennes fortifications de Lyon*, Lyon 1881 : 2.

50. AML.-DD 170, f°67 et f°92 (pour les mêmes biens) : *quamdam domum (...) sitam ante portant Sancti Marcelli dictant de la Lanterna*, 1350 (circa).

51. Même si dans le cas des textes cités par Menestrier, d'autres exemplaires (ADR - 10 G 715 surtout) révèlent des différences avec les transcriptions de ce dernier. Pour déterminer la version la plus sûre, il faudrait engager un travail, dont l'importance dépasserait largement le cadre de cette étude.

52. Menestrier 1696, Preuves p. 3...*et requirunt quod novitates quas cives et populus Lugdunensis fecerunt sicut dicunt Decanus et capitulum Sancti-Johannis amoveantur ante omne opus, quae novitates sunt (...) pontes, fossata, barras, turres, catenae, casaria, portas, claves et alias res factas de novo quae sicut dicunt Decanus et Capitulum sunt manifestae ad oculum (...)*. Voir aussi ADR.-10 G 715, copie non datée et traduite de ce compromis : *que les noveletez que li citien et li poples du Lion ont fetes (...) soient otées avant tote ovre, le ques noveletez sont (...) pons, fossez, barres, tors, cheffauz, perre, cheynes et autres choses faites de novel...*

53. *Ibidem*, Preuves, p. 15.

54. Nous ignorons si le manuscrit de Bellièvre a disparu ou si il est conservé hors de Lyon. Des recherches dans le répertoire de la bibliothèque de l'Ecole de Médecine de Montpellier (qui détient plusieurs manuscrits de cet auteur) ne nous ont pas convaincus, à l'inverse de Kleinclausz, que ce dépôt conservait ce manuscrit précis. Seules des recherches sur place permettraient de trancher. Aussi, sans que l'on puisse vérifier l'authenticité de ces mémoires, il est néanmoins difficile d'en douter pour la seule raison qu'ils ne sont ni des documents originaux ni des copies d'époque. Bien sûr, au terme de deux étapes de transcription, celle de Bellièvre puis celle de Menestrier, les erreurs ont pu se multiplier, mais l'hypothèse du faux nous paraît bien improbable. A quel motif, d'ailleurs, car on ne voit pas bien l'intérêt de réaliser un faux rapportant des événements identiques à ceux qui sont relatés par plusieurs autres documents - authentifiés, quant à eux, de manière irréfutable ?

55. Menestrier *op. cit.*, Preuves, p. 13 et sq.

56. Les troupes du Roi et du Comte de Forez furent défaites à la bataille de Brignais, le 6 avril 1362.

57. Sans doute s'agissait-il des gens d'église ; voir à ce sujet *la commission donnée par le Parlement de Paris aux capitaines et juge du ressort de Lyon, pour contraindre tous les ecclésiastiques à participer pour 1/5e, chacun dans la proportion des biens qu'il possède à Lyon, aux frais des fortifications entreprises par les bourgeois et l'arrêt du même parlement condamnant, nonobstant leur opposition et les privilèges qu'ils invoquent, tous les ecclésiastiques possessionnés à Lyon, à participer aux frais des fortifications de la ville* (Guigue 1876 : LX).

58. Le manuscrit de ce mémoire, (AML.-CC 295), est un double de celui conservé qui a été transcrit et publié par G. Guigue (AML.-CC 191, dans Guigue 1886 : 393-419). Bien que les deux soient rédigés en langue vulgaire, le premier pourrait être qualifié de version française du texte franco-provençal du second. Si la lecture du manuscrit CC 295 est donc plus aisée, il présente en revanche le gros défaut de ne pas être complet, car il manque les derniers feuillets. Au-delà des variantes lexicales, les deux manuscrits rapportent le même texte, à quelques rares exceptions près.

59. AML.-EE 53, pièce 7. 27/06/1382.

60. AML.-CC 294, pièce 3, 1346.

61. Les conversions sont faites en prenant pour valeur la toise de Lyon (2,58 m) et le pied "de ville" (0,342 m).

62. AML.-CC 376, f°15v°, début 12/1381 : *Missions commancées à faire p. édifier une espalle de mur de la Torrete à la rue du Rons (?) qui estoit nécessaire, la première semaine de décembre M CCC IIIxxI.*

63. Quelques éléments vont en ce sens, mais ils sont rares et limités. Ainsi, certaines mentions précisent les modalités de calcul du prix de revient : pour le pont de la Lanterne, la toise de mur de 2,5 pieds d'épaisseur vaut 4 francs, y compris la chaux, les mairrains, la main d'œuvre et la fondation des pieux. Peut-on pour autant en déduire qu'ailleurs un prix et une épaisseur identiques, pour la construction d'une échiffe, impliquent des modalités identiques ? Difficile de l'affirmer lorsqu'on constate par ailleurs que des modalités proches définissent des prix inégaux. Ainsi la réfection d'un mur de 4,5 pieds, depuis les fondations jusqu'aux créneaux vaut, au Puits d'Ainay, 8 francs ; la même opération (des fondations jusqu'au créneaux) d'un mur de 5 pieds revient à 7 francs par toise, à l'est de la porte de la Lanterne. Comment expliquer ces variations ?
64. AML.-CC 392, sans n° de pièce.
65. AML.-BB 2, f° 61.
66. AML.-DD 267, pièce 29.
67. AML.-BB 6, 29/07/1454.
68. AML.-CC 296, pièce 2.
69. AML.-EE 73, 1465 ; CC 429, 1466, 1468-1469 ; CC 436, 1470-1471.
70. AML.-BB 15, f° 16v°, 24/08/1468.
71. AML.-CC 429, comptabilité de Mathurin Burget : août 1468.
72. *Ibid.* f° 1, dernière semaine d'août 1468 : paiement à quatre maîtres pionniers qui ont été à la visitation que fit mons. le gouverneur du Dauphiné pour faire faire fossez depuis le Rosne vers Terraille, jusques à la tour du Giffault et d'ilec jusques au portai Saint-Marcel.
f° 1 v : *Item payé aux chapuis et maczons qui ont visité ce jour les tours et murailles des escloisons, tant dehors la ville que dedens, avec mess. les conseillers.*
73. AML.-BB 15, f° 16v°-17.
74. 15, f° 23.
75. AML.-CC 429, f° 1 v° - *Item à Pierre Bletet pour deux 13ème de bennotz pris pour porter la terre des fossez de la Lanterne, f° 4v° - Item payé à Guérin Torneon, commis de par mesdiss. à fere besoigner aux faussez de la Lanterne les compaignons de Xes ordonnés pour nectoyer lesd. fossez, où il a vacqué trois jours à II s. VI d. t. pour jour, total : VII s. VI d.*
76. 95 m environ.
77. AML.-BB 15, f° 50, 01/07/1469, et *ibid.* f° 23, 25/09/1468.
78. AML.-BB 12, f° 32v°, 23/05/1473. *Les conseillers de la ville desia avoent encommencé à besoigner esd. réparacions desd. murailles, tours cloture de lad. ville, tirant du portai Chenevier au portai de la Lanterne.*
79. AML.-DD 267, pièces 34 à 50.
80. *Ibid.*, pièce 34.
81. C'est-à-dire les valeurs hydriques de la crue comme les cotes de profondeur du fossé, avant et après travaux.
82. AML.-BB 13, f° 59v°, 12/08/1476. (...) *comme aussi depuys le couvent des Cordelliers au long du rivage dud. fleve de Rosne jusques à Sainte-Heleyne et dilec jusques à lad. revière de Saonne, comprise l'abeye d'Esnay et dilec, montant contremont du rivage de lad. revière de Saonne, jusques au portai Chenevier, d'une basse muraille de pierre avec les tournelles et autres desfenses neccessaires.*
83. AML.-BB 13, f° 28, 11/02/1476.
84. AML.-BB 16, f° 28 et 30, 13 et 27/07/1477.
85. AML. - CC 100, f° 188v° et sq, arrérages de la taille mise en février 1479 (n.st.).
86. AML. - CC 101, f° 190v° et sq, 1480.
87. A l'occasion de la reconversion en place publique de l'emplacement des fossés et surtout de leur aliénation en parcelles constructibles au profit de la ville.
88. BML. - Coste 300 et copie : AML. - DD 7, pièce 6, (s.d., XVIIe ou XVIIIe s.).
89. AML. - EE 79 pièce 5 (20/09/1479), pièce 21, (17/01/1480) et EE 80 (1480-1481), cf. note 82.
90. AML. - CC 100 et 101.

91. AML.-EE 80 pièce 25 (19/03/1481), 27 (02/04/1481), 28 (09/04/1481), 29 (16/04/1481), 31 (30/04/1481), 33 (14/05/1481).
92. AML.-EE 80, pièce 28 (09/04/1481).
93. AML.-EE 79, pièce 40 (s.d. 1480).
94. Autre exemple, AML.-EE 79, pièce 24 (07/02/1480) *Item à Gaspart Caille pour 18 charretées de pierre menue prinse de luy sus lesd. fossez (...) pour employer esd. fondacions et murailles.*
95. Pierre menue : moellons de petits modules ?
96. ADR.-1478, Saint-Pierre Parangon f°741 v° *domum altam et bassam.*
97. AML.-DD 267, pièce 33 (28/04/1472), original latin, traduction libre et pièce 29 (16/04/1472) qui signale des clôtures et des jardins (*clausuras et orthologia*) outre les cloacas aut latrinas, installés dans les fossés, *a parte posteriori domorum super dictis fossalibus seu retro eadem fossalia situatarum (?)* le tout situé *a porta Lanterna usque ad fluvium Roddani.*
98. AML.-BB 16, f°69v°, 26/02/1478.
99. AML.-EE 76 à EE 82.
100. AML.-EE 77, pièce 2.
101. *ibid.*, pièce 8.
102. *ibid.*, pièce 13.
103. AML.-EE 78, pièce 27.
104. *ibid.*, pièce 32.
105. *ibid.*, pièce 55.
106. *ibid.*, pièce 57.
107. AML.-EE 80, pièce 35.
108. *ibid.*, pièce 37.
109. *ibid.*, pièce 39.
110. *ibid.*, pièce 42.
111. AML.-EE 81, pièce 2.
112. *ibid.*, pièce 18.
113. *ibid.*, pièce 74.
114. AML.-EE 78, pièce 3, 24/08/1478. *Item à Claude Morel, nochier, pour le loaige de son bateau, de deux jours pour amenez de pierre de la Roche de Pierre-Eygle vers le port des Augustins, pour employez es fondacions et murailles desd. fossez devers la Lanterne.*
115. Crépieu et Rillieux-la-Pape, communes du Rhône.
116. AML.-EE 78, pièce 7, 21/09/1478. *Item à Guillaume Pape de Lion, pour III jours de la semaine dessus. qu'il a fait charroyer à ung cheval et ung tombereau de la pierre de Crépieu sus la Rive de Rosne, pour les réparacions dessus. Le transport depuis le Rhône devait se faire par l'intermédiaire du grand bateau des réparacions qui est signalé indirectement plusieurs fois pour des réparacions, rames, cordes d'amarrage. Puis par la suite, du Rhône jusqu'au chantier, en tombereau ; cf. à cet égard, la pièce 10, du 30/03/1478, (EE 77), qui consigne le paiement du transport de la pierre de Clépieu., sans mention sur la rivière de Rhône, comme dans les autres rubriques relatives à ce matériau.*
117. Par exemple, AML.-EE 77, pièce 3, 09/02/1478v : *dédommagement à un propriétaire de Cuire pour les dégats commis aux prez où l'on tire les bétons pour fonder lesd. tours et murailles des réparacions.*
118. Des limons résultent d'une imposante nappe d'eau stagnante qui favorise la décantation des fractions fines sur près de 1 m d'épaisseur dans la partie la plus creuse jusqu'à 162,35 m. Elle comprend des fragments anthropiques (os, céramique, une boule en bois cloutée), des galets, et des fragments de granites et schistes. Ce dépôt s'inscrit probablement dans cette phase d'envasement (observation ponctuelle réalisée en 1992).
119. US 3066, 3067, 3068, 3074, 3119, 3121, 3125, 3127, 3129, 3131.
120. US 3102, 3063, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3356, 3100, 3082, 3117, 3123.

121. US 3125, 3127, 3129, 3131.

122. Dans la partie est de la zone I, l'altitude du curage (162,10 m au plus creux) contredit l'hypothèse d'une pente du fossé en direction du Rhône sauf si on admet des petites variations topographiques dûes à un curage irrégulier. Par contre, si on considère que la vase, décrite précédemment (US 3377), appartient à l'envasement qui suit le curage, le pendage serait confirmé avec un fond à 161,60 m.

123. Dénivelé de 1,8% pour une distance proche de 47 m, mais là encore cette faible valeur reste peu significative (relevés d'ouest en est).

124. A ce sujet, voir les délibérations consulaires des années 1420 et 1421 (02/06/142, 31/12/1420, 11/02/1421, celle de 1474 (BB 12, f°86v°, citée par J. Pointet, dans *Historique des propriétés et maisons de la Croix-Rousse*, vol. I, Lyon, 1926, p. II) suivi d'une lettre de Louis XI, daté de 1475 (*ibid.*).

125. AML.-BB 30, f°43v°, 16/07/1512. Copie des lettres royales de Louis XII, datée et donnée à Blois le 30/06/1512. La ville de Lyon n'a murailles, portaux, boulevardx (?), clostures ne fortresse de seuret et deffence pour résister aux enemiz et adversaires (f°44) de nous et notre royaulme en temps de guerre, hostilité et éminens péril ainsi que nous l'avons veu et apperceu et fait veoir et visiter par plusieurs personnages tant capitaines que aultres gens experts congnoissans et entenduz en fait de fortifficacion et garde de villes et places...

126. AML.-BB 30, f°71, 13/08/1512.

127. *ibid.* Ces démolitions étaient induites par le projet royal ainsi qu'on peut le lire dans un document légèrement postérieur (17/09) où il est dit que le Roi avait : *opinion et volenté de faire continuer tad. closture et fortiffication au droit des fossés de la porte de la Lanterne, et icelle faire les desmolicions, tant du bourg Saint-Vincent que autres qu'on trouverait estre nuysantes à la garde et deffence de lad. ville.* AML.-BB 30, f°81-82, 17/09/1512.

128. AML.-BB 12, f°86v°, 10/07/1474.

129. Excepté le sieur Thomassin, à qui il semblait *par une veue qu'il a faicte depuys aujourd'huy (...)* que l'on devrait faire *lad. closture à l'endroit de la Déserte*, avis auquel il paraissait d'ailleurs tenir envers et contre tous, au point de réclamer qu'il soit *rédigé par escript.* AML.-BB 30, f°72-73, 18/08/1512.

130. AML.-BB 30, f°71, 13/08/1512.

131. AML.-BB 30, f°72-73, 18/08/1512.

132. AML.-BB 30, f°81-82, 17/09/1512.

133. Les divers *envoyés et gens de cour* furent généreusement récompensés pour leur intervention, même si le sieur de la Voulte refusa le présent - deux pots d'argent - que lui offrait la ville.

134. AML.-BB 30, f°60, 02/08/1512.

135. Signalons au sujet de la prétendue étymologie du mot *Ecloisons*, qui signifierait : *écluses*, que le terme semble bien plutôt désigner des fortifications (Godefroy : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IXe s. à nos jours*. 10 vol. Paris 1881-1902).

136. Ce texte provient d'une transcription réalisée par Vermorel d'une lettre royale de Louis XII, datée du 20 juillet 1512, que M Charvet lui avait communiquée. AML.-37 ii, 1, p 419. Voir également sur ce sujet la réfutation de l'hypothèse de Menestrier sur la présence d'un canal navigable situé aux Terreaux (Vermorel 1881 : 5-13).

137. EE 60 à EE 72.

138. Entre 5 m et 5,50 m.

139. AML.-EE 57, pièce 12.

140. Dans cette hypothèse les trous de poteaux seraient dissociés de la cloison et n'appartiendraient plus à la phase précédente, mais à celle-ci.

141. La datation radiocarbone effectuée par Archéolabs pour deux d'entre eux situe leur abattage respectif, entre 1445 et 1660 pour le pieu 2688 (saule, ARC 708) et entre 1330 et 1620 pour le pieu 2684 (chêne, ARC 707). L'étude des essences a identifié quatre chênes et trois saules.

142. En face, la contrescarpe subit peut-être le même sort, mais la présence de la fontaine Bartholdi, n'a pas permis de poursuivre l'étude de ce côté.
143. Les prélèvements ont été confiés au laboratoire d'archéologie des métaux (Jarville la Malgrange).
144. L'étude en cours par M.-C. Bailly Maître devrait apporter de nouveaux renseignements, sur leur nombre minimal et sur leur fonction.
145. L'importance de l'extension de cette unité est inconnue car elle a été entaillée par la construction des toilettes publiques aménagées sous la place au début du siècle, puis par le sondage de 1988 (Mandy). De plus une banquette de sécurité en masquait une partie.
146. Entre autres : AML.-DD 256, pièce 26.
147. AML.-1 S 110 autour de 1754 - 1756.
148. AML.-CC 930, pièce 4, 06/10/1539.
149. *Ordonnance consulaire* : AML.-BB 58, f°2, 23/09/1539 ; *mandement et quittance pour la démolition de la porte de la Lanterne* : AML.-CC 930, pièces 3 et 3 bis, 28/12/1539.
150. AML.-BB 58, f°30, 05/02/1540 ; f°57, 27/04/1540.
151. AML.-CC 1112, comte 16e de Fr. Coulaud, du 01/10/1563 au 30/09/1564.
152. AML.-DD 165, pièce 2, 24/03/1556 et 3, 26/03/1556.
153. 405 toises représentent à peu près 6795 mètres cubes.
154. AML.-CC 1097, f°14, ?/09/1561.
155. AML.-BB 85, f°11, 28/01/1565.
156. AML.-BB 58, f°112-113v°, 11/11/1540.
157. Ce texte laisserait entendre que ces fausses braies - ou contrescarpe - étaient conservées sur toute leur élévation, dans le comblement, ce qui correspond à l'état de ce mur révélé par les fouilles sur la place des Terreaux.
158. A ce sujet, plusieurs actes font état du louage de ces bâtiments municipaux à des particuliers : par exemple. AML.-BB 61, f°157, 17/11/1543 et BB 64, f°164, 26/03/1545.
159. Par exemple AML.-BB 68, f° 304v°, 09/02/1549 ou BB 61, f°157 : 1543, BB 64, f° 164 : 1545.
160. DD 168, f° 1 à 25v°, 10/1549 à 11/1549.
161. AML.-BB 70 f°108v° 30/10/1549 *jusques à deux piedz d'espaisseur qu'il sera tenu laisser ladicté muraille sur le dernier de sadicté maison.*
162. 27 H 161c.
163. AML.-EE 53, pièce 7, 27/06/1382.
164. AML.-BB 72. f° 52v°. 06/07/1551.
165. AML.-DD 164, pièce 31, 29/07/1554 et BB 78, f° 259. 13/06/1156, f° 263, 15/06/1556 - DD 165, pièce 6, 21/05/1556 (nord/ouest), à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la rue allant de la Lanterne au Rhône. Vente Ricard dit Souldan.
166. AML.-DD 164, pièce 31, 29/07/1554 - 15 pieds valent 5 m environ.
167. AML.-DD 166, appensionation passée à Claude Bleternas en 1556 : *au coing de la place nouvellement faite au devant la muraille du jardin du couvent de Saint-Pierre les Nonains (...) jouxte ladicté place de soir, la rue des Escloysons tendant de ladicté place aux antiennes murailles desd. Escloysons à l'anchant et du cousté de la ville, laquelle rue ledict achepteur sera tenu laisser à droict fil despuys l'enchant du coing de la maison de Claude Ricard dict le Soudan, tendant à l'enchant des antiennes murailles de ladicté ville près le Rosne et apurement d'icelle du cousté devers la ville, sans y faire aucun point, ains à droict fil. La maison de Claude Ricard se trouve sur le côté ouest de la place des Terreaux et elle sert de référence pour donner l'alignement des parcelles situées sur le côté oriental de la place.*
168. Par exemple DD 164, pièce 31, 29/07/1554.
169. AML.-CC 1018, f°9v°, semaine du 17/08/1554.
170. AML. - BB 76, f°164v°, 16/10/1554 : *a esté ordonné faire rompre et ouvrir la muraille de ladicté ville estant sur les fossez de la porte de la Lanterne, au droict et de la largeur de la rue tendant de l'église Saint-*

Pierre-les-Nonains à lad. muraille, tellement que d'icelle rue, l'ont puisse traverser lesd. fossez de la Lanterne pour aller droict à la porte Saint-Marcel, qui sera une réparation et décoration de ladicte ville et grande commodité aux marchons et aultres estrangiers qui viennent (f°165) en ladicte ville dudict cousté et pour faire rompre icelle muraille et la bailler à priffaict au moins disant, sont comis lesd. Claude Montconis, César Gros, le voyeur et contrerolleur de ladicte ville, ausquelz a esté donné charge faire mectre à exécution lad. mission.

171. AML.-DD 7, pièce 6, 26/03/1556 : ont permis iceulx conseillers et permectent ausdictes dames (...) de prendre et lever de la pierre (sic) de la vielle muraille de ladicte ville estant au long de leursd. jardins et de ladicte rue des Escloysons, tant et sy grande quantité qu'il leur sera nécessaire et besoing pour édifier et bastir les murailles et autres édifices de leurd. monastaire et convent ; laquelle pierre elles seront tenues faire tirer et rompre de lad. muraille à leurs despens, dedans deux ans prochains venons et faire jetter le marrain d'icelles murailles ainsy qu'elles feront tirer lesdictes pierres dans lesd. fossés pour iceulx remplir et combler pour faire ladicte place sans qu'elles puissent vendre ny aliéner icelles pierres ny icelles employer ailleurs que pour l'édification des murailles de leurd. monastaire.

172. AML.-BB 85, f°11, 28/01/1565.

173. AML.-BB 103, f°12v°, 07/01/1579.

174. AML.-BB 101, f°204, 30/10/1578.

175. AML.-BB 107, f°27, 12/01/1581.

176. AML.-BB 101, f°204, 30/10/1578.

177. AML.-BB 107, f°27, 12/01/1581, pour la localisation de la maison : J. Pointet AML.-37 ii vol. 4 p. 1069-1104 et feuille n°14.

178. AML.-BB 103, f° 12v°, 07/01/1579.

179. *Ibid.*

180. Les monnaies s'échelonnent de 1555 à 1565.

181. Le manque de temps n'a pas permis un recollage et un comptage systématique des vases, par conséquent, un certain nombre d'informations manque et handicape la compréhension globale du mobilier.

182. Celles-ci sont définies par un certain nombre de critères qui allient le mode de cuisson, la présence de glaçure, d'engobe ou de décor. Les caractéristiques des argiles n'interviennent pas, excepté dans les cas où les analyses de laboratoire ont confirmé les provenances. L'ensemble de ces critères de distinction est présenté dans *Pots et potiers en Rhône-Alpes* (Faure-Boucharlat et al. 1996 :181 à 216).

183. Le calcul tient compte de l'ensemble du matériel trouvé dans les fouilles lyonnaises et daté entre le début et le milieu du XVIe s. (Vicard : 295 In : Faure-Boucharlat et al. 1996).

184. Cette préparation doit être en relation avec une baisse certaine du prix des matières premières nécessaire à l'élaboration de la glaçure, laquelle était chichement répandue sur les vases jusqu'à la fin du XVe s.

185. Il faut citer un unique exemplaire de pichet en grès, trouvé lors des fouilles de la place de la République (Lyon 2e), dans la fosse 5931 et daté du XVIe s.

186. En l'absence de fouille de site producteur, les interprétations restent du domaine de l'hypothèse.

187. Cette affirmation ne concerne que Lyon et se fonde sur les découvertes archéologiques. En effet, sur d'autres sites régionaux, on trouve quelques marmites à fond bombé et même des imitations de marmites à anses coudées, malheureusement incomplètes. Il serait d'ailleurs intéressant de faire un tableau comparatif par sites des différents types de vases exportés.

188. Cette préparation doit être en relation avec une baisse certaine du prix des matières premières nécessaire à l'élaboration de la glaçure, laquelle était chichement répandue sur les vases jusqu'à la fin du XVe s.

189. Il faut souligner que, parfois, des trous de fixation percés dans certaines assiettes les désignent comme objets purement décoratifs.

190. Ce manque sera vite comblé à partir du XVII^e s.
191. Le service vert fabrique pourtant des cruches (Faure-Boucharlat *et al.* 1996 : 41), mais elles ne semblent pas exportées à Lyon. Quelques pichets ont cependant été découverts lors des fouilles de la rue Tramassac et de l'avenue A. Max (Lyon 5e).
192. Elles ressemblent un peu au modèle élaboré en pâte rouge glaçurée, ce dernier étant cependant plus fragile à cause de l'absence de renfort entre l'anse et le bec tubulaire.
193. A ce titre, la faïence est un plat que l'on garde, que l'on expose ; de ce fait, il est soumis à moins de manipulations que la vaisselle ordinaire donc moins sujet à la casse. La vision extrapolée à partir du mobilier livré par la fouille ne reflète pas la réalité, car elle ne prend pas en considération les vases conservés en musée ; par conséquent, tout un pan de la production échappe aux statistiques établies sur la seule base de données archéologiques.
194. Ce phénomène est lié à l'apparition du potager, l'ancêtre des cuisinières, qui provoque un changement complet dans la manière de cuire.
195. Tous ces éléments ont du subir une consolidation au laboratoire de restauration de Vienne, car leur séjour en milieu humide les a fortement altérés.
196. Cependant, les contraintes techniques (réduction de l'emprise par des bermes de sécurité), le choix des priorités nécessitant l'emploi d'une technique de fouilles appropriée pour mener le plus efficacement l'exécution des fouilles dans le temps imparti et le fait, surtout, que les comblements des fossés ne soient pas considérés comme un lieu d'occupation habituel expliquent le nombre peu élevé de monnaies inventoriées.
197. L'objectif des quelques pages qui suivent est simplement de présenter un survol des domaines abordés et des objets concernés : chaque partie devrait en effet faire l'objet d'une monographie ultérieurement, lorsque les différentes restaurations auront permis d'affiner les possibilités de lecture.
198. ADR.- 10 G 686 - publié par M.-C. Guigue, *Cartulaire municipal de Lyon*, Lyon, 1876 : 378.
199. Divers textes contemporains, publiés dans le *Cartulaire lyonnais* (t. I : 373, 377, 440, 444 ; t. II, : 205, 233...) ou le *Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay* (t. I, : 19-20...) font état de la proximité de ces deux maisons.
200. 1273, *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, Lyon. 1876 : 386.
201. le 15 juillet 1315, *cf.* de Valbonnais, *Preuves de l'histoire du Dauphiné*, t. II : 158.
202. BML.-Ms. 5770.
203. Peccolet t. II : 1.
204. *cf.* de Valbonnais *op. cit.*
205. Par exemple les textes publiés par M.-C. Guigue dans le *Cartulaire Lyonnais*, Lyon. 1885-1893, t. I : 444 (juillet 1240) et t. II : 205 (avril 1265).
206. *Grand cartulaire d'Ainay*, t. I : 422.
207. *Cartulaire lyonnais*, : 44-441, juillet 1240.
208. *Grand cartulaire d'Ainay*, t. I : 19-20, 30 mars 1251.
209. *Cartulaire lyonnais*, t. II : 233.
210. AD Rh.-3 H 92.
211. Peccolet (t. I : 22) fait mention de la maison du nommé Galopin, enclavée, d'après l'acte d'échange entre les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et le comte de Savoie (1315), dans les confins du couvent. La transcription de ce texte donnée par de Valbonnais ne fait, quant à elle aucunement référence à cette demeure. Les raisons de cette différence, déjà relevée par Cuaz (p. 48), n'ayant pu être retrouvées, nous avons choisi de ne pas tenir compte de cette mention.
212. ADR.-49 H 776, n° 19 et 24.
213. La limite est du jardin de l'abbé de Saint-Antoine donnée par Pointet ne nous semble pas correspondre à la réalité. La propriété Perrache, au XVIII^e s. (*cf.* plans AML.-2 S 650 ou A.N. Mc. et XXI, liasse 529), ne correspond pas au 16 de la rue du Port du Temple, mais au 18. La maison Dupré (1357) (ADR.-13 G 181, f° 61 v°), qui jouxtait le jardin de l'abbé à l'est, devint effectivement

la maison Perrache. Elle se trouvait donc au 18 de la rue du Port du Temple, et non au 16. La confusion de Pointet tient au fait qu'au XVI^e s. cette parcelle a été divisée et occupée en partie par un nommé Carme qui était un des acquéreurs du jardin de l'abbé. Or ce Carme possédait déjà une maison dans cette rue lorsqu'il abévénaise le jardin de l'abbé de Saint-Antoine, en 1526 (ADR.-49 H 797, 16 mai 1526). De ce fait la limite du jardin nous semble plutôt se situer entre le 16 et le 18 rue du Port du Temple et au numéro 16, tandis que la parcelle VIII étudiée par Pointet correspond au 14 et au 16 de cette même rue et non seulement au 14.

214. La filiation entre les propriétés de Jan de Fuer et les maisons de l'angle sud-est de la rue du Port du Temple ne sous semble pas établie, contrairement à ce que propose Pointet. Cette dernière repose pour beaucoup sur la mention d'un jardin de Mathieu de Fuer comme confront de la maison de la femme d'Etienne Bonefort, en 1357 (ADR.-13 G 181, f°61). Or rien ne permet de dire que ce jardin n'est pas de l'autre côté de la rue ou qu'il s'agit d'une ancienne propriété de Jean de Fuer.

215. 13 G 181, f°59, 59v°, 61 et 61v°; 13 G 183, f°13, 13v°

216. *Grand cartulaire d'Ainay*, t. I : 197, 14 XII 1349.

217. Cuaz : 49.

218. La Franchicherie, donnée comme confront du couvent 1315 (*cf.* de Valbonnais, *Preuves...*) est possédée en 1446 par Jean de Varey, seigneur de Rontalon (AML.-CC 3, f°148) qui, alors, ne reconnaît outre ce domaine, que de petites maisons. Contrairement à ce qu'écrit Peccolet (t. II : 274), suivi en cela par Cuaz, la maison de Rontalon n'est pas celle de Nicolaud qui est accolée au tènement, au sud, mais un bâtiment situé sous l'actuelle place Antonin Gorju, détruit pour former cet espace au XVI^e s. Mentionnée en 1315, la Franchicherie est peut-être déjà édifiée au XIII^e s. Peut-être s'agit-il de la maison et de la vigne cédées en 1266 à M. de Chaponay ?

219. BML.-Ms 5770.

220. ADRh.-15 H 32, SG. Guigue en a publié la majeure partie dans *La fondation du monastère des Célestins de Lyon depuis l'an 1407 jusques en l'an 1537, par frère Claude Berchier, dépositaire dudict couvent*. Lyon, 1882.

221. D'après Peccolet, : 30 et ss, et Berchier : 2-3.

222. Berchier. ADR.-15 H 32, f°3.

223. ADR.-15 H 36.

224. BML.-fonds Coste 263/2, f°224, *cf. infra*.

225. BML.-Ms 5770.

226. Peccolet t. II : 162.

227. BML.-Ms 1549 fonds général, *Histoire des Célestins de Lyon (Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles) par Jean Boisart, religieux du monastère*, 1531.

228. Boisart f° 24.

229. ADR.-15 H 32 f° 17.

230. ADR.-15 H 32, f° 7v°.

231. AML.-CC 3, f°148.

232. 1470-1471. AML.-BB 15, f°108 et 193 ; 1494, BML.-Fonds général, Ms 1549, f°24v°.

233. 1491. AML.-BB 20, f°34 ou DD 338/1.

234. AML.-CC 6, P13v° et 14.

235. Pointet, Jacobins anciennes possessions, B 21, non-retrouvé.

236. AML.-CC 6, f°12v°.

237. Sur ce château, *cf. supra*.

238. Peccolet reprend Berchier. Boisart et le manuscrit ADR.-15 H 39, f° 137v°.

239. AML.-CC 39, f°38v°. Au cours du XVI^e s., les Célestins semblent avoir régulièrement vendu à *grâce de rachat* ces maisons. C'est le cas après le saccage du couvent par les protestants, en 1562 (BML.-Ms 5770), mais aussi en 1528 (AML.-CC 39, f°38v°), en 1592 (BML.-fonds Coste Ms 264/24)...

Nous renonçons donc à figurer ces multiples changements de propriété sur lesquels nous ne disposons d'ailleurs que de renseignements trop lacunaires.

240. Pointet, 17/2, p.4906, le 16 mai 1526, Saint Antoine vol 396 ADR.-49 H 797.
241. AML.-CC 39, f°39v° et 40.
242. AML.-CC 39, f°39v°.
243. AML.-CC 43, P147v°.
244. AML.-CC 43, f°31 et 80.
245. AML.-CC 39, Pl.
246. AML.-CC 39, f°1.
247. ADR.-49 H 797, 31 juillet 1547.
248. Pointet, Jacobins anciennes possessions B 21 non-retrouvé.
249. AML.-CC 31, f°95v.
250. AML.-DD 203, f°45, Peccolet, t. II :317.
251. ADR.-3 H 93.
252. ADR.-3 H 90 ; AML.-BB 83, P17v° et CC 1110, f°167.
253. 24 XII 1462, AML.-BB 83, f°6v°.
254. AML.-BB 83, f°9, 26 XII 1562 et P9v°, le 5 I 1563.
255. AML.-DD 338/26 et BB 93, f°135v°.
256. AML.-DD 201/37, f°20-21.
257. BML.-fonds Coste 264/24.
258. ADR.-15 H 39, f°98v°.
259. AML.-338/11.
260. AML.-DD 44, f°314v°.
261. ADR.-15 H 39, f°88.
262. Peccolet 1750, t. II, p.289 et ADR.-15 H 39, f°89v°.
263. ADR.-15 H 39, f°90.
264. ADR.-3E 5999, f°1027.
265. Pointet ; AML.-DD 32, f° 140 ; ADR.-11 G 469, f°129, 132, 133 v°.
266. AML.-DD 45 f°190.
267. ADR.-3 E 3155, le 25 juillet 1669.
268. AML.-DD 201, pièces 30 à 35.
269. AML.-DD 34/78.
270. 15 H 15.
271. AML.-DD 31/133.
272. ADR.-3 E 4903, n°233, et 234 ; 3 E 4934, f°632v°.
273. AML.-DD 45, f°175v°.
274. ADR.-15 H 32, f°2.
275. L'argue, n° 24 du plan Peccolet 1750.
276. n° 20 du plan Peccolet 1750.
277. AML.-DD 49/277.
278. AML. -2 SMO 21, 3 SMO 81,21, 82/1,82/2...).
279. AML.-ii 41 et Peccolet 1750, t. II, p. 225-228, 232, 378, 380-381, 383, 386, 388).
280. 1750, t. II, p. 260.
281. ADR.-15 H 36/C et AN.-Et. XXI/529.
282. *Cartulaire lyonnais*. n° 362, t. 1, p. 440, juillet 1240.
283. id. t. II, n° 636, avril 1265.
284. *Grand cartulaire d'Ainay*, p. 422, n° 186, 1266.
285. *Cartulaire lyonnais*, t. II, p. 205, n° 636, avril 1265.
286. *Grand cartulaire d'Ainay*, p. 679, n° 287, le 21 II 1364.
287. AML.-BB 21, f°16.

288. ADR.-15 H 32.
289. *id. supra*.
290. BML.-Fonds Coste Ms 264/24 ; ADR.-15 H 39, f°90.
291. ADR.-15 H 39, f°98.
292. n° 29 de la légende du plan du couvent en 1750, Peccolet, t. II, : 222.
293. AN.-E t XXI/529, le 20 mai 1785.
294. AML.-3SMO 20/2.
295. Lyon ancien et moderne Lyon ; 1838 : 365.
296. AN.-Et. LXXXIX/852.
297. AML.-WP 52/7.
298. ADR.-VII S 8, 28 mars 1816.
299. AML.-321 WP 52/1.
300. -AML.-CC 1 f° 81v°.
301. En outre l'absence de référence à tout document d'archives n'a pas permis de vérifier l'attribution de l'emplacement de la rue Buisson à cette confrérie, ni la validité de la description donnée par L. Maynard.
302. AML. - CC 6, f°35v°.
303. Pour l'analyse rapide des différentes productions et formes rencontrées nous avons utilisé la méthode développée In : FaureBoucharlat 1996.
304. Les *nommées* sont des registres fiscaux.
305. AML.-CC 1 f° 81v°
306. J. Pointet : 2877
307. *op. cit.* : 2877
308. *op. cit.* : 2881
309. AML.-CC 3 f°46v°
310. AML.-CC 7 f° 34v°
311. AML.-CC. 6 f° 35v°.
312. -AML.-CC. 6 f° 35v°.
313. ADR.-1 G 238 r 299v.
314. 39 f° 105.
315. 130,09/09/1661.
316. Cette fosse était perturbée par les constructions du parking souterrain, mais située au-delà de la zone de fouille elle n'a pu être fouillée que partiellement.
317. AML. - CC 39 - f° 105.
318. AML.-CC 39 - f° 106.
319. Ce trésor a été découvert par T. Vicard. Il a été étudié par M. Bompaire, M. Dhenin et Ch. Cécillon au Cabinet des Médailles (Paris). Il est exposé au Musée des Beaux Arts à Lyon. Le Trésor des Terreaux *Bulletin des musées et monuments lyonnais*. Lyon 1996, 112 p.
320. AML.-BB 30, f°702 et BB 37, f° 160.
321. AML.-BB 37, f°285.
322. AML.-CC 6.
323. AML.-CC 39.
324. AML.-BB 37 f°285 05/07/1519.
325. AML.-CC. 39 f°105v°.
326. CC. 39 f° 105v°.
327. -AML.-CC 24 f°18v°.
328. -AML.-CC. 39 f° 105v°.
329. AML.-CC. 28 f° 105v°.
330. -AML.-CC. 39 f° 105v°.
331. AML.-BB 89 f°11, 12 et 36.

332. AML.-BB 231, f°136.
333. Délibération consulaire AML.-BB 149, f 41, 12/03/1613.
334. AML.-BB 150, f°50, 16/02/1650.
335. AH-D.-B 129, extrait des registres consulaires de la ville.
336. AH-D.-B 129, prix fait entre Jean Cousin et Claude Jourdan, maître maçon de Lyon.
337. AH-D.-B 130, rapport d'expert 09/09/1661.
338. -AH-D.-B 129.
339. AH-D.-B 128, contrat de 1688.
340. AH-D.-B 128, 4e dossier, 3e pièce.
341. J. Pointet p. 2880-2881 ; ADR.-10 G.
342. ADR.-BP 2514, 22 mai 1706.
343. ADR.-BP 2577 1er décembre 1778.
344. AML.-DD 44 f°497
345. *Idem*.
346. AML.-DD 45 f°19.
347. AML.-DD 44 pièce 398 - 23/02/1641.
348. AML.-DD 45 f°31v° - 27/02/1646.
349. AML.-DD 45 f°39v° - 15/05/1646.
350. AML.-DD 45 f°261v° - 06/03/1659.
351. AML.-DD Pièce 185 - 17/08/1677.
352. AML.-DD 45 f° 323v° - 20/04/1660.
353. AH-D.-B 130-09/09/1661.
354. Ce qu'indiquent par exemple un prix-fait et des quittances passées à des tailleurs de Pierre de Saint-Germain sur l'Arbresle et de Saint-Fortunat au Mont d'Or (calcaire à gryphées) pour la parcelle VIII, au milieu du XVIIe s. (AH-D.-B 129 et 130).
355. Un prix-fait de maçonnerie définit les épaisseurs des différents murs du bâtiment à édifier dans la parcelle VIII, au milieu du XVIIe s. (AH-D.-B 129 - 25/10/1661).
356. ADR.-BP 2577, 1er décembre 1778.
357. AML.-BB 272, f°41.
358. BML.-Coste Est.
359. AH-D.-B 127, 19/02/1852.
360. Le deuxième corps de logis ouvre, à l'est, sur une deuxième petite cour.
361. AH-D.-B 128.05/07/1828
362. -ADRh.-15 H14.
363. Cette solution avait, dès 1779, été jugée comme la plus rentable dans un *Mémoire sur l'usage que l'on peut faire de l'emplacement occupé par les Célestins* commandé par l'archevêque (ADR.-15 H 14).
364. AN. -Et. XXI/529, le 20 mai 1785.
365. AN-Et. XXI/530.
366. ADRh.-BP 2596.
367. AN.-Et. LXXXIX/852.
368. AML.-321 WP 73. Ce passage à deux guichets doit être percé dans la maison 20. Il semble qu'il y ait une certaine pérennité dans cette liaison avec l'axe nord-sud représenté par l'actuelle rue Emile Zola. En effet, dès le lotissement de la partie ouest de la rue Emile Zola, il fut prévu de laisser à cet endroit un passage pour que les Célestins puissent se rendre de leur jardin dans cette rue (Pointet - Jacobins 2° sac Albertus, C 31, f°8). L'emplacement de ce passage, marqué par deux jambages placés des deux côtés de la muraille est figuré sur le plan dressé par Peccolet, en 1750 (t. II, p. 333). Par là, les Célestins faisaient valoir un droit de passage ancien qui fut déjà l'objet d'un différend avec les Prêcheurs en 1493 (AML.-BB 21, f°16, le 1 XII 1493). Ces derniers ont alors fermé l'accès permettant aux Célestins de passer de leur vigne dans la ruelle menant de Confort à

Bellecour lorsque les crues rendaient impraticable le chemin des bords de la Saône. Les Célestins eurent vraisemblablement gain de cause car le Plan Scénographique atteste de fait qu'une porte existait au milieu du XVIe s. dans le mur de clôture du tènement des Célestins.

369. AML.-321 WP 73.

370. AML.-321 WP 52.

371. AML.-321 WP 52.

372. AML.-3 S 644 et 3 S 646.

373. AML.-321 WP 73.

374. AML.-2 S 305.